This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins

---

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI^e^ SÉRIE

TOME PREMIER

ANNÉE 1903

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

—

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Notice sur la Société de patronage des libérés et de sauvetage de l'enfance et de l'adolescence d'Évreux, lue à la séance générale du 18 janvier 1903. I

Rapport de M. Henri Lapeltey, membre de la Société, sur l'Exposition d'horticulture tenue à Lisieux du 26 au 28 juillet 1902, lu à la séance générale du 18 janvier 1903 III

Note relative au Puceron lanigère ou blanc du pommier, par M. Lecointe, membre de la Société, lue à la séance générale du 18 janvier 1903. VII

Discours prononcé par M. Louis Passy, Président de la Société, à la séance générale du 22 mars 1903 XVIII

Exposition d'horticulture et Concours de chiens de berger tenus à Évreux à l'occasion du concours régional (juin 1903). Extrait du procès-verbal. XXX

— Discours prononcé par M. Louis Passy, Président de la Société. XXXI

— Toast de M. Emmanuel Boulet, Président du Club français du chien de berger XXXV

— Liste des récompenses de l'exposition d'horticulture. . XXXIX

— Liste des récompenses du Concours de chiens de berger. XLIII

Séance publique du 23 août 1903. Distribution des récompenses décernées par la Société libre de l'Eure, la Société d'encouragement au bien et la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. Extrait du procès-verbal. XLV

— Allocution prononcée par M. Louis Passy, Président de la Société XLVI

— Liste des récompenses. LIV

Digitized by Google

Rapport sur le Congrès international des « Jardins ouvriers » de 1903, par M. Charles FORTIER, membre de la Société, lu à la séance générale du 31 janvier 1904. . . LVII

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1903. Liste des lauréats CXX

Vœux émis par la Société libre de l'Eure pendant l'année 1903. CXXII

Commune de Boisney. Foire Saint-Adrien. Prix fondés par la famille Dudou. Programme. CXXIV

Inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur du bailli de Chambray 1

— Notice par M. l'abbé GUÉRY, membre de la Société. . 5

Prix Lucien Fouché. Concours historique de 1903. Rapport fait au nom de la Commission d'examen, par M. Georges BESNIER, archiviste du département, membre de la Société, lu à la séance du 23 août 1903 81

Les Confréries de Charité, par M. S. CAÜET, avocat, membre de la Société. 96

Rapport sur la « Monographie de la cathédrale d'Amiens », par M. Georges BESNIER, lu à la séance du 31 janvier 1904. 132

Notice sur M. Léon Labbé. 146

Discours prononcé par M. Louis PASSY, Président de la Société, aux obsèques de M. Auguste Hébert, agriculteur, membre de la Société, le 7 septembre 1903, à Villers-en Vexin. 155

Notice sur M. Piéton. 158

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs, par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement. . . 164

Liste des Présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 168

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1903. 171

Liste générale des membres de la Société. 172

Sociétés correspondantes. 197

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1905. Concours littéraire. 204

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS, ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

NOTICE

SUR LA

Société de Patronage des libérés et de sauvetage de l'enfance et de l'adolescence d'Evreux.

Lue à la séance générale du 18 *janvier* 1903.

MESSIEURS,

La Société de Patronage des libérés et de sauvetage de l'enfance et de l'adolescence d'Evreux, dont la fondation et les débuts ont été annoncés dans de précédentes réunions de la Société libre de l'Eure, vient de recevoir la consécration officielle. Le ministère de l'Intérieur l'a agréée, en l'admettant à participer à la subvention qui est répartie annuellement entre les diverses sociétés de patronage, conformément à la loi du 14 août 1885.

Le département de l'Eure a bien voulu aussi lui accorder son appui, et le Conseil général, dans la session d'août, a voté en sa faveur une subvention de 200 francs.

Plusieurs communes ont suivi cet exemple, et il est à désirer que les municipalités donnent leur concours moral et financier à cette œuvre, qui, par les rapatriements qu'elle effectue, et son action préventive contre

Digitized by Google

le vagabondage, tend à alléger la charge si lourde qu'imposent aux populations des campagnes les individus sans travail et sans domicile.

L'effort de la Société se porte principalement sur les enfants et les jeunes gens. Depuis le mois de juin, elle en a rapatrié quatre, qui, par coup de tête, par amour des voyages, ou par désir de trouver un travail plus rémunérateur, avaient quitté leurs familles et se trouvaient sans ressources. Dans tous ces cas, les parents, avertis par la Société, ont consenti à recevoir ces enfants prodigues, et la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a bien voulu leur accorder le bénéfice du demi-tarif. Il est seulement à regretter que le délai qu'exige l'obtention du bon de demi-place ne permette pas de le demander lorsque la détention du patronné doit prendre fin immédiatement.

D'autres mineurs ont pu être placés chez des cultivateurs, grâce à la liste dressée, d'après les instructions de M. le Procureur général, par les soins des juges de paix. Malheureusement la place n'est pas toujours libre au moment où la Société a des placements à effectuer. Il serait donc utile que les cultivateurs qui veulent se charger de ces jeunes gens rappellent leurs offres à la Société quand des places sont libres chez eux.

Sans doute tous les patronnés ne restent pas longtemps dans les places qu'on leur a trouvées, mais dans une œuvre de cette nature, il faut faire la part des échecs. Il suffit, pour légitimer les efforts entrepris, de réussir avec quelques-uns, et c'est une satisfaction que la Société de Patronage d'Évreux a déjà obtenue, en recevant de certains patrons des témoignages de leur satisfaction.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. Henri LAPELTEY, membre de la Société

sur

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE, TENUE A LISIEUX

Du 26 au 28 juillet 1903.

Lu à la séance générale du 18 janvier 1903.

Messieurs,

La Société d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, profitant des fêtes que la ville de Lisieux donnait du 26 au 28 juillet 1902, organisait une Exposition générale des produits horticoles, en même temps qu'une Exposition des Beaux-Arts.

Le « Château Saint-Jacques » récemment acheté par la ville de Lisieux pour la création d'un hospice offrait avec son parc, ses serres et orangeries, un magnifique emplacement pour l'Exposition. Les appartements étaient réservés pour les Beaux-Arts et pour les garnitures de plantes de salon : corbeilles, bouquets, gerbes, orchidées et crotons, etc.

Les horticulteurs, les amateurs et les jardiniers d'amateurs avaient répondu aux invitations de la Société

Digitized by Google

d'Horticulture par l'envoi de très beaux lots variés, et l'ensemble de l'Exposition était des plus réussis.

Le jury était composé de :

M. Opoix, délégué de la Société Nationale d'Horticulture de France, directeur du Jardin du Luxembourg ;

M. Lemée, architecte paysagiste à Alençon, délégué de la Société de l'Orne ;

M. Langrenée, jardinier, délégué de la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure ;

M. Desplanques, instituteur, délégué de la Société d'Horticulture de Cherbourg ;

Et de votre délégué.

M. Opoix fut nommé président.

M. Degrenne, l'infatigable secrétaire général de la Société, après nous avoir présenté à son aimable président, M. Descours-Desacres, guida le jury dans les opérations.

Nous ne passerons pas chaque lot en revue, la liste des principales récompenses que nous indiquerons ci-dessous en donnera la valeur plus fidèlement.

Le principal exposant et lauréat, M. Léon Chambrin, horticulteur à Lisieux, a obtenu le grand prix d'honneur de l'Exposition : objet d'art de Sèvres offert par M. le ministre des Beaux-Arts, pour ses magnifiques garnitures de salon, corbeilles de table, gerbes de fleurs, orchidées, crotons, ainsi que pour ses intéressants apports de plantes de serre variées. En plus, à l'unanimité, le jury a décidé d'attribuer également à M. Chambrin le diplôme d'honneur de la Société Nationale d'Horticulture de France pour ses superbes et nombreux lots contribuant pour une très large part à l'embellissement de l'Exposition.

Digitized by Google

M. Gervais, horticulteur à Orbec, avait exposé deux forts jolis lots de plantes fleuries : Fuschias, Pétunias, Pélargoniums zonales : premier prix d'honneur : objet d'art offert par M. Laniel, député, avec diplôme de médaille d'or.

M. Lelimousin, jardinier au château d'Ouilly-le-Vicomte : prix d'honneur offert par M. le président de la Société avec diplôme de médaille d'or. Pour l'ensemble de ses lots comprenant de superbes Pélargoniums pellatum et zonales variés, Bégonias Rex et Caladiums à feuillage.

M. Cauvin, jardinier au château du Boulay, a été récompensé pour l'ensemble de ses présentations : prix d'honneur de la Société d'Horticulture avec diplôme de médaille d'or.

Un fort joli massif de Coléus variés à grand feuillage ainsi qu'un fort lot de légumes présentés par M. Gauthier, jardinier au Mesnil-Guillaume, ont obtenu un prix d'honneur (gravure offerte par M. le ministre des Beaux-Arts).

M. Le Vernu, curé de Cerney : gravure offerte par M. le ministre des Beaux-Arts pour son intéressante collection de fruits à cidre et à couteau, bien étudiés, bien étiquetés et bien analysés.

M. Desplanques, instituteur à Beuvillers : palmes de vermeil offertes par M. le maire de la ville de Lisieux, en récompense de son exposition concernant les produits de son jardin-école, ainsi que les résultats obtenus par l'emploi des engrais chimiques dans sa culture expérimentale. Le jury a très chaudement félicité M. Desplanques en exprimant le désir de voir un plus grand nombre de ses collègues le suivre dans cette voie.

Digitized by Google

M. Bernard, jardinier au château de Mailloc, a reçu la palme de vermeil offerte par la municipalité de Lisieux pour un beau lot de légumes variés.

Un très bel envoi de Glaïeuls de semis et de Dahlias en fleurs coupées a été récompensé d'un objet d'art offert par M. le ministre de l'Agriculture, décerné à M. Deliot, horticulteur à Lisieux.

Médaille de vermeil grand module pour légumes et plantes à MM. Desjardins, jardinier à Thiberville, Desmonts, jardinier à Lieurey, et M. Vindix, jardinier-chef au jardin public de Trouville.

Nous adressons nos vives félicitations aux exposants hors concours : M. Alphonse Jean, horticulteur à Lisieux qui présentait une splendide collection de Pélargoniums et Bégonias Rex et un fort joli groupe de plantes à feuillage : Phenix, Latanias, Kentias, Arecas, Cocos variés, Dracœnas variés, Chamœrops. En deuxième lieu, nous citerons M. Bassière, grainetier à Lisieux, qui exposait une superbe collection de roses en fleurs coupées.

La Société d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie a, comme toujours dans cette exposition, contribué pour une large part à l'éclat des fêtes de Lisieux. On ne saurait trop féliciter le distingué et sympathique président de la Société, M. Descours-Desacres, de même que son dévoué secrétaire général, M. Degrenne, qui ont rivalisé de zèle et d'initiative dans l'organisation de leur exposition et je tiens à les remercier de l'excellent accueil qu'ils ont fait à votre délégué.

Digitized by Google

NOTE

RELATIVE AU PUCERON LANIGÈRE OU BLANC DU POMMIER

PAR M. LECOINTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lue à la séance générale du 18 janvier 1903.

MESSIEURS,

Un tribut, de plus en plus lourd, est prélevé chaque année sur les produits de nos cultures par les insectes nuisibles, dont les légions augmentent à mesure que le nombre des oiseaux insectivores diminue.

Il est à craindre que bientôt, si l'on n'y prend garde, la grande armée des ravageurs ne prenne la plus belle et la meilleure part de nos récoltes.

Pour nos arbres fruitiers, poiriers et pommiers surtout, ce n'est plus seulement le produit annuel qui est conpromis ou anéanti; c'est le capital, ce sont les arbres eux-mêmes qui sont menacés d'une destruction complète, par des milliers de bestioles malfaisantes, d'apparence inoffensive, et d'ailleurs, si petites, qu'elles échappent le plus souvent à nos yeux.

Qui croirait, par exemple, qu'une petite chenille, la

Digitized by Google

teigne du pommier[1], de plus en plus envahissante, occasionne annuellement dans certains cantons de la Normandie des dégâts représentant plusieurs fois, dix fois peut-être, le montant des impôts payés à l'État dans ces mêmes cantons.

Que faisons-nous d'ailleurs pour nous protéger contre les insectes nuisibles? Rien, absolument rien. Au contraire : nous protégeons nos ennemis, en détruisant les animaux dont le rôle providentiel était d'empêcher l'effrayante multiplication des insectes. Nous tuons, sans pitié et sans raison, des êtres inoffensifs qui étaient chargés de nous défendre. Nous massacrons le hérisson, la taupe, la musaraigne; nous détruisons les oiseaux insectivores, sans lesquels comme on l'a dit : « l'homme ne saurait vivre. » Nous laissons enlever les nids par des enfants inconscients, ou par des gens qui devraient être poursuivis comme les pires des malfaiteurs.

D'autre part, nous assistons indifférents à la perte de notre fortune; nous subissons, sans avoir le courage de nous défendre, un pillage incessant, une dévastation continuelle, faisant ainsi, aux bestioles malfaisantes, un abandon qu'un penseur a qualifié de *honte de notre civilisation*.

Puis, afin de donner un semblant d'excuse à notre apathie, nous inventons des justifications étranges, invraisemblables.

Ainsi, par exemple, que les fleurs de nos pommiers soient rendues stériles par la présence d'une larve d'insecte, que les feuilles soient dévorées par des légions de

[1] Cette *teigne* provient d'un petit papillon nocturne, l'*Hyponomeute*, analogue à celui dont les larves dévorent nos étoffes de laine et nos fourrures.

Digitized by Google

chenilles, que la récolte soit anéantie ou réduite à quelques fruits véreux, que les arbres eux-mêmes soient mortellement atteints, vous trouverez des personnes sérieuses qui vous diront que cela est causé par *les vents roux ;* c'est ainsi que l'on désigne certains brouillards, assez fréquents au printemps en Normandie. Et cette absurdité, les *vents roux*, adoptée sans examen, supprime toute velléité de résistance. Que peut-on faire contre les vents roux ? il n'y a qu'à les subir. — Et l'on s'endort, bercés par un désolant et ruineux fatalisme.

Le plus souvent, d'ailleurs, les dégâts causés par les insectes ne se constatent que lorsqu'il n'est plus temps d'y porter remède. Il importe donc de prévenir ces ravages, en restreignant l'effrayante pullulation des ravageurs.

Depuis bien longtemps, Messieurs, notre Société s'est préoccupée de cette grave question qui intéresse à un si haut degré la fortune publique. Peu de temps après sa fondation, elle recherchait le moyen de détruire un insecte qui menaçait de devenir, et qui est devenu, en effet, l'un des plus grands fléaux de nos cultures.

Cet insecte, dont je vous demande la permission de dire quelques mots, est le *puceron lanigère* ou *blanc du pommier*, insecte signalé en Angleterre vers 1810, observé dans l'Eure en 1815 et répandu dans les environs de Paris vers 1820.

Des observations très intéressantes relatives à ce puceron se trouvent consignées dans le tome deuxième de la première série de vos recueils, imprimé à Évreux en 1831, pendant la présidence de M. A. Passy, alors préfet de l'Eure.

Chose curieuse, quelques-unes de ces mêmes obser-

Digitized by Google

vations viennent d'être signalées comme étant l'objet de découvertes toutes récentes de la part d'un savant entomologiste américain.

La communication relative au puceron lanigère imprimée dans votre Bulletin de l'année 1831 a pour auteurs M. l'abbé Painchon, chanoine doyen de l'église cathédrale d'Évreux, et un de ses correspondants, très savant entomologiste, qui prend le pseudonyme de Georgiphile, habitant le Champ-Latent.

Cette communication nous montre qu'en 1831 le puceron lanigère, nommé alors scientifiquement *Aphis lanigera*, était déjà répandu dans les environs d'Évreux, mais qu'alors il ne s'attaquait encore qu'à une seule variété de pommiers, à celle qui dans l'Eure est désignée sous le nom de *Peau-de-vache*, et qui dans la Seine-Inférieure est appelée *Pomme de verd*.

M. Painchon nous apprend que ses voisins, désirant se délivrer du puceron dévastateur, ont abattu tous les vieux arbres de l'espèce dite peau-de-vache, et ont regreffé tous ceux qui étaient encore jeunes. Il signale, non sans amertume, le sens trop pratique de certains fermiers qui « acceptaient volontiers deux cordes de « bois de pommier nouvellement abattu, pour deux « misérables entes remplaçant les soi-disant morts ».

Le même auteur entre ensuite dans des détails très précis sur les moyens préservatifs et destructifs dont on faisait alors usage contre le puceron lanigère. Parmi ces moyens, on trouve l'huile, le goudron, l'eau de potasse ou les lessives de cendre, *l'onguent de forsith*, composé de bouse de vache et de cendre, et *l'onguent de Saint-Fiacre* composé comme le précédent, sauf que la cendre est remplacée par de l'argile.

Digitized by Google

La note de votre Recueil de 1831 contient aussi une indication très intéressante et qui, de nos jours encore, est trop souvent ignorée : c'est la présence fréquente du puceron lanigère sur les racines du pommier, où les ravages sont plus désastreux encore que sur les parties aériennes de l'arbre. Il est recommandé dans cette même note « d'exposer aux froids de l'hiver la partie supé-« rieure des racines du pommier et de leur appliquer de « bonne heure, au printemps, un mélange d'urine et de « chaux lorsqu'elles sont de nouveau couvertes de « terre ».

La même note nous apprend encore qu'aux États-Unis d'Amérique on employait avec succès le procédé suivant : « Au printemps, avant que la sève soit en « mouvement, on enlève la terre à 20 centimètres de « profondeur et au moins à 48 centimètres de rayon ; « puis on remplit la fosse d'un mélange à quantités « égales de bonne terre et de suie de charbon. »

Ce procédé a dû être abandonné et même perdu de vue en Amérique. En effet, dans une publication toute récente, [1] l'un de nos plus éminents pomologues, M. Truelle, écrit ce qui suit :

« D'après les recherches qu'un entomologiste distin-« gué des États-Unis, M. J.-M. Stedman, attaché à la « station expérimentale du Missouri, a consacrées à « l'étude de cet insecte si nuisible (le puceron lani-« gère), il résulterait que les ravages affectent aussi « la partie souterraine du pommier. » Et M. Truelle ajoute d'après les observations de M. Stedman, que « sur cent pommiers renversés par le vent, il y en

[1] L'*Agriculture moderne*, année 1902, n° 365.

Digitized by Google

« aurait quatre-vingt-quinze » dont la pourriture des racines proviendrait des excoriations faites sur ces organes par le puceron lanigère.

Je crains bien, Messieurs, qu'il n'en soit de même en Normandie.

Aujourd'hui, presque tous les pommiers négligés sont envahis par le lanigère ; presque tous portent des excroissances du tissu ligneux et des crevasses de l'écorce, sortes de chancres caractéristiques, offrant aux pucerons qui s'y groupent le vivre et le couvert. Bientôt l'arbre se couvre de nodosités, dépérit et meurt.

Après l'invasion du *pommier*, vient celle du *poirier* dont certaines variétés, la *Louise Bonne d'Avranches*, *le Beurré d'Amanlis*, entre autres, nous présentent à Évreux de nombreux exemples.

J'ai l'avantage de mettre sous vos yeux des rameaux de pommiers et de poiriers, ainsi que des racines dont les piqûres du puceron lanigère ont amené la déformation et la désorganisation.

Ces rameaux portent encore des débris de colonies de pucerons, ainsi que des *œufs d'hiver* qui vont éclore au printemps et donner naissance à de nombreux groupes d'insectes, d'après un mode de multiplication tellement extraordinaire, que je ne puis résister au désir de vous en dire quelques mots.

C'est sous forme d'œufs, très petits, que les pucerons lanigères passent l'hiver, sur les parties aériennes de l'arbre. Ces œufs, presque imperceptibles à l'œil nu, ont été collés par leur mère aux rameaux du végétal; ils éclosent aux premiers beaux jours du printemps, mais ils donnent naissance à des pucerons femelles exclusivement. Ces femelles, sans avoir été fécondées par des

Digitized by Google

mâles, mettent au monde, non plus des œufs, mais des petits vivants. Ceux-ci, au bout de huit ou dix jours, donnent, à leur tour, naissance à des femelles vivantes.

Cette viviparité des femelles, exclusives, se continue jusqu'à l'approche des premiers froids, puis elle cesse ; alors on voit apparaître des mâles au milieu des femelles et de leur union proviennent des œufs destinés à passer l'hiver, et à assurer la conservation de l'espèce.

On a constaté que sur les racines envahies du pommier, il peut exister des femelles vivipares, qui passent l'hiver et produisent des individus sexués, mais sans ailes ni trompe[1]. Là encore, il y a de nombreux faits qui appellent de patientes et très intéressantes observations.

Dans tous les cas, la multiplication s'effectue avec une effrayante rapidité.

« Si l'on admet, dit M. Mühlberg, qu'un puceron soit « arrivé à un endroit favorable et ait pu se propager « sans encombre, ainsi que sa progéniture, et former « huit générations de trente petits chacun, on aura « ainsi à la fin de l'été 656 milliards d'individus[2] ».

En supposant que dix de ces insectes forment seulement un volume d'un millimètre cube, on aurait pour la descendance annuelle d'un seul insecte un volume de 65.600 litres, plus de 65 mètres cubes !

Des causes nombreuses de destruction modèrent heureusement cette effrayante « vertu prolifique ». Les oiseaux insectivores, les fourmis, les coccinelles, les larves de certains insectes font des vides nombreux dans les colonies de pucerons. Le vent lui-même, qui est

[1] *Revue Horticole*, année 1888, p. 322.

[2] *Revue Horticole*, année 1888, p. 325.

Digitized by Google

ordinairement un agent puissant de dissémination, emporte souvent des groupes entiers d'insectes qui, heureusement, ne tombent pas tous sur les pommiers voisins.

On est porté à supposer que les oiseaux insectivores ne détruisent pas le puceron lanigère, à cause du duvet dont il est recouvert et aussi à cause des débris de ses anciens téguments au milieu desquels il vit. Or, j'ai vu plusieurs fois, pendant l'été, des mésanges et des rouges-gorges becqueter avec acharnement dans des groupes de pucerons lanigères ; et, pendant l'hiver, explorer les branches du pommier portant des œufs des mêmes pucerons.

Dans tous les cas, le puceron lanigère est un des insectes dont la présence est la plus facile à constater, et aussi l'un de ceux que l'on peut combattre le plus facilement, à condition de revenir plusieurs fois à la charge et de ne pas oublier qu'une première opération est rarement suffisante.

Pour détruire le puceron lanigère, on a préconisé un nombre très considérable de procédés et de liquides insecticides.

Le frottement répété, à l'aide d'une brosse rude, sur les groupes de pucerons produit de très bons effets. Il en est de même du *flambage* ou coulinage recommandé par un de nos savants compatriotes, M. Eudes Deslonchamps.

Les publications horticoles indiquent une foule de recettes, parmi lesquelles nous citerons : le *vinaigre*, appliqué à l'aide d'un pinceau rude, l'*urine*, le *pétrole*, l'*eau sédative*, l'*ammoniaque*, le *sel d'oseille*, le *sulfure de carbone* dans du *savon noir* à la dose d'un millième;

Digitized by Google

le *sulfate de fer*, en dissolution dans l'eau, à la dose de 50 grammes environ par litre; le *carbonyle*, qu'un de nos compatriotes, M. Delaunay d'Evreux, a, le premier sans doute, expérimenté sur ses pommiers et qui a produit de bons résultats.

On sait que le duvet blanchâtre qui recouvre le puceron lanigère est insoluble dans l'eau, mais est au contraire très soluble dans l'*alcool*, même étendu. De là l'efficacité incontestable des traitements à base d'alcool, ou même d'alcool seul.

Un de ces traitements, dû à M. Hérissant, consiste dans l'emploi à l'aide d'un pinceau ou d'une brosse rude d'une mixtion composée de 45 grammes de *savon noir* et 60 grammes d'alcool pour un litre d'eau.

L'emploi de ce mélange m'a donné de bons résultats. J'ai employé aussi, avec un plein succès, une dissolution saturée d'*acide picrique* ordinaire dans un mélange formé de quantités égales d'eau et d'alcool à brûler.

Plusieurs de mes voisins à qui j'ai indiqué ce mélange l'ont employé et ont très bien réussi, à condition bien entendu que le traitement ait été renouvelé chaque fois qu'il a été possible de constater que quelques groupes d'insectes n'avaient pas été atteints par les traitements précédents.

Vous savez tous, Messieurs, que l'*acide picrique*, en dissolution dans l'eau, est considéré comme un excellent remède contre les brûlures légères. Le prix ordinaire de cette substance est encore assez élevé, de 4 à 5 francs le kilogramme : mais il suffit d'un hectogramme pour saturer quatre ou cinq litres de mélange, plus qu'il n'en faut pour traiter une centaine de pommiers.

Sur les racines du pommier, la destruction du puceron

Digitized by Google

lanigère présente de très grandes difficultés; M. Stedman, déjà cité, recommande d'enlever la terre sur un rayon de deux pieds et une épaisseur de 4 à 6 pouces autour du pied de l'arbre et de répandre dans chaque excavation, deux livres et demie à cinq livres de *poudre de tabac*.

Ce procédé, applicable peut-être aux États-Unis d'Amérique, serait, en France, tellement onéreux qu'il ne saurait se généraliser.

Pour de petits sujets d'un an, provenant d'un semis effectué sur terreau de marc de pommes et envahis par le puceron lanigère, j'ai obtenu un succès complet en répandant autour du collet de la racine de chaque petit arbre une poignée de terre meuble, à laquelle j'avais ajouté, par litre, 3 à 4 grammes d'*acide picrique* pulvérisé.

Ce traitement, que je continue à expérimenter, serait trop dispendieux pour des arbres un peu forts, ou même pour des arbres de pépinière bons à être mis en place.

Pour ces derniers, certains pépiniéristes emploient un procédé dû à M. Martin, professeur d'arboriculture fruitière, et consistant dans l'application, au collet de la racine de l'arbre, de 3 à 4 litres de chaux hydraulique en poudre.

J'ai l'avantage, Messieurs, de mettre sous vos yeux un jeune pommier dont les racines présentent encore les déformations caractéristiques résultant des piqûres du puceron lanigère, mais qui, traité par la chaux, dont les traces sont encore bien visibles, paraît débarrassé du malfaisant parasite.

En terminant, je viens, Messieurs, vous remercier de votre bienveillante attention, dont je me reprocherais

Digitized by Google

d'avoir trop abusé, si je ne savais quel intérêt vous portez à tout ce qui concerne la prospérité de notre belle région.

Je viens aussi, Messieurs, faire appel à votre sollicitude éclairée, et vous demander de vous faire, autour de vous, les apôtres de la conservation des oiseaux insectivores et de la destruction du redoutable *puceron lanigère*, ce nouveau *phylloxera*, qui menace l'une des branches les plus importantes de notre production agricole et horticole.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 22 mars 1903.

MESSIEURS,

En apprenant que vous m'aviez nommé pour la quatrième fois président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, je me suis demandé si j'étais toujours le même homme et vous la même société. Le siècle, en ses débuts, a pris des allures nouvelles qui nous emportent dans un tourbillon d'événements et d'idées auxquels ni vous ni moi ne pouvons nous soustraire. Si vous voulez être de votre temps, il faut mêler à nos vieilles études d'archéologie, d'histoire et d'agriculture, quelques travaux qui répondent au mouvement des esprits, et, pour me servir d'une expression moderne, soient des actualités.

En ce moment, les mots de population, dépopulation, natalité, retentissent dans les journaux et font un bruit tel qu'on ne sait plus auquel entendre. La Normandie revient sans cesse comme un exemple dans un conflit d'observations dont chacun voudrait tirer avan-

Digitized by Google

tage pour expliquer, regretter, accuser l'affaiblissement de notre population. Il m'a donc paru qu'à la veille de ce concours régional dont Évreux doit être le théâtre, vous pouviez agréer, avec faveur, le renouveau des réflexions tout à fait personnelles que je faisais, il y a quarante ans, sur le mouvement décroissant de la population dans la Normandie et notamment dans le département de l'Eure.

Le sujet est si vaste qu'il faut d'abord marquer les limites dans lesquelles se débattent les controverses. Les faits, les causes, les remèdes : voilà les trois points à examiner.

Les faits d'abord. Quand on profère ce gros mot de dépopulation de la France, on se sert d'une expression peut-être exagérée. La vérité éclate et s'impose au point de vue militaire. Les nations voisines, notamment l'Allemagne, croissent en force et en puissance. La France sommeille dans la stagnation. On ne peut oublier ce mot cruel de M. de Moltke : « Depuis 1870, « la France perd chaque jour une bataille. » Je ne puis me décider à accepter une pareille menace ; mais je suis bien forcé de méditer la sentence que vient de prononcer à la tribune du Sénat M. Antonin Dubost, rapporteur du budget : « La question des effectifs, a-t-il « eu le courage de dire, d'où dépendent, dans une si « large mesure, les crédits de la guerre, ne devrait-elle « pas être examinée de plus près ? Le moment ne « serait-il pas venu de se demander s'il convient de « persister plus longtemps dans des efforts chimériques « pour échapper à la loi fatale de la natalité, et s'il ne « suffirait pas d'utiliser mieux les forces dont on dis- « pose, en leur donnant leur maximum d'intensité ? »

Digitized by Google

Ces paroles sont l'expression poignante de la réalité. La nation française, l'armée française glisseraient-elles sur la pente fatale de la décadence militaire ?

Cela dit, laissons de côté la France entière et constatons la situation progressivement affaiblie, depuis cinquante ans, dans le département de l'Eure, au point de vue général du nombre des habitants.

En 1862 : 398,661 habitants. — En 1866 : 393,179. — En 1872 : 376,471. — En 1876 : 373,629. — En 1881 : 364,291. — En 1886 : 358,829. — En 1891 : 349,471. — En 1896 : 340,652. — En 1901 : 334,781.

Le tableau est saisissant. En quarante ans, le département de l'Eure a perdu 63,880 habitants. Ce sont les arrondissements de Bernay, de Louviers et de Pont-Audemer qui ont le plus souffert depuis vingt ans. Les villes sont restées sensiblement les mêmes ou ont un peu augmenté. Les campagnes se sont dépeuplées.

Maintenant, quelles sont les causes de cette diminution de la population ? La principale est l'absence de natalité... Je n'ai rien à changer aux conclusions d'une étude que j'ai publiée dans le *Journal des Économistes*, en 1862, et je demande la permission de vous les rappeler :

« La cause de la dépopulation que subit le département de l'Eure appartient à l'ordre moral. Si le nombre des enfants diminue, c'est que les parents ne veulent pas avoir d'enfants. La passion du bien-être, l'ambition de la fortune, la crainte de laisser des enfants moins riches que soi, le désir plus égoïste d'échapper aux embarras d'une nombreuse famille, tels sont les penchants qui dominent au sein des ménages. On discute aujourd'hui la venue d'un enfant comme le plus important chapitre du budget matrimonial ; on ajourne l'accroissement de la famille jusqu'au moment où l'on sera certain de pourvoir aux charges qu'elle entraîne. A l'appui de cette observation, je citerai une lettre prophétique, déposée aujourd'hui

Digitized by Google

aux archives de l'Eure et écrite en 1831 à M. Antoine Passy alors préfet du département, par un homme de grand sens, cultivateur du Vexin, M. Legrand père : « L'économie, disait-il, est portée à un point que les familles s'observent afin de n'avoir que peu d'enfants. De 1780 à 1810 et antérieurement, il y avait beaucoup plus d'enfants dans les familles : il n'était pas rare d'en compter depuis quatre jusqu'à dix. Ainsi, je crois que la population des pays ruraux aisés tend plutôt à diminuer qu'à s'accroitre. Partout le peuple travaille et aspire à l'aisance. » Depuis trente ans que cette lettre est écrite, les faits ont confirmé d'une manière éclatante la justesse de ces réflexions. L'aisance n'a pas seulement changé la situation du peuple : elle en a changé les sentiments. Les pauvres et les riches ne pensent pas de même; la différence des conditions sociales amène inévitablement des différences dans la manière de voir et d'agir. Et, par exemple, qu'importe l'avenir au pauvre, quand il vit tout entier dans le présent? Que lui importe d'avoir plus ou moins d'enfants, puisque ses enfants vivront comme lui, à la grâce de Dieu, à la force de leurs bras; comme lui, ils courront les hasards de l'indigence; comme lui, ils achèteront leur vie du prix de leur travail. Le riche, au contraire, l'homme aisé, l'homme qui a laborieusement gagné sa fortune et sa position dans le monde, hésitera avant d'imposer à lui-même et à ses descendants les épreuves dont il a triomphé. »

Depuis ce temps, un économiste éminent, M. Baudrillart, dans une étude sur la Normandie, instruite après une enquête personnelle, et publiée, sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1880, confirme mes conclusions et les étend à toute la Normandie. Il a répété les confidences qui lui ont été faites, et ces confidences, je vous les ai le premier dévoilées. Mais je voudrais ajouter un témoignage plus important et plus spécial, c'est le témoignage de M. le docteur Carlier, médecin-major, qui s'est consacré à Évreux, pendant plusieurs années, aux recherches les plus consciencieuses sur la démographie de la ville d'Évreux et des cantons voisins. L'ouvrage a

Digitized by Google

été publié en 1894. Que nous apprend, que nous prouve M. Carlier ?

« La population d'Évreux, dit-il, a augmenté : mais d'où vient cette augmentation ? Serait-ce que la natalité y est plus fréquente que dans les campagnes ? Nullement. L'immigration seule a pu compenser les pertes sensibles qu'a subies Évreux par le défaut de nuptialité et de natalité. Aurait-on cru qu'à Évreux, la proportion des mariages est moindre que dans le reste du département ? La décroissance a été régulièrement progressive. Comme la natalité est beaucoup plus forte dans les mariages que dans les unions illégitimes, la diminution des mariages devait nécessairement entraîner la diminution de la natalité. » M. Carlier nous apprend, il nous prouve que l'on fait, à Évreux, moitié moins d'enfants qu'on n'en faisait il y a soixante-dix ans, c'est-à-dire vers 1830. Une naissance correspondait, en 1833, à 31 habitants ; elle correspondait, en 1883, à 58 habitants. De nouveaux calculs seraient nécessaires pour dire quelle est aujourd'hui la proportion officielle.

Ce n'est pas tout. Dans nos campagnes, on dit avec raison : La population diminue parce que le nombre des décès dépasse de beaucoup le nombre des naissances, mais M. Carlier intervient et dit : « Les décès l'emportent dans une proportion considérable à Évreux sur les naissances. Si l'immigration ne venait pas compenser tous les ans l'énorme déficit occasionné dans la population par le défaut de nuptialité, de natalité, et par la prédominance de la mortalité, la ville d'Évreux perdrait en peu de temps son importance. » La conclusion est facile à tirer : les mêmes causes morales, les mêmes sentiments, les mêmes intérêts dominent la situation

Digitized by Google

dans les villes et dans les campagnes, et travaillent à la diminution de la population.

Et maintenant, à ces faits incontestables, peut-on trouver et appliquer des remèdes? Sur un cri d'alarme poussé au Sénat par M. Piot, le gouvernement a nommé une grande commission, une si grande commission qu'elle a les apparences d'un congrès. Il n'est pas besoin d'en faire partie pour proposer des remèdes. Les imaginations s'emportent; les règlements s'affirment; les cœurs s'émeuvent, et beaucoup croient avoir sauvé la patrie en donnant un conseil souvent justifié sur une question qui supporterait l'application de tous les conseils sans être définitivement résolue.

D'abord se présentent tous ceux qui croient qu'avec des lois on décidera ou on forcera un homme et une femme à procréer des enfants. Le Code civil a été violemment attaqué; et on a attribué au partage égal entre les enfants, l'affaiblissement de la natalité. On dit que la réforme successorale a d'instinct ébranlé la situation de la famille rurale, et que le Code civil a pris parti contre la fécondité de la famille, et fortifié une tendance à des calculs qui n'ont que trop d'appui dans la décadence des mœurs familiales.

Dans une étude sur la propriété bâtie, mon ami M. Camille Fouquet a relevé que, depuis 1853, le nombre des propriétés bâties n'avait pas cessé d'augmenter et que la majorité des familles françaises est logée chez elle. Ceci ne serait pas exact pour le département de l'Eure, où les habitants sont encore grandement locataires. Mais qu'importe? Il est certain que partout en France règne le goût, la passion du chez soi, de la maison, du champ, du foyer familial. Il est certain

Digitized by Google

que l'espérance et la volonté de laisser cette maison, ce foyer à un héritier décide les parents à ne pas se créer une nombreuse famille qui diviserait et disperserait l'héritage. Cela est vrai. Et alors on dit : « Augmentons la quotité disponible ; donnons au père de famille une certaine facilité de tester, de rompre par son testament l'égalité de partage. » Je vous laisse à résoudre ce point décisif : Peut-on changer la règle du partage égal entre les enfants ? Non. Augmenter la quotité disponible ? Peut-être. Mais cela suffirait-il pour décider un homme et une femme à se donner une nombreuse famille ? Non encore, et je vous en dirai la raison : Cette raison est que les parents ne veulent pas avoir d'enfants, parce qu'ils pensent d'abord à eux-mêmes.

Tout récemment, le lieutenant-colonel Toutée est entré en campagne, et il a été servi par une armée de journaux qui ont porté son système devant l'opinion publique. Il propose de frapper les ménages « oublieux de leurs devoirs, » dit-il, non pas correctionnellement, ni administrativement, ni politiquement, mais de les atteindre dans ce qui fait la raison de leur faute, de les priver d'une partie des biens à eux dévolus par héritage dans la proportion exacte où ils n'en assurent pas la transmission. Ainsi, à chaque héritier seraient attribués, en ligne directe, outre sa part, autant de parts qu'il a d'enfants vivants ou représentés. Tout enfant unique ne recevrait que la moitié de l'héritage, l'autre moitié revenant à ceux auxquels la succession reviendrait à son défaut. Ce système a été trouvé injuste par des juges bien compétents, et on n'a pas vu comment un mari et une femme trouveraient dans cette combinaison des raisons pour procréer des enfants, surtout

Digitized by Google

dans les classes ouvrières. Et puis, le colonel Toutée a-t-il pensé à ceux qui ne peuvent pas avoir d'enfants ? Il ne les frappe pas, mais il frappe celui qui n'a qu'un enfant.

Parmi les remèdes qu'on propose encore pour enrayer le mouvement de dépopulation, deux me paraissent intéressants. « Si les parents, dit-on, étaient assurés de placer leurs enfants et de leur garantir une carrière, vous verriez surgir des familles nombreuses. » Demandez donc aux législateurs de décider que toutes les situations relevant des administrations de l'État ou des administrations publiques ne seront données qu'à des membres de nombreuses familles ! Il est entendu que l'administration n'aurait pas le choix et que la loi lui imposerait l'obligation de placer les jeunes gens après leur service militaire. La pensée est excellente en soi ; mais est-elle praticable ? L'administration renoncera-t-elle jamais, dans les mœurs actuelles, au droit de faire des faveurs ou des justices ? Et, sous prétexte que l'administration a besoin de capacités, les politiciens abdiqueront-ils jamais un puissant moyen de se faire des créatures. Veut-on essayer ? J'y consens.

« Mais alors, dit-on encore, ne pourrons-nous pas faciliter la natalité en donnant aux jeunes gens qui font partie de familles nombreuses des exemptions du service militaire ? » Voilà assurément un moyen fort séduisant ; mais ici se dresse cette formidable objection du principe de l'égalité devant la loi militaire. Avec le service de deux ans, on supprime toutes les exemptions, même comme soutien de famille, et vous voudriez qu'on exemptât certains jeunes gens parce qu'ils appartiendraient à des familles nombreuses ? Passons.

Digitized by Google

Et la loi électorale? De ce côté on a fait plus que de jeter des regards : on a fait beaucoup d'écrits. Donner au père de famille autant de voix qu'il a d'enfants, c'est un système ; mais les hommes tiennent-ils donc tellement à leur droit de vote, qu'ils puissent entraîner leurs femmes, auxquelles la loi électorale est indifférente, dans l'abandon de leurs habitudes et de leurs calculs?

Je vous ferai, d'ailleurs, remarquer que tous ces moyens visent surtout la pensée d'un soulagement aux familles nombreuses, mais qu'en vérité, ils ne peuvent pas être les mobiles de la naissance des enfants.

Non, il faut en prendre son parti et voir les choses comme elles sont. Autrefois, la foi religieuse avait son action, elle l'exerçait en se combinant avec l'esprit de famille. Aujourd'hui, ces deux forces morales sont en décadence : les mœurs et les lois dissolvent tous les jours les liens qui unissaient les parents et les enfants sous la sauvegarde et la conscience de l'autorité paternelle. L'affection paternelle et maternelle subsiste en Normandie dans toute sa force. Il existe, dans nos campagnes, un nombre incalculable de bonnes familles. On gâte les enfants, même plus fréquemment qu'autrefois, et souvent l'éducation est un mélange de sévérité et d'indulgence sans discernement. Ce qui a diminué, c'est le respect des enfants envers les parents ; mais cela n'est pas un vice de Normandie. Ne voyons-nous pas tous les jours, dès le jeune âge, des enfants s'ériger en juges de la conduite de leurs parents et de leur propre conduite? Chacun n'a qu'une pensée, c'est d'être son maître. Et dans l'avenir, comment en sera-t-il autrement? Quand nous venons d'entendre, à la Chambre

Digitized by Google

des députés, un ancien directeur de l'instruction publique faire la déclaration que voici : « Les enfants n'appar-« tiennent pas à leurs parents. A qui l'enfant appartient-« il? A lui-même ; il est une personne humaine; il « n'appartient à aucune créature. » Pourquoi donc aujourd'hui les parents se donneraient-ils la peine d'élever une nombreuse famille, lorsqu'ils sont exposés désormais à voir leurs bons soins et leurs sentiments méconnus par les conseils de ceux qui s'abritent sous les doctrines des autorités publiques? L'État ne peut pas, ne doit pas se substituer aux droits sacrés de la famille.

Le plus grand trouble a été porté dans la constitution de la famille religieuse et civile par le divorce ; mais, au fond, la loi du divorce, qui est un symptôme de la situation actuelle, n'est pas en faveur dans notre pays. En tout cas, elle n'a pas été une cause prédominante du relâchement des liens de famille.

La cause du mal est dans un esprit d'indépendance et d'égoïsme des enfants, qu'ils semblent prendre en passant dans l'air qu'ils respirent. Les parents sont débordés et laissent souvent échapper, tantôt par trop de faiblesse et tantôt par impuissance, le pouvoir que leur donnait la loi et que, malgré tout, leur donne la nature.

Quant aux parents, je suis obligé de le redire, quand ils se refusent à se donner une nombreuse famille, ils n'ont pas toujours en vue l'avenir plus ou moins incertain de leurs enfants ; ils pensent aussi au présent ; ils pensent à eux-mêmes. A chacun son travail, sa peine et sa récompense.

Résumons-nous, et voyons la raison maîtresse d'une situation précaire et même inquiétante. La population

Digitized by Google

française se trouve entre deux courants : le devoir et l'intérêt. Le devoir est dicté par la foi religieuse, par des pensées patriotiques et par le sentiment naturel de l'amour de la famille. Il est entendu que ces trois mobiles du devoir, en les analysant l'un après l'autre, ont perdu leur ancienne action sur la fécondité de la famille française.

Quant à l'intérêt, voilà la cause du mal, d'un mal qui va croissant. Mais combien les circonstances nouvelles dans lesquelles les événements de la politique entraînent la France, surexcitent, dans le secret des esprits et des cœurs, la pensée de l'égoïsme pour le présent et pour l'avenir !

On pouvait jadis avoir des rêves d'avenir, entrevoir le bonheur d'élever une famille nombreuse, s'attacher à l'espérance et à la confiance d'élever ses enfants suivant ses sentiments et de leur laisser une fortune à peu près assurée. Aujourd'hui, tout est dans l'incertitude ; on ne sait où l'État portera ses entreprises pour s'emparer de l'individu et de ses biens. Vous avez entendu, il y a quelques jours, à la tribune française, un des membres les plus puissants de la majorité républicaine déclarer solennellement que les enfants appartenaient à l'État, qui avait le devoir de les façonner à sa guise et de les mener là où il voulait, dans la morale comme dans l'instruction, suivant les opinions des maîtres de la politique. Quelle révolution dans les sentiments et les idées familiales !

Et du côté de la fortune, des ressources du ménage, les charges publiques n'augmentent-elles pas tous les jours d'une manière effrayante? Lisez les journaux et voyez ce qui nous attend. Les raisons économiques

Digitized by Google

nous pressent de tous les côtés et rendent la situation de la classe moyenne difficile et précaire. On nous dit que les enfants appartiennent surtout à l'État ; mais aussi on nous prouve que les fortunes des particuliers sont à la discrétion de l'État.

Par des impôts toujours grandissants, par une situation financière profondément troublée, les intérêts privés paraissent destinés à être absorbés peu à peu dans un certain intérêt public qui, au fond, n'est que l'expression des intérêts particuliers et des opinions préconçues de ceux que représente le suffrage universel.

La natalité dépend des mœurs : les mœurs, de la situation des esprits et des faits, et ni les esprits ni les faits ne favorisent l'essor des familles nombreuses. Il ne faut pourtant pas se décourager et renoncer à la pensée du relèvement de la France. Si nous pouvions conserver les enfants nés, nous aurions fait notre devoir et nous aurions peut-être conjuré les plus grands périls.

Un autre jour, si vous le voulez bien, quand la grande Commission aura publié ses rapports, nous reprendrons la suite de cet entretien ; mais j'espère, néanmoins, que vous aurez reconnu avec moi que le sujet de la dépopulation, surtout dans notre département, est digne de nos méditations et de nos plus vives sympathies.

Digitized by Google

EXPOSITION D'HORTICULTURE

ET

CONCOURS DE CHIENS DE BERGER

TENUS A ÉVREUX

A L'OCCASION DU CONCOURS RÉGIONAL

(Juin 1903.)

Extrait du procès-verbal.

Le concours régional qui s'est tenu à Évreux en juin 1903 a été très brillant. La Société libre d'Agriculture de l'Eure, lors de cette solennité, avait organisé, les 11, 12, 13 et 14 juin, une exposition horticole qui a eu un plein succès, ainsi qu'un concours de chiens de berger qui a eu lieu le 14 juin et qui grâce à l'appui du Club Français du chien de berger a été très réussi. A l'occasion de ces concours, des récompenses ont été décernées aux jardiniers et aides-jardiniers ainsi qu'aux bergers pour longs et honorables services.

Grâce à l'initiative de la Société libre de l'Eure, une exposition canine a pu être organisée à Évreux pendant le concours régional par la Société centrale pour l'amélioration des races de chiens en France.

L'exposition d'horticulture était installée sur la place Saint-Taurin. Pendant la durée de cette exposition, la

Digitized by Google

Société Symphonique d'Évreux a donné plusieurs concerts qui ont été très goûtés.

Le concours de chiens de berger a eu lieu dans les prairies de M. Peschet.

La distribution des récompenses de ces concours a eu lieu le samedi 14 juin, à 4 heures, sous la présidence de M. Louis Passy, président de la Société. A ses côtés avaient pris place MM. Canal, secrétaire général de l'Eure; Emmanuel Boulet, président du Club Français du chien de berger; le comte de Boury, député, vice-président de la Société; Camille Fouquet, député; Joseph l'Hopital, président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay; Léon Petit, secrétaire perpétuel et Letellier-Alaboissette, trésorier de la Société.

M. Louis Passy, après avoir ouvert la séance, a prononcé un discours qui a été chaleureusement applaudi, puis M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a fait l'appel des lauréats.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

L'heure n'est pas aux discours, et la durée du jour nous oblige à nous hâter; mais il m'est impossible de ne pas vous expliquer la double scène à laquelle vous avez bien voulu assister. Nous aurons successivement deux séances : l'une, tenue au nom de la Société des agriculteurs de France; l'autre, au nom de la Société d'agricul-

Digitized by Google

ture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Nous sommes en ce moment en séance au nom de la Société des agriculteurs de France.

Vous savez que cette grande Société accompagne de ses vœux tous les concours régionaux, et qu'à cette occasion elle convoque les membres de la région. Le principal objet de cette réunion est de signaler et d'honorer une des familles qui, par la continuité de services agricoles dans la même commune et l'honorabilité de ses membres, peut être offerte comme exemple. Un grand nombre de familles pouvaient entrer dans ce concours d'honneur. Une d'elles s'est distinguée par des titres vraiment exceptionnels. Elle appartient à notre Vexin, où tant de familles perpétuent, de père en fils, la carrière de l'agriculture.

La famille Rouget, par les registres de baptême de nos paroisses et par des titres incontestables, remonte à la première moitié du XVII^e^ siècle. Depuis dix ans, la généalogie de la famille Rouget attendait qu'elle fût officiellement constatée. Elle offre le tableau de deux cent vingt ans de services agricoles sur le territoire de la commune de Chauvincourt. Depuis 1657, les Rouget sont propriétaires et fermiers à Chauvincourt sans interruption ; et ce qui est peut-être plus remarquable encore, c'est que la commune de Chauvincourt a été non seulement exploitée, mais administrée par la même famille depuis le commencement de ce siècle. Cent ans de mairie à travers tous les changements de gouvernement, c'est un véritable phénomène.

Émile Rouget, le représentant distingué de cette grande famille, qui étend ses alliances dans tout le Vexin, lau-

Digitized by Google

réat de nos concours et ancien fondateur et secrétaire du syndicat agricole des Andelys, a fixé et retenu notre attention par un heureux mérite : il a eu le bonheur d'avoir quatre fils et une fille. Ses quatre fils sont cultivateurs et sa fille vient d'épouser un cultivateur.

Personne ne pouvait donner au programme et aux vœux de la Société des Agriculteurs de France une plus entière satisfaction. M. Émile Rouget reçoit, avec les applaudissements de la commission, un diplôme d'honneur et un objet d'art.

La commission s'est trouvée cependant devant une autre famille de l'arrondissement de Bernay, très ancienne et très nombreuse, représentée dignement par M. Bertin, cultivateur à Beaumontel. La réputation personnelle de M. Bertin est grande, et ses concitoyens le lui ont prouvé en le nommant conseiller d'arrondissement.

Il nous a semblé pénible d'écarter, sans le reconnaître, le mérite de cette candidature, qui, en toute autre occasion, eût mérité vos suffrages. La Société des Agriculteurs a bien voulu répondre à nos souhaits en nous permettant de donner à M. Bertin un témoignage de notre haute estime et de nos vives sympathies. M. Bertin recevra un diplôme d'honneur et une médaille d'or. »

Et maintenant, la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure ouvre sa séance :

Messieurs, il n'est pas un progrès agricole, une manifestation publique en faveur de l'agriculture auxquels, depuis soixante-dix ans, notre compagnie n'ait été mêlée. Toujours fidèle aux traditions de son origine, fondée par un préfet de ce département, elle n'a cessé de chercher à entretenir avec l'administration

Digitized by Google

supérieure et le conseil général de l'Eure les meilleures relations pour le bien et l'honneur de notre pays. Toutes les fois que nous avons eu des concours régionaux, elle s'est efforcée, dans la mesure de son action, de donner la marque de l'esprit qui l'a toujours dirigée. Notre excellent secrétaire perpétuel, M. Léon Petit, a la vivante image du succès des temps passés et des besoins des temps nouveaux. C'est lui qui a songé à orner le concours régional cette année d'une exposition d'horticulture, et c'est moi qui, le 13 juin 1886, à une autre exposition prononçais, comme président, le discours que l'heure tardive ne me permet pas de renouveler. Que nos remerciements aillent d'abord à son perpétuel dévouement.

Dans ce temps-là, nous avions M. Piéton, auquel je veux envoyer un respectueux hommage. Aujourd'hui, nous avons M. Lapeltey, auquel le jury et nous-mêmes désirons donner un gage de notre gratitude. Encouragée par l'appui du gouvernement, de l'administration supérieure, du conseil général, notre compagnie a organisé cette exposition à l'examen de laquelle un jury des plus consciencieux a consacré tous ses soins. Nous adressons au jury nos remerciements, et vous applaudirez les lauréats de cette charmante exposition.

Mais ce n'était pas assez. Nous avons voulu nous assurer la nouveauté du concours des chiens de berger. C'était de parfaite convenance au moment où l'élève du mouton reprend faveur et brille au concours régional d'un si vif éclat. C'était justice ; car, il y a quelques années, M. Boulet nous avait rendu visite, et Évreux avait assisté au premier essai de ces nouveaux concours. Le nom de M. Boulet doit être prononcé ici par nous et

Digitized by Google

accueilli par vous avec reconnaissance. A lui reviennent tous les honneurs du Club des chiens de berger, des concours entre les bergers, des récompenses données aux bergers et aux chiens.

M. Boulet a créé une institution dont le moutonnage tirera le plus grand profit. Vous avez assisté aux épreuves de ce concours, et trente-six médailles vont être décernées. La Société d'agriculture se réjouit d'avoir inscrit dans son histoire, une des premières, le concours des chiens de berger, et elle adresse publiquement à M. Boulet, pour la troisième fois, ses plus cordiales félicitations.

A propos de l'exposition d'horticulture, nous avons mis en lumière les services et le mérite de M. Lapeltey. Nous avons grand plaisir, à propos du concours des chiens de berger, à remercier M. Bourgne et M. Lesort, qui se sont associés avec cœur à cette œuvre nouvelle.

Je veux enfin témoigner à M. le secrétaire général, M. Canal, combien sa présence, à défaut de celle de M. le préfet, nous a fait plaisir et honneur.

TOAST

De M. Emmanuel BOULET

PRÉSIDENT DU « CLUB FRANÇAIS DU CHIEN DE BERGER »

Messieurs,

Je suis très sensible aux paroles aimables qu'a bien voulu m'adresser notre éminent président, M. Louis Passy ; mais qu'il me permette de déclarer ici que c'est à la Société libre d'agriculture de l'Eure que nous devons

Digitized by Google

de pouvoir aujourd'hui donner une manifestation aussi intéressante.

Notre désir était irréalisable sans l'impulsion de son concours éclairé, sans sa généreuse participation aux frais matériels.

Me faisant l'interprète des sentiments qui animent tous les membres de mon comité, j'exprime au président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, à son bureau, à tous ses souscripteurs, l'expression de ma plus vive gratitude.

L'idée de ce concours est déjà ancienne : elle date de quatre ans. C'est à la suite d'un concours d'essai organisé en 1899, sur le Bel-Ébat, par la Société libre d'agriculture de l'Eure, que son vice-président M. le comte de Boury, son dévoué secrétaire perpétuel M. Léon Petit et le président du Club, pensèrent que l'époque du concours régional serait très favorable pour organiser dans le département le concours national annuel de chiens de berger.

M. Randoing, inspecteur général de l'agriculture, qui préside avec tant d'autorité et de courtoisie le magnifique concours régional que nous avons tous admiré, a bien voulu temoigner de son intérêt à notre réunion, en acceptant de la prendre sous son patronage. Je l'en remercie du fond du cœur.

Sa bienveillante intervention nous a permis de pouvoir compter sur la précieuse collaboration de M. Bourgne, professeur départemental d'agriculture de l'Eure. En acceptant la lourde tâche de commissaire général, M. Bourgne a mis aimablement à notre service son activité et son intelligente initiative ; je lui adresse mes très sincères remerciements.

Digitized by Google

Enfin, je ne voudrais pas oublier M. Lesort, commissaire général adjoint ; ses excellents conseils et sa bienveillante entremise nous ont grandement facilité notre tâche.

Pénétré des sentiments de reconnaissance que nous devons aux pouvoirs publics, j'ai encore beaucoup d'autres remerciements à adresser ici :

D'abord à M. le président de la République qui nous a offert deux objets d'art pour nos prix d'honneur; — à M. le ministre de l'Agriculture qui nous a remis une médaille d'or et une subvention ; — au conseil général de l'Eure, qui, sur la proposition de M. le préfet, a bien voulu nous voter une somme de 300 francs pour aider à l'organisation du concours ; — à M. le maire d'Evreux, pour sa cordiale réception et la subvention votée par la municipalité ; — à la Société des agriculteurs de France ; — à la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; — au comice agricole des deux cantons d'Évreux ; — aux sections des Andelys, de Louviers, de Bernay et de Pont-Audemer, de la Société libre d'agriculture de l'Eure ; — au comice agricole de Damville ; — à la Société agricole et hippique de Pont-Audemer ; — au comice agricole de l'arrondissement de Louviers ; — au syndicat agricole de l'arrondissement de Bernay ; — à la Société protectrice des animaux ; — au syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys ; — à la Société d'agriculture de Pithiviers ; — à la régie du marché aux bestiaux de la Villette et à son directeur, M. Thieulent, qui nous ont si généreusement offert plus de 500 francs, pour trois médailles d'or, deux médailles de vermeil et 150 francs de prix en espèces ; — aux quatre chambres syndicales du marché et des abat-

Digitized by Google

toirs de la Villette ; — enfin, à tous les généreux donateurs qui nous ont offert de l'argent et des médailles, qui vont nous permettre de récompenser aujourd'hui comme ils le méritent les lauréats du concours.

Je remercie la presse de la sympathie qu'elle nous a témoignée, ainsi que MM. les commissaires et MM. les jurés, pour la tâche ardue et délicate qu'ils ont bien voulu assumer.

Je souhaite la bienvenue à M. Salles, délégué par M. le préfet, auquel je le prie de bien vouloir porter nos remerciements pour l'appui qu'il nous a donné ; — à M. l'adjoint docteur Oursel, remplaçant M. le maire empêché ; — à M. Jules Bénard, l'un de nos premiers adhérents, qui a quitté Meaux ce matin pour assister à notre concours ; — à M. Camille Fouquet ; — à tous les présents.

Messieurs, comme vous le savez, le Club français du chien de berger a pour but l'amélioration, l'élevage et le dressage de nos races françaises si utiles de chiens de berger. Il voudrait arriver à pouvoir acheter, parmi les meilleurs chiens des races de Brie et de Beauce, quelques très beaux étalons, destinés à saillir les chiennes bien typées de même race appartenant aux membres du Club ou à leurs serviteurs, ce qui ferait certainement réaliser en quelques années de grands progrès à l'élevage de chaque race comme type, beauté et qualités.

Nous voudrions voir les bergers tirer meilleur profit de leurs chiens. Il y a quinze jours, à l'exposition canine de Paris, un chien noir de la race de Brie, 2e prix de sa classe, a été vendu 1.000 francs. Une offre de 3,000 francs a été faite par un étranger pour le 1er prix ; le propriétaire, qui en est l'éleveur, l'a refusée, désirant

Digitized by Google

que son élève reste en France, où il pourra rendre de grands services comme étalon. Nous ne pouvons que l'en féliciter. Ce magnifique chien est exposé à Évreux ; il a obtenu ce matin le 1er prix également, et vous pourrez le voir cet après-midi en tête du défilé des chiens primés.

Tout cela est de bon augure pour l'avenir.

Le Club voudrait aussi pouvoir récompenser plus largement les meilleurs bergers. Malheureusement, sa modeste cotisation annuelle de 5 francs ne lui a pas permis, jusqu'à présent, de réaliser ses projets. Il lui faudrait de nouvelles ressources, c'est-à-dire augmenter beaucoup le nombre de ses adhérents. Nous comptons pour cela sur l'aide de MM. les commissaires et les membres du comité d'organisation. Nous leur faisons le plus pressant appel, convaincus qu'il sera entendu.

Je lève mon verre en l'honneur de la ville d'Évreux, à la prospérité du département de l'Eure et aux progrès de son agriculture.

Je bois à la santé de nos présidents et de nos membres d'honneur, à la santé de nos donateurs, de tous nos collaborateurs et à la santé de nos aimables convives. »

LISTE DES RÉCOMPENSES

DE L'EXPOSITION D'HORTICULTURE

Prix d'honneur, objet d'art offert par le président de la République, avec félicitations du jury, et 100 fr. : M. Enot, horticulteur à la Guéroulde, pour l'ensemble de son exposition.

Méd. d'or gr. mod. offerte par la section de Pont-Audemer, avec

Digitized by Google

félicitations du jury : MM. Croux et fils, à Chatenay (Seine), pour leur collection de pivoines. — *Id.*, avec félicitations du jury, et 100 fr., offerts par la ville d'Évreux ; Mme Lapeltey (Henri), pour ses garnitures de jardinières et surtout de table.

Méd. d'or, offerte par M. Ch. Fortier, ancien président de la Société, et 50 fr. : M. Thomasse, jardinier chez M. Peschet, à Évreux, pour l'ensemble de son exposition de culture maraîchère.

Diplôme d'honneur de la Société nationale d'horticulture de France : l'école d'horticulture de Villepreux, pour l'ensemble de son exposition. (Prime de 50 fr., à M. Humbert, chef de culture).

Diplôme d'honneur, avec félicitations du jury : M. Paul Noël, directeur du laboratoire d'entomologie agricole de Rouen, pour ses publications relatives à l'entomologie. — *Id.*, avec remerciements du jury : M. Lecointe, professeur honoraire d'école normale, pour son dévouement à l'enseignement horticole.

Plantes de serre chaude.

Palmiers cycadées, araliacées, pandanées, etc. ; — méd. de vermeil gr. mod., offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Henri Lapeltey, horticulteur à Évreux, plus 100 fr., offerts par la ville d'Évreux, pour l'ensemble de son exposition ; — méd. de vermeil, offerte par M. Louis Passy, président de la Société : M. Lanéelle, horticulteur à Gravigny ; — méd. d'argent : M. Triquet, horticulteur à Évreux, plus 30 fr., offerts par la ville d'Évreux, pour l'ensemble de son exposition.

Dracænas. — Méd. d'argent gr. mod. offerte par la compagnie d'assurances *l'Urbaine et la Seine* : M. Lapeltey.

Fougères de serre. — Méd. de vermeil, offerte par M. Joseph L'Hopital, président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux : M. Lapeltey.

Bégonias à feuilles ornementales. — Méd. d'argent gr. mod., offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Lanéelle ; — méd. d'argent, offerte par la Société protectrice des animaux : M. Thomasse.

Gloxinias en fleurs. — Méd. de vermeil gr. mod. offerte par M. Parissot, sénateur : M. Lanéelle ; — méd. de vermeil et 25 fr. : M. Jardin, horticulteur à Verneuil.

Serre tempérée.

Azalées de l'Inde, en fleurs. — Méd. d'argent et 10 fr. : M. Ageno, jardinier chez M. Izarn, à Évreux. — Méd. de vermeil, gr. mod.,

Digitized by Google

offerte par M. Léon Petit, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure : M. Lanéelle.

Pelargonium zonales. — Méd. de vermeil gr. mod., offerte par M. Milliard, sénateur, président du conseil général : M. Lanéelle ; *géraniums* pour massifs : — méd. de vermeil, offerte par le syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux : M. Lanéelle ; *géraniums* en collection : — méd. d'argent gr. mod. : M. Thomasse ; — méd. d'argent : M. Triquet.

Begonias tuberculeux. — Méd. de vermeil : M. Lanéelle ; — méd. de bronze : M. Lanéelle ; exposition de *bégonias semper florens* blancs.

Plantes grasses. — Méd. d'argent : M. Chéron, horticulteur à Dreux.

Pleine terre.

Rhododendrons en fleurs. — Méd. d'argent : M. Lapeltey.

Azalées pontiques et mollis fleuris. — Méd. de bronze, offerte par le syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux : M. Lapeltey.

Rosiers basse tige en fleurs. — Méd. d'argent gr. mod. : M. Lanéelle ; — méd. d'argent : M. Triquet ; MM. Beaucantin et Le Morvan, horticulteurs à Rouen ; — méd. de bronze : M. Pelletier, rosiériste à Stains (Seine-et-Oise) ; *roses en fleurs coupées.*

Pivoines en fleurs coupées. — Méd. de bronze : M. Chéron.

Fougères de plein air. — Méd. d'argent gr. mod. : M. Lapeltey.

Œillets. — Méd. d'argent : M. Lanéelle.

Conifères. — Méd. de vermeil, offerte par M. le comte de Boury, vice-président de la Société libre de l'Eure : M. Lapeltey.

Arbres et arbustes à feuillage persistant. — Méd. d'argent gr. mod. et 50 fr. : MM. Beaucantin et Le Morvan.

Hydrangea paniculata. — Méd. d'argent : les mêmes.

Mosaïculture. — Méd. de bronze et 10 fr. : M. Renaudin, jardinier au grand séminaire d'Évreux.

Arbres fruitiers formés. — Méd. d'argent gr. mod., offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Lapeltey ; — méd. d'argent et 25 fr. : M. Hervieux, pépiniériste à Conches, pour l'ensemble de son exposition.

Fruits forcés détachés des arbres. — Méd. de vermeil, offerte par M. Thorel, sénateur : M. Enot, horticulteur à la Guéroulde.

Arbres à fruits à noyaux en pots. — Méd. d'argent gr. mod. : M. Enot.

Fraisiers en pots. — Méd. d'argent : M. Thomasse.

Fraises. — Méd. de bronze : M. Gautarel, à Évreux.

Digitized by Google

Culture maraîchère.

Légumes forcés de la saison. — Méd. de vermeil gr. mod. et 75 fr. : M. Lainé, horticulteur à Brionne. — Id. et 25 fr. : M. Portais, jardinier de l'asile de Navarre; — méd. de vermeil et 25 fr. : M. Adam, jardinier à Évreux; — méd. d'argent et 25 fr. : M. Gautarel.

Melons cantaloups. — Méd. de vermeil et 25 fr. : M. Bourgeois, horticulteur à Conches; — méd. d'argent gr. mod., offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Portais; — méd. d'argent : M. Enot.

Asperges. — Méd. de bronze, offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Juignet, à Argenteuil.

Herbiers.

Méd. d'argent gr. mod. : M. Raoul Duval, élève diplômé de l'école d'horticulture de Versailles; — méd. d'argent : M. Raignault, sous-chef de culture de l'école d'horticulture de Villepreux (Seine-et-Oise); M. Thérou.

Enseignement horticole.

Méd. de vermeil : MM. Fricotté, instituteur à Heudicourt; Delachaussée, instituteur à Vaux-sur-Eure; — ment. très hon. : MM. les administrateurs du journal *le Petit Jardin*, et Bunetel, à Neuilly-sur-Seine; — ment. hon. : MM. Leclerc, instituteur à Créancey (Haute-Marne), et Lechevin, à Paris.

Industrie horticole.

Méd. d'argent gr. mod. : MM. Fourré, coutelier à Évreux; Lesieux, quincaillier à Évreux; Radiguet, opticien à Évreux; Lemarié-Dubois, faïencier à Évreux; — méd. d'argent, MM. Sarazin, à Chailly-en-Brie (Seine-et-Marne); Gilbert, à Laigle; Yvelin, serrurier à la Commanderie.

Plans de jardins.

Méd. de vermeil gr. mod. : MM. Beaucantin et Le Morvan.

APICULTURE

Diplôme d'honneur : l'école normale d'instituteurs d'Évreux; — méd. de vermeil : M. Betmale, économe de ladite école; — méd.

Digitized by Google

d'argent : M. l'abbé Breton, curé de Theil-Nolent; M. Léandre Fricotté, à Paris.

Prix aux jardiniers et aides-jardiniers.

Méd. d'argent gr. mod. et 25 fr. : M. Aumont, ouvrier jardinier, depuis 26 ans chez M. Lapeltey ; — méd. d'argent et 20 fr. : M. Portais, jardinier de l'asile de Navarre, depuis 26 ans ; — méd. d'argent et 15 fr. : Mme Hérisson, ouvrière depuis 12 ans, chez M. Lanéelle.

Prix spéciaux.

Méd. d'or, offerte par la commission d'organisation de l'exposition d'horticulture, et 75 fr. offerts par la ville d'Évreux : M. Lanéelle, pour l'ensemble de son exposition.

Objet d'art, offert par la section de Bernay, avec félicitations du jury : M. Lapeltey père pour l'organisation de l'exposition.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DU CONCOURS DE CHIENS DE BERGER

1° CONCOURS DE BEAUTÉ

RACE DE BRIE

Mâles. — 1er prix, méd. d'or, *Cyrano*, à M. Thome ; 2e, méd. de vermeil, *Sergent*, au même ; 3e, méd. d'argent, *Faraud*, à M. Pilette ; 4e, méd. de bronze, *Cartouche*, au même ; 5e, méd. de bronze, *Zona*, à M. Poot.

Femelles. — 1er prix, méd. de vermeil, *Gitane*, à M. Villain ; 2e, méd. d'argent, *Musette*, à M. Thome ; 3e, méd. de bronze, *Grisette*, à M. Leys.

RACE DE BEAUCE

Mâles. — 1er prix, méd. d'or, *Tambour*, à M. Bizé ; 2e, méd. de vermeil, *Fanchon*, à M. Pilette ; 3e, méd. d'argent, *Fram*, à M. Véron ; 4e, méd. de bronze, *Sans-Peur*, à M. Belzeaux.

Femelles. — 1er prix, méd. de vermeil, *Javotte*, à M. Villain ; 2e, méd. d'argent, *Hilda*, à M. Lizé ; 3e, méd. de bronze, *Margot*, à M. Belzeaux ; 4e, méd. de bronze, *Charmante*, à M. Laval.

Digitized by Google

2e CONCOURS DE TRAVAIL

CHIENS DE BERGER

1er prix et prix d'honneur, un objet d'art offert par le président de la République et 100 fr., M. Pierre Fol, au Buisson-Fallu; — 2e, méd. d'or et 75 fr., M. Pilette, à Argœuvres (Somme); — 3e, méd. de vermeil et 50 fr., M. Drouin, chez M. Brochard, à Avrilly; — 5e, méd. de vermeil et 40 fr., M. Petel, aux Thilliers-en-Vexin; — 6e, méd. de vermeil et 30 fr., M. Mary, à Champeaux (Seine-et-Marne); — 7e, méd. de vermeil et 25 fr., M. Véron, à Grisy-Suines (Seine-et-Marne); — 8e, méd. d'argent gr. mod. et 20 fr., M. Courcelles, à Quittebeuf; — 9e, méd. d'argent et 15 fr., M. Toutain, à Quittebeuf; — 10e, méd. de bronze et 10 fr., M. Pecquet, à Saint-Georges-du-Vièvre; — 11e, diplôme et 5 fr., M. Léon Huet, à Ailly; — 12e, diplôme, M. Dubuc, à Venables.

PLACEURS ET CONDUCTEURS DE BESTIAUX

1er prix et prix d'honneur, objet d'art offert par le président de la République et 100 fr., M. L. Leclercq, à Pantin (Seine); — 2e prix, non décerné; — 3e, méd. de vermeil et 50 fr., M. Leys, à Pantin.

Récompenses pour longs services.

Bergers. — 1er prix, méd. d'or, M. Éloi Delamotte, chez M. Doré, à Gamaches (35 ans de services); — 2e, méd. de vermeil, M. Gustave Sagnier, chez M. de Chezelles, au Boulleaume (Oise) (25 ans de services); — 3e, méd. de vermeil, M. Louis Flamet, chez M. Pantin, à Guiseniers (22 ans de services); — 4e, méd. d'argent gr. mod., M. Eugène Lecoq, chez M. Laval, à Champigny la Futelaye (22 ans de services); — 5e, méd. d'argent, M. Auguste Barbet, chez M. Dechaumont, à Boisemont (17 ans de services); — 6e, méd. d'argent, M. Pilette, à Argœuvres (17 ans de services); — 7e, méd. de bronze, M. Pierre Cojean, chez M. Blot, à la Forêt-du-Parc (17 ans de services); — mentions honorables : MM. Albert Coignard, chez M. Harel, à Colletot, et Jules Fleury, chez M. Lecœur, à Saint-Aubin-du-Vieil-Évreux (13 ans de services).

Bouviers, placeurs et conducteurs de bestiaux. — Méd. de vermeil, M. Jules Haos, chez Mme veuve Gervais, à Paris (25 ans de services).

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1903

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE
LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN ET LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION
DES APPRENTIS
ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

Extrait du procès-verbal.

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie en séance publique, le dimanche 23 août 1903, à deux heures, dans l'amphithéâtre du jardin botanique d'Évreux sous la présidence de M. Louis Passy, député, membre de l'Institut, président de la Société, pour la remise solennelle aux lauréats de l'arrondissement d'Évreux, des récompenses décernées en 1903 par la Société libre de l'Eure, la Société d'encouragement au bien et la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. Un orchestre d'amateurs prêtait son concours. Au bureau siégeaient : MM. Louis Passy, président; Georges Bonjean, ancien président de la Société; Léon Petit, secrétaire perpétuel; Letellier-Alaboissette, trésorier.

Un nombreux public assistait à cette réunion.

Digitized by Google

A l'ouverture de la séance, M. Louis Passy a prononcé une chaleureuse allocution qui a été couverte d'unanimes applaudissements ; puis M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est l'honneur de la Société libre du département de l'Eure d'avoir été fondée dans l'esprit le plus large et le plus libéral pour essayer de centraliser les travaux, les intérêts, les opinions et les sentiments des générations qu'elle ne cesse pas de représenter. Son titre même de Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres vous montre que notre compagnie était possédée dès son origine par de vastes ambitions, et il ne lui a pas suffi de conserver pieusement les souvenirs de son histoire locale, elle a toujours voulu suivre le temps et se porter tour à tour du côté où le cours des événements entraînait les préoccupations publiques.

Nos prédécesseurs ont illustré notre compagnie par une variété d'efforts que nous ne sommes pas disposés à abandonner ; mais, tout en restant fidèles à des traditions qui sont notre histoire, on peut reconnaître que l'agriculture, qui dominait notre vie publique il y a soixante-dix ans, a débordé notre cadre et s'est peu à peu installée dans de nouvelles associations, créées pour satisfaire plus vivement aux besoins dont elle est l'expression.

Digitized by Google

Si l'agriculture, l'archéologie, l'histoire, les arts ont trouvé dans les mouvements heureux de la vie moderne des groupements auxquels nous devons applaudir, nous conservons, dans l'universalité de notre titre et de notre action, une supériorité que nous devons travailler à rendre incontestable.

Nous ne devons donc pas nous attarder dans les formules ordinaires des sociétés savantes et répéter seulement des efforts dont le caractère a besoin d'être renouvelé pour être fécond. Un vent qui menace de prendre la force de l'orage met tout le domaine des sciences morales et politiques en mouvement, et pousse les unes contre les autres les questions qui président à l'organisation d'une société démocratique. J'ai voulu marquer les nécessités qu'impose cette transformation des mœurs et des opinions, en vous parlant, dans une dernière réunion, de la dépopulation dans le département de l'Eure. Je vous en parlerai encore ; mais je veux aujourd'hui vous féliciter de vous confirmer dans vos généreux desseins en consacrant spécialement une de vos séances à la glorification des bonnes actions et des bons sentiments.

C'est vraiment faire œuvre patriotique que de relever, au milieu de toutes les divagations et des insanités dont les journaux sont obligés de remplir leurs colonnes, l'existence de ces grandes œuvres de bienfaisance sociale qui permettent d'unir les plus nobles exemples et de les présenter à la reconnaissance des honnêtes gens.

Voyez-vous, dans l'avenir, l'effet merveilleux de propagande que produiraient des réunions comme celle-ci, périodiquement renouvelées, où les récompenses accordées dans un département par des sociétés très dif-

Digitized by Google

férentes par les moyens d'action et par le but, seraient groupées dans un tableau général, et placées en un moment sous les yeux, pour être inscrites dans la mémoire des auditeurs et des lauréats ? La Société d'agriculture a déjà rempli ce rôle une fois. Elle s'y consacre aujourd'hui. Elle se propose de le remplir, en prenant sa part dans les honneurs à rendre aux actions, aux sentiments, aux vertus qui naissent de la moralité, du travail et du dévouement. A l'origine, suivant notre programme, nous nous faisions une fête d'aller dans les campagnes chercher les fidèles serviteurs de l'œuvre agricole et les familles où les sentiments sont le fond de la vie commune. Plus tard, nous avons pénétré dans les usines et honoré les ouvriers de l'industrie, et, dans cette séance même, nous avons par extraordinaire décerné quelques récompenses pour nous mettre d'accord avec les sociétés dont nous allons être l'interprète.

Voilà un exemple frappant de cette solidarité morale dont nous avons toujours proclamé les bienfaits et dont nous sommes les dévoués serviteurs, de cette solidarité que certains tenteraient volontiers de nous arracher pour en faire une institution d'État et un instrument de politique.

Chaque époque invente des formules différentes pour exprimer les mêmes besoins. Un mot apparaît : il se répand ; on l'exploite ; il devient une arme de combat, et se transforme en théorie qui entend forcer à l'obéissance ceux qui contestent ses prétentions au despotisme. Ouvrez les journaux, et vous ne trouverez pas de discours ou d'articles qui ne reproduisent le mot de solidarité. La solidarité apparaît comme le mot de passe de la science nouvelle de l'humanité. Il faut avoir le cou-

Digitized by Google

rage de dire qu'il n'y a pas de science nouvelle de l'humanité, mais des applications nouvelles à l'humanité de la doctrine du bien et du mal. Il convient de démasquer les illusions des fabricants de théorie sociale, et de donner aux mots la valeur propre des idées qu'ils ont toujours représentées. Pour ma part j'admets dans la société la solidarité en fait ; mais je ne l'admets pas en droit. Je conteste la doctrine qui prétend régler les relations des hommes par des obligations qui les saisissent à leur naissance, les enlèvent à leurs familles, absorbent leur personnalité et les livrent à la collectivité, c'est-à-dire à l'État. C'est un grand péril, à mon avis, que de créer, sous la sauvegarde d'un mot excellent en soi et vrai, une dette de la société vis-à-vis des individus et de donner des droits aux individus contre la société.

Ce n'est pas que je prétende ici porter atteinte aux grandes lois d'assistance, de prévoyance, de secours social, qui sont dans le courant des mœurs modernes et qui sont appelées à éteindre bien des souffrances et à réparer bien des injustices. L'État peut recevoir la mission de diriger l'action sociale quand la personnalité humaine est trop dispersée et trop faible. Le délégué de M. le préfet, M. Savouré-Bonville, que je suis heureux de voir à mes côtés, et auquel le conseil général a renouvelé tout à l'heure ses cordiales sympathies, sait bien ce que je pense à cet égard. Mais je ne veux pas me dissimuler que, en dépit des précautions les plus sincères, le principe de la solidarité, entendu comme une règle obligatoire, absolue, générale, un dogme, si je puis dire ainsi, n'ait finalement pour but et pour effet de mettre en péril la liberté de l'individu et de saper les

Digitized by Google

institutions de prévoyance, de mutualité, de charité, avec lesquelles la Société a fait tant de bien et excitait naguère encore des applaudissements unanimes.

Ce que je ne veux pas, c'est de laisser affaiblir, en quoi que ce soit, le ressort de l'activité humaine, de troubler la conscience et la volonté de l'homme qui veut le bien et le fait à sa manière ; d'arrêter l'élan presque inspiré d'une âme ardente au dévouement, qui ne serait plus maîtresse d'elle-même si elle se sentait un contrôle. Ne touchons pas, je vous en prie, à l'état de cet esprit et de ce cœur qui, lui-même et dans le secret de ses réflexions intérieures, trouve son bonheur dans la vie uniformément calme du devoir de la famille et du travail. La liberté, c'est la source intarissable des bonnes actions. Le bien que nous pouvons nous faire les uns aux autres n'a point de limites ; car il se renouvelle tous les jours dans des conditions différentes ; mais il faut laisser à chacun le mérite de ce qu'il fait et ne pas corrompre les bonnes actions, en soutenant qu'on est obligé de les faire.

Et vous tous qui m'écoutez, ne sentez-vous pas comme moi qu'il dépend de vous tous les jours de faire du bien à vos semblables ? Prenons donc tous les moyens de nous donner à nous-mêmes les joies intérieures d'une bonne conduite. Et quel meilleur moyen que de laisser glisser nos bonnes volontés dans ces nobles sociétés de bienfaisance, qui naissent autour de nous, se développent avec une rapidité vertigineuse et se donnent la mission de pénétrer dans tous les recoins de la vie où se réfugient le mal et la douleur ?

Honneur, par souvenir, à l'*Emulation chrétienne*, dont Rouen a célébré récemment la victoire sur le

Digitized by Google

temps et l'imprévoyance, et qui demeure le modèle de la mutualité laborieuse et triomphante !

Honneur, par exemple, aux fondateurs de cette excellente Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures, que préside mon ami Georges Picot et qu'inspire mon ami Cheysson! Elle a pour objet, dans l'industrie, de signaler à l'estime publique les institutions charitables et philanthropiques fondées dans le but d'instruire, de moraliser, d'aider les apprentis, garçons ou filles, sans distinction de culte. Je la salue et je serre la main, au nom de notre compagnie, à ces jeunes compatriotes d'Évreux qui vont recevoir une récompense qui est au fond un encouragement et une garantie d'honneur dans un prochain avenir.

Mais ce n'est pas vous, nos jeunes amis, qu'il convient de féliciter seulement. Vous serez heureux que la Société saisisse cette occasion de féliciter celui qui, dans ce département, s'est voué, avec une intrépide persévérance, à l'amélioration des jeunes enfants abandonnés. En nommant jadis président de notre compagnie M. Georges Bonjean, la Société a marqué le prix qu'elle attachait à une œuvre admirable, à la grande œuvre sociale dont la journée d'aujourd'hui n'est qu'un court épisode.

Tout autre est la Société d'encouragement au bien. Son ambition n'a pas de limites ; elle promène son œil sur la société toute entière, et, quand elle aperçoit dans la foule un mérite digne d'être signalé et honoré, elle se précipite sur lui, l'enlève à sa modestie et le livre aux applaudissements de la foule joyeuse et émue.

Quel est donc le sentiment qui fait accourir à Paris tous les ans cette foule de braves gens qui remplissent

Digitized by Google

de leurs acclamations le Cirque d'hiver? C'est le sentiment de la charité. Je le prends, ce sentiment, pour l'exalter devant vous. Je le défends contre les étreintes de ce mot rival : la solidarité. La solidarité est une conception de l'esprit ; c'est un mot sévère, froid, qui veut dire association, mais association forcée. La charité, au contraire, veut dire union volontaire. *Caritas*, en latin, d'abord, et dans toutes les langues ensuite, exprime l'affection, les vertus de la tendresse, l'amour des uns des autres. Aimez-vous les uns les autres! La charité n'est pas l'aumône, c'est l'amour. Si la solidarité ne veut pas faire de politique et chasser la charité de ce monde, la charité lui tendra la main et tout pourra concourir au bien de l'humanité. L'assistance publique et la bienfaisance privée ne peuvent pas être des sœurs ennemies.

Permettez-moi, en terminant, d'évoquer devant vous une scène mémorable. Figurez-vous que vous assistez à la dernière séance de la Société d'encouragement au bien, M. Loubet, le président de la République, est présent. M. Stéphen Liégeard, un poète et un homme de bien, le reçoit. Il fait le discours d'usage ; puis il prie M^lle^ Du Minil, une artiste du Théâtre-Français, de lire des vers que lui-même a composés en l'honneur de la charité. Que puis-je faire de mieux que de renouveler en vos cœurs l'émotion de quelques beaux vers et de fortifier par l'accord de la musique et de la poésie le charme de cette séance consacrée au bien et au dévouement? Écoutez : ce n'est plus moi qui parle.

Fille du ciel, par qui toute douleur s'endort,
Qui mieux que toi saurait embellir cette enceinte ?
Quel nom avant le tien peut, ô *Charité* sainte,
Vibrer dans les frissons du luth aux cordes d'or ?

Digitized by Google

N'es-tu pas cette fleur dont le parfum nous charme ?
Fleur que l'aire superbe envie à l'humble nid,
Éclose d'un rayon d'amour et d'une larme
Sous l'œil de Dieu, qui te bénit.

Surtout, tu sais mêler la femme à nos douleurs :
Tu sais que, de sa main plus légère et plus sûre,
Un baume plus exquis coule sur la blessure ;
Que son sourire est une aumône ; que les pleurs
Sèchent mieux, essuyés par une tresse blonde ;
Que mieux on te comprend, divine Charité,
Pressant de tes deux mains ta mamelle féconde
Pour allaiter l'humanité.

Nous te trouvons partout, artisans ou penseurs,
Partout où l'on travaille, où l'on aime, où l'on souffre,
Comme un fanal sauveur allumé près du gouffre.
Sous ton reflet, richesse et pauvreté sont sœurs ;
Tu tiens chaume et palais pour une égale arène ;
Ta médaille, conquête interdite aux méchants,
Peut être tour à tour le joyau d'une reine,
La dot d'une fille des champs.

Tantôt d'un serviteur vieilli dans la maison
Tu trahis sans pitié le dévouement sublime.
Qu'il voile le bienfait, comme d'autres le crime ;
Que l'âme en lui plus forte étouffe la raison ;
Que, pour sauver le maître ou retarder sa perte,
Il se courbe appauvri sous des labeurs nouveaux :
Toi, sur ses cheveux blancs posant la palme verte,
Tu le livres à nos bravos !

Tantôt, lorsque la nuit penche vers son déclin,
Tu nous montres là-bas, dans le faubourg morose,
Une vierge veillant près d'un chérubin rose :
La jeune sœur travaille au pain de l'orphelin !
Et toi, d'une caresse effleurant sa résille,
Tu répands à ses pieds tes épis jaunissants ;
Car l'ange au doux sommeil n'a pour bien que l'aiguille
De cette mère de quinze ans.

Digitized by Google

Et puis les voilà tous, rejets du même tronc,
Et ceux qui de la vague ont bravé les tourmentes,
Et ceux qui, suspendus sur les poutres fumantes,
Virent pâlir la flamme au calme de leur front ;
Tous n'ayant qu'un but, Dieu ; qu'un effroi, l'égoïsme ;
Tous oublieux du temps devant l'éternité,
Fiers soldats du Devoir, croisés d'un héroïsme
Dont le mot est *Fraternité*.

Eh bien ! quand Mai, glissant dans les cieux entr'ouverts,
Ajoute à ses parfums ce parfum sans mélange ;
Quand nous sentons, au souffle ardent de ta phalange,
Nos printemps refleurir et fondre nos hivers,
Ne pouvons-nous répondre à ces tristes prophètes,
Toujours prêts à dresser leurs spectres sur nos pas :
« Non, non, tant que la France aura de telles fêtes,
La France ne périra pas ! »

Courage donc ! A l'œuvre ! Aide-nous, Charité !
Au champ clos du bienfait arme notre vaillance !
Le Gaulois eût porté le ciel avec sa lance :
Nous, ses fils, de nos bras portons l'adversité ;
Afin qu'on dise au loin que si, dans la bataille,
La France peut, hélas ! rencontrer un vainqueur,
Il n'est point de géant qui se hausse à sa taille
Quand il s'agit d'atteindre au cœur.

LISTE DES RÉCOMPENSES

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE POUR LONGS ET HONORABLES SERVICES

Médaille d'argent, offerte par M. Louis Passy : M. Métayer (François-Isidore), domestique chez M. Clérisse, cultivateur et maire à Gauville-la-Campagne ; 43 ans de services.

Digitized by Google

Médailles d'argent : M. Béfet (Pierre), cocher chez Mme Guesnier, à Vesly ; 31 ans de services ; — M. Favet (Edmond), à Pont-Saint-Pierre, ancien mouleur aux usines de Romilly ; 30 ans de services.

Médaille d'or, spécialement offerte par M. Bonjean, ancien président de la Société libre de l'Eure : M. Desse (Charles-François-Adolphe), ouvrier typographe chez M. Tardiveau, à Évreux ; 23 ans de services.

RÉCOMPENSES

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

Médailles d'honneur : M. Lancelin (Frédéric), cocher chez Mme de Blavette, au château du Breuil ; 37 ans de bons et loyaux services ; — M. Pottier (Jean-Baptiste), cantonnier depuis plus de 31 ans à Manthelon ; accomplit ses fonctions avec un rare dévouement : a entouré sa famille de la plus vive sollicitude ; — M. Lamouche (Marie-Julien), employé chez M. Hersent, boucher à Évreux ; 31 ans de services dévoués.

RÉCOMPENSES

DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES APPRENTIS

CONTREMAÎTRES ET CONTREMAÎTRESSES QUI FONT PREUVE A UN HAUT DEGRÉ D'INTELLIGENCE ET DE DÉVOUEMENT ENVERS LES ENFANTS QU'ILS SURVEILLENT ET AUXQUELS ILS SONT CHARGÉS D'APPRENDRE LEUR MÉTIER.

Médaille d'argent : Mlle Moulin (Alberte), contremaîtresse chez M. Hérissey, imprimeur à Évreux ; 18 ans de services ; nombreuses apprenties formées ; ancienne apprentie et ouvrière de la maison ; très grande sollicitude envers ses subordonnées.

Médaille de bronze : Mlle Gallien (Gabrielle), contremaîtresse chez M. Hérissey, 18 ans de services ; nombreuses apprenties formées ; très estimable.

Mention honorable : M. Letellier (Henri), contremaître chez M. Rousseau, industriel à Breteuil ; 10 ans de services ; excellent employé ; très dévoué.

APPRENTIS ET ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

Livret de caisse d'épargne de 20 francs : M. Gauthier (Achille), apprenti de 4e année à la compagnie des moteurs Niel, à Évreux ; très bonne conduite ; bon apprenti ; fera un bon ouvrier.

Digitized by Google

Livret de caisse d'épargne de 15 francs : M. Leroy (Léon), apprenti de 3e année à la même compagnie ; très bonne conduite ; bon travail ; fera un bon ouvrier.

Livret de caisse d'épargne de 10 francs : M. Legrain (Félix), apprenti de 3e année à la même compagnie ; bonne conduite ; bon travail.

ANCIENS APPRENTIS DEVENUS OUVRIERS, QUI SONT RESTÉS DANS LA MAISON OU ILS ONT ACCOMPLI LEUR APPRENTISSAGE.

Médailles d'argent : M. Cantillon (Arsène-Gabriel), chez MM. Malatiré et Lecœur, fabricants de coutils, à Évreux ; 27 ans de services ; — Mme Cordon (Gabrielle), même maison ; 26 ans de services ; — M. Fromager (Charles), même maison, 26 ans de services ; — M. Porché, chez M. Hérissey ; 25 ans de services ; — M. Claudel (Louis), chez MM. Malatiré et Lecœur ; 25 ans de services ; — M. Valois (Gaston-Georges), chez Mme veuve Boisard et M. Cochin, fabricants de coutils, à Évreux ; 24 ans de services ; — Mme Dargaud (Louis), chez MM. Malatiré et Lecœur ; 23 ans de services ; — M. Paumier, chez M. Hérissey ; 23 ans de services ; — Mlle Lemarchand (Maria), chez MM. Malatiré et Lecœur ; 22 ans de services ; — M. Nussbaumer (Charles), même maison ; 22 ans de services.

Médailles de bronze : M. Desse (Charles-François-Adolphe), chez M. Tardiveau, imprimeur, à Évreux ; 23 ans de services ; — M. Cibois (Benjamin-François), chez MM. Malatiré et Lecœur ; 20 ans de services ; — M. Labbé (Alphonse), à la compagnie des moteurs Niel ; 19 ans de services ; — M. Bergerot (Émile-Edmond-Henri), chez M. Tardiveau ; 18 ans de services.

Mentions honorables : M. Fauveau (Arsène), à la compagnie des moteurs Niel ; 11 ans de services ; — Mlle Gantier (Marie-Joséphine), chez Mme veuve Boisard et M. Cochin ; 10 ans de services ; — Mlle Bertrand (Albertine), même maison ; 9 ans de services.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur le Congrès international des « Jardins ouvriers » de 1903

Par M. Charles FORTIER, membre de la Société

Lu à la séance générale du 31 janvier 1904.

Messieurs,

Faire le bien n'est pas aussi facile qu'on pourrait croire. J'entends faire le bien avec intelligence et efficacité.

La forme primitive et rudimentaire de la bienfaisance, c'est l'aumône, l'aumône dans la rue, au loqueteux qui passe. C'est aussi la forme la plus mauvaise et la moins recommandable. Elle est aveugle et inféconde; aveugle parce qu'elle s'adresse à un inconnu dont elle ne sait ni les besoins ni les titres; inféconde, parce qu'elle n'assure pas le lendemain, parce qu'elle ne crée aucun lien entre celui qui donne et celui qui reçoit, parce qu'elle ne sort pas du cœur du bienfaiteur et n'entre pas dans le cœur de l'obligé. Elle est sans mérite et sans vertu. Elle a pour symétrique la mendicité qui est un délit.

Ce n'est pas là la bonne charité. La bonne charité a de bien autres sollicitudes et sa tâche est bien autrement compliquée et lourde. D'abord, elle cherche les pauvres

Digitized by Google

vraiment dignes d'intérêt. Puis, quand elle les a trouvés, elle s'ingénie à les secourir sans les humilier. Enfin elle s'attache à eux, et ne leur retire point brusquement la main qu'elle leur a une fois tendue.

Tout cela comporte des soucis et des travaux, mais les braves gens n'y regardent guère. Ils n'ont pas de repos, au contraire, qu'ils n'aient découvert les vrais pauvres, et trouvé la forme la plus fructueuse de leur venir en aide, en même temps que la plus discrète et la plus délicate, celle qui peut le mieux leur profiter, et le moins offenser leur légitime susceptibilité.

Ce dernier point est d'importance. Il faut respecter les pauvres qu'on veut protéger, et rien ne me semble incompatible comme le bienfait et l'injure. La charité m'apparaît sous les traits d'une femme souriante et empressée, inclinée doucement vers les humbles et les petits. Je ne la vois pas avec un visage dédaigneux et méprisant. Le bourru bienfaisant ne fut jamais mon idéal. C'est un type défectueux et contradictoire. Son action jure avec sa mine. S'il est assez favorablement jugé parfois, cela tient sans doute à ce qu'on s'étonne qu'il ne fasse pas le mal, dont il a la figure, et qu'on le fait bénéficier de la surprise. Le bourru bienfaisant m'a toujours fait l'effet de donner en même temps un coup de main et un coup de pied. — La vraie charité n'a point de ces allures. Elle a pour compagnons obligés la bienveillance, la discrétion et le respect des malheureux.

De cette préoccupation de respecter les malheureux sont nées toutes les œuvres d'assistance par le travail. Sous cette forme le secours n'est plus une aumône, c'est un salaire; l'obligé n'est plus un mendiant, c'est un ouvrier.

Digitized by Google

Les « Jardins ouvriers » sont une spécialité et une application particulière de ces œuvres. Ils sont une œuvre d'assistance par le travail.

Les fondateurs des « Jardins ouvriers » se procurent des terrains aussi rapprochés que possible des habitations, et ils en concèdent la jouissance, par parcelles qui varient le plus généralement entre trois et cinq ares, à des ouvriers besoigneux ou chargés de famille, moyennant une insignifiante redevance qui a principalement pour but de déguiser la libéralité.

La pensée des bienfaiteurs et leur dessein est non seulement d'apporter une aide matérielle à leurs protégés, qui profiteront des fruits et des légumes qu'ils auront plantés, mais aussi de leur procurer, à eux et à leurs familles, un bienfait hygiénique et moral en leur donnant un lieu de repos et un refuge salubre et sain, une retraite aimée où le travail sera en même temps attrayant et profitable, et qui les disputera toujours, et les arrachera souvent aux séductions malsaines et coûteuses du cabaret.

Cette idée de concéder la jouissance de jardins n'est pas neuve. On en trouve des exemples jusque dans le moyen âge. Après la révolution française, on en rencontre encore ici et là des traces. Mais elle n'a pris une véritable importance et un sérieux développement que depuis une quinzaine d'années, grâce à l'impulsion que lui a donnée une femme de bien, Madame Félicie Hervieu, fondatrice de l'œuvre des « Jardins ouvriers » de Sedan.

Madame Hervieu groupa autour d'elle toutes ses amies; elle fonda une société, rédigea des statuts, acheta des terrains, en concéda la jouissance à des familles d'ouvriers ayant beaucoup d'enfants, leur fournit les graines,

Digitized by Google

les engrais, les outils dont ils avaient besoin, et finalement, au bout de la première année, elle avait secouru 21 ménages comprenant 145 personnes dont elle améliora singulièrement la nourriture, grâce aux légumes qu'ils avaient récoltés.

L'œuvre de Mme Hervieu ne tarda pas à grandir entre ses mains intelligentes et passionnées. Cinq ans après, en 1897, elle secourait 90 familles et 405 personnes.

A ce moment là, une crise douloureuse sévissait à Saint-Étienne, et le R. P. Volpette, grand humanitaire et providence des pauvres, ne savait plus où donner de la tête ni que faire de ses clients, tant les misères étaient nombreuses. Le hasard fit tomber sous ses yeux un numéro du journal *Le Temps*, où il était parlé de Mme Hervieu, et des résultats qu'elle avait obtenus. Ce lui fut un trait de lumière, et le voilà en campagne. Des personnes charitables lui abandonnèrent quelques champs assez maigres situés près de la ville, et il les concéda à 97 familles qu'il secourut ainsi très efficacement avec de très faibles dépenses.

L'œuvre des « Jardins ouvriers » de Saint-Étienne grandit plus vite encore que celle de Sedan. En 1898, elle avait concédé des jardins à 400 familles comprenant 2 400 personnes.

Ce qui avait surtout frappé le P. Volpette dans le compte-rendu de l'œuvre de Mme Hervieu, c'est l'insignifiance des dépenses à faire, eu égard aux bienfaits répandus. Les 145 personnes que l'œuvre de Sedan avait secourues en 1891 n'avaient coûté que 530 francs, soit 3 fr. 65 par tête, et ses 405 protégés de 1897 avaient nécessité une avance de 1730 francs, c'est-à-dire 4 fr. 10 par personne pour toute l'année!

Digitized by Google

Comment une dépense aussi minime peut-elle produire un effet aussi sensible ? C'est qu'à l'avance faite par l'œuvre vient s'ajouter le travail des concessionnaires. Et puis le soleil du bon Dieu fait le reste.

Depuis lors, l'idée fit son chemin, et l'on vit se former des groupes de « Jardins ouvriers » dans de nombreuses localités, disséminées un peu partout sur le territoire de la France. Il en existe aujourd'hui 134 qui ont concédé plus de 6.000 jardins et qui viennent en aide à plus de 46.000 personnes.

L'entreprise de M^me^ Hervieu fut donc merveilleusement heureuse, puisqu'elle apporta aux malheureux un secours ingénieusement discret, efficace, hygiénique et moralisateur, le tout avec une dépense inimaginablement insignifiante et réduite.

L'œuvre des « Jardins ouvriers » se rattache à toutes les œuvres de bienfaisance autres que celles qui se bornent à distribuer de l'argent, des aliments ou des vêtements. Elle procède des œuvres d'assistance par le travail, puisqu'elle est elle-même une œuvre d'assistance par le travail, et elle confine aux œuvres des habitations ouvrières vers qui elle est un acheminement, puisque les concessionnaires de jardins ouvriers peuvent arriver et arrivent parfois en effet, (il y en a plus d'un exemple) à acheter et à payer un jour le jardin qui leur a été concédé et à y bâtir leur maison. A ceux-là, les œuvres de jardins ouvriers ne marchandent jamais leur appui, et elles leur procurent tout ce dont ils ont besoin, les matériaux, les avances, le crédit, tout, jusqu'à l'architecte.

Ces œuvres, où l'on voit très souvent figurer des religieux et des prêtres, n'ont rien de confessionnel, et

Digitized by Google

rien non plus de politique. La pensée qui les possède et qui les dirige exclusivement, c'est la bienfaisance et la charité. Aussi, à côté de ces prêtres et de ces religieux, à côté des conférences de Saint-Vincent de Paul, voit-on des laïques, des philosophes, des associations mutualistes, des bureaux de bienfaisance et des municipalités. Et parmi les concessionnaires on rencontre des dévots et des incroyants, des conservateurs tranquilles et des socialistes impatients. Il suffit, pour bénéficier des concessions de jardins, d'être honnête et d'être malheureux.

L'extension de l'œuvre des « Jardins ouvriers » a été puissamment activée par les initiatives et les prédications de M. l'abbé Lemire, député du Nord, directeur de la *Revue de la Ligue du coin de terre et du foyer.* M. l'abbé Lemire est l'apôtre de la bienfaisance par le travail de la terre, un apôtre obstiné, charmeur et doux. C'est à lui qu'est due en grande partie la création d'un grand nombre de groupes de jardins ouvriers, surtout dans la région du Nord. Il est regrettable que les hasards de son apostolat ne l'aient point amené dans notre ville où l'on fait tant de bien, et où il y a toujours tant de bien à faire. Il eût certainement entraîné, au grand profit de nos pauvres, bien des bonnes volontés désœuvrées qui ne demanderaient pas mieux que d'agir et qui restent inactives faute d'un entraînement, d'une mise en route et d'une direction. Après l'avoir entendu, les personnes charitables, les prêtres, le bureau de bienfaisance, la municipalité se seraient émus, auraient porté leur examen sur un mode d'assistance si avantageux à tous égards, et auraient, sans aucun doute, trouvé les moyens, soit ensemble, soit séparément, de fonder chez

Digitized by Google

nous un ou plusieurs groupes de « Jardins ouvriers ».

L'œuvre des « Jardins ouvriers » n'est pas une institution exclusivement propre à la France. Elle existe aussi en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Italie et aux États-Unis.

M. l'abbé Lemire a pensé que tous ces groupes dispersés, éloignés et indépendants les uns des autres, gagneraient en force et en action s'ils pouvaient se rapprocher, se concerter et discuter ensemble les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à la marche de chacun et les mesures les plus favorables à la prospérité de tous.

A cet effet, il provoqua la réunion d'un congrès international des « Jardins ouvriers ». Il se mit en rapport avec tous les groupes de France et de l'étranger. Il les invita à envoyer à ce congrès des délégués chargés d'y apporter leurs renseignements et leurs vues, et des rapports traitant des questions les plus vitales et les plus urgentes.

Et les groupes ont répondu de tous les points de la France. Ils ont envoyé des délégués en grand nombre, et ils ont adressé 180 rapports sur les points qui les intéressent, demandant un conseil ou donnant un avis.

Et de l'étranger aussi les groupes ont répondu. Ils ont répondu de Belgique, de Hollande et d'Allemagne. Et ils ont envoyé des délégués, et non pas des moindres, comme on va voir.

Le Congrès s'est réuni à Paris, dans l'amphithéâtre de l'Hôtel des Sociétés savantes, les 24 et 25 octobre 1903.

Digitized by Google

PREMIÈRE SÉANCE

La première séance a eu lieu le samedi 24 octobre, à 9 heures du matin.

Elle a été présidée par M. Aynard, député de Lyon.

Au bureau, et aux côtés du président se sont assis : M. l'abbé Lemire, député du Nord, directeur de la *Revue de la Ligue du coin de terre et du foyer;* M. Rivière, secrétaire général du Comité d'initiative; M. l'amiral de Cuverville, sénateur; M. Siegfried, député ; M. Fontaine, inspecteur des Ponts-et-chaussées en retraite ; M. Dumont, maire de Dunkerque; MM. Saleilles et Bureau, professeurs de droit.

M. le président Aynard ouvre la séance par un discours dont je détache les passages suivants :

. . . . . .

« Souffrez une allusion qui ne blessera personne, car « elle va viser les hommes politiques de tous les partis. « Si on obligeait tous les hommes politiques de tous « les partis d'avoir ainsi un jardin à piocher et à « défoncer, quel bienfait ne serait-ce pour leurs esprits « et leurs corps, et quel résultat pour leur jugement!

. . . . . .

« Par conséquent, ne nous laissons pas entraver par « l'idée qu'il y a de très grandes difficultés pratiques « dans les jardins ouvriers. Partout où existent l'ardeur « et la bonne volonté, et surtout l'ingéniosité propre « aux œuvres privées, on sait parfaitement trouver les « terrains, et encore plus facilement les familles pauvres, « trop heureuses de les transformer par leur travail.

. . . . . .

« Puisse un rayon de soleil luire sur les jardins

Digitized by Google

« ouvriers et les rendre fertiles ; puisse en même temps « ce rayon de soleil briller jusque dans l'âme des « braves gens qui les cultiveront, leur amener quelques « heures de joie, et leur montrer ce que vous avez « voulu leur apporter : une fraternelle consolation ! »

La première question étudiée par le Congrès est celle-ci :

Comment les Sociétés de « Jardins ouvriers » devront-elles s'y prendre pour pouvoir se constituer et devenir propriétaires des terrains dont elles veulent concéder la jouissance aux familles nécessiteuses ?

Sous l'empire de l'article 291 du Code pénal qui interdit les associations au-dessus de 20 personnes, on n'avait que la ressource de s'associer à moins de 20, ce qui limitait le champ des sociétés à de si étroites limites, que leur action en était à peu près annulée.

La loi de 1884 sur les syndicats professionnels a bien permis la création de certaines associations, mais seulement entre personnes exerçant la même profession. Elle n'est donc pas applicable aux œuvres de « Jardins ouvriers », puisque les membres de ces sociétés, aussi bien que les ouvriers qu'elles secourent, appartiennent toujours en fait à des professions différentes.

Plus tard est venue la loi de 1894, sur les habitations à bon marché. Mais cette loi non plus ne peut servir aux groupes des « Jardins ouvriers », car elle ne vise que les terrains bâtis et les jardins ouvriers sont des terrains non bâtis.

Enfin parut la loi du 1er juillet 1901. Cette loi autorise la formation et la constitution de toutes les associations indistinctement, et leur permet de posséder sous la seule condition d'une simple déclaration.

Il semble bien que là enfin les sociétés de « Jardins

Digitized by Google

ouvriers » vont trouver la solution cherchée, et le texte qui leur permet de vivre et d'agir.

Cependant M. Bruhnes, avocat, délégué des groupes de Dijon, dit que ces groupes ne se sont pas fiés aux dispositions de la loi de 1901 ; que cette loi permet bien aux associations de posséder des immeubles, mais seulement ceux qui sont strictement nécessaires à leur fonctionnement, tels que bureaux, magasins ou autres semblables, et que par cette restriction même elle semble interdire l'acquisition et la propriété de tous autres immeubles.

M. Picot, avocat à Paris, répond en mettant sous les yeux du Congrès le texte même de la loi du 1er juillet 1901, dont l'article 6 est ainsi conçu :

« Toute association régulièrement déclarée... pourra « posséder et administrer...

« 2° Le local destiné à l'administration et à la réu- « nion de ses membres ;

« 3° Les immeubles strictement nécessaires à l'ac- « complissement du but qu'elle se propose. »

« Les Sociétés de « Jardins ouvriers » pourront donc, « ajoute M. Picot, être propriétaires des terrains qu'elles « destinent à leurs protégés, absolument comme une « société d'entraînement, par exemple, pourra posséder « tous les champs de course dont elle a besoin. »

Le Congrès semble se ranger à l'opinion de M. Picot. Mais M. Jardel, avocat, délégué de Douai, fait observer que cette solution n'avance guère, car la loi de 1901 ne permet aux associations l'acquisition d'immeubles qu'à titre onéreux seulement, et ce n'est absolument que par des dons et libéralités que les Sociétés de « Jardins ouvriers » peuvent se procurer des ressources.

Digitized by Google

Plusieurs membres proposent divers moyens de tourner la difficulté, surélévation des cotisations et constitution d'une réserve, rachat des cotisations par un capital versé en une fois, etc. Mais quelle que soit l'ingéniosité des moyens, tourner une loi offre toujours un danger et jamais une certitude, jamais surtout la sécurité, si nécessaire à ceux qui ont pris charge de la misère et dont l'action ne peut impunément s'interrompre, car la misère ne chôme pas.

Mme Hervieu, de Sedan : « Vous parlez constamment, Messieurs, d'association déclarée. Pourquoi ne pas se souvenir que la loi de 1901 reconnaît des associations d'utilité publique. Celles-ci peuvent recevoir des dons et des legs. La difficulté qui vous arrête serait donc tranchée. Pour moi, je forme le vœu que toutes les sociétés de « Jardins ouvriers » demandent la reconnaissance d'utilité publique. »

Ici la discussion a dévié et n'a pas suivi la voie ouverte par Mme Hervieu, et personne n'a répondu à l'observation qu'elle avait présentée.

Plusieurs orateurs reprennent l'examen de l'applicabilité de la loi de 1894 aux « Jardins ouvriers ». En suite de quoi, M. Siegfried dit : « Je propose donc le vœu suivant : Le Congrès émet le vœu que la loi du 30 novembre 1894 soit modifiée de manière à permettre aux « Jardins ouvriers » de profiter des avantages de cette loi. »

M. Aynard, président : Je mets aux voix. — Adopté à l'unanimité.

M. Ferdinand Dreyfus propose que le Congrès émette en même temps et concurremment le vœu que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels soit modifiée de

Digitized by Google

telle sorte qu'elle permette aux concessionnaires de jardins de devenir propriétaires collectifs.

M. Aynard : « L'organisation du jardin ouvrier en « société distincte, ayant une forme légale, est une pre- « mière question qui me paraît suffisamment éclaircie. »

« Il me semble que de l'échange de vues qui vient de « se faire, il résulte comme conclusion que la loi de 1901 « sur les associations est celle qui se prête le mieux à « la formation et au fonctionnement des sociétés de « jardins.

« Il importe de noter cette conclusion et de recom- « mander particulièrement les associations déclarées.

« Dans la seconde partie de son rapport, M. Rivière « relate la participation des bureaux de bienfaisance à « la fondation de jardins ouvriers.

« Ces bureaux appliquent donc une partie de leurs « ressources à des jardins au lieu de les employer inté- « gralement en secours pécuniaires ou autres.

« Cette innovation me paraît importante à signaler, « et doit être examinée de plus près. »

JARDINS OUVRIERS DE BUREAUX DE BIENFAISANCE ET MUNICIPALITÉS

M. l'abbé Lemire signale les municipalités ou bureaux de bienfaisance de Saint-Quentin, Le Puy, Arras, Boulogne-sur-Mer, Beauvais, Nancy, le Cateau, comme étant entrés dans cette voie.

M. Lallement, vice-président du bureau de bienfaisance de Nancy : « C'est un mode d'assistance très « économique et très pratique, très recherché par les « indigents. 153 lots sont donnés à Nancy. . . . .

. . . . . .

Digitized by Google

« Le bureau de bienfaisance a trois millions environ « de ressources... En ce qui concerne l'œuvre d'assis- « tance par le jardin, il a été autorisé à consacrer un « capital de 220.000 francs à son organisation et à son « fonctionnement. L'assistance par les jardins lui a « coûté 700 francs pour 900 assistés, en déduisant les « secours en pain qui ont été supprimés pour ces « familles. »

M. Huguier-Truelle, de Troyes : « Le bureau de bien- « faisance de Troyes n'a pas eu les ressources voulues « pour songer à la création de jardins ouvriers, car il « n'est alimenté que par de faibles rentes, et par une « subvention du Conseil municipal. Mais, à Troyes, « une Société des jardins ouvriers a été créée au moyen « de cotisations des particuliers, et le bureau de bien- « faisance s'intéresse à cette œuvre sans en faire partie. « Le Conseil municipal aide la Société des jardins par « une subvention. La Société d'horticulture fait de « même. »

M. Siegfried : « Il est évident que les bureaux de « bienfaisance peuvent, de façon ou d'autre, rendre de « grands services par les jardins ouvriers ».

. . . . . .

« Il est donc désirable que les bureaux de bienfai- » sance entrent dans la voie de l'assistance par le travail « de la terre. Je propose dans ce but un vœu que je « remets à M. le Président. »

M. le Président lisant : « Le Congrès, convaincu que « les Jardins ouvriers sont une forme d'assistance émi- « nemment pratique et morale, émet le vœu que les « bureaux de bienfaisance emploient à cet effet une « partie de plus en plus importante de leurs ressources. »

Digitized by Google

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Rosey, délégué de la municipalité de Lisieux : « Je « crois intéresser le Congrès en lui annonçant que la « municipalité de Lisieux a pris l'initiative d'une œuvre « municipale de jardins ouvriers. Cette œuvre fonctionne « sous le contrôle de la ville. Ses recettes et ses dépenses « sont inscrites au budget communal. Une commission « spéciale nommée par le conseil municipal est chargée « de son administration.

« L'œuvre consiste dans la concession absolument « gratuite par la Ville aux chefs des familles les plus « nombreuses, les plus méritantes et les plus nécessi- « teuses de parcelles de terrains aptes au jardinage. La « Ville concède également les semences et les instru- « ments de travail. »

Le Congrès applaudit à l'initiative prise par le Conseil municipal de Lisieux. Toutefois, M. l'abbé Lemire pense que les Sociétés privées spéciales sont plus en état de donner une direction convenable à l'œuvre des jardins.

M. Roumens, de Carcassonne : « Il semble préférable « que des sociétés spéciales soient constituées pour les « jardins ouvriers. La raison en est que la catégorie des « familles qui peuvent bénéficier des jardins ne rentre « pas généralement dans la clientèle des bureaux de « bienfaisance ou des Sociétés de Saint-Vincent de « Paul. Ces dernières s'occupent de familles qui le plus « souvent ne pourraient pas cultiver des jardins. De là « la nécessité d'un comité spécial faisant une sélection « entre les personnes à qui les jardins peuvent con- « venir. »

M. Lardeur de Saint-Omer, M^me^ Changeux de Reims, M. Cheysson, M. Bruinwold d'Amsterdam, M. Gilbertus,

Digitized by Google

de Molenbeck (Belgique), M. Bielfeldt, de Berlin, appuient l'idée de M. Roumens, et le Congrès est d'avis que les Sociétés de jardins ouvriers soient autant que possible spéciales, privées, et ayant une organisation indépendante et autonome.

La séance est levée à midi.

DEUXIÈME SÉANCE

Elle s'est tenue à 2 heures, le même jour.

Mgr Latty, évêque de Châlons-sur-Marne, préside.

Autour de lui prennent place :

Mgr Leroy, supérieur des Pères du Saint-Esprit, évêque d'Alinda, Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, M. Martel, vicaire général de Bourges, M. Birot, vicaire général d'Albi.

Après les discours de présentation de M. l'abbé Lemire et de remerciment de Mgr Latty, le Congrès vide d'abord la question un peu secondaire du nom de « Jardins ouvriers » attribué aux œuvres dont le Congrès s'occupe.

Après un débat, d'un intérêt secondaire aussi, le Congrès vote le maintien de l'appellation de « Jardins ouvriers ».

Puis se pose la question suivante :

La concession de jardins doit-elle être gratuite, ou soumise à une redevance quelconque ?

Les congressistes partisans de la gratuité disent :

Comment voulez-vous demander quelque chose à des gens qui n'ont rien, et que vous avez choisis précisément parce qu'ils n'ont rien ? Vous savez bien d'avance qu'ils ne pourront pas payer. Et puis, vous semblez reprendre d'une main ce que vous avez donné de l'autre.

Digitized by Google

Ceux qui tiennent pour la redevance répondent :

En toutes choses il y a des tempéraments. Il est bien certain qu'on n'ira pas demander un loyer d'avance le lendemain de la concession accordée. Mais comme le paiemeut d'une redevance a, d'autre part, des moralités très considérables, il y a lieu d'examiner si l'application n'en est pas possible.

La moralité d'une redevance est manifeste et indéniable. D'abord elle permet au concessionnaire de se considérer non pas comme un assisté pur et simple, mais comme le tenancier à titre onéreux de son jardin, et sa personnalité s'en trouve relevée d'autant à ses yeux.

Et puis, elle l'incite et l'oblige à l'épargne.

Ce point d'honneur est parfois si sincèrement et si vivement ressenti, que M. Fontaine, de Beaune, raconte que sur 30 familles qui ont des jardins, 10 ou 12 sont venues demander de payer une cotisation pour préparer une caisse d'épargne et devenir plus tard propriétaires de leurs terrains. M. Bielfeldt, de son côté, dit qu'en Allemagne les concessionnaires de jardins paient une redevance, ce qui leur permet de dire avec un orgueil dont l'exagération n'est peut-être pas une chose mauvaise : « Nous ne sommes pas des mendiants, nous sommes de libres travailleurs. »

Pour ces raisons la question de l'application pratique d'une redevance mérite d'être étudiée, et il est souhaitable qu'elle puisse être affirmativement résolue.

Or, M. Ouvrard, de Nantes; M^me^ Changeux, de Reims; M. Bonnaure, de Lyon; M. Bruinwold, d'Amsterdam; M. Carton de Wiart, membre de la Chambre des représentants de Belgique; M. Tholozan, de Nîmes, viennent dire au Congrès que dans leurs localités respectives les

Digitized by Google

concessionnaires paient une redevance. Si cette redevance est effectivement payée, c'est donc qu'elle est possible.

Dans la pratique, il est bien certain que les Sociétés ne se montrent pas rigoureuses, et qu'elles tiennent libéralement compte des détresses. Cette redevance est toujours très minime. Et puis, elle n'est demandée qu'au bout de deux ans dans certains groupes, de trois ans dans d'autres. Enfin les paiements se font par fractions infinitésimales, par mois, par quinzaine ou par semaine, au gré des débiteurs. Toutes les facilités leur sont données pour s'acquitter. Mme Changeux dit fort judicieusement que l'organisation du paiement est une question plus importante que la question du paiement elle-même. Les choses marchent ainsi sans difficulté et sans heurt. Mais le principe de la redevance ou cotisation est fermement maintenu, tant les Sociétés sont convaincues qu'il est bon.

M. Huguier-Truelle : « Je trouve toutes ces combi-
« naisons fort ingénieuses et très pratiques. Cependant
« la règle du paiement me paraît excessive si elle est
« appliquée à tout le monde. Je demande qu'on mette
« un tempérament à l'idée de Mme Changeux. »

Mme Changeux : « Les « Jardins ouvriers » ne sont
« pas une administration, mais une œuvre libre. Et
« dans une œuvre libre, contrairement à ce qui arrive
« dans une administration, il y a toujours des tempéra-
« ments à la règle. On y est ennemi de l'uniforme et
« de l'absolu. »

Nous avons dit tout à l'heure « redevance » ou « cotisation ». C'est qu'en effet dans beaucoup de groupes la redevance n'est qu'une cotisation qui sert à alimenter

Digitized by Google

une caisse d'épargne au profit des concessionnaires ou de leurs enfants.

Mgr Latty : « L'assemblée me paraît favorable à la « cotisation versée par l'ouvrier, afin de l'amener à « l'épargne.

« On propose le vœu suivant :

« Le Congrès encourage toutes les initiatives qui « tendent à associer l'ouvrier à l'œuvre des Jardins par « des cotisations, ou des versements à la caisse d'épargne, « ou d'une manière quelconque. »

Un congressiste : « C'est bien l'idée de la majorité, « Monseigneur, mais il faudrait mentionner les excep- « tions à cette règle, afin de tenir compte des réserves « qui ont été faites. »

Mgr Latty : « Alors il suffirait d'ajouter : Mais laisse « à chaque œuvre le soin de déterminer si cette contri- « bution pécuniaire de l'ouvrier est possible, oppor- « tune, et comment elle doit être perçue. »

Adopté.

Le Congrès passe à la discussion de la question concernant le repos du dimanche. Quelques congressistes tiennent pour l'interdiction absolue et formelle de tout travail le dimanche. Ils disent que le repos du dimanche n'est pas seulement une loi religieuse, mais aussi une loi morale, hygiénique et sociale ; et que ne pas la prescrire, c'est la méconnaître et la violer.

M. Thierry de Lyon : « Je suis partisan de l'interdic- « tion. En n'interdisant pas le travail du dimanche aux « détenteurs de jardins, il arrive souvent qu'ils négli- « gent d'y aller durant la semaine, et ils continuent de « passer leur temps libre au cabaret.

« Partout où on a laissé travailler le dimanche on a

Digitized by Google

« dû faire quelques modifications dans le règlement.

« Enfin, nous, catholiques, nous réclamons partout « le repos du dimanche ; nous voulons même le faire « inscrire dans la loi, et nous irions le permettre chez « nous ! C'est impossible. »

M. le chanoine Chapelle, de Mende, est partisan de l'interdiction absolue, lui aussi. Sans doute le commandement est individuel ; mais il a un côté social, et toute bonne œuvre doit mettre son influence au service des commandements sociaux. On dit que le jardin est petit, et qu'on n'y peut faire de faute grave. La faute ne se mesure pas à la dimension du terrain mais à la durée du travail.

D'autres congressistes, moins logiques sans doute, mais plus pratiques, estiment qu'il faut interdire le travail du dimanche en principe, mais qu'en même temps il faut se montrer très large dans l'appréciation des cas particuliers qui pourraient exceptionnellement rendre le travail du dimanche nécessaire.

M. l'abbé Roumens, de Carcassonne : « L'œuvre a « été fondée chez nous en 1901. Les ouvriers se sont « engagés à se reposer le dimanche. Mais il y a eu quel- « ques exceptions. Je me suis reporté, pour les juger, « aux règles de la morale catholique qui prévoit les cas « de travail nécessaire, et la plupart des familles de nos « jardins sont dans l'un de ces cas de nécessité. Je me « suis réservé l'appréciation des solutions particulières, « et les prêtres fondateurs de ces jardins n'ont qu'à « faire de même. Pour les œuvres non catholiques, on « doit s'en tenir à l'idée que l'ouvrier ne peut pas gran- « dement pécher dans un jardin de 400 mètres carrés où il « n'y a guère que de petits travaux d'entretien. S'occu-

Digitized by Google

« per n'est pas précisément travailler. Où est la limite ?
« Toutes ces questions vraiment, Messieurs, sont bien
« délicates, et je ne vois pas que nous puissions les
« trancher par une formule. »

D'autres enfin sont d'avis qu'il ne faut inscrire dans les règlements aucune interdiction.

Mme Changeux, de Reims : « Le repos du dimanche
« doit être respecté, c'est un principe. Personne ne
« songe à permettre ce qui est défendu. Mais dans bien
« des cas, ce n'est pas un instrument de travail qu'un
« jardin ; la preuve, c'est qu'on y va après une journée
« de travail de dix heures. Ne soyez pas plus sévères
« pour l'ouvrier que pour le patron qui va à la chasse,
« que pour l'employé qui fait de la bicyclette. Vous ne
« leur dites rien, à ceux-là, et vous voulez interdire à
« l'ouvrier d'arracher une herbe ou de tenir un rateau !
« Mais ce qu'il fait dans son jardin, c'est un délasse-
« ment. Évitez les abus, soit ; ayez un règlement. Je
« pourrai vous citer celui des Jardins ouvriers de Reims.
« J'étais embarrassée. Je suis allée trouver le cardinal
« Langénieux, qui m'a répondu : Vous ne donnez pas à
« l'ouvrier un instrument de travail, mais un élément
« de distraction. Ne parlez donc point du dimanche.
« Alors nous n'avons pas parlé du dimanche. Nous
« nous sommes contentés d'une formule plus générale :
« L'œuvre des Jardins ouvriers a pour premier principe
« le respect des traditions chrétiennes.

« Cet article nous met en main le moyen de réprimer
« tout scandale. Le cardinal le préfère à une mention
« plus explicite. Pas de scandale, Messieurs, mais pas
« non plus d'interdiction spéciale, blessante pour l'ou-
« vrier, comme s'il était incapable de se diriger lui-

Digitized by Google

« même, et d'avoir une conscience droite, éclairée et « juste.

« A mon avis, il y a quelque chose à faire pour « assurer le repos du dimanche ; il faut agir par « influence individuelle. Dites à l'ouvrier : « Ne tra- « vaillez pas le dimanche ; ne le faites que si vous ne « pouvez pas faire autrement. » Il faut faire l'éducation « morale de cet homme en lui rappelant qu'il y a une « règle pour tous, et que les exceptions pour lui comme « pour les autres doivent être justifiées. Il est capable « de comprendre cela, mais traitez-le en homme et « causez avec lui. »

M. le Dr Chaudet, de Saint-Jammes-sur-Sarthe. « Il « faut faire comprendre à l'ouvrier ce qu'on lui demande. « Si on ne s'explique pas avec lui, il répondra bruta- « lement : « Je dois pouvoir travailler le dimanche, « parce que je dois manger le dimanche. » C'est petit « à petit qu'on lui fera admettre pourquoi il doit y « avoir un arrêt une fois par semaine dans sa dure « besogne. »

Mgr Latty, président, déclare la discussion close.

Le Congrès est d'avis de ne pas insérer dans les règlements l'interdiction du travail du dimanche, et de s'en rapporter au tact et à l'habileté des membres des sociétés pour y amener les ouvriers concessionnaires par la douceur, le raisonnement ou la persuasion.

La séance est levée à 4 heures.

TROISIÈME SÉANCE

Cette troisième séance a été tenue à 5 heures du même jour.

Digitized by Google

Elle a été présidée par M. Bielfeldt, conseiller intime de régence à Berlin.

Autour de lui prennent place :

Mme Fraenkel, déléguée de la Croix rouge allemande ; Mme Changeux, de Reims ; M. Beernaert, ministre d'Etat de Belgique ; M. Cheysson, de l'Institut, président du Congrès antialcoolique ; M. Bruinwold-Riedel, d'Amsterdam ; M. le Dr Demcker, de Berlin ; M. Esseiva, de Fribourg.

M. le président, après avoir remercié de l'honneur qu'on lui a fait en l'appelant à présider une séance du Congrès, invite l'assemblée à procéder à la discussion des questions qui lui restent encore à examiner.

L'ordre du programme appelle l'examen des résultats moraux et des résultats matériels des Jardins ouvriers.

RÉSULTATS MORAUX

Ici, ce n'est plus une discussion sur un point controversé ; c'est une suite d'observations et de récits divers.

M. Curé, de Sceaux, parle de l'œuvre des Jardins ouvriers de Sceaux, fondée en 1901 par M. Renaudin, ancien notaire, en mémoire de sa femme. Il montre les tonnelles où les familles se rassemblent et s'abritent les beaux jours du dimanche, et les enfants éparpillés et s'ébattant autour d'elles. Et il estime qu'il y a dans ces réunions un grand bien moral pour la famille.

Mme Changeux rapporte le propos d'une ménagère : « Le plus grand profit de notre jardin, ce n'est pas les « légumes que nous n'avons pas eu à acheter, ce sont « les petits verres que mon mari n'a pas bus. »

M. Huguier-Truelle, de Troyes. « Moi, sur les plates-

Digitized by Google

« bandes de deux jardins, j'ai raccommodé deux mé-
« nages ! »

M. l'abbé Roumens, de Carcassonne, dit que les résultats moraux doivent être préparés et activés par un directeur, par quelqu'un qui visite les ouvriers, les encourage ou les applaudisse, qui les conseille et qui sache prendre de l'ascendant sur eux, qui cultive leur amitié, qui soit enfin le jardinier des jardiniers.

RÉSULTATS MATÉRIELS

Ces résultats sont naturellement très variables.

Mme Changeux apporte au Congrès les renseignements qu'elle a recueillis sur ce point.

« J'ai demandé à une femme d'ouvrier ce qu'a pro-
« duit son jardin. J'ai écrit ses chiffres sous sa dictée ;
« je n'ai fait que les multiplications.

Légumes pour la soupe (0 fr. 15 par jour) par an.	54,85 fr.
Salades, 0 fr. 15 par jour pendant trois mois	13,50 —
Petits pois pendant deux mois, 2 fois par semaine, à 0 fr. 40	12,80 —
Cent cinquante poireaux à 0 fr. 05. . . .	7,50 —
Radis, choux, navets, divers	3,10 —
Soit pour une année de culture . . .	91,75 fr.

M. le Dr Lancry, de Dunkerque. « J'ai recherché
« quelles étaient les meilleures dimensions à donner
« aux jardins... Quant à la valeur générale de la pro-
« duction, je crois que si le jardin est plus grand que
« cinq ares, il rapporte relativement moins. Il ne faut
« pas non plus qu'il soit inférieur à un are...

« J'estime que la grandeur idéale d'un jardin c'est
« cinq ares pour une famille normale (4 ou 5 enfants).

Digitized by Google

« Quant au revenu du jardin, j'en connais un qui « rapporte 200 francs sur 180 mètres carrés, mais grâce « aux arbres fruitiers. »

Pour donner plus de précision à ces renseignements qui ne sont qu'approximatifs, M. Fontaine, de Beaune, demande s'il ne serait pas utile de faire faire une comptabilité des jardins, avec des formules fixes, comme cela se pratique à Beaune, en établissant le revenu des jardins d'après les prix des marchés.

M. le président Bielfeldt : « Il y a chez nous un ins- « pecteur des jardins ouvriers, qui surveille cent à cent « cinquante jardins. Les inspecteurs sont des jardiniers « de métier. Ils sont dans les jardins, pendant les mois « d'été, à partir de six heures du soir, pour donner des « conseils sur les engrais et la culture. Ils perçoivent « les cotisations ; enfin ils font la statistique des pro- « duits annuels.

« Les résultats ont été tout à fait satisfaisants pour « la première année, et énormes pour la deuxième.

« La capacité individuelle joue un grand rôle : l'un « récolte le double de l'autre et cela entraîne des jalou- « sies. Aussi avons-nous refusé de publier nos statis- « tiques. »

SURVEILLANCE ET ENSEIGNEMENT HORTICOLE

M. Cheysson demande aux praticiens des jardins ouvriers s'il ne serait pas bon d'attribuer un rôle aux ouvriers dans la surveillance des jardins. « A côté du « directeur moral dont parlait M. Roumens, chargé de « secouer les défaillances et d'entretenir le zèle, ne « peut-on pas intéresser les ouvriers à se surveiller res- « pectivement ? »

Digitized by Google

M. Curé : « Il est indispensable, pour atteindre un « résultat pratique, qu'il y ait un directeur de culture. « D'abord il donne des conseils aux ouvriers qui sans « cela se donnent beaucoup de peine pour arriver à de « médiocres résultats. Il faut ensuite qu'il leur procure « les graines et les plantes convenables, car en général « les produits qu'on achète sont dégénérés, et donnent « de piètres résultats, ce qui dégoûte les ouvriers et « les décourage. L'homme du métier viendra à leur « aide, indiquera ce qu'on doit faire, les plantes qui « doivent se succéder (car il doit y avoir des plantes « toute l'année), l'engrais qu'il faut mettre, etc.

. . . . . .

« La surveillance des ouvriers l'un par l'autre est « mauvaise. Il faut un inspecteur qui soit un praticien « pour arriver à concilier tous les intérêts et à éviter les « jalousies. Il faut aussi que ce praticien s'impose par « ses connaissances personnelles. Avec un tel homme « les ouvriers auront si bien confiance qu'ils trouveront « qu'il ne vient jamais assez les voir.

M. Carton, de Wiart : « On disait tout à l'heure « qu'il fallait un homme compétent ; c'est incontes- « table. En Belgique, l'œuvre du « Coin de terre » est « centralisée. A sa tête est un comité qui siège à Bru- « xelles et étend son action sur vingt comités régio- « naux.

« Le Comité de Bruxelles s'est adjoint un *directeur* « *technique*. Ce titre est moins rébarbatif que celui « d'inspecteur qui a un air policier. Le Comité de Saint- « Nicolas a trouvé un directeur tellement habile que « l'État n'a pas hésité à signaler ses jardins comme un « champ d'expérience. Le même fait s'est produit près

Digitized by Google

« de Namur. Il en est résulté une double inspection et « une subvention de l'État.

« Comme étendue, c'est la moyenne de cinq ares qui a été adoptée en Belgique. »

M. Lallement, de Nancy : « A Nancy, un comité de « maraîchers visite les jardins, et il donne des récom- « penses aux mieux tenus. Ces récompenses sont des « livrets de caisse d'épargne. La visite a lieu une fois « par an. Elle augmente certainement le produit des « jardins. »

La conclusion des observations diverses qui viennent d'être faites à été formulée en ces termes par M. le Président : « Résumant ce qui vient d'être dit, je crois pou- « voir conclure que le Congrès est favorable à l'ensei- « gnement horticole, à la direction des jardins par un « homme du métier, aux récompenses, et, dans une « certaine mesure, aux concours. »

INSTITUTIONS D'ÉPARGNE

M. Rivière : « M. Ouvrard de Nantes a organisé dans « ses groupes de jardins une caisse d'épargne en vue « de l'acquisition des terrains et de la construction des « maisons. D'autres essais semblables sont projetés ou « commencés dans plusieurs autres sociétés de Jar- « dins. »

M. Bielfeldt explique qu'une caisse d'épargne a été créée en Allemagne depuis deux mois. Chaque ouvrier, d'après les règlements de cette caisse, peut verser les sommes les plus minimes, pouvant descendre jusqu'à vingt pfennig (25 cent.). Les sommes qu'ils auront versées dans le courant d'une année leur porteront intérêt

Digitized by Google

à partir de l'expiration de cette année-là. Quant aux intérêts courus du jour du versement à la fin de l'année, ils font l'objet d'une loterie à laquelle prennent part tous les déposants proportionnellement aux versements qu'ils auront faits. Naturellement cette loterie est tirée tous les ans.

Le Congrès applaudit aux explications fournies par son président, sur ce qui se passe en Allemagne, et par conséquent approuve l'établissement et la création d'institutions d'épargne.

La séance est levée à 7 heures.

QUATRIÈME SÉANCE

La quatrième séance s'est tenue le dimanche 25 octobre à 9 heures du matin.

Elle a été présidée par M. le Dr Robin, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et membre de l'Académie de médecine.

Au bureau étaient assis :

M. Cheysson, de l'Institut ; M. le Dr Savoire ; M. le Dr Calmette ; M. le Dr Lancry.

M. le Président adresse au Congrès une allocution où il fait ressortir l'utilité et le rôle important des « Jardins ouvriers » dans la lutte contre la tuberculose, puisqu'ils donnent aux nécessiteux une amélioration notable dans leur alimentation, et un asile où ils peuvent respirer un air sain.

Après lui, M. le Dr Savoire, développant la même idée, dit que les « Jardins ouvriers », précisément par la salubrité du refuge qu'ils offrent aux malheureux, combattent la tuberculose :

Digitized by Google

Parce qu'ils préservent les tuberculeux de toutes les promiscuités qu'ils subissent nécessairement dans les sanatorium ;

Parce qu'ils peuvent prévenir la tuberculose en éloignant l'ouvrier du cabaret, où il la trouve presque infailliblement au fond des verres du comptoir du marchand de vin.

M. Cheysson propose au Congrès d'émettre le vœu suivant :

« L'œuvre des Jardins ouvriers est invitée à prêter « son concours aux œuvres d'assistance, de prévoyance « et d'hygiène sociale, notamment à celles qui se pro- « posent de lutter contre l'alcoolisme, l'insalubrité du « logement et la tuberculose, et de nouer avec elles « d'étroites relations, tout en conservant son auto- « nomie. » Adopté.

M. le Dr Calmette propose à son tour le vœu suivant :

« Demander au ministre de la Guerre que les terrains « militaires des villes fortifiées soient dans la plus grande « mesure possible mis à la disposition des sociétés pri- « vées et des établissements publics d'hygiène et de bien- « faisance pour créer des Jardins ouvriers en faveur des « familles assistées. »

M. Tholozan de Nîmes appuie la proposition du Dr Calmette ; mais il demande qu'on remplace les mots « familles assistées » par « familles nécessiteuses ». Nous cherchons, « dit-il, par les « Jardins ouvriers, » à diminuer le nombre « des clients des bureaux de bienfaisance, et nous vou- « lons aussi relever une catégorie qui n'est pas assistée, « celle des « buveurs ».

M. le Président : « Je mets aux voix le vœu du Dr Cal-

Digitized by Google

mette avec la modification demandée, et dans le sens que les œuvres des Jardins sont expressément comprises parmi les œuvres privées. » (Adopté à l'unanimité.)

M. Lardeur, de Saint-Omer : « Il y a d'autres terrains « disponibles que ceux appartenant à l'administration « de la guerre. Plusieurs places fortes du Nord et du « Pas-de-Calais viennent d'être démantelées. Pourquoi « les municipalités ne réserveraient-elles pas sur ces ter- » rains la part du pauvre[2] ? »

M. le Dr Lancry : « Et les lais de la mer? Il y en a cepen- « dant. Or, à qui servent-ils ? Je propose que le Congrès « émette le vœu que les lais de la mer soient mis à la « disposition des populations maritimes. »

M. Rosey, de Lisieux : « Dans la plupart des communes « de ma région — et je suppose qu'il en est de même un « peu partout en France — il existe des parcelles plus ou « moins grandes de terrains qui sont restées absolument » incultes. Ces terrains ne rapportent rien aux com- « munes. J'estime qu'il est un moyen très facile d'en « tirer un excellent parti en les attribuant à des familles « valides qui sont assistées et à qui l'on fournirait quel- « ques semences.

« C'est pourquoi je prie le Congrès d'émettre le vœu « suivant : « Que l'œuvre des Jardins ouvriers soit recom- « mandée aux communes par M. le ministre de l'Inté- « rieur, et qu'il les engage à mettre les terrains inutilisés « qu'elles possèdent à la disposition des familles « pau- « vres. »

M. l'abbé L'Ébraly, de Brive, propose de son côté les vœux suivants :

« Que les œuvres des « Jardins ouvriers » se préoccu- « pent de l'éducation, hygiénodiétatique des tuberculeux

Digitized by Google

« par la création de galeries de cure et de cures d'air.
« Qu'elles facilitent l'isolement des tuberculeux incu-
« rables dans des maisons hygiéniques à la cam-
« pagne. »

Ces vœux sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

ALCOOLISME

M. l'abbé Lemire : « Le jardin a-t-il diminué l'alcoo-
« lisme? Oui, tout le monde le reconnaît et il n'y a pas
« lieu d'insister. M. Cheysson qui ouvrira demain le Con-
« grès contre l'alcoolisme nous donne par sa présence
« au Congrès des Jardins ouvriers le plus précieux des
« témoignages. »

ŒUVRES ANNEXES AUX JARDINS OUVRIERS. — COOPÉRATIVES

M. Rivière : « Ces œuvres sont nombreuses. Je signale,
« en premier lieu, une sorte de coopérative pour les
« achats en commun, organisée par M. l'abbé Gruson,
« curé de l'importante paroisse de Fourmies (Nord). »

M. l'abbé Gruson : « Dans notre œuvre de Fourmies,
« nos gens sont réunis par groupes de 20 à 25 jardins.
« Nous leur avons demandé de verser chaque mois, à la
« place d'un loyer, une somme de 0fr,60 dans une caisse
« qu'ils gèrent eux-mêmes. Cet argent, ils ne peuvent
« le reprendre tant qu'ils sont en société. Il doit servir
« à acheter des choses qui ne sont pas dans les jardins,
« ou qui n'y sont pas en assez grande quantité, par
« exemple, la provision de pommes de terre pour l'hiver.
« Tous les achats sont discutés et faits par les ouvriers
« mêmes. — Grâce à leur caisse sociale, ils peuvent
« acheter en gros et payer comptant. »

Digitized by Google

« Notre caisse des jardins est un moyen de protéger « le salaire acquis. Elle obtient trois résultats :

« 1° Elle fait pratiquer l'épargne aux ouvriers;

« 2° Elle les initie aux avantages de la coopérative de « consommation;

« 3° Elle fait leur éducation sociale par les réunions « mensuelles où ils se connaissent et où ils apprennent « le dévouement réciproque et la charité. »

MAISONS OUVRIÈRES

M. Rivière : « L'œuvre qui a construit le plus de maisons ouvrières est celle de Saint-Étienne. »

Le P. Volpette : « Les ouvriers ontcommencé à bâtir « des cabanes qui peu à peu sont devenues des maisons « habitables, et même quelques-unes de beaux immeu- « bles. Il y a aujourd'hui 25 maisons. Les unes ont été « bâties par l'intermédiaire de notre caisse rurale, les « autres par notre association des « Jardins ouvriers ». « La caisse rurale avance les deux tiers des frais. L'ou- « vrier rembourse en dix, quinze, vingt, ou vingt-cinq « ans, de sorte qu'il n'a à payer que 70 à 80 francs par « an. Quand l'ouvrier demande que l'Association lui « vienne en aide, on le met en rapport avec l'architecte « qui dresse les plans et les exécute. La maison une « fois bâtie appartient à l'association. Mais l'ouvrier en « devient propriétaire quand il a payé toutes les annui- « tés. »

M. Blanchemain signale les créations de maisons ouvrières avecjardins réalisées par M. Dessaignes, ancien député de Loir-et-Cher.

Ces maisons, construites dans toutes les conditions

Digitized by Google

hygiéniques et économiques, ont des dispositions diverses selon qu'elles doivent être occupées par des petits cultivateurs, par des ouvriers ou par des veuves.

Il y a 34 maisons. Les loyers sont extrêmement faibles, et des conditions spéciales permettent à l'occupant, dans certains cas, d'acquérir peu à peu la propriété de l'immeuble.

ÉCOLES MÉNAGÈRES

M. Rivière : « Les écoles ménagères ont une grande « importance. Malheureusement elles sont encore peu « développées chez nous. Au contraire, en Belgique, il « en existe dans la plupart des communes. »

M. Cheysson : « L'école ménagère est un des plus pres- « sants besoins de l'heure actuelle : les habitations à bon « marché ne peuvent être avantageuses qu'entre les « mains de bonnes ménagères. On a beau construire des « maisons hygièniques, et regardées comme telles par « tous les inspecteurs du monde; elles deviennent faci- « lement malsaines quand la femme n'a ni ordre ni pro- « preté. Malheureusement beaucoup de femmes igno- « rent leur métier de maîtresses de maison, et ne songent « pas à mériter le beau nom de ménagères. Apprendre à « la jeune fille son vrai rôle, sa vraie mission, c'est à « l'heure actuelle rendre un grand service au pays. »

JARDINS INDUSTRIELS

M. Rivière : « Un des plus grands mérites des « Jar- « dins ouvriers », c'est l'exemple qu'ils donnent, et « l'émulation qu'ils provoquent.

« Ainsi la maison Mulat et Legrand de Fourmies « concède des jardins à ses ouvriers. Ainsi la sucrerie

Digitized by Google

« de Bourdon a également créé, pour les employés « qu'elle occupe, un certain nombre de jardinets. »

M. l'abbé Lemire : « M. Petit, de Manneville-sur-Risle, « près de Pont-Audemer, offre gratuitement un bon « lopin de terre à cultiver, à ceux de ses ouvriers qui « le demandent. »

JARDINS CONCÉDÉS PAR LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER A LEURS EMPLOYÉS. — JARDINS DE DOUANIERS

M. l'abbé Lemire : « Je voudrais que chaque fois « qu'on trace une ligne neuve, on songe à exproprier « un peu plus de terrain qu'il n'en faut pour la voie et « les gares, et qu'on en réserve une partie pour les « agents. »

M. le Président : « On me remet la note suivante :

« Le Congrès émet le vœu que l'État mette à la dis- « position de ses agents secondaires, partout où il le « pourra, des terrains pour la création de jardins « ouvriers.

« Je mets aux voix. » Adopté à l'unanimité.

JARDINS MILITAIRES

M. Rivière expose qu'à Péronne, le capitaine Hardy a fait, d'un terrain à peu près inculte, un véritable jardin d'essai, un jardin modèle.

Il signale ensuite les jardins militaires de Tunisie et du Tonkin, excellente école de colonisation. « Si seule- « ment, disent les officiers, les femmes françaises vou- « laient nous suivre aux colonies ! Quels beaux établis- « sements nous leur ferions ! »

Digitized by Google

JARDINS SCOLAIRES

M. Fuster propose le vœu suivant :

« Le Congrès, espérant que les modifications de l'ho-
« raire des classes d'écoles populaires réclamées par
« les hygiénistes permettront aux enfants des écoles
« de consacrer un certain nombre d'heures au travail
« de la terre ;

« Estimant, d'autre part, qu'il y a lieu de donner un
« caractère aussi familial que possible au travail des
« jardins :

« Émet le vœu que les administrations scolaires
« encouragent de toutes leurs forces les sociétés de
« jardins ouvriers, avec section spéciale, où les enfants,
« dont les parents n'ont pas de jardin, travailleraient
« sous la responsabilité de maîtres ou d'institutions de
« patronage. » Adopté à l'unanimité.

LES JARDINS OUVRIERS ET LES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE

M. Huguier-Truelle propose le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les sociétés d'horti-
« culture patronnent les « Jardins ouvriers » et les
« aident suivant les moyens dont elles disposent, et
« suivant leurs ressources financières. »

M. l'abbé Lemire : « Ces moyens sont les visites des
« jardins, l'admission aux concours, les récompenses,
« les leçons d'horticulture, la distribution de manuels
« et d'almanachs, et enfin l'organisation d'un service
« de graines et plants, etc. à donner aux ouvriers pau-
« vres... »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Digitized by Google

DU ROLE DE LA FEMME DANS LES ŒUVRES DES « JARDINS OUVRIERS »

Mme Changeux demande à traiter devant le Congrès trois questions non comprises dans le questionnaire, à savoir :

Quelle a été, dans l'œuvre, la part des dames ?

Pourquoi cette part n'a-t-elle pas été plus considérable ?

Quelle doit-elle être dans l'avenir?

« Le rôle de la femme, dans notre œuvre, et c'est « un hommage que tous rendent à Mme Hervieu, fonda- « trice des « Jardins ouvriers », a été un rôle de créa- « tion et d'initiative. Je crois que le Congrès reconnaît « que l'action de la femme dans l'œuvre des jardins a « été excellente partout où elle existe...

« En effet, l'esprit pratique de la femme, sa science « des détails la rendent éminemment propre à organiser « une œuvre qui touche de si près à la pratique de la « vie et aux choses du ménage. Et si vous n'avez pas « trouvé, Messieurs, chez les dames, plus d'élan et de « bonne volonté pour vous seconder (et je réponds ici « à des plaintes que je devine), c'est que vous n'avez « cherché à les employer que comme quêteuses. Or, il « faudrait savoir que c'est un rôle dont beaucoup sont « lasses et qu'il serait temps de les prendre comme col- « laboratrices. Frappez moins à leur bourse, et plus à « leur cœur. Faites moins appel à leur habileté pour « vous procurer des ressources, et plus à leur intelli- « gence pour les bien administrer avec vous.

. . . . . .

« Je ne prétends pas pour la dame de charité un

Digitized by Google

« rôle exclusif et prépondérant dans l'œuvre, mais je le « demande actif et intelligent. . . . . .

. . . . . .

« Là où l'œuvre s'adresse à la famille, les deux sexes « doivent coopérer, si l'on veut que l'action soit com- « plète. Si l'œuvre est exclusivement menée par des « dames, elle sera peut-être moins bien conduite, et « moins régulièrement administrée ; mais si vous êtes « seuls, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, « l'œuvre deviendra vite administrative, et les rapports « avec les enfants et la femme seront insuffisants ou « nuls. Or, le rôle de la femme de l'ouvrier, dans le « jardin, est aussi important au moins que celui de « son mari. En bien des cas il est prépondérant. . .

. . . . . .

« Je dirai plus : mieux que vous, Messieurs, « nous pouvons trouver dans notre expérience de « femmes et dans nos cœurs de mères, les paroles les « plus aptes à consoler et à relever la grande délaissée « qu'est la femme de l'ouvrier.

« Comme conclusion, j'émettrai ce vœu :

« La composition des comités doit autant que possible « être mixte, les dames ayant, dans la société des « Jar- « dins ouvriers », comme conseillères dans le comité, « et comme visiteuses dans le jardin, un rôle où leur « intelligence et leur cœur trouvent à s'exercer.

« Or, croyez-le bien, Messieurs, là où vous emploie- « rez l'intelligence et le cœur de la femme, là, avec la « bénédiction de Dieu, vous aurez un véritable succès. » (*Applaudissements.*)

M. le Président : « Vos applaudissements ont prouvé à M^me^ Changeux qu'elle a rallié tous les suffrages. Son

Digitized by Google

vœu est voté par acclamation. Nous ne pouvions pas mieux terminer une séance si intéressante et si bien remplie. »

La séance est levée à 11 heures et demie.

CINQUIÈME SÉANCE

Séance solennelle de clôture.

Elle est ouverte à 4 heures le dimanche 25 octobre.

Au bureau :

M. Beernaert, président ; M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; M^mes^ Fraenkel, Hervieu et Changeux ; M^gr^ Latty ; M. Bielfeldt ; M. de Martens, de l'Institut, représentant la Russie ; M. de Vogüé, de l'Académie française ; MM. Berger, Charles Benoît, Grosjean, Lerolle, de Ludre, députés ; MM. de Marcère et Gouin, députés ; l'amiral de Cuverville ; M. Rostand, de l'Institut ; M. Duthoit, conseiller d'arrondissement de Roubaix ; M. Dumont, maire de Dunkerque ; M. l'abbé Lemire, député ; M. Rivière, secrétaire général de l'œuvre des « Jardins ouvriers ».

M. l'abbé Lemire adresse à l'assemblée quelques paroles de remercîment et de joie pour le succès que le Congrès a obtenu : car son appel a été entendu de tous les points de la France, et de presque toutes les nations de la terre. Il a été entendu de toutes les classes des sociétés humaines, législateurs, jurisconsultes, savants, médecins, prêtres, fonctionnaires, et entendu aussi des femmes à l'âme grande qui accoururent partout où il y a du bien à faire.

M. le Président : « Je ne me lève pas pour vous pré-

Digitized by Google

« senter le puissant orateur et l'ami des humbles que « vous allez entendre.

« Présenter M. Brunetière, et plus spécialement le « présenter à une assemblée française, ce serait presque « une impertinence.

« Mais vous me permettrez de remercier le comité « d'organisation de ce Congrès de m'avoir fait le grand « honneur de m'appeler à présider la belle séance d'au- « jourd'hui. J'ai toutes sortes de raisons d'en être fier.

« Je suis fier d'abord parce qu'il s'agit d'une œuvre qui, « à son origine, était franco-belge, nos deux pays visant « une fois de plus le même but par les mêmes moyens.

« J'en suis fier parce que voici cette œuvre devenue « internationale comme le disait si bien tout à l'heure « M. l'abbé Lemire.

. . . . . .

« Nous voulons que la charité revête une forme plus « fructueuse et en quelque sorte plus fraternelle par « l'intime et étroite association du cœur qui donne, et « du bras qui doit faire fructifier ce don. (*Applaudis- sements.*)

. . . . . .

. . . . . .

« M. Brunetière, vous avez la parole. »

DISCOURS DE M. BRUNETIÈRE

M. le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Vous savez tous ce que c'est que la division du travail et aucun de vous n'ignore que, dans la société

Digitized by Google

comme dans la nature, il n'y a guère d'agent plus actif ni plus efficace de progrès et de perfectionnement. Dans l'échelle animale, à mesure qu'on s'élève, et que les organismes croissent en complexité ou en perfection, cette perfection se mesure précisément au degré de division du travail, chaque fonction nouvelle disposant pour son service d'un organe nouveau. Pareillement dans nos sociétés, à mesure qu'elles se développent, qu'elles s'organisent et qu'elles se perfectionnent, nous nous spécialisons, chacun de nous est affecté à une tâche différente, dont il s'acquitte à mesure avec plus de rapidité, plus de précision, plus de maîtrise; et le rendement du travail commun en augmente d'autant. De même qu'au foyer domestique, il serait impossible à chacun de nous d'être à la fois son tailleur, son bottier, son cuisinier, son valet de chambre et son propre cocher; de même, vous le savez, dans l'usine moderne, à chacune des parties de la tâche il faut que soient affectés des ouvriers particuliers dont l'expérience dépasse infiniment ce que pourrait être celle d'un ouvrier qui prétendrait s'occuper de la totalité des travaux. Eh bien, Mesdames et Messieurs, la multiplication de ces ligues et de ces associations, dont vous entendez parler depuis quelques années, est une des plus ingénieuses et des plus utiles applications de la division du travail.

Nous avons beaucoup de ligues ou groupements de toute sorte; et les beaux esprits — vous l'entendez, vous pouvez le lire fréquemment dans les journaux — disent volontiers : « Encore une ligue! A quoi bon tant de ligues? Est-ce que nous n'avons pas assez de présidents, de vice-présidents, de secrétaires et de trésoriers? Sommes-nous si avides d'obtenir une décoration, les

Digitized by Google

palmes académiques ou la croix du mérite agricole? Que servent toutes ces ligues? A quoi riment tous ces discours? Et ne pourrait-on enfin se tenir et nous laisser tranquilles? »

Il y a peut-être quelque vérité dans la satire. Mais, au fond, si ces ligues deviennent de jour en jour plus nombreuses, c'est que, de jour en jour, nous comprenons mieux que, pour obtenir des résultats effectifs, il faut qu'une ligue ou un groupement se propose un objet spécial et déterminé. On ne peut guère se proposer de perfectionner le monde d'une manière générale, ni de corriger ou de réformer les mœurs dans leur ensemble. On ne peut pas se proposer de retourner en quelque sorte de fond en comble, et du jour au lendemain, la mentalité d'une nation. Mais on peut former une ligue en faveur du repos du dimanche, qui se propose d'assurer à tous les travailleurs au moins une journée de repos par semaine; et qui ne se propose exactement que cela. On peut former une ligue contre l'alcoolisme, qui se propose de réduire le nombre des cabarets, et la consommation de l'alcool, et le nombre de ceux qui le consomment; et qui ne se propose rien de plus. Et on peut également former une ligue dont l'objet sera celui de la *Ligue du Coin de terre et du foyer* et des Jardins ouvriers; laquelle ne se proposera qu'une seule chose qui sera, pour ainsi dire, d'assurer le contact et la perpétuelle communication de l'ouvrier et du travailleur manuel avec la terre natale et maternelle. (*Applaudissements.*)

Moi-même, à mon tour, je suis un exemple, si je puis ainsi dire, de l'utilité ou de la nécessité de cette division du travail. Je ne suis pas, en effet, un homme

Digitized by Google

politique, je ne suis pas même ce qu'on appelle un homme d'œuvres ; et si l'on m'interrogeait sur le côté pratique de l'organisation des fenêtres fleuries ou des Jardins ouvriers, je serais non seulement embarrassé de donner un conseil, mais encore de répondre, sans avoir demandé le temps d'y réfléchir. Mais en revanche, je suis, comment dirais-je, une espèce de moraliste ou de philosophe, qui précisément lorsqu'il se trouve en présence de ces ligues ou de ces groupements dont nous parlions, essaie d'en dégager l'idée philosophique ou sociale, d'en reconnaître la direction générale et, autant qu'il le peut, sans autre secours que celui de sa bonne volonté, qui s'efforce à diriger dans le sens qu'il croit le meilleur l'activité de ceux de ses semblables qui veulent bien lui faire l'honneur de l'écouter. (*Applaudissements.*)

*
* *

C'est à ce point de vue très modeste, comme vous le voyez, et très spécial, que je voudrais me placer dans cette séance de clôture, pour dégager, préciser, et définir les différents aspects de l'œuvre des Jardins ouvriers. Il me semble, en effet, que ces aspects sont multiples et divers. On pourrait dire que l'œuvre a d'abord un aspect, un côté, une signification sentimentale et poétique. On pourrait dire qu'elle a une valeur, une signification, une portée économique et sociale. On pourrait dire enfin, si je ne me trompe, qu'elle a une portée en quelque manière philosophique, symbolique et presque religieuse. Ce sont ces trois points que je voudrais, Mesdames et Messieurs, rapidement effleurer dans cette conférence.

Digitized by Google

Un côté sentimental et poétique d'abord ; — car il ne faut pas, surtout en un semblable sujet, se moquer du côté sentimental des choses. Sans doute il ne faut pas exagérer, et je ne vais pas essayer de vous faire ici du Marmontel, du Berquin ou du Bouilly, non ! pas même du Bernardin de Saint-Pierre. Mais enfin, n'est-il pas vrai que, par les fenêtres fleuries dont M. l'abbé Lemire vous parlait tout à l'heure, c'est, avec la fleur, avec sa couleur et avec son parfum, avec l'éternel renouveau dont elle est le symbole, c'est, comment dirai-je, un rayon de consolation qui s'insinue dans la mansarde, et par conséquent dans l'existence du travailleur ou de l'ouvrière ? Mince consolation, dira-t-on ; et je le veux bien ! Certes, c'est une consolation qui n'en est pas une dans les grands chagrins de la vie, mais les petites contrariétés, les misères quotidiennes dont se compose le tissu de l'existence humaine, pourquoi ne s'en consolerait-on pas tout aussi bien en respirant un bouquet de roses qu'en allant, comme on dit, les noyer dans un verre de vin sur le comptoir du marchand d'à côté. (*Applaudissements.*)

Il entre donc, rien que par là, je ne sais quel rayon de gaîté, je ne sais quel rayon d'espérance qui transforme en quelque sorte la physionomie et l'atmosphère des choses. Mais cela va plus loin ; et ce n'est pas seulement un rayon d'espérance ou de consolation, je dirai volontiers, Mesdames et Messieurs, c'est véritablement et en même temps une sensation d'art.

Vous savez ce qu'on fait, ou plutôt ce qu'on a tenté, car on n'a guère jusqu'à présent réussi, vous savez ce qu'on tente depuis plusieurs années pour mettre, comme on dit, l'art à la portée des foules. Les uns ont donc

Digitized by Google

essayé d'afficher sur les murs de Paris des lithographies plus ou moins imitées des fresques célèbres de Puvis de Chavannes. D'autres ont invent je ne sais quel service populaire de théâtre : ainsi l'œuvre de Mimi Pinson qui envoie nos ouvrières par escouades assister aux représentations de l'Opéra-comique, du Châtelet, de l'Ambigu, etc. ou de quelque autre théâtre. Quel a été jusqu'ici le succès de ces tentatives ? Je crois bien qu'il n'est pas considérable, et s'il ne l'est pas davantage, c'est que, quelle que soit la généreuse intention dont ces tentatives s'inspirent, les moyens auxquels elles ont recours ne sont pas les meilleurs qu'on eût pu choisir.

Je ne vais point, à ce propos, développer toute une esthétique, mais vous savez bien, l'art, et surtout le grand art, quoi qu'on en dise quelquefois, ne peut pas être immédiatement et directement senti par tout le monde. Il y faut une préparation, il y faut une éducation. De même qu'une oreille qui n'aurait jamais entendu de musique serait singulièrement étonnée du tapage des opéras de Wagner; ainsi de prétendre mettre les chefs-d'œuvre de la peinture et du théâtre à la disposition de ceux qui n'ont pas reçu l'éducation nécessaire, je crois que c'est une erreur et qui ne peut généralement aboutir qu'à un mécompte.

Mais cela ne veut pas dire que je ne sois pas, moi aussi, partisan de la diffusion de l'art parmi les foules ; et j'en suis d'autant plus partisan, que je crois, Mesdames et Messieurs, que dans nos sociétés modernes, il n'y a rien qui mette, qui creuse entre les classes une distance plus profonde et plus regrettable que l'incapacité de jouir des mêmes plaisirs. (*Applaudissements.*)

Oui, socialement, il serait essentiel de mettre ceux

Digitized by Google

qu'on appelle un peu insolemment les humbles à même de profiter eux aussi des jouissances de l'art. Ce serait le vrai terrain d'entente plus large et plus solide peut-être que celui des intérêts matériels. On communie vraiment dans l'enthousiasme et dans l'admiration.

Eh bien, précisément, si le grand art a besoin d'une éducation pour être senti, il en est autrement de cet art qui se révèle dans la nature même ; il en est autrement de ce que j'appellerai l'art de la nature ; il en est autrement de l'art, en tant que la grâce et le charme, que la perfection et la beauté se révèlent à nous par l'intermédiaire de la nature, par l'intermédiaire du paysage, des jardins, des fleurs. Est-ce que l'ouvrière qui met quelques pieds de géraniums sur le rebord de sa fenêtre ; est-ce qu'à la campagne la paysanne qui plante quelques roses trémières le long du mur de sa chaumière ; est-ce que ce n'est pas à ce sentiment obscur de l'art qu'elle obéit ? Elle trouve que ces ornements sont quelque chose de plus et d'autre dans sa vie. Il lui paraît, sans pouvoir dire précisément pourquoi, que sa fenêtre ou sa chaumière est mieux ainsi ; et c'est pour cela même, c'est pour offrir cette fête à ses yeux, cette joie quotidienne, qu'elle a planté ses roses trémières ou qu'elle arrose tous les matins son géranium. C'est cette disposition que nous nous proposons de développer autant que nous le pourrons. Par les fenêtres fleuries, avec les consolations dont je parlais tout à l'heure, nous essayerons de faire entrer le sentiment de l'art. (*Applaudissements.*)

Et en même temps nous y trouverons cet autre avantage que ceux qui en jouiront se rapprocheront ainsi de la nature. Si fiers, en effet, que nous soyons de notre

Digitized by Google

civilisation intensive, nous ne pouvons guère nous dissimuler que nous vivons d'une vie, quand on l'examine, singulièrement artificielle, et que notre existence n'est pas ce qu'on peut appeler une existence conforme à la nature. L'automobile, l'électricité, ne sont pas dans la nature, et vous savez la place que l'électricité et l'automobile tiennent dans l'existence d'aujourd'hui. Les restaurants, les théâtres, même les cafés concerts ne sont peut-être pas non plus dans la nature. Par conséquent, chaque fois que par l'intermédiaire du paysage, de la fleur ou du jardin nous sortons de ce cercle de civilisation intensive, chaque fois donc aussi nous nous rapprochons de la nature, nous ouvrons notre fenêtre sur le vaste monde, et nous commençons à comprendre qu'il y a plus de choses sur la terre que dans les grandes villes, d'autres plaisirs et d'autres joies que les plaisirs si souvent corrupteurs qui les caractérisent et qui les définissent. (*Applaudissements.*) Autres avantages encore qu'on retirera des Jardins ouvriers et autres avantages que je suis sûr que tâchera d'étendre et de consolider la *Ligue du coin de terre et du foyer.*

* * *

C'est, comme je vous le disais, Mesdames et Messieurs, le côté sentimental et poétique de l'Œuvre des Jardins ouvriers.

Mais elle en a un autre ; on peut l'envisager sous un autre aspect, et particulièrement sous ce que j'appelais tout à l'heure son aspect économique, politique, ou peut-être et pour mieux dire sous son aspect social.

Le grand ressort, le ressort essentiel de nos démo-

Digitized by Google

craties c'est, vous le savez, la mobilité, le mouvement. L'essence de nos démocraties, c'est qu'aucun de nous ne soit, à aucun moment de sa vie, immobilisé ou emprisonné par aucune loi ni aucune convention dans sa condition, dans sa classe, dans sa caste. « *Ascendente et descendente* », c'est comme l'échelle de Jacob, une démocratie qui ne se compose que de gens qui montent et de gens qui descendent. On était en haut et on est en bas. On était en bas et on est en haut. (*Applaudissements et rires.*) La démocratie, c'est un curé de campagne, qui devient le Pape Pie X. (*Applaudissements.*) La démocratie, c'est un charpentier qui équarrissait des troncs d'arbres dans l'Ouest américain et qui devient Président de la République des États-Unis. Et inversement la démocratie ce sont quelquefois des neveux de cardinaux qui vendent des légumes ou bien ce sont des descendants de Présidents de la République qui gagnent leur vie comme garçons d'hôtel. Voilà la caractéristique de la démocratie ; la mobilité dans la condition et nous pouvons ajouter, la mobilité dans l'espace. Je parlais tout à l'heure de l'automobilisme, c'est un moyen de transport tout à fait symbolique et caractéristique de la démocratie. A qui le « record » de la vitesse et de la mobilité ? (*Rires.*)

Remarquez bien, Mesdames et Messieurs, que je ne m'en plains pas, de cette mobilité, et si j'avais une querelle avec mon illustre confrère et ami, M. Paul Bourget, le grand romancier de l'« Étape », ce serait précisément sur ce point que je la lui ferais. Je crois que ce mouvement perpétuel, s'il a quelques inconvénients, a aussi de grands avantages. Je crois que cette mobilité est le ressort de l'émulation dans les démocraties ; et je

Digitized by Google

crois que dans les démocraties, comme ailleurs, plus qu'ailleurs, il nous faut de l'émulation ; et je crois que si cette émulation est contenue dans de justes limites, il n'y a rien qui contribue davantage au développement personnel de l'individu, et au perfectionnement général de la société. (*Applaudissements.*)

Mais, si je ne m'en plains pas, cela ne veut pas dire que je ne reconnaisse pas d'autre part les inconvénients de cette mobilité. Il n'est pas bon, — pour me servir d'une expression célèbre, et devenue proverbiale, de l'un de nos contemporains, — qu'une nation soit tout entière composée de déracinés. Il n'est pas bon que dans une nation personne ne tienne à rien, à personne, ni à quoi que ce soit. Il n'est pas bon que dans une nation chaque individu ne soit qu'une molécule anonyme, isolée, perpétuellement mobile, et dont l'agitation ne trouve jamais où se reposer. A côté de cette mobilité il faut donc un principe de fixité ou de stabilité. Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est ici qu'on soupçonne quelles peuvent être parfois les grandes conséquences d'une œuvre dont on ne voyait pas d'abord la portée, si, comme je le crois, nous pouvons peut-être un jour, le tirer, ce principe de stabilité, de l'idée mère de l'œuvre du *Coin de terre et du foyer.*

En effet, représentons-nous les choses d'une manière précise et concrète. Représentons-nous ce que c'est pour le travailleur, celui qui travaille dix ou douze heures par jour de ses bras, représentons-nous ce que c'est que le coin de terre du Jardin ouvrier.

Eh bien ! mais d'abord c'est la sortie, c'est l'exode hors de son métier, et, par conséquent, c'est le souffle de la liberté respiré pour la première fois ! Car ce qu'il y a de

Digitized by Google

plus pénible dans le labeur moderne, je ne crois pas, Mesdames et Messieurs, que ce soit ce qu'on y dépense de forces musculaires, ou de fatigue intellectuelle. Certes! cela sans doute est considérable, et il en faut tenir compte, selon les tempéraments et selon les métiers; mais ce qui rend surtout le travail pénible, me semble-t-il, c'est la nécessité, tous les jours, comme on dit familièrement, que Dieu fasse, de reprendre la même tâche, de s'atteler au même travail pendant dix ou douze heures, de ne rentrer chez soi que pour y manger, ou pour y dormir, et de se réveiller le lendemain pour recommencer, sans pouvoir jamais reporter au mardi ce qu'on n'a pas fait le lundi. Voilà ce qui me semble pénible et dur dans le labeur moderne! voilà ce qui fait, à mon avis, une partie de la misère ou de la souffrance ouvrière contemporaine! et voilà contre quoi l'œuvre du Coin de terre se propose de réagir et contre quoi, j'espère, elle réagira. Par sa création des Jardins ouvriers, elle permet au travailleur d'avoir pour ainsi dire un véritable chez soi. Elle lui permet de concevoir un intérêt qui ne soit pas celui de sa tâche quotidienne; elle fait une diversion à l'écrasante monotonie du labeur identique; elle le dégage du cercle où l'impossibilité de se soustraire à sa condition l'enfermait, elle lui fournit un motif et un moyen de supporter avec plus de patience et de courage le poids d'un labeur journalier. (*Applaudissements.*)

En second lieu, ce coin de terre ou ce bout de jardin lui procure ce qu'on pourrait appeler l'idée ou la sensation d'un travail libre, responsable et personnel. Le travail libre, j'entends par là celui dont on se sent responsable; le travail dont on sent qu'il vous rendra, pour ainsi dire, ce que vous y aurez mis de vous-même; le

Digitized by Google

travail dont on sent que le rendement est proportionnel à l'effort qu'on aura dépensé. Cette sensation, l'ouvrier ne l'a pas dans l'usine ou dans l'atelier. Le résultat de son travail est impersonnel ou anonyme par rapport à lui ; il devient même trop souvent indifférent... Mais dans ce coin de terre, dans ces trois ares de terrain qu'il cultive, le légume ou la fleur qu'il voit sortir de terre, qu'il récolte ou qu'il met dans un vase, cela lui donne précisément la sensation d'un rapport du travail et du résultat. Son salaire, ici, ne paye plus l'usure de ses forces : il lui apparaît comme une récompense. C'est lui qui jouit du « fruit de ses sueurs » ; et qui niera en même temps qu'un résultat social de quelque importance, ceci encore est une œuvre de haute moralisation ? (*Applaudissements.*)

Autre chose encore : un jardin, mais on ne le cultive pas tout seul, un jardin, il faut être deux, trois, quatre quelquefois pour en tirer parti. Il y en a un qui bêche, un autre qui taille les arbres, un autre qui arrose, un autre qui apporte le fumier. Eh bien ! qu'est-ce que c'est que tout cela ? Autour de ce jardin aimé en quelque sorte et soigné, ou plutôt choyé comme un prolongement d'elle-même, c'est la famille qui se reconstitue. L'homme bêche et bine, la femme fait la toilette des fleurs et des arbres fruitiers, les enfants arrosent, ou charrient le fumier ; chacun prend sa part de l'œuvre commune. Chacun se sent ici les coudes, comme on dit familièrement ; le lien de solidarité se reforme et d'autant mieux que les enfants se rendent mieux compte que l'œuvre à laquelle ils se coopèrent est une œuvre qui ne pourra que grandir à mesure que leurs parents vieilliront et qu'eux-mêmes prendront des forces. C'est la solidarité de la famille reconstituée, non seulement dans l'espace, mais vérita-

Digitized by Google

blement dans le temps et cela encore, Mesdames et Messieurs, est un résultat dont je n'ai pas besoin de faire longuement ressortir l'intérêt.

Enfin, je crois qu'en attachant ainsi la préférence de chacun à un endroit particulier, comme l'a dit le poète, mais à un point de vue plus général et plus élevé, c'est ce sentiment si souvent malmené de nos jours, c'est l'amour de la patrie qu'on restaure et qu'on fortifie. Rappelez-vous les beaux vers de Lamartine :

Et, pour consacrer l'héritage
Du champ labouré par leurs mains,
Des bornes firent le partage
De la terre entre les humains ;
. . . . . .
Et la famille, enracinée
Sur le coteau qu'elle a planté,
Refleurit d'année en année,
Collective Immortalité ;

Et sous sa tutelle chérie
Naquit l'amour de la Patrie,
Gland de peuple au soleil germé,
Semence de force et de gloire
Qui n'est que la sainte mémoire
Du champ par ses pères semé.

(*Applaudissements*).

Si maintenant nous réussissons, si par tous ces moyens nous réveillons l'amour de la Patrie, en tant qu'il est solidaire de l'amour du sol natal ; si nous réussissons à resserrer ces liens d'étroite et intime solidarité qui sont essentiellement constitutifs de la famille ; si nous donnons au travailleur la sensation du travail libre et du travail utile, est-ce que nous aurons d'ailleurs compromis cette mobilité que nous déclarions tout à l'heure néces-

Digitized by Google

saire au jeu de la démocratie? Non, Mesdames et Messieurs; et vous vous en doutez bien.

La mobilité nécessaire retrouvera toujours son compte. Elle retrouvera toujours son compte, d'abord, parce que la pauvre humanité est toujours soumise aux accidents de fortune, et que le bonheur et la prospérité d'aujourd'hui ne garantissent à personne, même parmi les plus heureux de ce monde, la sécurité du lendemain. La mobilité retrouvera sa part dans le jeu naturel et instinctif de l'ambition. Il y en aura toujours qui ne se contenteront pas de ces satisfactions modestes, qui viseront plus haut que leur propre origine, qui voudront atteindre les sommets sociaux. Le progrès même les y aidera, qui n'est jamais et tout de suite universel, qui déclasse les uns en favorisant les autres. De telle sorte que nous pouvons nous rassurer là-dessus. Avant que le principe de stabilité que nous essayons de réaliser ait compromis la mobilité nécessaire au jeu de l'institution démocratique, soyons sûrs qu'il se passera bien du temps; et, en attendant, nous pouvons largement exploiter, sans craindre de les épuiser, les bénéfices de cette stabilité. (*Applaudissements.*)

* * *

Enfin, Mesdames et Messieurs, après le côté sentimental et poétique, après le côté social de l'œuvre des Jardins ouvriers, je voudrais vous dire deux mots de ce que j'en ai tout à l'heure appelé l'aspect symbolique et religieux.

Nous avons en effet beau faire, nous ne ferons pas qu'il n'y ait je ne sais quelle espèce de relation mystérieuse entre l'homme et la terre. Quelle que soit la reli-

Digitized by Google

gion qu'on professe, cette relation s'affirme, et dans l'histoire de tous les peuples vous trouverez des légendes qui la constatent. Qu'est-ce dans la mythologie grecque et latine, que la légende du géant qui recouvrait ses forces épuisées toutes les fois qu'on le renversait, parce qu'il touchait ainsi de tout son corps la terre maternelle? Nous sommes tous un peu comme Antée. Quand, après une longue absence, nous revenons au berceau natal, il nous semble, si fatigués, si lassés, si malades que nous soyons, que nous recouvrons nos forces perdues. Et, malgré ce contact, s'il nous faut quitter le monde et ce que nous aimons, qui ne sait combien la séparation nous est moins amère au milieu de nos souvenirs d'enfance et de jeunesse que s'il nous faut mourir sur la terre étrangère, dans un pays hostile, ou encore en mer dans l'entrepont d'un transatlantique?

Cette relation mystérieuse entre l'homme et la terre, nous ne saurions trop y faire attention et on ne saurait faire trop d'efforts pour l'entretenir, car ce n'est pas seulement une fantaisie de notre imagination. Mais que ce soit une réalité, après la mythologie, j'invoquerai pour le prouver la physiologie même. Qu'est-ce en effet que ce mal mystérieux qu'on appelle le mal du pays dont si souvent, dans nos garnisons, nous voyons les jeunes gens s'étioler et mourir? Est-ce le regret d'une vie plus douce ou moins laborieuse? Non, sans doute, mais tout simplement c'est le climat, l'atmosphère natale, c'est la terre à laquelle un enfant de vingt ans, s'il ne l'a jamais quittée, se sent comme encore attaché par toutes ses fibres. Le mal du pays, c'est le mal de ceux qu'on déracine. Et quelle preuve plus évidente de la relation que la nature a nouée entre la terre et l'homme! Nous ne sommes

Digitized by Google

pas les seuls à l'éprouver, car vous avez entendu conter que quand les Chinois émigraient jadis en masse du côté de l'Amérique, dans tous les contrats qu'ils faisaient avec ceux qui les transportaient, il était stipulé qu'on les ramènerait dans leur propre cercueil, qu'ils emportaient avec eux, sur la terre natale de Chine. Ceux-là aussi, qui sont des jaunes, des hommes d'une autre mentalité et qui vivent sous un autre climat que le nôtre, contractent donc comme nous cette mystérieuse parenté qui relie l'homme et la terre, la terre et l'homme. (*Applaudissements.*)

Non ! attendez pour applaudir que ce que je vous dis ce soit Bossuet qui vous l'ait dit, dans sa langue habituelle... (*Rires et applaudissements*), et avec une force que je ne saurais atteindre.

« Les hommes, dit-il quelque part, se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra dans son sein lorsqu'ils seront morts.

« Votre demeure sera la mienne, votre peuple sera mon peuple, disait Ruth à sa belle-mère Noémie. Je mourrai dans la terre où vous serez enterrée et j'y serai ensevelie.

« Thémistocle, athénien, ayant été banni comme traître, machina la ruine de sa patrie avec le roi de Perse auquel il s'était livré, et toutefois en mourant, il oublia Magnésie que le roi lui avait donnée et, quoiqu'il l'eût si bien traité, il ordonna à ses amis de porter ses os dans l'Attique.

« Dans les approches de la mort où la raison revient et où la vengeance cesse, l'amour de la patrie se réveille. Il croit satisfaire à la patrie, il croit être rappelé de son exil après sa mort et, comme on parlait alors, il croit

Digitized by Google

que la terre sera plus bénigne et plus légère à ses os. » (*Applaudissements.*)

*
* *

Mesdames et Messieurs, j'ai tenu jusqu'ici exprès et soigneusement ce discours ou cette conférence à l'écart et comme à distance de toute allusion et de toute préoccupation confessionnelles.

Je crois qu'en effet dans des circonstances comme celles qui nous réunissent, c'est toujours ce qu'il faut faire. J'entends quelquefois parler de syndicats ou de groupements confessionnels : je crois très sincèrement et très profondément que, bien loin qu'ils aient rien d'avantageux pour personne, des syndicats ou des groupements confessionnels ne sauraient qu'agir contre leur propre objet. Parlons autant qu'on le voudra de syndicats professionnels, reliés entre eux par des préoccupations plus générales que celles de la profession, de syndicats professionnels reliés entre eux par des préoccupations générales et particulières à la fois : générales quant à la qualité des adhérents, et particulières quant à l'objet déterminé qu'ils se proposeront. Mais sans insister sur ce point et quelque précaution que j'aie prise pour tenir mon discours à l'écart de toute préoccupation de ce genre, vous trouveriez sans doute que je manquerais à un premier devoir, si je ne remerciais pas publiquement, en votre nom comme au mien, M. l'abbé Lemire, ici présent, président de l'œuvre du *Coin de terre et du foyer*, pour l'organisation de ce Congrès, auquel la plupart d'entre vous ont pris part ; pour le zèle qu'il a déployé depuis trois ou quatre ans dans la diffusion de l'idée mère de cette Ligue ; et enfin pour

Digitized by Google

l'esprit de dévouement et de charité — je serais tenté de dire d'apostolat — dont il a fait preuve une fois de plus. (*Applaudissements prolongés.*)

Je manquerais, Mesdames et Messieurs, à un second devoir, si, publiquement aussi et j'oserais presque dire personnellement, je ne remerciais ensuite M. Beernaert, hier encore président du Conseil des Ministres et président de la Chambre des Représentants en Belgique, d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette séance. (*Applaudissements.*) Ce qu'a été M. Beernaert, je n'ai pas besoin de vous le dire, et vous savez tous quels progrès la Belgique, depuis tantôt vingt ans qu'il dirige le parti catholique, a réalisés sous sa haute administration et sa généreuse influence. Si la Belgique est le premier pays où l'on ait constitué en organisme vraiment articulé et vivant un ministère du travail (*Applaudissements*)... ; si la Belgique est peut-être le premier pays du monde à l'heure qu'il est pour le développement des sociétés coopératives ; si la Belgique est encore le pays où l'étude est le plus avancée de cette difficile et délicate question des rapports de l'assistance publique et de l'assistance privée, toutes ces choses se sont faites un peu sous la haute direction et grâce à l'influence de M. Beernaert. Et, quoique ce soit un catholique, je ne puis pas m'empêcher de l'en féliciter et de l'en remercier. Ce sont autant de leçons pour nous. (*Applaudissements prolongés*).

Et je manquerais à un troisième devoir — voyez que de devoirs auxquels on pourrait manquer ! — (*Rires*)... si je ne saisissais pas l'occasion de dire quelques mots de la part de l'action catholique dans le progrès social depuis vingt-cinq ans.

Digitized by Google

Messieurs, quelques-uns d'entre vous ont peut-être lu ces jours-ci dans le journal *le Temps* une lettre curieuse et fort éloquente de M. Spuller datée de 1896 et dans laquelle, à propos de ce mot d'esprit nouveau qu'on lui a si souvent reproché, il s'expliquait ainsi :

« J'ai écrit pour avertir le parti que j'ai uniquement servi dans ma vie, le parti de la philosophie et de la démocratie, qu'il y a, du côté de l'Église romaine qui se dit si volontiers immuable et immobile, une évolution, un mouvement qui tendent à la rapprocher des foules et à leur donner une direction morale ; tandis que nous ne faisons rien que de les entretenir de prétendus avantages matériels qu'on ne sent pas autant qu'on le dit et qui, en tout cas, ne pèseraient guère dans la balance en comparaison d'une vraie doctrine morale, d'une esthétique à la fois vraie et touchante et faite de toutes ces grandes forces morales qui ont jusqu'à présent mené l'humanité ». (*Applaudissements.*)

Cette lettre m'a paru significative et, déjà, je donnais pleinement raison à M. Spuller quand j'ai poursuivi ma lecture et à la fin j'ai lu ceci :

« Je vous dirai cependant que, si vous voulez bien y réfléchir, Rome et le catholicisme romain tentent avec plus de chance que jamais de reprendre la politique et les grands rêves des grands papes du moyen âge. »

Je crois qu'ici M. Spuller se trompait un peu. Je crois que personne parmi les catholiques, ni même aucun pape, ne songe à reprendre le rêve politique des grands papes du moyen âge, de Grégoire VII ni de Boniface VIII. Je crois que M. Spuller ne se rendait pas compte quelle a été à cet égard la doctrine de l'Église, et qu'elle n'a jamais réclamé la puissance tem-

Digitized by Google

porelle que dans la mesure où, par l'intermédiaire de cette puissance, elle se croyait en état de faire quelque chose que personne autre qu'elle, à son sens, ne pouvait faire. (*Applaudissements.*) Mais à mesure que les nations sont sorties pour ainsi dire de tutelle, à mesure précisément l'Église les a non pas certes abandonnées mais livrées à elles-mêmes, comme une mère qui se relâche de son pouvoir, quoique non pas de sa sollicitude, à mesure que ses enfants grandissent et deviennent des hommes, sont responsables de leurs actes, et c'est pourquoi rien n'est plus faux que de se représenter un pape du xx^e^ siècle ressuscitant les ambitions des papes du moyen âge.

Non, ni l'Église, ni les catholiques ne revendiquent, en matière sociale, de pouvoirs inutiles ni même politiques. Nous nous inspirons ici, comme ailleurs, de la grande parole évangélique : *Misereor super turbas*, et de rien d'autre ni de plus. Nous croyons que, s'il existe des haines entre les diverses classes de la société, il appartient surtout à la doctrine qui a proclamé la fraternité de tous les hommes d'en atténuer les effets et quelque jour de les abolir. Si nous nous proposons de revendiquer une entière liberté d'action, c'est uniquement pour agir au mieux des intérêts de la religion, considérée comme solidaire des intérêts du progrès et de l'humanité.

Et, à la vérité, nous croyons, Mesdames et Messieurs, que peut-être nous avons plus de raisons que d'autres de revendiquer un tel rôle, parce qu'enfin, quelles que soient les ambitions de quelques-uns d'entre nous, comme de tous les autres hommes nous pouvons dire avec sincérité que dans tous les pays du monde, en

Digitized by Google

Angleterre, en Allemagne, en Belgique ou en France, les catholiques ou les chrétiens, pour mieux dire, agissant au nom du christianisme, ont la conscience, s'ils sont un parti, d'être du moins, entre tous les partis et de beaucoup, le plus désintéressé. » (*Applaudissements prolongés.*)

M. Beernaert, président :

« Mesdames et Messieurs, je suis certain d'être votre organe à tous en remerciant M. Brunetière de la merveilleuse conférence qu'il vient de nous faire entendre. » (*Applaudissements répétés.*) La séance est levée.

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE

Elle s'est tenue le lundi 26 octobre 1903 à 9 heures du matin.

Elle a été présidée par M. l'abbé Lemire, député.

Autour de lui se sont assis : M. Rivière, secrétaire général de l'œuvre des « Jardins ouvriers » ; M. Fontaine, de Beaune ; M. Bonnaure, président de l'œuvre lyonnaise ; M. le Dr Lancry, de Dunkerque ; M. Vellot, de Grenoble.

Les questions discutées concernaient les moyens d'organisation, de développement et de propagande.

I

CONCOURS DES PERSONNES CHARITABLES

M. Fontaine signale comme pouvant apporter à l'œuvre un concours particulièrement efficace trois catégories de personnes :

Digitized by Google

1° Les médecins qui ont partout une grande influence dans le monde, et qui ont des relations très étendues dans les classes riches dont ils pourraient solliciter la générosité, et dans les classes pauvres où ils connaissent et peuvent signaler les malheureux les plus dignes d'intérêt ;

2° Les notaires qui savent tous les terrains à vendre ou à louer, toutes les parcelles inoccupées ou incultes, et qui savent aussi toutes les formalités à accomplir pour acheter et pour céder les immeubles ;

3° Les retraités, tous les retraités, les retraités des fonctions publiques et les retraités des affaires, qui trouveraient dans l'œuvre des « Jardins ouvriers » une occupation digne de leurs loisirs.

II

PROPAGANDE PAR LES CONGRÈS

Il y a trois sortes de congrès :

1° Le congrès international ;

2° Le congrès national ;

3° Le congrès régional.

CONGRÈS INTERNATIONAL

Où, quand, et par les soins de qui devra-t-il être réuni ?

Sur la dernière question l'assemblée désigne d'acclamation les organisateurs du Congrès d'aujourd'hui, MM. l'abbé Lemire et Rivière.

Sur l'époque et sur le lieu l'assemblée décide que la fixation doit être réservée, la réponse étant subordonnée à un échange de vues entre les œuvres des divers pays.

Digitized by Google

CONGRÈS NATIONAL

Plusieurs congressistes proposent que le prochain congrès soit tenu dans une autre ville que Paris. Il leur semble que la tenue des congrès dans des villes chaque fois différentes promène l'idée des Jardins ouvriers en tous lieux et doit favoriser singulièrement l'expansion de l'œuvre.

D'autres leur répondent que Paris est un lieu de réunion plus attractif que tout autre, et que c'est là et là seulement qu'on a chance de réunir des délégués suffisamment nombreux. Ils ajoutent que c'est là encore et là seulement qu'on est libre de parler et qu'on peut tout dire sans craindre de froisser des personnalités ou des collectivités similaires ou opposées, ou rivales ou peu bienveillantes.

L'assemblée accepte ces raisons et décide que les congrès nationaux se tiendront à Paris.

Elle décide en outre qu'ils auront lieu tous les deux ans, dans le courant d'octobre.

Le prochain congrès national sera tenu à Paris dans le courant d'octobre 1905.

Sur la proposition de M. l'abbé Lemire il est décidé que si, d'ici là, il n'y a pas d'autre congrès international on invitera à ce congrès nos amis de l'étranger, comme on l'a fait pour celui-ci.

CONCOURS RÉGIONAUX

Sans discussion ils sont laissés à l'initiative des œuvres locales.

Digitized by Google

III

BUREAU PERMANENT

L'assemblée décide qu'il y aura un bureau central permanent, et que ce bureau sera le bureau du « Coin de terre et du foyer. »

Elle désigne en outre pour en faire partie MM. l'abbé Lemire, Rivière et Adrien Michel, industriel retraité, et elle donne mandat à ces Messieurs de compléter la composition du bureau en s'adjoignant les personnalités qu'ils choisiront, et un tel nombre qu'ils jugeront nécessaire.

IV

PROPAGANDE PAR LA PRESSE, LES REVUES

L'assemblée est d'avis que l'œuvre des « Jardins ouvriers » doit se tenir en communication constante avec les journaux et les revues de Paris et de province.

V

PROPAGANDE PAR LES VUES, EXPOSITIONS, PROJECTIONS, CONFÉRENCES.

L'image, la photographie, les cartes postales illustrées même sont, aux yeux du Congrès, d'excellents moyens de propagande.

M. Thierry voudrait qu'il y eût une commission qui fût chargée de mettre ces moyens en œuvre.

M. l'abbé Lemire demanderait alors que cette commission fût en même temps chargée de la propagande par les conférences, les articles de journaux, les communications à la presse.

Digitized by Google

En conséquence, M. l'abbé Lemire propose et met aux voix la création d'une commission de propagande qui sera composée de M. Méry, de Mme Friedler, de M. Thierry et qui s'adjoindra, à son choix, les collaborateurs nécessaires. Adopté à l'unanimité.

VI

BIBLIOTHÈQUE DES JARDINS OUVRIERS

Le Congrès estime que les œuvres régionales devraient avoir des bibliothèques qui pourraient rendre de grands services au point de vue de la documentation, et aussi à celui de la propagande.

VII

BULLETIN DE LA LIGUE. REVUE DES JARDINS OUVRIERS.

Il est décidé que le bulletin de la « Ligue du Coin de terre et du foyer » publiera dans chaque numéro des articles d'intérêt général concernant les « Jardins ouvriers » et consacrera quelques pages à des questions intéressant les diverses régions et localités où se trouvent des Jardins ouvriers.

VIII

ADHÉSION A LA LIGUE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER.

M. Rivière demande que les organisations ou sociétés locales des « Jardins ouvriers » adhèrent à la Ligue.

Mme Changeux s'inquiète et demande si cette adhésion permettra à chaque œuvre de conserver son caractère et son autonomie. « Si, dit-elle, telle œuvre est confes-

Digitized by Google

« sionnelle ou officielle, pourra-t-elle, sans modifier son « esprit, adhérer à la Ligue? »

M. l'abbé Lemire répond que cela ne fait aucun doute, que la Ligue a un but précis : « Étudier et propager « tout ce qui établit la famille sur sa base naturelle qui « est la possession de la terre et du foyer » ; que tout est là, et que hors de là il n'y a aucune adhésion ; que par conséquent tout le monde peut adhérer à cette formule sans dépouiller sou caractère et aliéner sa liberté.

La séance est levée à midi.

Le Congrès a terminé là ses travaux.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1903

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DU NORD DE LA FRANCE

DE CONCERT

AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

Et à l'aide des subventions du Gouvernement de la République et du Conseil général de l'Eure.

Médailles de vermeil et primes de 40 francs : MM. Alexandre Féron, à Caorches ; Charles Maillet, à Giverville ; Ferdinand Périer, à Saint-Martin-du-Tilleul ; Eugène Chénot, au Tilleul-Othon ; Cyrille Abaye, à Folleville ; Zéphir Duhamel, à Saint-Victor-d'Épine ; Paul Vimont, à Perriers-la-Campagne ; Hilaire Fresnel, à Capelle-les-Grands.

Médailles de vermeil et primes de 30 francs : MM. Léon Deshayes, à Berthouville ; Désiré Fourquemin, à Folleville ; Florentin Hébert, à Noards ; Le Poytevin du Montier, à Jouveaux ; Eugène Letailleur, à Beaumont-le-Roger.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 francs : MM. Elie Maurey, à Saint-Vincent-du-Boulay ; Alfred Olivier, à Brétigny ; Charles Toutain, à Doudeauville.

Médailles d'argent et primes de 20 francs : MM. Eugène Chennevière, au Theil-Nolent ; Lucien Deshayes, à Aclou ; Valère Foulon, à Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Isidore Julien, à Saint-Vincent-du-Boulay ; J.-B. Séjournant, au Troncq.

Primes aux cultivateurs ayant semé le plus de lin par rapport à leur culture totale, offertes par MM. Scrive-Loyer, de Lille. — MM. Eugène Chennevière, 20 francs ; Charles Toutain, 20 francs ; J.-B. Séjournant, 20 francs ; Valère Foulon, 20 francs.

Digitized by Google

Ouvriers teilleurs. — Médailles de bronze et primes de 15 francs : MM. Louis Querey, à Fresne-Cauverville (39 ans de services) ; Alfred Corblin, chez M. Volard, à Bailleul-la-Vallée ; Eugène Maugard, chez M. Guettier, à Saint-Gervais-d'Asnières ; Anatole Huette, chez M. Narcisse Maire, à Fontaine-la-Louvet.

Digitized by Google

VŒUX

ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

pendant l'année 1903.

1° « La Société libre d'agriculture de l'Eure s'associe pleinement à la protestation motivée que, dans sa séance du 21 août, le conseil général a formulée contre la captation des sources de Cailly et de Fontaine-sous-Jouy par la ville de Paris.

« Toujours soucieuse des intérêts agricoles du département et des intérêts industriels, économiques et sociaux qui en sont solidaires, elle se joint au conseil général, au conseil d'arrondissement de Louviers, à la chambre de commerce d'Évreux, à la chambre consultative et à l'Union commerciale de Louviers, aux conseils municipaux des communes intéressées, aux syndicats agricoles de la région, aux syndicats ouvriers, au syndicat des boissons de Louviers, et à tous ceux des intéressés qui ont émis ou signé des protestations contre les projets de la ville de Paris, pour demander instamment au gouvernement de se refuser à présenter au Parlement un projet de loi autorisant cette captation.

« Elle espère que, éclairés par l'enquête précise que

Digitized by Google

M. le ministre de l'Agriculture et M. le ministre du Commerce et de l'Industrie feront faire par leurs services techniques sur les conséquences désastreuses de la captation, et tenant compte de ce que le département de l'Eure a été cruellement éprouvé déjà par la captation des sources de l'Avre, les pouvoirs publics ne se prêteront pas à sanctionner un projet qui consommerait la ruine agricole et industrielle de toute une importante fraction du département.

« Au reste, elle estime qu'indépendamment de l'appui du gouvernement et du bon vouloir des pouvoirs publics, les villes et communes intéressées, les propriétaires, exploitants et usiniers, les syndicats agricoles et les syndicats ouvriers, et généralement toutes les personnes ou collectivités ayant qualité pour ester en justice, ne devront négliger aucun des moyens de droit que l'action civile leur confère, pour s'opposer aux entreprises de la ville de Paris.

« Elle décide enfin que sa protestation sera adressée à M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, à M. le ministre de l'Agriculture, et à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie. »

« Considérant que les mesures arrêtées entre les puissances, en vue de mettre fin aux destructions intempestives et condamnables des oiseaux utiles à l'agriculture, doivent être maintenues ; considérant que l'emploi des filets, lacets et autres engins, tel qu'il est pratiqué dans certaines régions, facilite ces destructions, est et doit rester interdit, la Société d'agriculture émet le vœu que la convention internationale soit appliquée dans son intégralité, et demande à M. le ministre de l'Agriculture de veiller fermement à son exécution. »

Digitized by Google

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE SAINT-ADRIEN [1]

PRIX FONDÉS PAR LA FAMILLE DUDOU

PROGRAMME

Le mardi 1er mars 1904, sur la place Dudou, les primes suivantes seront distribuées :

ARTICLE PREMIER. — Pour le plus beau taureau ayant toutes ses dents de lait et âgé d'au moins dix mois, prix unique, 10 francs.

ART. 2. — Pour les plus belles vaches amouillantes ou récemment vêlées, 1re prime, 10 francs; 2e prime, 5 francs.

ART. 3. — Pour les plus belles génisses amouillantes, 1re prime, 10 francs; 2e prime, 5 francs.

ART. 4. — Pour les plus belles génisses de un à deux ans, 1re prime, 10 francs; 2e prime, 5 francs.

[1] Cette foire a été autorisée par délibération du Conseil général de l'Eure en date du 18 août 1903 en vertu d'un legs de 5000 francs fait à la Société libre d'agriculture de l'Eure par M. Adrien Dudou (testament en date du 24 juin 1899). — L'acceptation de ce legs a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 18 février 1902.

La Société d'agriculture a délégué la section de Bernay pour l'organisation de cette foire.

Digitized by Google

ART. 5. — Pour les plus beaux bœufs de deux à trois ans, 1re prime, 10 francs; 2e prime, 5 francs.

ART. 6. — Pour la plus belle bande de vaches et génisses (4 têtes au moins), prime unique, 25 francs.

ART. 7. — Pour la plus belle bande de bœufs (4 têtes au moins), prime unique, 25 francs.

ART. 8. — Pour le plus beau porc gras, prime unique, 5 francs.

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — Les bandes ne devront pas comprendre des animaux déjà primés en vertu des articles 1, 2, 3, 4 et 5.

ART. 2. — Les bestiaux vendus pourront seuls être primés.

ART. 3. — Les primes seront délivrées sur l'avis d'un jury désigné à cet effet. Le jury sera composé de trois membres désignés par M. le maire de Boisney représentant la commune de Boisney et M. Aulnay-Duroncerey représentant la Société libre d'agriculture de l'Eure.

ART. 4. — Toute fraude constatée entraînera la déchéance de la prime.

ART. 5. — Les récompenses seront décernées immédiatement après la décision du jury.

ART. 6. — Les noms des personnes qui auront obtenu des récompenses seront publiés.

Digitized by Google

Digitized by Google

INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

EN L'HONNEUR

DU BAILLI DE CHAMBRAY

A Évreux, le 31 janvier 1904.

Le dimanche 31 janvier 1904, à 2 heures, la Société libre de l'Eure a inauguré, à Evreux, sous la présidence de M. Louis Passy, député, membre de l'Institut, président de la Société, une plaque commémorative en l'honneur du Bailli de Chambray. Sur la plaque de marbre blanc scellée sur la façade de la maison où il est né dans cette ville (rue de l'Horloge, n° 12), est gravée l'inscription suivante :

> *Ici est né, le 15 mars 1687*
>
> **Jacques-François BAILLI DE CHAMBRAY**
>
> CHEVALIER, GRAND-CROIX ET VICE-AMIRAL
> DE L'ORDRE DE MALTE,
> LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMMANDANT
> LES VAISSEAUX DE LA RELIGION
>
> **MORT A MALTE, LE 8 AVRIL 1758.**
>
> Société libre de l'Eure,
> 31 janvier 1904.

Aux côtés de M. Louis Passy ont pris place : MM. le marquis de Chambray, conseiller général, représentant la famille du héros; Druilhe, président du Souvenir Français; Léon Petit, secrétaire perpétuel; Letellier-

Digitized by Google

Alaboissette, trésorier ; l'abbé Guéry, aumônier du lycée d'Évreux ; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay.

Parmi la nombreuse assistance on remarquait : MM. Alaboissette, avoué, membre de la Société ; l'abbé Beaujean, secrétaire de l'évêché, membre de la Société; Besnier, archiviste du département, membre de la Société ; Bouillant, délégué du comité du Souvenir Français ; Bourgne, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société ; Bréant, secrétaire du comité du Souvenir Français ; Carrère, rédacteur au *Courrier de l'Eure* ; Cauchepin, délégué de la section de Bernay ; Chevallier, agent-voyer honoraire ; Cordier (Jean), lieutenant d'infanterie ; Cordier (Marcel), artiste-peintre ; Daniel, trésorier du Souvenir Français; Dian, propriétaire, membre de la Société ; Dubois, capitaine en retraite ; le marquis de l'Espinasse, membre de la Société ; Duchesne (Léon), entrepreneur de travaux publics, membre de la Société ; Fortier (Charles), ancien président de la Société ; Gastineau (Georges), commissaire-priseur, membre de la Société ; Gossart, architecte du département, membre de la Société ; Guest, président du tribunal civil, membre de la Société ; Guillemare (Ernest), membre de la Société ; Hérissey (Paul) ; Hersent, négociant, membre de la Société ; Izarn (Pierre), propriétaire, membre de la Société ; Laurent, conseiller général d'Eure-et-Loir ; Lecointe, professeur honoraire d'École Normale, membre de la Société ; Leitz, professeur au Lycée, membre de la Société ; Lesage, membre du comité du Souvenir Français ; Letellier-Pétel, ancien conseiller de Préfecture, membre de la Société ; Le Marchand (Georges), membre de la Société ; Le Ménager, directeur d'assu-

Digitized by Google

rances, membre de la Société ; Louvet, propriétaire, membre de la Société ; Portevin, banquier, membre de la Société ; Le Quesne, directeur de *la République de l'Eure*, membre de la Société ; Quérité, président du conseil d'arrondissement ; Régnier (Louis), membre de la Société ; Tardiveau, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*, membre de la Société ; d'Yversen, lieutenant au 6e dragons.

La fanfare de l'imprimerie Hérissey prêtait son concours à cette solennité. Après l'exécution d'un morceau qui a été très apprécié, M. Louis Passy a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

« En venant rendre hommage à la mémoire d'un des plus vaillants enfants de notre chère Normandie, la Société libre d'Agriculture de l'Eure se conforme aux nouveaux usages de notre temps. Partout, à tout moment, ne voyez-vous pas, dans un élan unanime, les villes, les associations, les particuliers élever des monuments et des statues pour perpétuer le souvenir de ceux qui ont laissé dans leur vie les traces durables de leur courage et de leur talent ? Que dis-je ? On élève des statues et des monuments à ceux auxquels le hasard des circonstances n'a donné qu'une notoriété passagère ou douteuse. Notre compagnie a, notamment dans l'arrondissement de Bernay, placé déjà des inscriptions sur les maisons où étaient nés d'illustres compatriotes. Elle suit aujourd'hui ce généreux mouvement, que nos populations ont accueilli avec faveur ; elle veut consacrer le souvenir d'un des représentants de cette antique famille de Chambray qui, depuis le temps du moyen âge jusqu'aux guerres de l'Empire, s'est illustrée dans la car-

Digitized by Google

rière des armes, et dont le château, comme ses maîtres, a toujours fait partie de notre histoire.

« Jacques-François de Chambray, bailli et vice-amiral dans la marine de l'ordre de Malte, naquit à Évreux, dans la maison où nous plaçons une inscription, le 15 mars 1687. Bailli, dans l'ordre de Malte, veut dire assesseur du grand-maître pour l'administration et le commandement des navires. Chambray fut un vaillant capitaine et un marin habile. La mer Méditerranée était infestée par les corsaires et les bâtiments du Grand Turc. Les chrétiens étaient poursuivis, pillés et souvent emmenés en esclavage. La marine de l'ordre de Malte luttait au nom des chrétiens réunis. Le bailli de Chambray tint sur mer vingt-quatre campagnes, battit maintes fois les corsaires et les Turcs, prit onze vaisseaux et eut la gloire d'élever à ses frais, dans l'île de Gozzo, une ville, ou plutôt une forteresse, qui s'appela la cité neuve de Chambray. Il méritait d'être placé, dans la mémoire des hommes, près de Jean-Bart et de Duguay-Trouin.

« C'est donc, par cette inscription, la gloire des armes que nous célébrons aujourd'hui. Un autre jour, ce sera le talent dans les lettres, les sciences ou les arts, la science de l'administration, les services rendus de la justice et de la charité. Évoquons aujourd'hui les hauts faits de tous les Normands qui, dans le passé, nous ont laissé l'exemple d'une noble vie, et répétons avec un élan patriotique vers l'avenir : *Sursum corda!* »

Après cette allocution qui a été chaleureusement applaudie, la fanfare s'est de nouveau fait entendre. Par suite du mauvais temps, M. l'abbé Guéry n'a pu donner lecture de sa notice sur le Bailli de Chambray.

Digitized by Google

LE BAILLI DE CHAMBRAY

Jacques-François de Chambray, chevalier, grand'-croix, bailli et vice-amiral de l'ordre de Malte, naquit à Évreux le 15 mars 1687[1]. Ses parents, Nicolas II[e] du nom, baron de Chambray[2] et Anne Le Doulx de Melleville, habitaient alors un des quartiers les plus aristocratiques de la ville. Les paroisses de Saint-Denis et de Saint-Nicolas, en effet, étaient en quelque sorte réservées au clergé et à la noblesse. Nul commerce dans les rues Lecomte, de la Petite-Cité, de Saint-Nicolas, de l'Échiquier, etc. On n'y entendait que le pas des chanoines, se rendant à l'office capitulaire, ou le roulement des carrosses qui emmenaient, à leurs châteaux de campagne, les riches seigneurs ébroïciens.

Depuis de longues années les Le Doulx de Melleville possédaient leur maison de la rue Lecomte. Construite en pierres de taille et briques alternées, avec balcon orné

[1] Il fut ondoyé dans l'église de Saint-Denis, sa paroisse, par permission de Mgr l'évêque d'Évreux qui devait le tenir sur les fonts baptismaux avec M[me] de la Rochefoucauld, abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux. Cette cérémonie longtemps différée se fit enfin, le 22 janvier 1709, lorsque le chevalier de Chambray revint de Malte pour la première fois.

[2] Il était fils de Tanneguy de Chambray et de Hélène de Baignart, marié le 28 juillet 1669 avec Anne Le Doulx « âgée de vingt ans ou environ, fille de messire Estienne le Doulx, seigneur du Breuil, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Normandie et de dame Marie Boullays, tous deux de cette paroisse de Saint-Denis ».

Digitized by Google

d'une grille en fer forgé, elle avait un aspect vraiment seigneurial. Sa situation lui valait d'être sur deux paroisses, celles de Saint-Denis et de Saint-Nicolas.

Nul doute à ce sujet. Les parents du bailli sont inhumés dans le chœur de l'église Saint-Denis et un acte de vente décrit ainsi l'hôtel familial : « *Une maison ou maisons consistant en trois corps de logis, cours, galleries et jardin et tout autant qu'il peut en compéter et appartenir audict soubz aage pour son dict loth, dont les deux corps de logis de devant sont assis sur la parroisse de Sainct-Denis de ce lieu, et le corps de logis de derrière avecq le jardin assis sur la parroisse de Sainct-Nicolas de ce lieu, etc.* ». C'est donc dans cette maison, détruite en 1844, remplacée par celle qui porte aujourd'hui le numéro 12 de la rue de l'Horloge, que Jacques-François de Chambray, le troisième des quinze enfants de Nicolas de Chambray, passa ses premières années.

Il avait dix ans lorsqu'il perdit son père[1]. Le baron mourut en effet, le 18 juillet 1697, à l'âge de cinquante-six ans et fut inhumé, contre ses dernières volontés, dans le chœur de l'église Saint-Denis, du côté de l'Evangile. Mû par un sentiment de profonde humilité, il avait choisi son ultime demeure dans le cimetière, au pied de la croix. Son cœur, sur sa demande, repose dans le *chancel* de l'Église des Cordeliers, où il avait fondé à perpétuité *un libera* en faux-bourdon, le jour de sa

[1] Il existe deux notices du Bailli de Chambray. La première, de M. d'Avannes, parut dans le volume de l'*Académie Ébroïcienne*, dont il était le président, en 1836. Elle comprend une vingtaine de pages avec un portrait en lithographie et deux vues du château de Chambray; — la deuxième, de M. J.-P.-L. Hennequin, publiée par le *Journal de l'Eure*, dans son numéro du 1er août 1838. — Dans l'histoire de la Commanderie de Saint-Étienne de Renneville nous avions utilisé ces deux notices en y ajoutant quelques renseignements nouveaux et le dernier portrait gravé par Odieuvre, avec la mention : *Cité neuve de Chambray.*

Digitized by Google

mort. Aux deux endroits on lisait l'inscription suivante :

CY GIT LE CORPS DE MESSIRE NICOLAS DE CHAMBRAY
CHEVALIER ET SEIGNEUR DUDIT LIEU, MORT LE 18 JUILLET 1697.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME[1]

Mme de Chambray, restée veuve avec huit enfants — elle en avait perdu sept — ne se laissa pas abattre par une séparation si douloureuse, elle se montra la femme forte de l'Écriture, veillant sur les siens, sur leur éducation et les guidant d'une main ferme, malgré leurs goûts personnels parfois, dans la carrière qu'elle jugeait être la leur. Ajoutons, qu'en ce qui concerne notre Bailli, Anne Le Doulx ne s'était certes pas trompée !

Se trouvant un jour, en effet, à son château de Gouville, entre Damville et Condé, elle reçut du marquis de Bellegarde[2], son voisin, avec qui elle s'entretenait de l'avenir de ses enfants, le conseil de le faire entrer dans l'ordre de Malte. Cette idée fut pour elle comme une inspiration du ciel, immédiatement mise à exécution. « Sans perdre de temps, écrit-il, cette courageuse « mère, passionnée pour l'établissement de ses enfants, « obtint une lettre de page du Grand Maître de cet « Ordre et demanda à Paris, au chapitre provincial, « des commissaires pour faire les preuves de son fils. « Les commandeurs de Martenval et de Balincourt « eurent cette commission[3]. »

[1] Pour le cœur, il y avait : Icy repose le cœur de Messire, etc.

[2] Il était commandeur de Saint-Louis, ancien colonel de dragons.

[3] Mss., p. 2. Tous les faits sont pris dans les *Mémoires* écrits par le Bailli de Chambray lui-même, dont le manuscrit comporte plus de 800 pages in-quarto. Lorsque les renseignements viendront d'une autre source nous l'indiquerons toujours. La pagination des extraits est celle de la copie qui nous a été confiée par M. le marquis de Chambray, l'original, formant deux volumes, restant au château de Gouville.

Digitized by Google

L'enquête ne suscitait aucune contestation. On trouva facilement et pour les Chambray et pour les Le Doulx de Melleville les huit quartiers de noblesse ; quatre du côté paternel, puisque Nicolas de Chambray était le quinzième descendant direct d'Amaury, chevalier, seigneur de Chambray, qui, en 1099, accompagna Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre Sainte, et quatre du côté maternel.

Muni de ces preuves *bonnes et valables*, le futur Bailli partit d'Evreux pour Malte vers le milieu de 1700, sous la conduite du chevalier de la Malmaison qui allait faire *ses caravanes* sur les Galères de la Religion. A treize ans, quitter sa mère, son pays, afin de s'en aller dans une île lointaine, sans grand espoir de retour, est une rude épreuve pour le cœur d'un enfant ! Mais à cette époque les caractères étaient, de bonne heure, fortement trempés et les sentiments religieux venaient encore fortifier cette virile éducation.

Nos voyageurs allèrent, en diligence, de Paris jusqu'à Lyon, où ils prirent le bateau pour descendre le Rhône. Le trajet frappa vivement l'imagination du jeune de Chambray, car, à plusieurs reprises, il revient, dans ses *Mémoires*, sur les périls de cette navigation, surtout sous le pont Saint-Esprit « qui est très dangereux, dit-il, à « cause de la rapidité de l'eau qui passe dessous. Si par « malheur le bateau n'était pas bien conduit et qu'il « touchât une arche, personne ne se pourrait sauver[1]. »

En quatre jours on arriva dans l'île de Malte, le 28 octobre 1700, et, le 28 mars 1701, Jacques-François de Chambray était, à quatorze ans treize jours, reçu

[1] Mss., p. 3, 30 et 67. Pont-Saint-Esprit est un chef-lieu de canton du Gard et possède un magnifique pont sur le Rhône.

Digitized by Google

page de son Altesse Eminentissime Raymond Perellos de Roccafoull, Grand Maître de l'Ordre[1]. Pendant cinq mois il avait attendu une place vacante, car bien qu'il y eût, à son arrivée, vingt-deux pages, les seize premiers seulement avaient droit à l'ancienneté.

Le jeune novice débutait à une époque favorable. Car, « Perellos, le Grand Maître, voyait depuis longtemps « avec douleur, que depuis que la Religion s'était con- « tentée d'entretenir une escadre de Galères et qu'elle « avait cessé d'avoir des vaisseaux de guerre, les cor- « saires de Barbarie prenaient tous les jours des vais- « seaux marchands chrétiens[2]. » De concert avec le Pape Clément XI et avec le Conseil de l'Ordre, qu'il trouva fort heureusement d'accord avec lui, le Grand Maître ordonna la construction de trois vaisseaux de cinquante à soixante canons et d'un quatrième, moins fort, dont il paierait lui-même tous les frais. « Lorsque « ce généreux Grand Maître, dit notre manuscrit, fut « faire la cérémonie de mettre le premier clou à son « vaisseau, qui devait s'appeler le *Saint-Joseph* et porter « quarante canons, le chevalier de Chambray était un « des deux pages qui l'accompagnaient[3]. »

Jacques-François de Chambray, ayant atteint sa quinzième année, ne pouvait plus rester page, quoiqu'il lui manquât six mois pour finir son temps, car on ne l'est que de douze à quinze ans. Le Grand Maître lui fit grâce du semestre et lui permit de retourner dans sa patrie, sous la conduite du chevalier de Beuzeville[4].

[1] 64e Grand Maître (1697-1720).

[2] Vertot. *Histoire de Malte*, t. V, p. 235, édition in-12.

[3] Mss., p. 21.

[4] Henri-Paul de La Luzerne de Beuzeville, reçu le 18 octobre 1697,

Digitized by Google

En huit jours ils arrivèrent à Marseille et partirent pour Lyon « où le chevalier de Chambray fut attaqué « violemment d'une fièvre maligne qui le porta à l'ar- « ticle de la mort. Le grand soin qu'en prit le chevalier « de Beuzeville, qui ne l'abandonna non plus que s'il « avait été son frère, contribua beaucoup à lui sauver « la vie. Ayant été vingt jours en cette ville et repris « des forces il s'achemina pour Paris [1] ». Quelques jours après il embrassait Madame sa mère, heureuse de le revoir, comme bien on pense.

Cependant sa vocation religieuse était chancelante, la mer ne l'avait pas encore captivé, le service du roi Louis XIV lui souriait davantage. Tel fut souvent, depuis son retour, le sujet de ses conversations. A cela Madame sa mère répondit avec fermeté qu'elle l'avait destiné à être chevalier de Malte et que chevalier de Malte il serait. Mais pour ne pas le décourager entièrement et comme elle l'aimait beaucoup « elle lui obtint « une lettre de sous-lieutenant au Régiment de Picardie, « dans la compagnie de M. de Mont-Choisy [2] ».

La France luttait alors contre l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, l'Espagne, etc., et le théâtre de la guerre, pour 1704, devait être en Allemagne. Dès le 19 février le nouvel officier rejoignit le régiment de Picardie, à Villemons, en Flandre. A la fin de mars ce régiment, commandé par le maréchal de Luxembourg, ayant pour colonel le prince de Montbason, comme lieutenant-colonel et brigadier le marquis de Salue, s'avança

blessé au combat du vaisseau le *Binghem*, avait terminé ses caravanes et ses services d'obligation.

[1] Mss., p. 22.

[2] Mss., p. 22. On était au 16 septembre 1703.

Digitized by Google

vers l'Allemagne par Namur, les Ardennes, le Luxembourg, le fort Louis, Landau, Strasbourg, et campa dans les plaines d'Offenbourg. Là se trouvait l'armée, forte de 25.000 hommes, ayant à sa tête le maréchal de Villeroi.

Le général « d'une grande valeur, capacité et expé-
« rience, envoya vers la petite ville d'Alzac un détache-
« ment de renfort de soixante hommes, du régiment de
« Picardie, commandés par un capitaine, un lieutenant
« et un sous-lieutenant (ce dernier était le chevalier de
« Chambray) pour garder la gorge de cette ville. Quel-
« ques jours après y être arrivés le commandant envoya
« ce sous-lieutenant conduire soixante-dix soldats, qui
« n'avaient que leurs bayonnettes et havresacs, pour
« marauder des rafraîchissements et six soldats et un
« caporal armés pour l'accompagner. Étant environ à
« une lieue d'Alzac, il aperçut (ayant renvoyé ses marau-
« deurs chargés de tout ce qu'on pouvait souhaiter)
« environ deux cents hommes, païsans armés, appellés
« par les français, chenapans, qui descendaient à grands
« pas de la montagne, pour lui couper le chemin[1]. »
Jacques de Chambray, faisant bonne contenance avec sa petite troupe, continua lentement sa route vers Alzac, dont il était encore à trois quarts de lieue « ce qui décon-
« certa les païsans qui s'étaient approchés à petite portée
« de canon et s'en retournèrent d'où ils venaient; s'étant
« apparemment figurés que ce peu de soldats était
« quelque détachement pour les faire tomber dans l'em-
« buscade d'un plus gros corps de troupes, qui pouvait
« être dans les jardins couverts d'arbres et de haies. Le

[1] Mss., p. 23 et 24.

Digitized by Google

« chevalier de Chambray profita de la crainte de ses « ennemis et se retira dans le même bon ordre, vers la « ville, où il trouva tous ses maraudeurs arrivés. Il fit la « relation, au commandant, du danger qu'il avait eu à « sa commission. » Ce dernier « lui témoigna qu'il était « très fâché de cette aventure et lui assura que pareil « cas ne lui arriverait plus, ni à d'autres, et lui fit un « compliment gracieux sur sa sage et bonne conduite en « cette occasion. »

Cette tranquillité, ce sang-froid, cette présence d'esprit, si rares dans un jeune homme de seize ans, sera toujours la qualité maîtresse du chevalier de Chambray et la cause de son succès pendant sa vie militaire. Nous aurons souvent l'occasion de le constater.

Quelques jours après, le détachement, à cause d'un incendie qui détruisit presque toute la ville, sans qu'on en pût découvrir l'auteur, rejoignit l'armée.

En apprenant la défaite d'Hochstedt le maréchal de Villeroi s'avança vers les Montagnes Noires afin de protéger la retraite des vaincus, qui ne s'arrêtèrent que sur la rive gauche du Rhin. L'armée fugitive abandonnait aux alliés l'Allemagne entière, pour prix d'une seule victoire.

Les soldats, peu habitués aux sources vives des montagnes, furent, pour la plupart, atteints du flux de sang et parmi eux, le chevalier de Chambray. « Il desséchait « à vue d'œil, mais étant fort, sur le point de remplir « son devoir, il ne voulut pas quitter le régiment, comme « beaucoup d'autres officiers avaient fait, étant allés se « faire guérir ou se reposer à Strasbourg, contre lesquels « il entendait qu'on y trouvait à redire. Cependant ses « amis et son camarade, le marquis de Folleville, sous-

Digitized by Google

« lieutenant dans le même régiment, représentèrent son « pitoyable état au colonel, le prince de Montbason, qui « l'estimait beaucoup. Il lui fit ordonner d'aller se faire « guérir à Strasbourg où on le guérit réellement en peu « de temps, avec un remède tout à fait singulier de ce « pays là, qui fut de manger, pendant deux ou trois « jours, du raisin, tant qu'il en put manger, sans pain, « comme lui avait ordonné le médecin. A la deuxième « fois le flux de sang s'arrêta et il se remit dans peu « de temps en bon point. Ce chevalier rejoignit son « régiment qui défilait dans la ville, lorsque l'armée « passa près de Strasbourg ainsi que les débris de celle « du maréchal Tallard et fut camper au village de Guer- « mesem, auprès du Rhin, pour s'opposer au milord Mal- « borough qui le voulait passer pour assiéger Lando[1]. »

Villeroi pensait empêcher les ennemis de traverser le Rhin, mais ses espions l'avertirent qu'ils avaient 15 000 hommes de plus en sorte que, abandonnant Landau, où il laissa une forte garnison, il se retira sur la Moder.

Les troupes prirent alors leurs quartiers d'hiver. « Le chevalier de Chambray et le marquis de Folleville, « son camarade, ayant obtenu un semestre, eurent la « permission de partir d'Agueno pour se retirer à leur « patrie, après avoir vu la mortalité de 16 000 chevaux, « d'un mal que le parfait maréchal appellait le *mal d'Al-* « *lemagne*, auquel il n'y a point de remède. On attribua « cette mortalité aux fatigantes marches qu'on fit pen- « dant cette campagne et aux mauvaises eaux et ali- « ments[2]. »

[1] Mss., p. 26. Lando pour Landau.
[2] Mss., p. 28.

Digitized by Google

Nos voyageurs passèrent par Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Nicolas, Lunéville, Nancy, Bar-le-Duc, Reims. N. D. de Liesse, Saint-Quentin et Amenoncourt, près de Péronne, qui appartenait au marquis de Folleville. Là ils trouvèrent le marquis de Chambray, capitaine au régiment de Picardie, frère aîné de notre chevalier, venu, pendant son congé, pour épouser M^lle^ de Folleville. Après un mois de séjour dans cette joyeuse compagnie, Jacques-François de Chambray revint à Évreux se mettre aux ordres de Madame sa mère.

Bien éloignée de la conduite de certains parents qui ne savent qu'obéir aux caprices de leurs enfants, même à leur détriment, M^me^ de Chambray savait imposer silence à son amour maternel pour écouter la voix de la raison. Donc « elle lui signifia amiablement qu'il fallait songer « de partir pour Malte. Ce chevalier, qui avait toujours « eu un grand respect pour Madame sa mère, se soumit « à ses volontés, avec beaucoup de chagrin de quitter le « service du Roi, pour lequel il semblait être né, jouis- « sant ordinairement d'une santé à toute épreuve qui le « rendait infatigable, à la surprise du prince de Mont- « bason, son colonel, qui l'estimait infiniment, par rap- « port à ses bonnes qualités[1]. »

Le sacrifice, quoique bien dur comme nous venons de le constater, est consenti. « Madame sa mère ayant « représenté ses raisons et obtenu son congé, en sep- « tembre 1705, elle le fit partir pour Malte. » — Désormais il sera tout entier à sa vocation, y apportant un zèle extraordinaire, une application continuelle, et deviendra le marin le plus expérimenté de l'époque

[1] Mss., p. 29.

Digitized by Google

et l'une des gloires les plus brillantes de son Ordre.

Il arriva le 23 septembre, après un voyage de quatre jours en mer, dans l'île de Malte. L'escadre était au complet, car il ne pouvait y avoir, d'après le règlement du Grand Maître, que quatre caravanistes par vaisseau, en sorte que le chevalier de Chambray n'eut d'autre ressource à Noël, que celle de monter sur la galère *Saint-Antoine*.

C'est le 24 mai 1706 qu'il partit pour sa première campagne. Le but de l'escadre aussi bien que celui des Galères, était de faire, en quelque sorte, la police des mers, de poursuivre les pirates d'Alger, de Tripoli, du Maroc, de protéger les navires marchands sans distinction de nationalité et de rester neutre en cas de guerre des puissances catholiques entre elles. Que de services rendus à l'Europe, au commerce, par ce rôle sublime de l'Ordre de Malte! Comme on le bénissait sur les rives européennes, mais comme on le maudissait sur les rivages africains et jusqu'au fond du Bosphore!

Quelle dut être l'émotion du jeune chevalier lorsqu'il vit pour la première fois, de son navire, la galère patronne du commandant de Mesmes chasser, pendant onze heures à la rame, une galiote barbaresque, montée par des corsaires de Tripoli et enfin s'en emparer! Avec quelle joie il apprit que l'Escadre avait capturé, dans le même mois, le vice-amiral de Tunis nommé *Laroze*, navire portant quarante canons et 400 hommes d'équipage!

Rentrées le 28 juin à Malte, pour carèner, les Galères repartirent le 11 juillet. On visita successivement Goze de Candie, Corfou, Syracuse en Sicile, etc. Au mois d'octobre, l'Escadre fut retenue dans le port de la Lampidoza du 13 au 31. « On attribua ce contre-temps, dit

Digitized by Google

« le Bailli dans ses *Mémoires*, au vol que quelqu'un des « Galères avait fait à la chapelle de la Madona de la « Lampidoza. On remarqua que ce vent contraire ne « changea qu'aussitôt que l'objet fut rendu. L'Escadre « fut réduite à manquer de toutes sortes de provisions. « La table du général et celles des capitaines eurent « recours à la quantité de lapins qu'il y a dans cette « île. Heureusement qu'il arriva dans ce port un cor- « saire maltais, que la Providence envoyait, qui avait « du blé pris sur un bâtiment barbaresque appelé *Carbi*, « vers Tripoli. Le général en fit prendre à son escadre « tant qu'elle en eut besoin pour se retirer à Malte. Sans « ce secours, qu'on regarda comme un miracle, l'Es- « cadre se serait trouvée dans un triste état.

« A cette île il y a une chapelle, dédiée à la Vierge, « qui est moitié grotte et moitié fabrique, entretenue « par les charités que les bâtiments chrétiens y font « lorsqu'ils y mouillent. Il y a quelquefois un ermite, « quelquefois ils sont deux qui la gardent et se nour- « rissent des charités. Les Turcs les y souffrent, à con- « dition qu'ils y tiendront nuit et jour une lampe allumée, « à un tombeau de Mahomet qui est dans une grotte, « auprès de la chapelle, et font aussi leurs charités pour « cet entretien [1] ».

Le chevalier de Chambray désirait vivement, des Galères, passer sur les vaisseaux de l'Escadre. Mais pour une place vacante, quarante aspirants se présentaient. Le Grand Maître se trouvait ainsi dans le plus grand embarras. Cédant enfin à ses sollicitations réitérées, dom Perellos lui accorda de monter, à Noël, sur le *Saint-Joseph*, qui lui appartenait.

[1] Mss., p. 37 et 38.

Digitized by Google

Jean-François de Chevestre-Cintray, commandant du *Saint-Joseph*, originaire du diocèse d'Évreux, devint bientôt le protecteur, l'ami de son jeune compatriote. En reconnaissance, le Bailli de Chambray lui fit ériger, plus tard, un tombeau, dans l'église Saint-Jean à Malte [1].

L'Escadre commandée par le Bailli Castel Saint-Pierre [2] partit en campagne le 24 avril 1707, allant au secours d'Oran, possession du roi d'Espagne et alors assiégé par les Algériens. Caraffa, gouverneur de la ville, vint dire qu'il n'espérait défendre la place qu'à la condition d'y être aidé par un débarquement des troupes maltaises. Après avoir pris le conseil de tous les officiers, le Bailli y consentit et détermina que les chevaliers seraient relevés tous les huit jours par ceux qui restaient à bord.

C'est le 2 juillet que le chevalier de Chambray, à titre de sous-lieutenant, remplaça celui qui retournait sur le *Saint-Joseph* et se rendit au fort Saint-Philippe. « Le « onze il fut blessé au poignet gauche, d'un gros mous- « quet qui lui creva en le tirant. Quoique la blessure lui « fût très douloureuse — les nerfs étant offensés — il « n'en fit pas moins son service, son bras en écharpe, « en courageux apprenti guerrier [3]. » Le siège continua, poussé vigoureusement par les Turcs. Pour couper le chemin de communication de ce fort à la ville, ils firent une tranchée. Dans la nuit du 26 juillet « le chevalier « de Chambray fut détaché au poste le plus avancé, « n'ayant avec lui que vingt soldats maltais, ne pouvant « pas lui en donner davantage et eut ordre d'y rester

[1] Ses parents étaient seigneurs de Cintray. Cf. Commanderie de Bourgoult, p. 93.

[2] Cette famille possédait la baronie de Crèvecœur, située sur la Croix-Saint-Leufroy, au commencement du XVIII[e] siècle.

[3] Mss., p. 44.

Digitized by Google

« toute la nuit, et faire feu continuel sur les travailleurs « qui étaient bien soutenus de leurs troupes. Le 27 à « une heure après minuit, étant à ce poste avancé à « faire son devoir, soutenu parfaitement de ses soldats « contre un grand feu des Turcs qui augmentait de plus « en plus, il fut blessé mortellement par une grosse balle « de leur fusil — de six pieds de long — qui lui passait « dessous la mâchoire gauche et lui sortait dans la fos- « sette du cou. Aussitôt on le porta dans la ville, qui « est à un quart de lieue, chez le gouverneur. Le fameux « sieur Lacourt, chirurgien-major de l'Escadre, que le « commandant lui avait envoyé, ayant su qu'il était « blessé, le pansa bien mieux qu'on avait fait dans le « fort. Le soir il fut porté à bord, dans la chaise à por- « teur du gouverneur jusqu'à la mer. Le commandant « le voulait à son bord à cause de la grande capacité du « chirurgien-major et en fit prendre grand soin. Le « pauvre blessé étant revenu en connaissance fut en « quelque manière consolé d'entendre dire que les Turcs « n'avaient pas avancé leurs ouvrages d'un pas, cette « nuit-là, au lieu que les autres nuits ils avançaient » douze à quatorze pas chaque nuit vers le chemin de « communication de la ville [1]. »

Les Turcs coupèrent enfin ce chemin le 1er août, et l'Escadre, n'étant plus d'aucun secours, mit à la voile, le 15, sur Carthagène, où elle reçut l'ordre d'attendre, quelques jours, des secours pour Oran. On fêta, pendant ce temps, la naissance de Louis, infant d'Espagne, plus tard Louis Ier, fils de Philippe V, qui abdiqua en sa faveur. Notre jeune guerrier fit, à cette occasion, sa

[1] Mss., p. 46 et 47.

Digitized by Google

première sortie, les blessures au bout de quarante-neuf jours se trouvant guéries, excepté la première « à cause des nerfs foulés. »

Sitôt rentré à son bord, le capitaine de Cintray le choisit pour commander le quart, à la place de feu le chevalier du Chateillier, enseigne de vaisseau sur la frégate.

Le 10 septembre le commandant reçut avis qu'on voyait, d'Oran, sept vaisseaux corsaires algériens. Immédiatement on mit à la voile afin de les poursuivre et le 12, après minuit, étant au nord d'Oran, de Chambray les aperçut, car il jouissait « d'une des plus perçantes vues de l'Escadre [1]. »

Notons en passant la bravoure du chevalier de Langon. Arrivant seul de Carthagène sur la *Sainte-Catherine* vers Oran, il se défendit pendant plus de trois heures, contre les pirates d'Alger qui lui tirèrent près de deux mille coups de canon, sans l'endommager.

L'Escadre maltaise maintenant au complet s'avança vers l'ennemi qui prit aussitôt la fuite et disparut vers les dix heures du soir.

Le fort Saint-Philippe capitula, le 7 septembre, mais les conditions ne furent pas observées des Turcs. Ils emmenèrent en esclavage ses vaillants défenseurs. « La parole d'honneur, ajoute le Bailli, n'étant pas en usage apparemment, parmi cette nation infidèle [2]. »

Après avoir rapatrié les soldats qui restaient dans Oran, impossible à défendre, surtout après la trahison du fort Sainte-Croix, dont la garnison espagnole avait coupé la tête au gouverneur et rendu le fort aux

[1] Mss., p. 49.
[2] Mss., p. 51.

Digitized by Google

mécréants, l'Escadre fit voile pour Malte où elle mouilla le 26 octobre. « Le lendemain, le chevalier de Cham-
« bray fut présenté au Grand Maître par son capitaine,
« le chevalier de Cintray, qui lui représenta les fatigues
« militaires et blessures dont une était mortelle, et qui
« s'était comporté avec la valeur qu'on pouvait attendre
« d'un chevalier. En conséquence de ces fortes raisons,
« qu'il prenait la liberté de demander pour lui l'enseigne du
« feu le chevalier de Chateillier, quoiqu'il ne fût pas l'an-
« cien caravaniste, à beaucoup près, puisqu'il n'était sur
« l'Escadre que de cette campagne. Ce digne Grand
« Maître, qui aimait à donner de l'émulation et à récom-
« penser ceux qui avaient du mérite, fut charmé d'avoir
« cette occasion pour faire connaître de la manière
« qu'il pensait, et sur le champ il donna cette enseigne,
« de la meilleure grâce du monde, au chevalier de
« Chambray, à la demande du chevalier de Cintray, qui
« aimait et protégeait beaucoup ce jeune chevalier, à
« qui il avait connu de très bonnes qualités et homme
« d'espérance pour la Religion [1]. »

Au commencement du mois d'octobre la baronne de Chambray constituait une rente de 300 livres au profit de son fils, en ces termes : « *Furent présens dame Anne Le Doulx, veuve de Messire Nicolas de Chambray, chevalier, baron de Chambray, demeurant à Evreux, paroisse Saint-Denis, et Messire François Nicolas de Chambray, chevalier, baron dud. lieu, son fils aîné, demeurant en sa terre de Chambray, maintenant en cette ville, lesquels, pour assurer à Messire François de Chambray, chevalier de Malthe, fils puisné de ladite dame,*

[1] Mss, p. 53 et 54. Les lettres d'enseigne de vaisseau sont datées du 3 novembre 1707.

Digitized by Google

une pension pour son establissement et pour s'entretenir honnestement dans l'ordre de Malthe, où il a dessein de faire les vœux, ont reconnu et confessé avoir donné, créé et constitué, assis et assigné par ces présentes, dès maintenant et promis garantir de tous troubles et empeschements quelconques, aud. Messire Jacques François de Chambray absent, estant de présent à Malthe, les-d. nottaires soussignez stipullant et acceptant pour lui, c'est assçavoir trois cents livres de rente et pension viagère annuelle, que lad. dame et le sieur de Chambray se sont obligez et ont promis et promettent solidairement, un seul pour le tout, garantir,... à condition expresse accordée par lad. dame et led. sieur de Chambray que si led. sieur chevalier de Chambray avoit le malheur de tomber entre les mains des infidelles, il pourroit, aud. cas et non autrement, aliéner le fond de la pension et en disposer pour son rachapt jusqu'à concurrence de la rançon...

Cejourd'huy après midy huitième jour d'octobre mil sept cents sept. »

Tabellionage royal d'Evreux.

Un orage paraissait se former à Constantinople contre Malte, des bruits d'armements circulaient. C'est pour quoi le Grand Maître crut prudent de prévenir le Souverain Pontife et de se mettre en garde contre toute éventualité. Une ambassade, sous la conduite du capitaine de Cintray, suivi naturellement de son jeune enseigne de vaisseau, se dirigea vers Rome sur la frégate *Saint-Joseph*.

Quel bonheur pour notre ébroïcien de se rendre dans la Ville Éternelle, de visiter les merveilles qu'elle ren-

Digitized by Google

ferme, de faire ses dévotions dans ces célèbres basiliques, de voir enfin le Pape-Roi, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, la plus grande puissance qui soit au monde! Avec quelle amabilité ils furent reçus, dans deux audiences, par Clément XI, qui, dans la première promit au chevalier de Cintray ses quatre galères, 400 soldats outre leurs compagnies, 500 fusils, 5000 livres de poudre, etc. « Le cinq avril 1708, au matin du jeudi-« saint, les mêmes chevaliers accompagnèrent son Emi-« nence le Cardinal de la Trémouille au Vatican, pour « recevoir la bénédiction générale du Pape, où il excom-« munie et absout tous ceux qui ont commis quelques « fautes contre la Sainte Eglise[1]. »

Placés par les soins du Cardinal près du Souverain Pontife, ils y suivirent cette pieuse cérémonie, à laquelle assistaient plus de cent mille personnes massées devant la basilique. La seconde audience eut lieu le lendemain 6 avril, et, après les trois génuflexions, le Pape les fit relever — distinction qui ne s'accordait alors qu'aux chevaliers de Malte — leur fit un touchant éloge sur leur vie de sacrifices, les exhorta « pour la continuation « de leur courage et vertu et finit avec la même bonté « en leur donnant des indulgences plénières lorsqu'ils « se confesseraient et communieraient tous les mois, « et le pouvoir d'en distribuer autant à leurs parents[2]. »

Enfin ils assistèrent, le jour de Pâques, à la messe pontificale, célébrée par le Pape lui-même, entouré de tout le Sacré Collège, des Archevêques, des Evêques et autres prélats.

Le 9 avril « le Bailly de Saqueti donna à dîner aux

[1] Mss., p. 55.
[2] Mss., p. 56.

Digitized by Google

« chevaliers de la frégate et autres, où le neveu du « Pape, du même ordre, était convié. Le prince de « Rouspoly donna à beaucoup de seigneurs, cardinaux « et princes, princesses et aux chevaliers de Malte, « chez luy, un fameux concert, appellé en ce pays là « *oratorio*, qui passe l'imagination en magnificence. Il « y avait bien quatre-vingt des meilleurs instruments de « Rome, dans un lieu préparé en amphithéâtre, où « excellait la magnifique voix du sieur Quiquino le « Chapon et autres... le tout accompagné de confitures « et de toutes sortes de rafraîchissements. Il est difficile « de voir ailleurs semblable fête [1]. »

Après une dernière audience de Clément XI les chevaliers, ravis de leur séjour à Rome, en repartirent le 13 avril pour Civitta-Vecchia et le 25 ils mouillaient à Malte, au moment où l'Escadre mettait à la voile.

Plusieurs changements avaient eu lieu dans le commandement : le chevalier de Langon remplaçait le Bailli de Saint-Pierre, le chevalier de Cintray devint capitaine du vaisseau *Sainte-Catherine*, Adrien de Langon, frère du précédent, capitaine de la frégate *Saint-Joseph*. Quant au chevalier de Chambray il se trouvait fort embarrassé. En effet, le Bailli de Tincourt, devenu général des Galères, lui offrit d'être son patron de la capitane, c'est-à-dire lieutenant de la Galère. Or sur les Galères, ordinairement, on ne travaillait pas à son idée, « on ne songeait qu'à se divertir, manger, boire, jouer « et dormir, bien entendu après leurs prières faites en « bons religieux. » Cette vie n'était pas du goût de notre studieux normand, qui ne cherchait qu'à s'instruire à la

[1] Mss., p. 57.

Digitized by Google

savante école de l'Escadre. D'après le conseil de tous ses vrais amis, tels que le commandeur de Saint-Pierre, le chevalier de Cintray[1], celui de Laval-Montmorency et autres, il remercia le Bailli de Tincourt de son amabilité et de l'honneur qu'il lui avait fait d'avoir jeté les yeux sur lui pour être son patron, il lui expliqua ses raisons qu'il ne désapprouva pas, comme son ami et allié. »

Il resta donc, comme auparavant, enseigne sur la frégate *Saint-Joseph* et la campagne commença le 2 mai 1708. — L'Escadre croisa d'abord aux environs de Malte, près du cap Bon en Barbarie, au golfe de Palme en Sardaigne, revint à Malte, puis fit route vers Lampidoza et resta dans ces parages jusqu'au 25 juin. Une tartane maltaise lui apprit que l'armement de Constantinople ne visait pas les chevaliers. Les Galères du Pape étant désormais inutiles, le Grand Maître renvoya les 400 soldats au Souverain Pontife. Le 1er juillet l'Escadre rentrait pour caréner.

A ce moment il y eut, par la mise définitive à la retraite du Bailli de Saint-Pierre, de nouvelles promotions et le chevalier de Chambray devint lieutenant de compagnie, comme tous les enseignes de vaisseau. Certain qu'il n'y avait plus rien à craindre, pour le moment, il demanda la permission de venir en France afin de régler ses affaires de famille « ayant eu la triste et fâcheuse nou- « velle de la mort de Madame sa mère qui finit ses jours

[1] Il est curieux de constater que notre département, qui n'est pas un département maritime, ait fourni en si peu de temps trois amiraux à l'ordre de Malte : le Bailli de Saint-Pierre dont la famille était à la Croix-Saint Leufroy, le Bailli de Chevestre-Cintray et le Bailli de Chambray. Plus tard la France se glorifiera de Liberge de Grandchain et de l'amiral La Roncière-le-Noury.

Digitized by Google

« le 20 mars dernier, âgée de soixante-trois ans et « enterrée à costé de son mari et sous la même tombe. « Le trente juillet, accablé du chagrin d'une si grande « perte qu'il venait de faire, il partit du Goze et arriva « au port de Malte le soir[1]. »

Monté, le 11 août, sur une flûte hollandaise, avec plusieurs autres chevaliers[2], il aborda le 14 à Messine et le 12 septembre à la Ciotat en Provence. Alors passant par Toulon, Marseille, Orange, Lyon, Paris, il arriva bientôt à Évreux « où était morte Madame sa « mère. Les approches de cette ville redoublèrent son « chagrin et ses larmes, ayant perdu tout ce qu'il avait « au monde de plus cher. En peu de temps il fit ses « partages avec ses deux frères qui furent très contents « les uns des autres, le tout s'étant passé à l'aimable[3]. »

Voici en effet l'accord intervenu entre eux : « *Le vendredi* 26 *avril* 1709, *Jacques-François de Chambray, chevalier de Malte, abandonne à son frère Messire François-Nicolas de Chambray tous ses droits d'héritage à condition qu'il lui sera fait* 500 *livres de rente jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'une commanderie, de grâce ou de droit, de plus que s'il était pris esclave par les infidèles, ledit seigneur baron fournira* 4 000 *livres pour son rachat mais alors la somme de* 500 *livres serait réduite à* 300 *livres jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'une commanderie. Pension payable en deux termes à partir du* 1^er^ *janvier* 1710, *le premier terme payable au* 1^er^ *juillet et le second au* 1^er^ *janvier* 1711 *en ses mains s'il est présent ou en cas d'absence entre les mains du commis*

[1] Mss., p. 64.
[2] Parmi lesquels était le bailli Castel de Saint-Pierre.
[3] Mss., p. 66.

Digitized by Google

au bureau de M. le commandeur de Boischevilier, trésorier de l'Ordre à Paris. — De plus le baron lui payera de suite 1 100 *livres huit jours avant son départ pour Malte et* 100 *livres à Noël prochain. — Faute de paiement ledit sieur chevalier pourra rentrer aussitôt dans tous ses droits sans aucune formalité de justice.* »

Au mois de juillet 1709, le chevalier de Chambray quitta la France pour n'y plus revenir, et, le 18 août, il abordait à Malte.

C'est comme enseigne de vaisseau qu'il fit sa cinquième campagne (9 octobre 1709), monté sur le *Saint-Jacques* commandé par le capitaine de Scarappi. L'escadre visita le golfe de Palme en Sardaigne, l'île d'Elbe, Livourne, Bastia en Corse, etc., et rentra de sa croisière le 12 novembre 1709.

La sixième campagne, commencée le 2 avril 1710, s'ouvrit dans les mêmes conditions. Les vaisseaux de la Religion chassèrent, le huit, trois navires jugés barbaresques et qu'on perdit bientôt de vue. En sortant de Malaga, le 18 avril, elle en poursuivit un autre dans la direction d'Oran et, vers 3 heures, aperçut la *Sainte-Catherine* qui le chassait également. Vers 4 heures commença le combat et l'escadre arrivant une demi-heure après trouva ce navire déjà désemparé « ayant « aussi fait beaucoup de dommage à *Sainte-Catherine* « et coupé d'un coup de canon la vergue du grand « hunier par le milieu, ce qui l'obligea de faire place à « l'Escadre qui s'approchait pour lui mettre la bourre « dans le corps. A six heures et demie après avoir tué le « commandant Joseph de Langon d'un coup de fusil, « qui lui entrait dans la poitrine, la balle étant restée « entre les deux épaules, il se rendit. Dans l'équipage

Digitized by Google

« du vaisseau commandant il y eut deux hommes de « tués et trois de blessés : la *Sainte-Catherine* eut trois « blessés, la *Sainte-Croix* un matelot de tué, le *Saint-* « *Jacques* (sur lequel était notre chevalier) tira 400 coups « de canon et 800 coups de fusil. L'Algérien perdit aussi « son commandant et son capitaine, environ cent turcs « de son équipage, 290 furent faits esclaves compris « trente blessés et 47 chrétiens de différentes nations « qui furent délivrés de l'esclavage. Il y avait plusieurs « maltais de la capitulation du fort Saint-Philippe à « Oran. Parmi les Turcs il y avait un renégat espagnol, « le même qui avait coupé la tête du gouverneur du « château Sainte-Croix à Oran. Ce vaisseau leur fut « donné du Grand Seigneur lorsque le Bay d'Alger lui « envoya les clefs d'Oran, ils en avaient fait leur amiral « qu'ils appellaient *la Capitane du Bay*, quoique à cette « campagne il n'avait que 36 canons montés, du calibre « de huit et six, percé pour quarante six[1]. »

On voit d'après ce récit que les chevaliers avaient à lutter, non contre des soldats mous, efféminés, mais contre des ennemis courageux, guerriers intrépides, marins expérimentés qui combattaient encore, alors même qu'il n'y avait plus, humainement parlant, aucune espérance. — En voici une nouvelle preuve.

Dans la campagne de 1712 l'Escadre rencontra, le 7 mai, six vaisseaux algériens. Le commandant de Cintray, monté sur le *Saint-Jean*, leur envoya une décharge de sa seconde batterie, ne pouvant se servir de la première à cause de la grosse mer, et en brisa son grand mât, mauvais présage pensa-t-on, pour l'issue du

[1] Mss., p. 71 et 72.

Digitized by Google

combat. La *Sainte-Catherine* sur laquelle était le lieutenant de Chambray [1], en désempara un de ses principales manœuvres et de ses voiles, si bien qu'il resta en arrière, près des autres navires maltais. Sans s'arrêter, la *Sainte-Catherine* poursuivit les cinq algériens en fuite et, à midi, se plaça entre deux feux pour tirer de chaque bord, jusqu'à deux heures. L'amiral ennemi, voyant qu'il lui en voulait personnellement, s'éloigna avec trois autres vaisseaux. Quant au cinquième, ne pouvant les imiter, il fut bientôt démâté « de son artimon et de ses deux mâts d'hunes [2]. »

Alors le *Saint-Jacques*, forçant de voiles afin de venir au secours de la *Sainte-Catherine*, s'arrêta pour canonner le premier navire algérien désemparé, qu'il laissa ensuite au *Saint-Jean* et à la *Sainte-Croix*. — Ayant essuyé le feu des cinq algériens le navire du lieutenant de Chambray « fut obligé de mettre le côté en travers pour reprendre ses principales manœuvres coupées. » Aussitôt les corsaires revinrent vers leur vaisseau désemparé et le placèrent au milieu d'eux. La *Sainte-Catherine*, se lançant de nouveau, brisa d'un coup de canon le mât de perroquet du navire amiral ; le *Saint-Jacques* arrivant à son tour commença un feu nourri de manière que les ennemis ne purent soutenir le bombardement des deux maltais. Leur amiral força de voiles, trois autres suivirent, laissant le cinquième démâté, sous les coups du *Saint-Jacques*. Il était 6 heures et demie du soir, on ne voyait plus les autres vaisseaux de l'Escadre, ni le premier algérien. L'autre, quoique seul maintenant, privé d'une grande partie de son équipage, sans mâts, sans

[1] Il avait été nommé lieutenant de vaisseau le 8 avril 1711.

[2] Mss., p. 95.

Digitized by Google

cesse canonné par le *Saint-Jacques*, ne voulut pas se rendre. La nuit vint séparer ces combattants acharnés, et, par son obscurité, favorisa le pirate opiniâtre.

Dès le lendemain vers 11 heures, le *Saint-Jacques* recommença le feu de ses deux batteries, l'algérien refusant toujours d'abaisser son pavillon. La *Sainte-Catherine*, à son tour, lui enleva son grand mât et celui de misaine. Ne pouvant plus se servir de ses voiles, il employa les avirons pour gagner le rivage. Une troisième décharge d'artillerie et de mousqueterie brisa toutes ses rames *et son bord comme un crible*, sans pouvoir le couler à fond, ni l'empêcher d'aborder. Ainsi il se sauva dans le port Farine, après avoir essuyé une dernière bordée du *Saint-Jacques*.

L'amiral algérien possédait cinquante-quatre canons de même qu'un second navire, trois autres en avaient quarante-huit et le sixième quarante. Leur chargement se composait de marchandises fines, de soie d'or et d'argent, plus quantité de soldats, de recrues turques, etc.

La *Sainte-Catherine* n'eut que deux hommes légèrement blessés. « C'est bien peu de désordre, après un si « long et chaud combat qui dura, pour ce navire, depuis « neuf heures du matin jusqu'au soleil couché. Elle ne « tira que 616 coups de canon, n'ayant pu guère tirer « de sa première batterie, à cause de la grosse mer qui « dura toute la journée. Elle tira 3 000 coups de fusil et « eut dans son bord et mature 140 coups de canon. Le « chevalier de Chambray commandait la seconde batterie « comme second lieutenant.

« Il est curieux de savoir, qu'avant le combat, la « *Sainte-Catherine* avait son équipage infecté de fièvre « maligne, qui donna une grande mortalité. Après le

Digitized by Google

« combat il est certain qu'elle cessa, le mauvais air « ayant été purifié par la fumée de la poudre[1]. »

Jacques-François de Chambray prononça ses vœux le 1er septembre 1710. Cette imposante cérémonie eut lieu dans l'église Saint-Jean, à Malte. « Le commandeur « de Creuville-Fauville, neveu du général du même « nom, fit la fonction de lui donner l'habit et le che- « valier de Chevestre-Cintray, commandant de l'Es- « cadre, lui mit l'éperon. L'un et l'autre, en cette « occasion, lui donnèrent publiquement des preuves de « leur amitié et considération. Le premier l'accompagna « d'un magnifique repas, où il y avait grand nombre de « personnes qui avaient assisté à la cérémonie de « l'Église[2]. »

Un autre exemple de la bravoure des corsaires se trouve dans le récit de la treizième campagne de notre lieutenant, embarqué sur le *Saint-Jean*, commandé par le chevalier de Cintray. On aperçut le 11 mars 1713, vers le soir, un vaisseau près le cap Saint-Martin. Le lendemain, ayant reconnu l'ennemi, la *Sainte-Catherine* commença la lutte, lui brisant ses mâts et ses principales manœuvres. A quatre heures le *Saint-Jacques*, à son tour, ouvrit le feu et peu de temps après le *Saint-Jean* arrivait sur le lieu du combat. Ne voulant pas enlever au chevalier Adrien de Langon, capitaine de la *Sainte-Catherine*, l'honneur de s'en emparer, le commandant en chef défendit de tirer de son vaisseau. Malgré cela, le pirate eut l'audace, dans le pitoyable état où il se trouvait, de lui envoyer sa bordée. Quelques coups de canon du *Saint-Jean* lui firent enfin demander

[1] Mss., p. 95 à 98.
[2] Mss., p. 80.

Digitized by Google

miséricorde et, à six heures, il amenait son pavillon.

« Le chevalier de Chambray fut envoyé dans la cha-
« loupe avec soixante-dix hommes l'amariner. Il se
« fatigua à cette commission avec son zèle et courage
« naturel, jouissant toujours d'une santé à toute épreuve.
« La commission était de conséquence, le vaisseau
« ayant neuf pieds d'eau à fond de calle, qu'on vida par
« la grande assistance qu'on y fit ; étant criblé de coups
« de canon, l'eau entrait de partout. Les mâts étaient
« tombés tous dans le vaisseau, chose qui se voit rare-
« ment, parce que ordinairement ils tombent de côté.
« Il les fallut tous jeter, avec leurs vergues, à la mer,
« pour débarrasser les pompes, ce qui donna lieu à ceux
« qui étaient dans ce bâtiment de se voir au moment
« d'aller à fond, en ayant vu le danger jusques à Ali-
« cante où l'Escadre l'accompagna et y mouilla. Le soir
« pour lors le chevalier de Chambray s'en retourna au
« vaisseau commandant, ayant fait donner tous les
« secours nécessaires à ce navire qu'on laissa à ce
« mouillage avec peu de matelots. Il s'appelait la *Demye-*
« *lune* ayant 42 canons montés. Les deux rays ou capi-
« taines furent tués et 87 turcs de son équipage. Il ne
« se trouva entre les blessés et autres que 163 turcs et
« 36 chrétiens de différentes nations qui furent assez
« heureux d'avoir leur liberté. La *Sainte-Catherine* eut
« sept hommes de son équipage tués et 25 blessés [1]. »

A la fin de la campagne le Grand Maître donna, comme récompense de ses nombreux services, une commanderie du Prieuré de Champagne, au commandant de Chevestre-Cintray.

[1] Mss., p 104.

Digitized by Google

Le duc de Savoie, Victor Amédée, sur le point de venir en Sicile se faire couronner, pria dom Perellos de lui envoyer deux vaisseaux à Palerme. On lui offrit toute l'Escadre, et, le 15 décembre 1713, le Roi vint la visiter. Dans ses *Mémoires* le Bailli de Chambray raconte longuement les fêtes du couronnement. Elles durèrent jusqu'en février et l'Escadre ne rentra que le 5 mars 1714 pour caréner[1].

Quel bonheur pour lui, lorsque, le 13 juin 1717, il commanda pour la première fois sur une tartane de six canons, de 24 pierriers, avec trois officiers chevaliers de l'ordre et 128 hommes d'équipage ! Fier de la confiance du Conseil il se mit à croiser pendant cette 22e campagne, soutenu par une autre tartane de même force.

Vers ce temps le Pape et le Grand Maître nommèrent le commandeur de Cintray, Grand'Croix de l'Ordre, en considération des services rendus par lui à la Sainte Église et à la Religion.

Notre héros fit sa 24e campagne comme capitaine en second sur la frégate *Saint-Raymond* et sa 25e sur la *Sainte-Catherine* commandée par le chevalier d'Allogny de la Groye, bientôt commandeur de Saint-Étienne de Renneville, au diocèse d'Évreux (1721-1731).

Au commencement de l'année 1720 le 10 janvier, mourut le Grand Maître dom Perellos, âgé de 82 ans : « après 23 ans de magistère et gouverné l'Ordre parfaitement, avec des sentiments dignes de sa capacité et « piété, avec beaucoup de générosité, particulièrement « pour son Ordre. Outre cela il lui laissa sa dépouille « de plus de 300.000 écus maltais, après avoir fait faire

[1] Mss., p. 113 à 146.

Digitized by Google

« à ses frais les vaisseaux *Saint-Joseph*, *Saint-Ray-*
« *mond* et le *Saint-Vincent*, quantité de magnifiques
« magasins pour cette Escadre qui était son chef-d'œuvre.
« L'an 1715 il fit présent à l'Ordre de 100.000 écus
« d'argent comptant et tint quitte le même Ordre de
« 100.000 écus qu'il lui devait et beaucoup d'autres
« générosités qu'il a fait dans son long règne en faveur
« de la Religion[1]. »

« Le Très Illustre Bailly de Chevestre-Cintray, Lieute-
« nant Général des Escadres et des armes en mer et
« commandant des vaisseaux cessa de naviguer et fut
« nommé, du Grand Maître et du Conseil, Président de la
« Congrégation de la même Escadre à la place du Très
« Illustre Bailly de Zondodary nommé Grand Maître[2]. »

C'est dans la 26e campagne qu'eut lieu cette chasse des plus singulières de deux navires du Bey de Tunis. On les aperçut le soir du 25 avril 1720, au soleil couchant. L'un de 40 canons, nommé le *Porc-épy*, se sauva très adroitement en ne suivant pas son commandant. L'autre, qui était l'amiral de Tunis, de cinquante canons, resta en vue toute la nuit, sans cependant qu'on pût l'aborder. Le lendemain la poursuite continua dans les mêmes conditions, le *Saint-Georges* le suivait de plus près, lui envoyant de temps à autre quelques boulets pour couper ses mâts et ralentir sa marche, mais sans aucun succès. Le 27 et le 28 le pirate se défendit toujours « de la voile, à faire perdre patience à ceux de « l'escadre de voir une si longue et fatiguante chasse « et être plus malheureux que les turcs même[3]. »

[1] Mss., p. 228.
[2] Le 13 janvier 1719. Mss., p. 229.
[3] Mss., p. 233.

Digitized by Google

Dans la nuit du 29 le *Saint-Georges* lui tira quelques bordées, sans pouvoir l'arrêter, car il se servait fort bien de ses voiles et se protégeait avec ses canons de l'arrière. « A quatre heures de l'après-midi le tunisien mouilla « dans une petite calanque auprès des écueils Cavalli, « au golfe de Bougia. Il n'y avait pas place pour deux « autres comme lui. Il se tira à terre tant qu'il put avec « des ancres qu'il envoya de ce côté[1]. » Une heure après que le *Saint-Georges* eut mis en panne devant lui, les autres vaisseaux de l'Escadre arrivèrent. On tint conseil et la conclusion fut qu'il était impossible de l'attaquer en cet endroit. Ainsi cet infidèle, après une si longue poursuite, se sauva grâce, comme on l'a su plus tard, à son infatigable capitaine de pavillon qui ne cessa point de veiller et de manœuvrer pendant cette chasse, qui n'a guère d'exemple, ayant duré cent sept heures consécutives !

« En cette occasion le chevalier de Chambray mit de « nouveau à l'épreuve sa robuste santé, et la nuit sa « parfaite vue, à la surprise du commandant, des offi- « ciers et de l'équipage, qui aurait souvent perdu l'en- « nemi de vue, sans ce robuste et zélé capitaine en « second surnuméraire. Il était, ainsi que les autres, « mal nourri en cette chasse, le feu des cuisines ayant « toujours été éteint, le boutefeu étant à la main jour « et nuit, sans dormir, à laquelle fatigue les autres ne « résistaient pas si bien que lui[2]. »

On fut plus heureux dans sa vingt-huitième campagne; l'escadre commandée par le Bailli Adrien de Langon, monté sur le *Saint-Jean*, avec le capitaine de Chambray

[1] Mss., p. 234.
[2] Mss., p. 235.

Digitized by Google

comme premier major, partit de Malte le 3 avril 1721. Un corsaire algérien abordé par le *Saint-Jean*, le 29 au matin, eut, après le coucher du soleil, son mât d'artimon, puis son grand mât et enfin celui de hune brisés, si bien que vers huit heures et demie il amena son pavillon. Ce vaisseau se nommait le *Soleil d'Or*, il était percé pour 44 canons et n'en avait que 32. « Il resta « du combat 230 turcs, compris 25 blessés et 5 renégats ; 20 esclaves chrétiens de différentes nations « délivrés d'esclavage et 90 turcs furent tués. Le *Saint-Jean* n'eut que quelques blessés dans son équipage ; il tira 241 coups de canon et 1.550 coups de fusil » [1].

Dans la même campagne le *Saint-Georges*, commandé par le chevalier d'Alogny de la Groye, et qui croisait en Calabre, rencontra, le 9 mai 1721, l'amiral et le vice-amiral de Tunis, frégate de 50 canons, accompagnés d'un autre, le *Porc-épy*, qui s'était esquivé lors de la fameuse chasse. Renonçant aux premiers, mieux taillés pour la course, le commandant se rabattit sur ce dernier et s'en empara après deux heures d'un combat acharné. « Il ne resta en vie, compris quelques blessés, « que 225 turcs; 32 esclaves chrétiens de différentes « nations furent délivrés et 28 turcs tués. Le *Saint-Georges* n'eut que deux blessés » [2]. — « Ce succès, « dit Vertot, dû à la valeur du commandant Alogny de « la Grois, jette la terreur sur les côtes de Barbarie, « d'où les armateurs refusent de se mettre en course » [3]. — La commanderie de Saint-Étienne de Renneville fut,

[1] Mss., p. 249.
[2] Mss., p. 253.
[3] *Hist. de Malte*, t. V, p. 250, éd. in-12, de 1778.

Digitized by Google

pour ce chevalier, la récompense de sa bravoure en cette circonstance [1].

L'hiver suivant le Grand Maître apprit qu'on préparait, contre Malte, dix navires et plusieurs bateaux plats pour débarquer. Un esclave en effet, qui avait passé plusieurs années à Malte, qui avait même servi dans la marine, fit connaître au grand vizir la véritable situation de cette île et surtout la facilité de s'en emparer, avec la connivence des esclaves turcs, plus nombreux que les habitants, « dont il avait été le capitaine pendant « plus de dix ans. »

Aussitôt le Grand Maître, Antoine Manoël de Vilhena, élu le 19 juin 1722 [2], mit l'île en état de défense. On arma 700 paysans, marins courageux, mais mauvais fantassins. Trois corps de réserve pris parmi les chevaliers occupèrent différents endroits, commandés par trois Baillis. Les îles du Goze et Cumin eurent comme défenseurs le Bailli Adrien de Langon, le commandeur Alogny de la Groye, le chevalier de Chambray, major de l'escadre, etc.

Ces sages précautions rendirent inutiles les prépara-

[1] Cf. *Saint-Étienne de Renneville*, p. 147.

[2] Le marquis de Chambray lui ayant écrit, pour le féliciter de son élection, en reçut la lettre suivante :

Monsieur,

Connaissant l'attachement du chevalier de Chambray, votre frère, à ma personne, je n'ai point douté que toute sa famille ne s'intéressât à mon élévation à la dignité de Grand Maître. Je vous remercie de la part que vous me témoignez y prendre. Dans l'occasion je saurai reconnaître le zèle du chevalier de Chambray et je compte par là vous marquer ma sensibilité aux vœux que vous faites pour moi.

Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur,

Le Grand Maître

MANOEL.

Le 14 janvier 1723.

Digitized by Google

tifs des Turcs. Après quelques coups de canon ils se retirèrent, se contentant d'écrire une lettre impertinente au Grand Maître, dans laquelle Abdi-Aga le sommait de rendre tous les esclaves qui se trouvaient dans son misérable gouvernement.

Manoël de Vilhena répondit, à cette insolente sommation, avec politesse et dignité, dans l'espoir de ménager la délivrance des esclaves chrétiens. Cette prudente conduite lui permit d'entrer en pourparlers, par l'entremise du marquis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, avec le grand-vizir. Une trêve de vingt ans s'ensuivit entre la Porte et l'Ordre de Malte, non compris les Barbaresques ou républiques africaines. Quoique reçue dans Constantinople avec de grands applaudissements, cette négociation n'eut aucun résultat pour le moment, à cause des officiers de la marine qui surent inspirer des craintes au grand-vizir.

Le chevalier de Chambray prit le commandement du vaisseau *Sainte-Catherine*, en qualité de capitaine de frégate [1], le 24 février 1723. Il était, le 8 mars, à Gênes, le 23, à Livourne et le 7 avril rencontra l'amiral de Tunis. Aussitôt « le chevalier de Chambray força de « voile sur lui et prit chasse à l'est, s'étant reconnus « l'un et l'autre pour ennemis. C'était l'amiral de Tunis « de cinquante canons » [2]. — Mais son navire, trop chargé, ne pouvait le suivre avec quelque succès. L'ayant toutefois tenté plus de quarante lieues, à raison de quatre lieues à l'heure, il finit par l'abandonner et se dirigea vers Malte, où le vaisseau *Sainte-Catherine*

[1] Il avait déjà fait trente et une campagnes depuis son arrivée et quelques voyages.

[2] Mss., p. 283.

Digitized by Google

fut condamné comme hors d'état, désormais, de naviguer. Le *Saint-Vincent* le remplaça.

L'Escadre mit à la voile pour la campagne de 1723 le 7 mai, et, le 13, à la pointe du jour, le *Saint-Vincent* étant à l'est de l'île Pantellerie « le chevalier de « Chambray, qui exerça dans la nuit sa perçante vue, « aperçut d'un coin de sa galerie, à deux lieues au vent, « *la Patrone de Tripoli* et sa tartanne, lesquelles n'étaient « encore vues d'aucuns de sa frégate. Au soleil levant ils « firent pavillon turc et celui de vice-amiral qu'ils « assurèrent chacun d'un coup de canon. Aussitôt ils « forcèrent de voiles sur le *Saint-Vincent*, le vaisseau « ayant sa civadière prolongée, ce qui est sa manœuvre « de vouloir aborder : le chevalier de Chambray l'atten- « dit en faisant préparer son vaisseau pour le recevoir « de la bonne façon, s'étant approché à une petite lieue « sans connaître le *Saint-Vincent*. Pour lors le cheva- « lier de Chambray fit ouvrir sa première batterie et fit « ses pavillons de Malte, assurés d'un coup de canon « afin de n'être pas surpris, ce qui épouvanta si fort « ces deux braves qui venaient aborder, qu'aussitôt ils « se rangèrent au vent et prirent chasse, forçant de « voiles, au sud-ouest : le *Saint-Vincent* ne perdit pas « de temps à forcer de voiles après lui. A neuf heures « et demie, ce vaisseau commença à tirer de deux « canons de son arrière de la *sainte-barbe*, où il avait « quatre sabords ; en quinze coups de canon qu'il lui « tira, il trouva le moyen d'estropier la mâture du « *Saint-Vincent* ; le chevalier de Chambray, ne voulant « pas qu'on tirât sans être à portée de le fracasser, fut « obligé de se mettre par sa hanche afin d'éviter la « bouche de ces deux canons si bien tirés, le *Saint-*

Digitized by Google

« *Vincent* ayant besoin de ses mâts pour se mettre par « le travers de ce brave vice-amiral. A dix heures, « étant à portée de fusil, le combat commença de part « et d'autre vivement; à midi et demi, il se rendit, étant « démâté de ses mâts d'artimon et grand mât, ayant « ceux de l'avant tout fracassés. La tartanne tint le vent « tout le temps de la chasse et du combat. Aussitôt « qu'il fut fini elle fit route vers Tripoli, elle avait « quatorze canons et douze pierriers, prise sur les mal- « tais il y avait quelque temps. Avant qu'elle fut prise « elle s'appelait *la Bellina*. — Le vaisseau était donc « le vice-amiral de Tripoli, sultane du Grand Seigneur, « qui pouvait porter cinquante six canons, qui leur avait « été donnée de Constantinople il y avait un an et demi; « elle n'avait que quarante-huit canons, montés de « calibre de neuf à la première batterie, de sept à la « seconde, artillerie hollandaise et quatorze pierriers et « boîtes de bronze : quatre cents hommes d'équipage, « compris trente-trois chrétiens de différentes nations « délivrés d'esclavage, desquels ne restèrent que deux « cents soixante et dix turcs en vie, compris trois renè- « gats et vingt-deux blessés et sans comprendre les trente- « trois chrétiens. Le reste fut tué. La frégate le *Saint-* « *Vincent* avait 52 canons et 335 hommes d'équipage, « beaucoup moins avariée que sa prise. Ce vice-amiral, « assez bon marin, était né à Napoli de Malvoisie, il « n'eut rien à se reprocher s'étant défendu parfaitement, « mais il eut à faire à un capitaine ennemi qui le prit « en deux heures et demie, d'une manière comme il y « y en a peu d'exemples, ne l'ayant battu que de sa « droite, qu'on appelle tribord, sans jamais se lever du « travers de ce tripolitain à petite portée de fusil par le

Digitized by Google

« moyen d'une adroite et fine manœuvre, qui est très « difficile en pareil cas, sans lui avoir fait aucune pas- « sade, ni brûlé aucune amorce du côté gauche que l'on « appelle bâbord. Cette manière de se battre est la plus « difficile de l'art, par le travail qu'il y a de conduire « la manœuvre et le coup d'œil pour avoir toujours son « ennemi par le travers, mais plus expéditive parce « qu'on perd beaucoup de temps aux passades, étant « nécessaire de virer de bord souvent, et alors l'ennemi « reprend courage et a le temps de se raccommoder; il « y a seulement à craindre que les canons ne s'é- « chauffent par le feu continuel, comme en voici « l'exemple qui est arrivé au *Saint-Vincent* ; il lui creva « un canon de la seconde batterie en neuf pièces, et « l'affût tomba dans l'entre-pont ayant enfoncé le second « pont, après avoir rompu un *beau* et une *falte* ; il y « eut deux matelots hachés en pièces et trois de blessés « qui servaient ce canon, ce qui causa beaucoup de « désordres dans le vaisseau, comme de briser une par- « tie du gaillard d'avant et autres : malgré cela il n'y « eut en tout que trois hommes de tués et douze bles- « sés du combat » [1].

Le *Saint-Vincent* avait tiré 328 coups de canon et 2.000 coups de fusil. C'est le 16 mai que le vainqueur fit son entrée, dans le port de Malte, avec sa prise. « Le « Grand Maître se rendit à bord de la frégate avec toute « sa cour et félicita publiquement le chevalier de Cham- « bray sur la valeur qu'il avait déployée dans cette cir- « constance » [2].

Le marquis de Chambray, son frère, reçut en présent

[1] Mss., p. 286 à 289.

[2] Académie Ebroïc., p. 123.

Digitized by Google

les quatre pavillons du vice-amiral turc. « A la demande « de l'évêque d'Évreux, Jean Lenormand, et de son « chapitre, l'un de ces pavillons fut placé dans la cathé- « drale, contre le premier pilier de la nef, à gauche, « près du chœur, ainsi que le constate un acte capitu- « laire du 28 août 1724. Le second fut mis dans l'église « de l'abbaye Saint-Sauveur d'Évreux, dont était alors « abbesse Françoise de la Rochefoucault, marraine du « brave chevalier qui les avait conquis. Les deux autres « furent donnés aux églises de Gouville et Morsan, dont « étaient seigneurs les deux frères aînés du chevalier « de Chambray. Ces pavillons étaient d'une espèce de « crespon de laine *rouge et jaune* » [1].

Voici les inscriptions que le marquis de Chambray fit mettre au-dessous des armes et des trophées dans l'église Saint-Jean de Gouville :

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU

Et pour éterniser la mémoire de la chose.

Ce grand pavillon de la patronne de Tripoly, vaisseau turc percé pour soixante canons et quatre cent cinquante hommes d'équipage avec titre de vice-amiral, a été pris sur les mers de Malte, le treize mai mille sept cent vingt-trois par illustrissime seigneur frère Jacques-François de Chambray, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine-commandant un des vaisseaux de la religion nommé le Saint-Vincent, après un rude combat de quatre heures : est suspendu aux voûtes de cette église à laquelle il a été voué par ledit seigneur chevalier, par les soins de noble seigneur messire François-Nicolas de Chambray, chevalier, seigneur et baron dudit lieu, etc., son frère aîné, qui a déposé le pareil dans l'église cathédrale Notre-Dame d'Evreux; lequel est suspendu à un des piliers qui soutient

[1] Académie Ébroïc., p. 123.

Digitized by Google

la lanterne à droite en entrant du côté du cimetière, conformément à l'acte du dépôt du vingt-huit août mille sept cent vingt-quatre, dont la minute est restée au greffe de ladite cathédrale et la grosse en parchemin, aux Archives du château de Chambray.

Dans l'église de Morsan, paroisse près d'Évreux, on lisait :

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU

Et pour éterniser la mémoire de la chose.

Ce pavillon est d'une grosse tartanne turque prise sur les mers de Malte le neuf juin mil sept cent vingt-trois [1] *par illustrissime seigneur frère Jacques-François de Chambray, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine-commandant un des vaisseaux de la religion, nommé le Saint-Vincent et a été suspendu à la voûte de cette église à laquelle il a été voué par ledit seigneur chevalier, par les soins de messire Henri-Nicolas de Chambray, chevalier, seigneur et patron de ce lieu de Morsan, son frère* [2].

Le marquis de Chambray reçut la lettre suivante :

Réponse du Grand Maître au marquis de Chambray.

« Monsieur,

« Les services du chevalier de Chambray, votre frère, « m'ont engagé de lui accorder mon agrément pour la « pension qu'il a donné à votre fils. Cette même raison « jointe à l'attachement qu'il a toujours eu pour ma per- « sonne, me déterminera à lui faire part de toutes mes « grâces. Lorsque le chevalier, votre fils, sera en âge « de servir sur mes vaisseaux, je lui donnerai de l'em-

[1] Le bailli dit : « ils se sont trompés : il est de la même patronne et vice-amiral de Tripoli. »

[2] Mss., p. 317.

Digitized by Google

« ploi avec plaisir. Il aura l'avantage d'apprendre la « guerre sous un oncle qui s'est distingué avec éclat par « la prise de la Patronne de Tripoli.

« Je suis avec estime, Monsieur,
« Votre très affectionné serviteur,

« *Le Grand Maître*, MANOEL.

A Malte le 29 novembre 1724 [1]. »

A peine les avaries du *Saint-Vincent* furent-elles réparées que notre capitaine se mit à la poursuite de la *Bellina*, la tartane qui, lors du combat, avait pris la fuite, et le 14 juin il l'amena dans le port de Malte, « où le « Grand Maître le fit complimenter sur son bonheur et « avantage qu'il avait sur les ennemis de la Religion [2] ». Pourtant ce corsaire avait usé de toutes les ruses « jus- « ques à laisser au tableau de sa poupe la statue de la « Sainte-Vierge en grand relief, telle qu'elle était lorsque « ce même capitaine la prit aux Gênois, il y avait un « an ». On y trouva six canons, huit pierriers et cinquante-cinq Turcs d'équipage.

L'escadre repartit le 17 juillet 1723 et notre infatigable capitaine du *Saint-Vincent* aperçut, le 14 août, un pirate qui cherchait à fuir la rencontre des vaisseaux maltais. Comprenant fort bien sa ruse, le chevalier de Chambray s'approcha pour le reconnaître. Ainsi découvert, il mit promptement ses voiles, mais le *Saint-Vincent* lui barra le chemin, d'un coup de canon abattit son grand mât et le fit échouer sur les rochers près de la côte. L'équipage s'étant jeté à la mer, plusieurs se noyè-

[1] Mss., p. 317.
[2] Mss., p. 263.

Digitized by Google

rent. Ce navire algérien avait vingt-six canons. Après une bordée, qui le mit dans l'impossibilité de sortir de cet endroit, le *Saint-Vincent* rejoignit l'escadre qui rentra de sa croisière, le 26 septembre, à Malte.

De nombreuses lettres de félicitations de ses parents, de ses amis, y attendaient notre héros. On lui avait envoyé les gazettes de l'Europe racontant ses exploits militaires, telles que celle d'Amsterdam, du vendredi 2 juillet 1723, qui termine ainsi sa relation : « La prise de ce vaisseau est d'autant plus avantageuse au Grand Maître, que ce navire étant un excellent volier sortait toutes les années et enlevait beaucoup de bâtiments aux chrétiens »; le *Journal de Verdun*[1]; un imprimé de Naples par Francesco Ricciado, de la même année, intitulé : *Relazione della presa fatta della padrona de Tripoli della fregata Saint-Vincenzo della sacra Religione comandata dal Signor Capitano Cavaliere de Chambray il di 13 maggio 1723, nelle acque della pantelleria.*

Parmi quantité de lettres gracieuses prenons au hasard celle du Bailli de Mesmes, ambassadeur de Malte en France.

« De Paris 7 juillet 1723

« Quoique je sois peut-être des derniers, Monsieur, « à vous féliciter sur la glorieuse action que vous venez « de faire en prenant la *Patronne de Tripoly*, je puis « vous assurer que je ne m'y intéresse pas moins, pour « ne pas dire plus qu'un autre. Vous avez donné en cette « occasion, Monsieur, des marques éclatantes de votre « valeur et de votre zèle pour notre mère commune. « Agréez donc que je vous en fasse mon sincère com-

[1] Octobre 1723, p. 288 et 289 ; novembre 1731 et février 1732.

Digitized by Google

« pliment. J'ai eu grand soin pour que les siècles à « venir en fussent instruits d'en faire insérer, en y « mettant votre nom, la relation, dans la gazette et le « *Mercure galant*, afin qu'elle soit connue de toute « l'Europe.

« Cette action fait trop d'honneur à la Religion et à « vous, Monsieur, pour ne pas la faire passer à la pos- « térité. Je suis charmé que cette occasion me fournisse « celle de vous assurer que je suis très parfaitement,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« *Le Bailly* DE MESMES. »

Nous avons dit que l'Ordre de Malte avait pour but de surveiller la navigation et de protéger les navires marchands. En voici un bien remarquable exemple dans la campagne de 1725, la trente-sixième de notre capitaine. Le 20 avril, en effet, on découvrit deux barques algériennes, armées en course, qui venaient de s'emparer d'une espèce de pinque gênoise, chargée de 800 quintaux de blé, qu'elles conduisaient en Barbarie. Elle fut bientôt reprise par le chevalier de Grille, commandant de l'escadre, avec une des barques ennemies. L'autre corsaire, à son tour, tomba dans les mains du capitaine de Chambray et l'on trouva dix-huit turcs sur ce navire, le patron du bâtiment gênois et deux de ses matelots. Ainsi ces derniers, grâce à la marine de Malte, ne restèrent que deux heures esclaves et rentrèrent de suite en possession de leur pingue, sans aucun dommage. « Il « est difficile, ajoute le Bailli, de citer dans ce genre « un plus grand bonheur pour ces pauvres chrétiens « marins. Il n'y a pas à douter que la grâce divine n'ait

Digitized by Google

« tout le mérite, cette aventure peut être mise au « nombre des miracles. Les Turcs furent embarqués « esclaves sur les deux vaisseaux et leurs barques cou- « lées à fond [1]. »

Le Pape, Benoît XIII, voulant donner au Grand Maître et à l'Ordre de Malte, une marque éclatante de son affection lui envoya un de ses camériers d'honneur pour lui présenter *l'estoc* et *le casque* bénis solennellement à la fête de Noël [2]. Dans ses *Mémoires*, le capitaine de Chambray raconte longuement les cérémonies et les fêtes qui eurent lieu, le 9 mai 1725, à cette occasion [3]. Il serait curieux de s'y arrêter, de lire les inscriptions qui, gravées sur les portes de l'église Saint-Jean, éternisent le souvenir de cet insigne honneur, sans précédent dans les fastes de l'Ordre de Malte. Mais comme tout cela n'intéresse qu'indirectement notre héros, nous le laissons à ceux qui continueront, plus tard peut-être, l'histoire de Vertot. Citons seulement ces dernières paroles du compte-rendu : « On a pu remarquer que l'escadre « depuis 1705 de son établissement a fait plusieurs « actions militaires contre les puissances de l'Afrique et « que la dernière prise du vice-amiral de Tripoly, faite « le 13 mai 1723, par le chevalier de Chambray, la plus « remarquable par son égalité de forces et employé si « peu de temps pour vaincre ce brave officier général, « engagea et détermina Benoît XIII de décorer le Grand « Maître et son Ordre militaire de cette distinction.

[1] Mss., p. 319.

[2] L'estoc est une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds. Le casque est une espèce de bonnet de velours pourpre, brodé d'or, garni d'un Saint-Esprit de perles. Le bailli donne la liste de ceux qui, depuis 1306, ont reçu cet honneur des Souverains Pontifes.

[3] Mss., p. 322 à 351.

Digitized by Google

« Lequel Ordre depuis 1099, année de son établissement « à Jérusalem, n'avait point d'exemple de cet honneur[1] ».

La même année le chevalier eut encore la satisfaction, de concert avec le commandant de la Roumayère, de délivrer une flûte hollandaise capturée par un corsaire algérien. C'était le 9 octobre 1725. Sur ce bâtiment « il « y avait quinze turcs et six canons ». On y trouva « du « fer, des draps, trois cents barils de poudre à canon, « du beurre, quantité de fromages, etc.[2] » Son chargement pouvait valoir de 40 à 50 mille piastres.

Voici maintenant un fait si extraordinaire que le lecteur nous en voudrait de le passer sous silence. Laissons la parole au Bailli.

« Le 26 novembre 1725, le vent du sud-est frais « obligea de mouiller à la Favillana. La nuit du 27 fut « si affreuse en éclairs, tonnerre et pluie qu'elle sem- « blait être un déluge. Le 29 après-midi, il parut sur la « mer un débordement de buissons, paille, chaume, qui, « sans exagération, couvraient la mer venant de la plaine « depuis Marsala jusques à Trapagny, le tout mêlé de « quantité de bœufs, moutons, chevaux noyés, il y avait « des tortues de terre en vie, toutes sortes d'oiseaux « morts jusqu'à des bécasses et cailles, et quelques « hommes noyés; toutes ces *misères* ensemble, que les « courants chariaient vers les vaisseaux, empêchaient « qu'on ne vît l'eau de la mer autant que la vue pouvait « s'étendre. Le tout était rempli d'une si grande quan- « tité de serpents de différentes grosseurs, en vie, levant « la tête et s'élançant comme des enragés à faire peur « aux hommes les plus assurés que s'étant approchés

[1] Mss., p. 351.
[2] Mss., p. 355.

Digitized by Google

« des vaisseaux avec toutes ces misères flottantes, ils « firent leur possible de se lancer dessus le bord, ce qui « obligea de faire garnir le long du flottant du vaisseau « de matelots avec un bâton de bois à brûler à la main « pour les empêcher de monter. Les officiers et caravanistes consumèrent toute leur poudre et plomb à tirer « dessus; mais plus ils en tuaient, plus il semblait qu'il « en paraissait. A l'entrée de la nuit, on fut obligé de « bien fermer tous les sabords et de mettre des gardes « toute la nuit aux écubiers avec des fanaux et des bâtons « à la main pour les empêcher d'entrer dans le vaisseau, « le long des câbles. Le 29 au matin[1], l'eau s'était « découverte autour des vaisseaux et toutes ces vilenies « et pitoyable spectacle s'étaient échoués à la Favillana, « conduits par les courants; malgré la bonne garde jour « et nuit, il resta quelques serpents entre l'étenbot[2] et « le timon, qui avaient eu la force de s'y lancer, qu'on « tua avec des épées. Ce cas est si singulier qu'on croit « qu'il n'a pas d'exemple, ayant tenu deux vaisseaux « de guerre alarmés la moitié d'un jour et toute une « nuit. Il ne resta plus aux équipages que la peur qu'il « ne fut entré quelques serpens dans les vaisseaux, « malgré la bonne garde qu'ils firent avec autant d'attention qu'ils l'observent contre les Turcs. La prise ne « fut pas exempte de cette alarme, ni trois vaisseaux « marchands français qui furent forcés aussi de faire « comme les vaisseaux de Malte, ne se défendant pas

[1] Il y a probablement ici une faute de copiste, car c'est le 29 après-midi que ce fait si extraordinaire se produisit et par conséquent le lendemain était le 30. Ou bien la faute est plus haut et dans ce cas il faudrait lire le 28 au lieu du 29 comme l'a fait l'article de l'Académie Ébroicienne.

[2] L'Acad. Ébr. met : étembat.

Digitized by Google

« si bien de cet abordage contre ces bêtes venimeuses, « faute de monde[1] ».

Jusqu'ici le chevalier de Chambray, en dehors de ses promotions régulières, n'avait encore rien obtenu comme récompense de ses brillants services. Mais à la fin de janvier 1727 le Grand Maître en s'excusant de son impuissance à le faire plus tôt, parce qu'il n'y avait pas de vacance, le gratifia de la commanderie de Virecourt en Lorraine, au Prieuré de Champagne. Puis le Conseil le nomma capitaine du nouveau navire le *Saint-Antoine de Padoue*, fort de 60 canons montés. Un chevalier de notre département, Alexandre Loubert de Martainville, le remplaça dans le commandement du *Saint-Vincent*[2].

Le commandeur de Chambray ouvre ici une large parenthèse pour raconter avec quel plaisir il reçut la nouvelle de la nomination de Hélène-Marthe de Chambray, sa sœur, à l'abbaye royale d'Alménèches. Quelles curieuses pages sur le voyage de la nouvelle abbesse, en compagnie du marquis de Chambray, son frère, et sur la réception qu'on lui fit à son arrivée! Nous ne pouvons que les signaler en passant[3].

C'est le 23 août 1727, que le commandeur partit, sur son nouveau navire, pour sa quarantième campagne. Il eut l'honneur, le 1er septembre, d'offrir à souper au chevalier de Saxe. Ils restèrent à table toute la nuit, dit-il, « sans débauche, en conversation, insensible-

[1] Mss., p. 358 à 360.

[2] Cf. *Commanderie de Bourgoult*, p. 126.

[3] Il est probable que Louis de Chambray, né en 1713, parle de ce fait dans un mémoire imprimé à Évreux en 1739 sous ce titre : « *Mémoire de la translation de l'abbaye d'Asmenesche dans la ville d'Argentan.* » Mss., p. 373 à 381.

Digitized by Google

ment on en vint au déjeuner qui dura jusqu'à 9 heures du matin [1]. » C'était un vrai souper normand !

Le *Saint-Antoine* se comportait à merveille, souvent en avant de l'escadre, ce qui est rare pour une première sortie, car il est difficile de « rencontrer l'assiette au « point que le vaisseau le demande, mais le talent parti- « culier qu'avait le commandeur de Chambray à cela, « comme à tout ce qui regarde l'art de la marine, aida « beaucoup en cette occasion, s'étant donné totalement « à son métier, dès le commencement qu'il a navigué, « avec une inclination singulière, ce qui causait même « de l'émulation envers les officiers de l'escadre, pour « ne pas dire de la jalousie[2]. »

Le 6 septembre il montra, du grand mât, à son équipage — le *Saint-Antoine* se trouvant à l'embouchure du Tibre — la boule dorée qui surmonte le dôme de Saint-Pierre de Rome et qui peut contenir seize personnes, comme chacun sait. Quelques jours après le vaisseau mouillait dans le port de Gènes, où il devint l'objet de la curiosité de toute l'aristocratie de cette ville. Les dames ne furent pas les dernières à le vouloir visiter et le commandeur de Chambray, en galant chevalier, saluait chaque compagnie de sept coups de canon.

Car, remarquons-le une fois pour toutes, le Bailli possédait une exquise urbanité, caractère distinctif de notre ancienne noblesse. Il apportait un véritable scrupule, une attention poussée jusqu'à l'excès, à saluer les villes, les rois, les princes, etc., du nombre réglementaire de coups de canon auxquels ils avaient droit. Avec sa bonhomie ordinaire il souriait des fautes com-

[1] Mss. p. 382.
[2] Mss., p. 383.

Digitized by Google

mises par ceux qui devaient lui répondre, comme ce prélat, gouverneur du château de Civitta-Vecchia, qui, lors de son premier voyage à Rome, ne se trompa que de quatre au moins, n'ayant répondu que d'un coup aux sept du *Saint-Joseph*[1] ! Mais quand il prévoyait qu'on ne lui rendrait pas son salut, coup pour coup, surtout ceux qui ne pouvaient ignorer les règlements, il s'abstenait.

Les visites durèrent six jours, du 21 au 26 septembre, après quoi le *Saint-Antoine* mit à la voile, ayant appris que trois corsaires algériens croisaient vers le cap Corse. Le 29, « il s'embarqua un si gros coup de mer dans le « vaisseau, qui le prit depuis les haubans d'artimon du « côté gauche et s'en fut jusque sur le gaillard de « l'avant, qui fit coucher le vaisseau sur sa droite, « ayant jeté l'équipage et les manœuvres de ce côté-là « et quantité d'eau qui ne sortait que difficilement par « les dalots du fond de cale, ce qui donna lieu à ce « pauvre vaisseau de ne pouvoir pas se relever. Cha- « cun croyait être perdu. Il se coucha si brusquement « sur le côté droit que l'ancre de poste du même côté « fut enlevée et posée sur un canon de la seconde « batterie, sans rompre heureusement ses amarres. Plu- « sieurs personnes en furent blessées et estropiées. Il « est indubitable que si il en était venu un second de « cette force, comme cela pouvait arriver, le vaisseau « était submergé. Ces grosses mers sont causées dans « ces parages par des bas-fonds et les courants[2]. »

La campagne de 1718 vit la prise d'une pinque algérienne, armée en course, par le commandeur de Cham-

[1] Mss., p. 54 et 596.

[2] Mss., p. 387.

Digitized by Google

bray. On ne s'empara que de 57 Turcs, vingt s'étant noyés. Au moment d'aborder, près du rivage, deux autres corsaires prirent la fuite avec une autre pinque de 6 canons et 8 pierriers, que le *Saint-Antoine* arrêta par quelques coups de canon.

Un navire, parti de Marseille pour Salonique, fut rencontré en détresse, par le *Saint-Antoine*. « Il fit pavillon français d'une chemise, ayant perdu sa martingale ». Le commandeur « les fit embarquer », heureusement pour eux, car quelques heures après ils auraient été engloutis !

Une question de préséance, autrement grave que celles qui s'agitaient à la cour de Louis XIV pour un tabouret, s'éleva vers cette époque, par la prétention du Bailli de Harach qui, nommé ambassadeur extraordinaire près du Roi du Portugal[1], voulait, parce qu'il était général des Galères, commander encore les vaisseaux de l'Escadre. « A ce sujet il y eut quatre Grand'-« Croix, un de chaque nation, nommés du Conseil, « pour écouter le corps des vaisseaux qui s'y opposait « avec chaleur, particulièrement le commandant et le « commandeur de Chambray qui avaient sacrifié leur « fortune, en abandonnant le service, si on y faisait ce « tort à l'Escadre de leur temps, s'étant donnés leur « parole d'honneur l'un et l'autre d'en user ainsi, ce « qui augmenta les attentions pour ne pas perdre sur « l'Escadre deux aussi excellents officiers. Le sentiment « des commissaires fut que le général n'avait le com-« mandement des vaisseaux de la Religion en mer que

[1] C'était pour complimenter le Roi des mariages de l'Infant, Prince du Brésil, avec une infante d'Espagne, Marie-Anne, et de l'infant, Prince des Asturies, avec l'infante, Princesse du Brésil, Marie-Madeleine.

Digitized by Google

« lorsqu'il les avait avec l'Escadre des Galères où est « arboré l'étendard; Qu'il n'a cette autorité que lors- « qu'il est sur l'Escadre des Galères, l'étendard ne « pouvant pas se transporter sur celle des vaisseaux où « il perdrait sa force, n'étant reconnu des princes chré- « tiens que lorsqu'il est arboré sur une galère ; Que « l'Escadre devait être sous les ordres du Commandant, « à la disposition de l'ambassadeur, pour sa commis- « sion de l'ambassade. Les commissaires s'étant con- « formés à la décision du Conseil à pareille prétention du « Bailly Jean-Baptiste de Spinola, lorsqu'il fut nommé « ambassadeur à Victor-Amédée, roi de Sicile, se fon- « dant qu'il avait été général des galères de la Religion. « A cet effet il y eut aussi quatre Grand'Croix nommés « pour régler ces difficultés, comme il est expliqué « ci-devant. Le conseil approuva leurs sentiments en « ces deux fois différentes[1]. »

Le double mariage portugais donna lieu à de grandes réjouissances à la cour de Lisbonne, ainsi que l'anniversaire de la naissance du roi Jean V et ces fêtes, auxquelles assistèrent les chevaliers de l'Escadre, furent par eux rendues, sur leurs vaisseaux[2]. Nous retrouvons en cette circonstance le gentilhomme français dans le commandeur de Chambray. Les marins savent, mieux encore que les autres, conserver cette politesse, cette noble manière de faire les honneurs de leur domaine.

Le 24 septembre, le commandant de l'escadre reçut à son bord « les dames comtesses de Villaflor, l'épouse « de dom Sanche Manoel, de la famille d'Acugna, la « comtesse de Guerre et la comtesse Chaffinberg, ces

[1] Mss., p. 399.
[2] Mss., p. 403 à 415.

Digitized by Google

« deux dernières allemandes, dames d'honneur de la « Reine, avec leurs époux, etc. » On les servit « d'une « collation, en ambigu, abondante de tout. Les capi- « taines de l'Escadre y étaient. »

De là, toute la société se rendit à bord du *Saint-Antoine*. Le commandeur de Chambray, après une collation aussi copieuse, ne crut pas à propos de leur faire servir autre chose que « quantité de chocolat, café et « plusieurs sortes de bons vins, rouges et blancs, et « d'excellents fruits de Malte confits, comme cedrats, « alexandrines et perrettes. Leur départ fut salué de « quinze coups de canon. »

Avec quelle joie et quelle déférence notre commandeur reçut à dîner, le 26 septembre, les trois frères, comtes de Villaflor, neveux du Grand Maître, son petit-neveu fils du comte l'aîné, l'ambassadeur le Bailli de Harach, le commandant de l'Escadre, les capitaines, le Receveur de l'Ordre, le commandeur Corea, etc ! Il porta d'abord la santé de leurs Majestés et de la famille royale, en l'appuyant de vingt et un coups de canon. Dans la mâture du vaisseau flottaient les pavois, pavillons et flammes. On but, en dernier lieu, à la santé du Grand Maître, saluée de quinze coups. « Ce repas magnifique, à « l'usage de ce capitaine, fut accompagné des meilleurs « instruments et timbales de la ville qui avait formé « deux corps qui jouaient à l'alternative tout le temps. »

Avant le départ de l'Escadre, la Reine reçut de nouveau les chevaliers, fit recommencer en leur présence la fameuse *musicade* qu'ils n'avaient pas entendue la première fois[1]. L'assistance comprenait la Reine « ajus-

[1] La reine, tous les ans, donnait ce concert pour l'anniversaire de la naissance du Roi. « Les voix et les instruments étaient des meilleurs

Digitized by Google

tée d'une infinité de diamants, l'infant Joseph-Louis, « prince du Brésil, l'infant dom Carlos II, son frère, « l'infant dom Pedro III, dom Alexandro IV, l'infante « dona Marie-Madeleine et l'infante dona Francesca, « sœur du Roi, etc. » C'est le lendemain, 28 septembre, que le *Saint-Antoine*, après avoir fait le salut royal, c'est-à-dire trois décharges de mousqueterie et une d'artillerie de 84 coups de canon, mit à la voile, ayant à son bord l'Infant Grand Prieur de Portugal.

« Le commandeur de Chambray après l'avoir reçu « avec les honneurs qu'on avait accoutumé de lui faire, « venant sur l'Escadre, et salué de 42 coups de canon « de ses deux vaisseaux, fit arborer le pavillon d'ami- « ral de Malte[1]. »

Huit navires marchands, français et anglais, rencontrés le 10 octobre, se mirent sous la protection de l'Escadre, surtout les « français ayant ouï dire que les algériens « faisaient des insultes continuelles à leur nation [2].»

M. de Chambray était toujours très heureux de rendre service à son pays, en protégeant son commerce, et n'en manquait jamais l'occasion. Aussi pendant la campagne de 1729, la France ayant déclaré la guerre aux corsaires de Tripoli, il vint avec grand plaisir croiser dans ces parages. Le sept mars, douze bâtiments marchands, français, faisant route du Levant à Marseille, avec une riche cargaison, supplièrent le commandeur de les escorter, au moins jusqu'en Sardaigne. Leur prière reçut de suite un favorable accueil.

d'Italie, entretenus à la *Patriarcale*, qui coûte au Roi, tous les ans, environ 112.000 francs. ». Mss., p. 413.

[1] Mss., p. 418.

[2] Mss., p. 424.

Digitized by Google

Souvent les commandants de l'Escadre, ou les capitaines de frégates recevaient des présents, moyen gracieux de leur prouver l'estime et la reconnaissance qu'on leur portait. Ainsi le Grand Prieur du Portugal avait envoyé vingt barques chargées de vivres et quantité de tonneaux de différents vins ; la chambre du Trésor du Roi de Naples offrit de même, le 28 mars, au commandeur de Chambray, un magnifique présent de vivres, de rafraîchissements, beaucoup de bougies, une foule de cristaux très curieux, le tout d'une valeur de trois cents ducats.

Pendant leur séjour ils visitèrent, en dehors de Naples, les richesses et magnificences de la Chartreuse, située sur une hauteur, d'où on découvre la ville entière, puis les catacombes avec leur nombre infini d'ossements et de têtes de morts. Se trouvant le 1er avril au couvent des religieuses bénédictines, ils y virent le miracle de la liquéfaction du sang de saint Jean-Baptiste.

Malgré l'exacte vigilance du chevalier de Malte, les corsaires parvenaient cependant à faire de nombreux esclaves et l'Ordre des Rédemptoristes, fondé pour le rachat de ces malheureux, s'efforçait de réunir les sommes exigées, par ces pirates, pour leur délivrance. C'est ainsi que, le 4 mai 2917, le *Saint-Antoine* rencontra une tartane espagnole avec des Pères de la Rédemption, allant à Tunis, porteurs d'une somme de 50 000 piastres. Ayant appris qu'un corsaire algérien croisait contre eux, ils conjurèrent le commandeur de Chambray de les escorter jusqu'à leur destination. Mettre aussitôt à la voile fut la réponse du digne capitaine et le voyage se passa sans aucun danger. En arri-

Digitized by Google

vant près de Tunis on aperçut le corsaire algérien, guettant sa proie; mais tenu à distance par le *Saint-Antoine*, il n'osa s'en approcher.

Revenu, le 15 mai, notre commandeur se reposait un jour dans une maison de l'Ordre, située à l'île de la Sangle, lorsqu'il aperçut, de là, son commandant plus affairé que de coutume. Sautant dans son canot, il se hâte de lui offrir ses services. Tout ce remue-ménage venait de deux corsaires barbaresques assez audacieux pour s'emparer, près du port, de trois caïques ou navires à deux mâts, chargés de vins de Sicile, du premier cru. On les voyait encore avec leurs trois prises. Aussitôt le Grand Maître ordonna d'armer en course trois tartanes maltaises sur le point de mettre à la voile et de leur fournir, à chacune, 80 hommes des Galères. Or comme il n'y avait point parmi leurs officiers, des chevaliers de Malte, ce fut un désordre impossible à décrire. On embarqua bien les munitions, mais on laissa douze canonniers! Le commandeur les prit dans son canot, espérant arriver avant le départ des tartanes. Elles étaient en mer! Pour sortir du port il fallait une permission du Grand Maître; malgré cela, jugeant le cas exceptionnel, l'infatigable commandeur les conduisit lui-même à la première tartane qu'il put joindre. Quelle confusion il y trouva! Une seule des tartanes avait reçu tous les détachements, les munitions de bouche et de guerre, parce que, se trouvant la plus proche, les hommes avaient tout embarqué sur elle, afin de s'éviter un pénible travail. Ajoutons à cela la discorde entre les officiers matelots des galères et les patrons des tartanes habitués à être commandés par des chevaliers et on aura une idée de ce que vit alors

Digitized by Google

le commandeur de Chambray. C'est pourquoi, renvoyant son canot avec ordre de raconter au Grand Maître cette situation, il se mit en état de remédier à ce funeste désordre. Toute la population de l'île, montée sur les terrasses, suivait avec un grand intérêt cette aventure extraordinaire.

Après avoir donné à chaque tartane ses hommes et ses munitions, il fit mettre à la voile pour chasser les deux corsaires et leurs trois prises. Ces derniers ralentirent leur marche afin de reprendre les Turcs placés sur les caïques et les abandonnèrent dans la crainte d'être eux-mêmes capturés. Ainsi, le commandeur de Chambray eut, par sa présence d'esprit et son activité, le bonheur de faire réussir le plan du Grand Maître qui, du haut de la grande tour de son palais, nommée la Tourette, avait suivi, avec toute sa cour, les différents épisodes de cette superbe manœuvre.

La valeur des chargements était de 30.000 francs pour chaque frégate. Un présent de 200 écus fut offert, par les marchands, au détachement, au *prorata* des grades. Quant au commandeur de Chambray, il reçut les vives félicitations du Grand Maître, des marchands et de toute la population qui, depuis six heures du matin jusqu'au soir, avait assisté, palpitante, à ces régates assurément peu communes !

Parti de nouveau pour sa 43e campagne, le 16 août 1729, sur le *Saint-Antoine*, notre chevalier découvrit, le 15 octobre, à la pointe du jour, trois corsaires algériens, dont deux de cinquante canons et le troisième de quarante. Frais carénés, après un premier moment de crainte, ils virent bien que les maltais n'avaient aucune chance de les atteindre. Cependant la présence des vais-

Digitized by Google

seaux de la Religion sauva cinq bâtiments marchands hambourgeois qui, sans eux, eussent été infailliblement capturés.

Au retour de cette croisière, le commandeur de Chambray, avec la permission du Grand Maître, fit exécuter au port de Malte des travaux qui, depuis longtemps, lui paraissaient indispensables. Les navires, en effet, pour s'amarrer à terre manquaient de solides appuis. On avait, pour cela, recours à de mauvaises ancres scellées dans la maçonnerie des quais. Alors, sur ses indications, on planta de distance en distance des bornes, en pierre de Zonco, très résistantes à l'air marin. « Ce « service fait honneur à celui qui l'a ordonné et à celui « qui l'a demandé. Lequel a coûté à la religion, mais il « est éternel et d'une grande utilité aux navigateurs « qui sont forcés quelquefois d'entrer dans le port par « des vents frais qui demandent qu'on soit bien amarré « à terre, les ancres ne suffisant pas, n'ayant pas assez « d'espace et d'éloignement du vaisseau[1]. »

Afin de reconnaître le zèle que le commandeur de Chambray déployait, en toutes circonstances, pour le bien de l'Ordre, le Grand Maître et le Conseil lui accordèrent, le 12 décembre 1729, « le *bien servi* pareil à « celui des généraux, capitaines des galères et com- « mandant des vaisseaux, à l'exception que ceux de « cette escadre ont le *bien servi*, à la fin de deux ans « complets en qualité de général ou de capitaine, tandis « que ceux des galères ne peuvent l'obtenir qu'après la « cinquième année. » L'avantage du *bien servi* consistait en ce que le chevalier qui l'avait obtenu pouvait, malgré

[1] Mss., p. 445.

Digitized by Google

son absence de Malte, prétendre aux dignités vacantes telles que commanderies, offices, pensions, bénéfices, etc., absolument comme s'il avait gardé la résidence.

Quand les Supérieurs savent récompenser ainsi le vrai mérite, ils peuvent s'attendre à des services de plus en plus éclatants. Aussi le commandeur ne cherchait que l'occasion de prouver sa reconnaissance. Si, dans ses campagnes, il protégeait le commerce, chassait les pirates, rendait les honneurs à ceux qui pouvaient y avoir droit, il étudiait en outre les rivages, les îles, les ports, tâchait de connaître les bons mouillages, et, de toutes ces études approfondies, sortit un véritable traité pratique pour les navigateurs.

Disposé par lettres alphabétiques, ce travail comprend toutes les villes méditerranéennes, soit de l'Europe, soit de l'Afrique, avec leurs avantages, leurs dangers, la population, le nombre de fois qu'il les a visitées, etc. ; toutes les îles, presqu'îles, détroits, caps ; des observations techniques sur les vents et surtout sur les courants, etc.

Ce remarquable mémoire commence à la page 689 de son manuscrit et se termine à la page 736 par l'indication des sources consultées, en dehors de ses observations personnelles.

Nous le voyons donc ainsi, tour à tour, guerrier intrépide, marin expérimenté, homme du monde, théoricien distingué, en attendant que, plus tard, il se montre à nous comme excellent stratégiste et le plus pratique des intendants militaires.

Quant à sa bravoure elle nous est déjà bien connue, chaque campagne en fournit des preuves abondantes et il faudrait les citer toutes. Prenons encore, en passant, quelques exemples dans la croisière de 1731. Le 22 mai,

Digitized by Google

le *Saint-Antoine* « força un petit vaisseau corsaire « d'Alger de mouiller sous le canon du fort de Tafor- « melli, qui est grand et carré, à deux batteries l'une « sur l'autre, situé sur un gros rocher escarpé au bord « de la mer. Ce petit vaisseau s'en approcha tant qu'il « put, ayant porté des ancres à terre à cet effet et pré- « senta le côté au large. Sans perdre de temps le com- « mandeur de Chambray profita d'un pilote qu'il avait « à son bord et fit mouiller ses deux vaisseaux à petite « portée de canon de cet algérien et du fort, s'étant « entraversé avec une ancre, il fit tirer ses deux vais- « seaux sur ce corsaire jusqu'à ce que tout son équi- « page l'eût abandonné. Les coups qui le manquaient « donnaient à plein au fort, ayant fait mouiller à ce « dessein. Heureusement pour les vaisseaux que les « canons de ce fort étaient mal armés, ne tirant que de « quelques-uns, et de deux qui étaient au bout du vil- « lage, du côté de la mer. Le commandeur s'étant aperçu « qu'il ne paraissait personne sur le vaisseau envoya « les deux chaloupes et les deux canots armés en guerre, « avec ordre de couper les câbles de ce vaisseau et de « lui amener à bord. Ce qui fut fait parfaitement en « une demi-heure de temps avec toute la bonne con- « duite qu'on pouvait espérer et de la valeur de celui « qui commandait et des officiers et caravanistes qui « étaient sous ses ordres et des braves maltais desquels « il fut très content aussi bien que des soldats, malgré « les coups de canon et quantité de mousqueterie qu'on « tirait sur eux de la forteresse et du village et derrière « des rochers. Heureusement il n'y eut qu'un matelot « de tué du canot du *Saint-Vincent*. Ce petit vaisseau « n'avait que douze canons et six pierriers fort maltraités

Digitized by Google

« de l'artillerie des vaisseaux de Malte [1]. » Aussitôt qu'il fut amariné le commandeur mit à la voile.

Le 4 octobre, il s'empara d'une pinque algérienne de six canons et huit pierriers, montée par 80 Turcs, qu'il fit conduire à Majorque par le *Saint-Vincent* afin de la vendre au profit de la Religion.

Deux jours après, trois autres galiotes d'Alger, avec une prise, tombèrent sous le canon du *Saint-Antoine* et se sauvèrent à force de voiles et de rames. Le commandeur ne put que se rabattre sur leur prise. C'était un bâtiment espagnol à deux mâts, chargé de vins, capturé par eux la veille. On n'y trouva que six Turcs. Le vin une fois embarqué sur le navire, on coula le bâtiment à fond, en présence d'un vaisseau français sur lequel se trouvaient des Pères de la Rédemption se rendant à Alger avec 40 mille pistoles d'Espagne (800.000 francs) afin d'y racheter les esclaves chrétiens, « lequel rachat « est réglé à 300 piastres l'un [2]. »

Le 8, nouvelle rencontre de Pères Rédemptoristes portugais revenant d'Alger, sur un navire anglais, avec 200 esclaves chrétiens qui leur avaient coûté 40.000 fr. Par eux le commandeur apprit que les vaisseaux algériens n'osaient naviguer à cause de l'escadre maltaise et que le Bey avait interdit la sortie des corsaires, tant que les navires de l'Ordre seraient dans ces parages.

Quatre vaisseaux cependant, de plus de quarante canons, se disposaient à courir sur ceux de Malte, d'après le rapport d'un capitaine anglais, car sur les côtes barbaresques on craignait tellement une descente de leur part, qu'on veillait jour et nuit. Le comman-

[1] Mss., p. 457.
[2] Mss., p. 472.

Digitized by Google

deur leur fit savoir, par ce bâtiment anglais, qu'il les attendait au combat. Mais les algériens se gardèrent bien de relever le défi, ils commençaient, à leurs dépens, à connaître le *rouge de Malte*.

A la fin de cette campagne, le 19 décembre 1731, le Conseil nomma le commandeur de Chambray lieutenant général des Armes de la Religion en mer et commandant des vaisseaux.

Connaissant le *Saint-Antoine* il le garda. D'après son expérience, en effet, il était meilleur que les autres. La preuve irrécusable s'en trouve dans la campagne de 1732, si glorieuse pour lui !

Le Grand Maître averti qu'un important convoi devait appareiller de la rade de Damiette pour Smyrne et Constantinople, ordonna d'aller le détruire.

« Le commandeur de Chambray partit de Malte, le « 23 juillet, avec les vaisseaux *le Saint-Antoine* et *le « Saint-Georges*, et fut bientôt rejoint par deux tartanes « qui lui apprirent que les navires turcs et grecs, « mouillés dans la rade de Damiette, au nombre d'en- « viron quarante, étaient escortés par deux sultanes, « l'une de 70 canons, portant pavillon amiral, la se- « conde de 60, et qu'en outre une autre sultane de « 70 canons, commandée par un renégat maltais, croi- « sait sur la côte de Caramanie.

« Il chargea le chevalier Thomassi, capitaine du « *Saint-Georges*, de combattre la sultane de 60 canons, « se réserva *la Sultane amirale*, et recommanda aux « capitaines des tartanes de brûler, couler ou faire « échouer le plus grand nombre possible des bâtiments « du convoi, ce qui fut exécuté [1]. »

[1] Acad. Ébroïc. p. 124.

Digitized by Google

« Ils commencèrent par brûler le plus gros londre[1] « qui avait bien 150 pieds de long qui s'était retiré sous « le canon des forts qui le soutenait tant qu'il pouvait à « coups de canon. Mais les deux felouques de ces cor- « saires s'en embarrassaient peu, l'équipage ayant fui « à terre. Ce londre était ce fameux de Satalie si « renommé qui ne craignait pas les maltais. Il marchait « si bien qu'il était le maître de fuir ou de se battre « contre eux, s'il le jugeait à propos. Il avait douze « canons de fer et quatorze pierriers de bronze. Les « felouques prirent ces derniers et brûlèrent totalement « le bâtiment chargé de bois à brûler pour Damiata. Ils « furent à beaucoup d'autres où ils ne trouvèrent per- « sonne, leur équipage ayant aussi fui à terre, pré- « voyant bien ce qui leur allait arriver. Les felouques » se contentèrent de les piller et ravager. Ils étaient « vides n'ayant pas pu charger à cause du Nil qui ne « s'était pas encore jeté à la mer, ce qu'ils attendaient « de jour en jour, mais cette année il avait tardé plus « que les autres.

« A dix heures et demie le commandant se trouvant « à près de quatre lieues des bas fonds de Damiata fit « ses pavillons, assurés d'un coup de canon. A onze « heures il commença le combat étant à quatre bonnes « lieues au nord-est de Damiata, ne craignant plus « que cette sultane se sauve sur les bas fonds[2]. Le « *Saint-Georges* fut obligé de se tenir en arrière de son

[1] Vaisseau de bas bord en façon de galère, mais d'une construction plus lourde.

[2] L'Académie Ébroïcienne reproduit textuellement l'extrait fait par M. Hennequin du récit envoyé par le Bailli à son frère, extrait paru dans la 4e livraison de la *Bibliographie maritime*, ouvrage remarquable orné de fort beaux portraits lithographiés. Notre récit de ce fameux combat est celui des *Mémoires* même.

Digitized by Google

« commandant qui battait l'ennemi de si près qu'il ne « lui laissait pas de place à pouvoir le canonner, sans « incommoder le *Saint-Antoine*. A une heure et demie « le commandant démâta la sultane de son grand « mât et les autres délabrés prêts à tomber, ce qu'ils « firent peu de temps après. Alors le commandant fut « conseillé par ses nochers qu'il était nécessaire de « raccommoder la mâture du *Saint-Antoine* et ses « manœuvres qui étaient en très mauvais état, autre- « ment qu'il était au risque que quelque mât vint « à bas, si on y donnait pas prompt remède. Lequel « parti le commandant fut obligé de prendre voyant « réellement lui-même là vérité auparavant qu'on l'en « eut averti, se représentant le pays où il était sans « ressource pour se remâter. Il s'éloigna un peu de la « sultane, pour lors le *Saint-Georges* commença à le « canonner. En une demi-heure le *Saint-Antoine* se « raccommoda de ce qu'il y avait de plus essentiel, et « recommença à battre ce contre-amiral opiniâtre à ne « vouloir pas se rendre. Après quelques bordées de « cette seconde attaque, le commandant lui fit crier que « s'il ne se rendait pas qu'il le coulerait à fond, à quoi « il ne répondit point que par quelques coups de fusil. « Pour lors le commandant donna ordre aux officiers « des batteries de faire tirer continuellement à le « couler à fond, à quoi on ne put réussir le reste de « la journée, par la grosse épaisseur de son bord à son « flottant. La nuit étant proche le commandant suivi « du *Saint-Georges* lui passa de son arrière, sans « voiles, autant doucement qu'il lui fut possible, à « portée de pistolet et lui tira ses deux batteries dans « son arcasse qui fut défoncée et son timon coupé à

Digitized by Google

« trous en plusieurs endroits. Le *Saint-Georges* qui lui « tira de même, de l'arrière à l'avant en enfilade, lui « confirma le mauvais état expliqué où il se trouvait. « Immédiatement après cette épouvantable passade, n'y « ayant plus de jour, le commandant fit cesser le combat « pour raccommoder de nouveau son vaisseau et se con- « tenta de garder cet obstiné dans la nuit, le sachant « hors d'état de prendre aucun parti, ne lui restant que « son mât de beaupré tout en désordre et sans timon. « Pour lors il était au nord quart de nord-est de Damiata, « sept lieues. Le *Saint-Antoine* eut de tué le chevalier « de la Coste, gascon, caravaniste, un pilote, un quar- « tier-maître, un sergent, un garde du Grand Maître, « un matelot et douze blessés. Comme ils ne tiraient « qu'à la mâture la mortalité fut épargnée heureuse- « ment. Le *Saint Georges* n'eut qu'un matelot de « blessé. — Le 17 au matin le commandant étant au « nord-nord-est de Damiata, six lieues, la sultane se ren- « dit sans coups tirés de part ni d'autres, son signal « fut d'un pavillon blanc à la place du sien et l'assura « d'un coup de canon. Le commandeur de Chambray y « envoya son capitaine de pavillon le chevalier de Saint- « Léger et quelques officiers avec ordre de mouiller cette « prise, puisque le hasard du fond le permettait, et fit « mouiller ses deux vaisseaux auprès d'elle. Dès le « matin les deux tartanes corsaires du capitaine Casta- « gnet et de Jean Pietro parurent et mouillèrent aussi, « ayant fait le désordre dans le convoi. Le comman- « dant leur demanda pourquoi ils n'avaient pas brûlé « plus de bâtiments. Ils lui répondirent qu'ils étaient « bien les maîtres de brûler tout le convoi, mais pour « lors qu'ils auraient été obligés de se retirer à Malte,

Digitized by Google

« faute de pouvoir espérer de très longtemps de faire « prise à la mer. Qu'ils s'étaient contentés de brûler ce « fameux Londre de Satalie, comme le plus gros et dif- « ficile du convoi par sa force... On conduisit les prin- « cipaux turcs à bord du commandant qui avait ordonné « qu'on ne les laissât point dépouiller en considération « du grand seigneur auquel ils appartenaient.

« Le contre-amiral s'appelait Kali-Michamet[1], âgé « de cinquante-sept ans, gros et grand et belle figure. « Il fit son compliment au commandant sur ce qu'il « était l'unique de mémoire d'homme qui avait pris une « sultane du Grand Seigneur, le plus grand du monde « et ornée d'un pavillon de commandement, le com- « mandant lui répondit qu'il était fâché d'avoir com- « mencé par lui, qu'il n'avait que faire de se chagriner, « qu'il aurait soin de lui.

« Il était contre-amiral des turcs à la dernière guerre « contre les Vénitiens. Il était à la bataille de Passava « et autres, contre l'armée chrétienne où il se signala « comme il avait toujours fait en toutes occasions, par- « ticulièrement à l'autre guerre où n'ayant qu'un vais- « seau de quatre-vingts canons, sa première batterie « étant toute du calibre de cent livres, il rencontra « neuf vaisseaux de guerre vénitiens. Après un long « combat ils le démâtèrent de tous ses mâts, malgré « cela ne purent pas le prendre, n'osant jamais se « mettre à portée de cette furieuse batterie qui ne fai- « sait son effet que de bien près, ces sortes de canons « étant courts.

« En son temps il a fait seize combats contre les « Vénitiens.

[1] L'Acad. Ébroïc. dit : Hali-Méhémet.

Digitized by Google

« Il y avait neuf jours qu'il était mouillé et son « convoi à Damiata et quarante-neuf qu'il était parti « de Constantinople ; de 300 hommes d'équipage [1] qu'il « avait, il ne resta en vie que cinquante turcs, seize « grecs et dix-huit qui se sauvèrent avec le canot, vers « la fin du combat ; plus quatorze esclaves chrétiens de « différentes nations sans espoir de se voir jamais en « liberté s'ils n'avaient pas eu cette heureuse rencontre, « ne leur permettant pas à Constantinople de se rache- « ter. Dans le nombre expliqué ci-dessus, il y avait « trente blessés : le vaisseau était percé pour 70 canons, « il en avait 42 de bronze. Il y avait cinq ans qu'il était « fait et s'appellait la *Realle-Neuve*. »

Le commandant après en avoir retiré les soixante canons de bronze, soixante barils de poudre pesant 125 quintaux, etc., y fit mettre le feu. On estime à 10 000 piastres environ le butin partagé entre les équipages.

« Ainsi se termina l'un des plus beaux combats que les vaisseaux de la religion eussent soutenus depuis longtemps contre la marine du Grand Seigneur[2]. »

Voici la lettre que lui adressa le Grand Maître pour le féliciter de cette éclatante victoire :

Magister hospitalis Sancti Sepulchri Hyerusalem.

« Très cher et bien aimé religieux, nous avons entendu « lire avec une extrême attention et une satisfaction « parfaite la relation de votre campagne et la prise de « la Sultane commandée par Kaly, contre-amiral du « Grand Seigneur.

[1] L'Acad. Ebroïc. dit : 500 et 100 turcs en vie.

[2] Acad. Ebroïc. p. 128. Le récit du combat est beaucoup plus animé dans la notice de M. d'Avannes ; afin de ne pas faire double emploi nous avons preféré celui du Bailli lui-même, d'après ses *Mémoires*.

Digitized by Google

« Cette glorieuse action nous a comblé de joie, elle « est une preuve authentique de votre valeur, de votre « sage conduite, de la bravoure de vos officiers et du « courage de vos équipages. Le souvenir de cette prise « nous sera toujours précieux et si cette action rend « votre commandement distingué et brillant, il est éga- « lement vrai qu'elle sera comptée au nombre des « époques les plus glorieuses de notre magistère.

« Sur ce nous prions Dieu qu'il vous tienne en sa « sainte et digne garde.

« MANOEL [1]. »

« A Malte, ce 4 octobre 1732.

Comme preuve effective de sa vive gratitude le Grand Maître, dans une lettre élogieuse, en italien, sollicita du Souverain Pontife la Grand'Croix pour le commandant de Chambray. La réponse ne se fit pas longtemps attendre, et, dans un bref du 22 novembre 1732, le Pape Clément XII énumérant les glorieux titres du postulant lui accorde l'insigne honneur de porter la Grand'Croix de l'Ordre de Malte, si bien méritée et par sa bravoure et par ses longs services.

Un mois après, le 23 décembre, il prêtait serment au Conseil à ce sujet, et, selon l'usage, Manoël lui donna l'accolade.

Des félicitations affluèrent à Gouville, comme la première fois ; le Grand Maître répondit ainsi au marquis de Chambray :

Monsieur,

« Je suis très sensible à la part que vous me témoi- « gnez prendre à la glorieuse action du vénérable Bailly

[1] Mss., p. 502.

Digitized by Google

« de Chambray, votre frère. Vous y êtes personnelle-
« ment intéressé par le sang qui vous lie, et d'ailleurs
« je retrouve avec plaisir en vous pour mon Ordre et
« pour moi le même attachement, le même zèle, la
« même passion dont le vénérable Bailly de Chambray
« m'a donné dans tous les temps des preuves très sin-
« cères. S'il se présente quelque occasion de vous en
« marquer ma sensibilité vous connaîtrez avec quelle
« estime je suis,

« Monsieur, Votre affectionné serviteur,

« *Le Grand Maître.*
« MANOEL. »

Le marquis avait encore reçu la lettre suivante du duc de Bouillon, grand chambellan de France :

« De Versailles, le 24 novembre 1732.

« Monsieur votre frère, Monsieur, n'a plus rien à
« désirer après une victoire aussi complète que celle
« qu'il vient de remporter sur le contre-amiral Kaly,
« dont la réputation aussi bien fondée qu'elle l'était,
« l'avait rendu redoutable dans toutes les mers du
« levant. Toute la chrétienté certainement lui doit un
« compliment pour une pareille action, qui était réser-
« vée à sa valeur et à sa prudence. Je lui fais le mien
« du meilleur de mon cœur et avec bien du plaisir et
« vous prie très instamment de vous en souvenir lorsque
« vous lui écrirez et de lui témoigner toute la part que
« je prends à sa satisfaction, de même que j'en prends
« beaucoup à celle que vous donne un aussi agréable
« événement et que je m'intéresserai toujours infini-

Digitized by Google

« ment à tout ce qui pourra vous arriver et à tout ce « qui porte votre nom. Faites-moi la grâce d'en être « bien persuadé et que vous ne trouverez jamais per- « sonne, Monsieur, qui vous soit aussi entièrement « dévoué ni qui vous honore aussi parfaitement que

« Le duc de Bouillon. »

Les gazettes de l'Europe, le *Journal de Verdun*, etc., racontèrent à l'envi la fameuse victoire navale du commandant de Chambray et le vice-roi de Naples, le comte de Harack, lui écrivit :

Monsieur,

« M'intéressant comme je fais à la gloire de l'Illustre « Ordre de Malte, j'ai appris avec un sensible plaisir « la prise considérable de la sultane neuve, et ce plaisir « a été redoublé en apprenant que la religion la doit à « votre prudence et valeur, que vous avez de nouveau « fait distinguer à merveille dans cette occasion. L'estime « que j'ai conçue de votre mérite lors du petit séjour « que vous fites à Naples, et ce que m'en dit mon fils « le Bailly, m'ayant disposé à apprendre au premier « jour une action si éclatante, vous pouvez aisément « juger combien de part je prends à ce glorieux événe- « ment.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le comte d'Harack. »

Ajoutons enfin la lettre du Bailli de Mesmes, ambassadeur à Paris.

Digitized by Google

« De Paris, ce 29 janvier 1733.

Monsieur,

« Je prends trop de part à ce qui vous regarde pour « ne pas vous féliciter sur la justice que son Altesse « Eminentissime vient de vous rendre en vous faisant « Grand'Croix. Cette marque de distinction était due, « Monsieur, à votre naissance, aux services que vous « avez rendus à notre mère commune et à la belle prise « que vous avez fait en dernier lieu de la Sultane.

« Agréez, Monsieur, que je vous en fasse mon compliment sur cette nouvelle dignité.

« Je suis avec un attachement inviolable, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Bailly DE MESMES[1]. »

En 1734, le bailli de Chambray envoya les pavillons du contre-amiral à son frère, la reine en fit placer un

[1] Le Bailli mentionne ici ceux qui ont parlé de lui : Vertot dans son *Histoire de Malte*, le Père Anselme augmente par le P. Ange et le P. Simplicien, t. II article Angennes. Il ajoute qu'en 1733 un graveur fit paraître en 4 volumes in-4° le portrait de tous les hommes illustres, parmi lesquels celui du Bailli, en buste, avec ses armes et les attributs militaires de marine, plus cette inscription : « Jacques-François Bailli de Chambray, chevalier, Grand'Croix et vice-amiral de l'ordre de Malte, lieutenant-général commandant l'Escadre de la Religion. » Au côté des armes : « Il s'est signalé l'an mille sept cent trente-deux par la prise du contre-amiral des Turcs après un combat d'un jour. » Au piédestal :

« Sur le furieux élément,
Ce vice-amiral indomptable,
Fait sentir chaque jour à l'Empire ottoman
Ce que peut d'un chrétien la valeur redoutable.
Leurs vaisseaux délabrés, leurs chefs mis dans les fers
Rendent son bras terrible au bout de l'Univers,
Et forcent d'avouer à qui chérit la gloire
Qu'il faut suivre ses pas pour briller dans l'histoire.

DE ROCHERS, *fecit*... »

Une autre estampe de la même grandeur avec ces inscriptions : Autour du buste : « Jacques-François de Chambray, Grand'Croix

Digitized by Google

dans l'église de Saint-Cyr. Il avait 55 pieds de hauteur sur 25 de largeur, et était d'une étoffe de soie blanche et verte à grandes rayures, percé de beaucoup de boulets de canon.

Voici l'inscription qui était dessous, en lettres d'or sur marbre noir :

« Ce pavillon du contre-amiral des Turcs, pris dans le fond du Levant, proche Damiette, le 16 août 1732, par illustrissime seigneur, frère Jacques-François de Chambray, chevalier, Grand'Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant général commandant les vaisseaux de Malte, commandeur de la commanderie magistrale de Metz et de celle de Virècourt, après avoir combattu un jour entier, ayant pour capitaine en second, frère Jean-François de Picot de Combreux, a été présenté par Messire Nicolas, marquis de Chambray, son frère, à la reine; et Sa Majesté l'a fait offrir, dans cette église, en action de grâces à Dieu de ses faveurs pour la conservation et le triomphe de la religion chrétienne, et pour renouveler la mémoire des grands exploits du roi Saint Louis contre les infidèles. Et ad M. D. G. et P. Rei M.[1] »

L'autre inscription était dans le chœur extérieur de l'abbaye d'Alménesches, en la ville d'Argentan, ainsi conçue :

de l'ordre de Malte. » — Au-dessous entre le buste et les armes : « Monsieur le Bailli de Chambray lieutenant-général, commandant des vaisseaux de la religion et vice-amiral de Malte, lequel s'est rendu la terreur des Turcs en Barbarie et dans le Levant par les combats fameux qu'il leur a livrés depuis dix ans et la prise de leurs plus considérables vaisseaux et notamment de leur amiral qu'il prit au mois d'aoust dernier mil sept cent trente-deux dans le fond du Levant, après un combat d'un jour. »

Enfin il signale Moreri, édition de 1735 à la lettre C...

[1] Et ad majorem Dei gloriam et perpetuam rei memoriam.

Digitized by Google

« Ce pavillon est du vaisseau contre-amiral des Turcs, pris le 16 août 1732, dans le fond du Levant, près Damiette, après un sanglant combat d'une journée entière, par illustrissime seigneur, frère Jacques-François de Chambray, amiral de Malte et commandant des vaisseaux de la Religion, commandeur de la commanderie magistrale de Metz et de celle de Virecourt. Le principal pavillon dudit vaisseau turc a été placé dans le chœur extérieur de l'Église des dames de Saint-Cyr-les-Versailles par ordre de la Reine à qui le Marquis de Chambray avait eu l'honneur de le présenter. L'inscription sur marbre noir et en lettres d'or qui est au-dessous, contre la muraille, en fait mention. Celui-ci a été placé dans cette Église par madame Hélène-Marthe de Chambray, abbesse de cette maison royale d'Alménesches, sœur du Bailly de Chambray. *Ad majorem Dei gloriam et perpetuam rei memoriam.*

Enfin dans l'église paroissiale de la terre et château de Saint-Léger, près Beaumont-le-Roger, on lisait :

« Henri-Nicolas du Four[1] de Saint-Léger, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem a apporté de Malte, l'an mille sept cent trente-six, ce pavillon du contre-amiral du Grand Seigneur pris dans le fond du Levant, près Damiette, le 16 août 1732, après un long

[1] Il était le neveu du Bailli de Chambray qui lui avait abandonné après sa nomination à la commanderie de Metz, 600 francs sur celle de Saint-Etienne de Renneville. Le Bailli reprit cette rente en 1739 parce que Henri du Four avait alors 150 francs sur la commanderie de Chantereine en Flandre possédée par le Bailli de Troullay, 130 francs sur celle de Saint-Etienne de Renneville dont le Bailli de la Salle était commandeur, 150 francs sur celle de la Feuillée, 260 francs sur le Prieuré de Champagne, etc. En 1736 Henri du Four vint en France consulter un célèbre oculiste qui habitait Conches, nommé Chancerū. Mais il ne put lui conserver que l'œil gauche, ce qui lui fit manquer tout son avenir.

Digitized by Google

et sanglant combat par illustrissime seigneur frère Jacques-François de Chambray, chevalier, Grand'Croix, vice-amiral commandant les vaisseaux dudit Ordre, commandeur de la commanderie magistrale de Metz et de celle de Vircourt, son oncle, lequel lui a accordé pour être placé dans cette église[1]. »

D'après ces inscriptions nous voyons qu'il reçut, comme légitime récompense de ses hauts faits, la commanderie magistrale de Metz, au Prieuré de Champagne. Il garda celle de Virecourt et 600 francs de pension sur celle de Chantereine en Flandre, si bien que l'ensemble lui faisait un revenu net de 18.000 livres, toutes charges payées.

Cette belle fortune du Bailli de Chambray n'est due, ainsi qu'il le remarque dans ses *Mémoires* « qu'à Dieu, « à son Supérieur, s'étant toujours fait un scrupule « d'employer des protections, comme il est défendu dans « le statut de l'Ordre, quoiqu'il y a beaucoup de che- « valiers qui n'observent pas cette loi, abusent de la « bonté des Rois et princes Souverains, dans l'avidité et « impatience de faire une prompte fortune, aux dépens « de ceux qui sont consommés au service de la Religion, « que les Grands Maîtres ne peuvent pas récompenser « lorsqu'ils le souhaitent, crainte de désobliger ces res- « pectables protecteurs qui ne sont pas informés des « grands sujets que la Religion a à son service, tant à « terre qu'à la mer, particulièrement sur son Escadre « des vaisseaux. S'ils avaient le bonheur d'être connus « de ces seigneurs, ils seraient certains d'avoir la préfé- « rence de leur protection, étant leurs sujets comme les « autres[2]. »

[1] Mss., p. 527 à 531.
[2] Mss., p. 545.

Digitized by Google

Il reçut la commanderie de Metz avec d'autant plus de joie qu'elle le rapprochait de sa chère cousine germaine Mme Le Doulx de Melleville, nièce de Madame sa mère, épouse de M. de Montholon, premier président du Parlement dans cette ville.

Cependant il y avait un revers à la médaille, c'était ces deux annates qu'il fallait payer, c'est-à-dire 12.765 écus maltais ou 1.600 pistoles d'Espagne. Un cadet de famille ne disposait jamais de pareille somme! Heureusement de véritables amis le tirèrent d'embarras, sachant bien, au reste, qu'avec de si gros revenus, une conduite exemplaire comme celle du Bailli, il n'y avait rien à craindre pour leurs capitaux. En trois ans, en effet, il remboursa les uns et les autres.

L'Espagne, par d'alléchantes promesses, cherchait à l'attirer à son service. « Mais le commandant qui « comptait servir encore quelque temps son Ordre, sentit « en lui-même que lorsqu'on se mettait au service d'un « Roi que c'était pour faire sa fortune au moins par le « grade, l'ayant faite lucrative dans son Ordre et que le « grade de chef d'Escadre ne lui suffisait pas. Sans s'en « expliquer il répondit qu'on lui faisait plus d'honneur « qu'il ne méritait et finit avec beaucoup de reconnais- « sance et compliments[1]. »

Les campagnes suivantes furent malheureusement paralysées par le roi d'Espagne qui, pour faire plaisir à quelques personnes, voulut unir son Escadre à celle de Malte, dans l'espoir, disait-il, de lutter avec plus d'avantage contre les huit vaisseaux algériens. En réalité il voulait favoriser don André Reggio, sicilien, lieutenant-

[1] Mss., p. 567.

Digitized by Google

général depuis quelques mois, en lui donnant le commandement suprême des deux Escadres, alors qu'il ne savait même pas gouverner la sienne! Ainsi au moment où l'Ordre de Malte n'avait jamais eu une marine aussi brillante, au moment où elle était gouvernée par un amiral des plus expérimentés, au moment où les corsaires barbaresques laissaient leurs navires désarmés, dans la crainte du *rouge de Malte*, le roi d'Espagne mettait à la tête de la flotte un homme qui, de son propre aveu, n'entendait rien à son métier! Les occasions se présentaient sans qu'il sût en profiter, le temps se passait en conseils, en pourparlers, il demandait par écrit l'avis du Bailli de Chambray et se gardait bien de le suivre! Heureusement que la tempête travaillait à sa place! Sur les huit vaisseaux algériens, quatre périrent corps et biens, les autres se sauvèrent à grand'-peine.

Aussi le résultat de ces campagnes fut d'une nullité désolante, d'autant plus remarquée que les précédentes avaient donné d'éclatantes victoires. Penser que le *Saint-Antoine* avait plus de 600 hommes aguerris, d'une confiance aveugle dans leur commandant qui les avait toujours conduits au succès le plus brillant; que le *Saint-Vincent*, son fidèle et glorieux compagnon, avait un équipage aussi dévoué, n'aspirant qu'à combattre l'éternel ennemi et se voir obligé d'obéir à des ordres insensés, dont les pirates se moquaient, ne reconnaissant plus la tactique si hardie, si vaillante, des chevaliers de Malte!

Quelle dure épreuve pour le Bailli de Chambray et quelle peine il ressentit quand le Grand Maître, en son absence, fit décider par son Conseil la construction, à

Digitized by Google

ses frais, de deux frégates, de quarante canons, comme suffisantes désormais pour maintenir les corsaires en respect! C'était la mort de l'Escadre!

Assurément s'il avait pu prévoir qu'il se verrait, à l'âge de quarante-huit ans, c'est-à-dire en pleine possession de tous ses moyens, mis à la retraite, il aurait accepté les offres de l'Espagne. On sent percer, dans ses *Mémoires*, malgré sa déférence pour l'autorité, le vif regret que lui causa cette décision, dont le Conseil ne vit pas, sur le moment, toute la portée. Il semble que s'il avait été là le résultat eût été différent.

C'est le 8 décembre que le Bailli de Chambray cessa de naviguer. Il avait fait « plus d'un million 400 mille « livres de prises, comme on peut le remarquer aux « registres du Trésor. Le Grand Maître lui offrit de le « faire Président de la Congrégation de la même Escadre « qu'il avait si bien commandé et gouverné à ce qu'il « lui dit. Le Bailly de Chambray le pria de l'excuser « de cette occupation, attendu que tout autre Grand'- « Croix était assez capable pour le gouvernement de « l'Économie de si peu de vaisseaux sans être né « marin[1]. »

Lorsque la nouvelle de sa retraite parvint dans les régences de Tunis, Alger et Tripoli, on y fit des réjouissances : « Nous ne rencontrerons donc plus à la mer ce *rouge de Malte* » disaient les Beys; car c'est ainsi qu'ils désignaient le Bailli de Chambray à cause de son teint très coloré.

Alors on le chargea du commandement de toutes les troupes de terre réorganisées de peur de surprise des

[1] Mss., p. 636.

Digitized by Google

infidèles ; et comme il faisait observer que n'ayant jamais servi que sur mer, il était impropre à ses nouvelles fonctions, le Grand Maître lui répondit : « M. le Bailli, qui sait bien commander sur mer comme vous avez toujours fait, saura bien aussi commander sur terre [1]. »

Plus tard le Grand Maître proposa dans le Conseil le Bailli de Chambray pour l'un des quatre Grand'Croix — car il y en avait un des quatre nations : France, Espagne, Italie et Allemagne — qui font les instructions pour les croisières que doivent entreprendre les Escadres et Galères de la Religion. On le nomma *nemine discrepante*, pour la nation française [2].

« Le chevalier Raphaël de Spinola, héritier — par « un contrat authentique passé entre lui et le marquis « Charles de Spinola, son frère aîné — du feu Bailly « Jean Baptiste de Spinola et des biens de la famille de « Spinola situés à Malte, en Sicile et des meubles « d'Etat à leur palais de la Cité Valette, renouvelés à « la valeur de vingt-cinq mille francs par le susdit « Bailly, où le Bailly de Chambray habitait depuis deux « ans et demi moyennant trois cents écus maltais de « loyer, à cause des meubles, en attendant un nouvel « accord à ce sujet ; le susdit chevalier étant arrivé à « Malte dans le mois de juin ne songea qu'à faire de « l'argent, ce qui donna lieu de juger qu'il ne persiste- « rait pas longtemps à rester dans l'Ordre, continua de « louer ses palais au Bailly de Chambray qui lui acheta « tous ses meubles, les plus beaux de Malte, en pein-

[1] *Journal de Verdun*, novembre 1738 et *Journal de Paris* du même mois. Acad. Ebroïc., p. 129.

[2] Mss., p. 856.

Digitized by Google

« ture, velours, damas galonnés en or et argent d'un « très bon goût, pour la somme de dix mille écus Mal- « tais, qui font de France 25.000 francs. En consé- « quence de ce hardi déboursement le même chevalier « se contenta de lui laisser la jouissance du fameux « château et jardin de Saint-Julien, érigé en abbaye « appartenant à sa famille, après sa mort, le plus bel « endroit de plaisance de l'île de Malte. Le château « meublé de haut en bas, magnifiquement, en velours « et damas, ne l'obligeant qu'à payer quelques charges « annuelles de l'Abbaye, s'étant chargé de faire faire « les grosses réparations annuelles, l'entretien de « l'église et la messe journalière. L'accord de la ville « et de la campagne fut signé le 17 juillet 1739. Le « motif principal qui engagea le Bailly de Chambray « d'acheter de si considérables meubles n'a été qu'en « vue de les assurer à la Religion. Lesquels la plupart « auraient été enlevés pour Gênes par le susdit Cheva- « lier qui était de partance pour sa patrie, le reste « vendu au public, ayant déterminé de ne laisser aucuns « meubles d'Etat à son palais lequel porte son nom. « Ceux de Saint-Julien sont d'état stable à l'abbaye. « Ainsi est l'effet et produit de la brillante fortune, « accompagnée d'une bonne conduite, du Bailly de « Chambray, cadet de famille de Normandie, qui a « toujours été assisté du ciel en toutes ses entre- « prises[1]. »

Le Bailli de Chambray, ne pouvant plus combattre les ennemis de la Religion, forma le projet de mettre l'île de *Gozzo* à l'abri de leurs insultes. Jusqu'alors elle avait

[1] Mss., p. 857.

Digitized by Google

été, faute de fortifications, ouverte à la descente des barbares qui en avaient capturé plusieurs fois les habitants. Le port de Miggiaro seul y donnait accès puisque des autres côtés elle s'élevait à plus de trente pieds au-dessus de la mer.

Souvent témoin de la douleur des habitants, de la confusion et des accidents considérables qui en résultaient, à la moindre alerte, il résolut d'y mettre un terme. Il entreprit donc, à ses frais, la construction d'une forteresse au port de Miggiaro.

Son plan une fois approuvé par le Grand Maître et le Conseil il parut, en 1749, dans l'île du Goze comme un nouveau Romulus. Les Gozilains le reçurent avec les transports d'une joie inexprimable et lui prodiguèrent l'encens de leurs poésies! Ils travaillèrent sous ses ordres avec tant de zèle, qu'en 1755, cette entreprise était presque terminée.

Cette nouvelle ville prit le nom de *Cité neuve de Chambray* qu'elle a conservé depuis.

Impatient de jouir du fruit de ses travaux et d'aller s'établir au milieu d'une population qui bénissait son nom, le Bailli commit l'imprudence d'habiter trop tôt la maison qu'il s'était fait bâtir dans la Cité Neuve et il y contracta une maladie grave. Transporté à Malte il y languit pendant plusieurs mois et succomba, le 8 avril 1756, à l'âge de 69 ans.

Il fut inhumé dans l'église Saint-Jean, où on lui érigea un tombeau orné de ses armes et de trophées, avec cette inscription :

Digitized by Google

D. O. M.
HIC JACET
FR. JAC. FRANC. DE CHAMBRAY. ORD. HIEROSO. BAJULIVUS DE SANCTA VAUBOURG, DE VIRECOURT, MAGISTRALISQ. COMM. METENSIS COMMENDATORIUS
MARI
ÆTATIS SUÆ NULLI SECUNDUS
FUDIT TURCOS
TERRA
ARCE PROPRIIS IMPENSIS EXSTRUCTA
TUTAVIT CIVES
OBIIT MELITO, 8 APRIL. AN. 1756. ÆTAT. 70.

Monsieur le marquis de Chambray lors de son voyage à Malte, en 1853, vit encore sur la porte de la citadelle (fort Chambray) l'inscription suivante, du moins les premières lignes :

Hocce oppidum Gaulos insulæ præsidio
Instructum, jamque a seculo excogitatum
Favente Em. F. D. Emmanuele Pinto,
Ejusque Sacro consilio, communi ærario
Telluris expansionem opera mancipiorum
Et alia plura largiente
V. Bajul. F. Jacobus Franciscus de Chambray
Normannus
Propriis sumptibus usque ad XL millia scuta
A fundamentis erexit an. MDCCXLIX.
Ac complevisset
Ni omnium mœrore inopinato[1] obiisset;
Non inde tamen sua caruit perfectione
Prædicti enim M. Magistri

[1] La morte sua fu cagionata da un accidente apoplettico, replicato piu volte pel corso de due o tre anni, con qualche intervallo di miglioramento.

Digitized by Google

Celebratissima vigilantia
Mortem invidam superando
Præclari operis complemento
Mortui Bajulivi quinto consumpto spolii
Pæcuniæ partem
Quæ ad arces ampliandas
Ac restaurandas quotquot annis traditur
Erogandam mandavit.
Sicque quod tantam præstet populo
Securitatem
Pio præfato Bajulivo habuit exordium
A laudato principe
Incrementum percepit. —

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS HISTORIQUE DE 1903

Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des mémoires,

PAR M. GEORGES BESNIER, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ,

Lu à la séance du 23 août 1903.

MESSIEURS,

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la Société libre de l'Eure doit décerner cette année un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet historique intéressant le département. Comme de coutume une commission spéciale a été chargée d'examiner les travaux des concurrents : elle m'a fait l'honneur de me choisir pour vous exprimer les avis qu'elle a émis à l'unanimité.

Sept mémoires nous ont été soumis : il en est deux où l'on chercherait vainement quelque nouveauté et même quelque trace de travail personnel ; un troisième ordonné avec méthode et écrit avec une certaine verve n'apporte qu'une contribution vraiment trop peu importante de faits locaux inédits. Les quatre autres représentent avec plus ou moins de bonheur un effort sérieux et intelligent et nous ont paru témoigner par leur

Digitized by Google

valeur réelle de l'utilité du concours qui les a provoqués.

Nous ne pouvons espérer couronner tous les six ans une œuvre historique d'importance capitale; mais nous sommes en droit de demander aux candidats du prix Lucien Fouché un résultat et la justification d'une méthode : ils nous doivent un peu plus de lumière sur ce passé dont nous sommes les fils; il faut donc qu'ils aient recherché et étudié les documents qui en ont été les témoins. Encourager cette recherche est notre but; la trouver fertile, notre récompense. A ce double point de vue, le concours de 1903 est vraiment satisfaisant.

Je ne dirai que quelques mots des mémoires éliminés dès l'abord, intitulés : *Un mot sur les causes, les péripéties et les conséquences de la bataille d'Ivry*; devise : « *Compagnons, si vous perdez vos étendards...* » et *Etude sommaire sur les invasions normandes en France aux* IX^e^ *et* X^e^ *siècles et aussi sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte*, devise : « *Felix qui potuit rerum cognoscere causas* », portant les n^os^ 5 et 6 de l'ordre des inscriptions. Ils sont, trop insuffisamment, basés sur Henri Martin, l'Encyclopédie Larousse et le Dictionnaire de Bouillet; leur commun auteur a consulté en outre l'*Histoire de Normandie* de Licquet pour les invasions normandes, mais il ignore la belle monographie d'Ivry-la-Bataille de M. Mauduit. Qu'il ne se décourage pas cependant et que, mieux instruit de nos exigences, il nous apporte une autre fois plus que d'honnêtes dissertations de baccalauréat.

Nous demandons aussi mieux qu'un très brillant article de journal et le mémoire sur l'*Agriculture dans le canton de Rugles à travers les âges*, devise : « *A qui*

Digitized by Google

fait bien l'enfer n'a »[1] (n° 7) en a malheureusement les défauts comme les qualités. Il manque surtout de documentation puisqu'on n'y trouve pas utilisés les ouvrages classiques en la matière, les études de M. Léopold Delisle sur la *Condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, le *Journal du sire de Gouberville*, etc. L'auteur aime visiblement sa petite patrie : il lui doit les recherches complémentaires qui lui permettront de faire revivre sous sa forme sinon la plus remarquable, du moins la plus générale, l'activité de ses ancêtres.

Des quatre autres mémoires, le plus considérable est celui intitulé : *Le département de l'Eure avant sa création en* 1789, devise : *Ecce quod eram* (n° 3), qui ne compte pas moins de 800 pages. C'est l'étude de tous les rouages administratifs de l'Ancien Régime dans les diverses parties de la Normandie dont la Révolution a fait le département de l'Eure.

Rien n'est plus utile pour l'historien que des travaux de ce genre, car rien n'est encore plus mal connu que nos anciennes institutions. Mais le nombre et la variété des besoins auxquels elles répondaient font qu'il est difficile de soutenir également l'intérêt d'une étude consacrée à leur ensemble et de conserver à cette étude même une apparence d'unité. Le plus simple eût été de constituer une sorte d'annuaire administratif pour 1789 : nous n'aurions pas discuté à un travail aussi nécessaire, quelque aride qu'il pût sembler, la récompense due aux recherches qu'il aurait supposées. Mais il eût été plus classique de se borner à étudier une seule de

[1] Devise de la famille Lenfernat, du Perche. La véritable leçon ne serait-elle pas « *Qui fait bien...* » ? (Note du rapporteur spécial.)

Digitized by Google

ces institutions dans son évolution historique et dans son épanouissement. L'auteur a préféré une solution mixte : au lieu d'un mémoire, il nous en a présenté dix-huit, d'importance très inégale, aggravant les inconvénients de son plan en transcrivant presque toujours purement et simplement les documents qu'il consultait, sans s'imposer le choix rigoureux qu'il eût d'abord convenu d'en faire. Rien d'étonnant à ce qu'aucun de ces dix-huit mémoires ou plutôt de ces dix-huit tableaux ne soit réellement achevé.

On est effrayé à la pensée de la lecture colossale qu'exigeait une pareille entreprise : l'auteur a dû matériellement renoncer à la poursuivre jusqu'au bout. Déjà beaucoup d'études partielles ont été publiées : en en dressant soigneusement la bibliographie, l'auteur se serait épargné de traiter à nouveau des questions parfaitement élucidées. D'autre part nos dépôts d'archives conservent, dispersées, il est vrai, mais suffisamment reconnues, les mille et une parties de la vieille machine administrative qui s'arrêta en juillet 1790 : l'investigation de l'auteur, limitée aux archives de la Seine-Inférieure et, sur quelques points, à celles d'Alençon, est restée incomplète. Nous ne pouvons examiner en détail chacune des divisions de ce très important travail, mais nous croyons devoir noter quelques-unes des principales défectuosités, qui nous ont empêchés de vous proposer de le couronner.

Le tableau des circonscriptions proprement administratives, par lequel débute le mémoire, eût nécessité l'étude approfondie des nombreux dictionnaires de géographie politique publiés au XVIII^e^ siècle. L'auteur y eût trouvé les renseignements qui lui manquent pour la

Digitized by Google

portion du département comprise dans la généralité d'Alençon. C'est d'autre part pousser un peu loin le scrupule de ne rien avancer qui ne soit appuyé sur un texte manuscrit, que se contenter d'affirmer « que l'élection d'Évreux existait certainement à la fin du XVII^e^ siècle » parce que l'on n'en a pas trouvé mention auparavant : les mentions antérieures ne sont pourtant pas rares. Enfin l'organisation municipale, la plus curieuse de nos anciennes institutions par son caractère généralement démocratique, mériterait une meilleure part.

Sur l'instruction publique, après les travaux de M. de Beaurepaire, il n'y avait à nous donner qu'un tableau méthodique par paroisses des renseignements déjà publiés ou recueillis. Une série de notes, sans liaison, sur cet objet, demande vraiment au lecteur un trop grand effort de mise en ordre. A l'heure actuelle, il ne conviendrait même de présenter ce tableau qu'après avoir tout mis en œuvre pour le compléter. Les monographies des ordres enseignants, alors que la Providence d'Evreux venait de trouver son historien, celles des divers collèges, quand les archives du collège de Verneuil par exemple sont conservées, qu'une histoire même en a été écrite, ne peuvent satisfaire les moins exigeants. Il faut en dire autant pour les notices consacrées aux établissements hospitaliers : la principale ne nous apprend rien de plus sur l'hospice de Bernay que la substantielle étude de M. Malbranche, publiée par la Société, que notre auteur ne connaît pas sans doute puisqu'il ne l'a pas citée.

J'abrège cette revue critique ; il m'est plus agréable d'exprimer sans réserve à l'auteur les félicitations que

Digitized by Google

la commission a émis l'avis de lui adresser pour la grandeur du projet qu'il avait conçu et qu'il a déjà partiellement réalisé. Il manque peu de choses en effet au chapitre relatif à l'organisation judiciaire pour former un travail complet, absolument neuf dans ce département et appelé par là même à rendre de grands services. Nous souhaitons vivement le voir bientôt publié, nous permettant de conseiller à l'auteur, lorsqu'il le complétera, de prendre comme modèle l'excellente notice de M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, sur la délimitation des ressorts des bailliages royaux de son département. L'étude des juridictions seigneuriales, plus complexe, pourrait être ajournée : il faudrait en connaître parfaitement le personnel pour juger si la multiplicité de ses fonctions, réparties en réalité entre un petit nombre de mêmes mains, a aggravé autant qu'on le croit communément les charges des justiciables.

Les trois derniers mémoires ont retenu plus longtemps l'attention de votre commission, car les membres auxquels ils avaient été distribués dès l'abord les considéraient respectivement comme dignes de recevoir le prix. D'un commun accord, il fut décidé qu'ils seraient soumis à l'examen individuel des autres membres et c'est de ce contre-examen qu'est sorti le vainqueur.

Deux de ces trois mémoires sont l'œuvre du même auteur et cet ensemble dénote « une somme de labeur intelligent et utile, une curiosité éclairée, un amour du passé, une préoccupation de remonter aux sources et de n'avancer que des faits établis, assez rares pour mériter la sympathie et faire pardonner un certain penchant vers la quantité au détriment parfois de la qualité[1] ».

[1] Rapport de l'un des membres.

Digitized by Google

Ces deux mémoires, classés sous les nos 1 et 2 de l'ordre des inscriptions, sont intitulés : *La Baronnie de Ferrières, le Bourg de Chambrais et le Duché de Broglie*, devise : « *Pour l'Avenir!* »[1], 484 pages, et *Histoire de l'Abbaye de l'Estrée*, devise : « *Ave Maria* »[2], 150 pages.

Le premier, divisé en deux parties, raconte l'histoire jusqu'en 1800 de Ferrières-Saint-Hilaire et de son voisin Chambrais qui lui succéda comme importance ; puis, sous la rubrique : *Institutions, monuments, appendices, documents*, étudie sous tous ses aspects, topographique, féodal, religieux, social, industriel, agricole, linguistique, etc., ce coin du pays d'Ouche, donnant même un vocabulaire de son « parler ». La documentation est très abondante : l'auteur a consulté tous les dépôts d'archives publiques et même notariales ; il a pu sauver de la destruction bien des documents échappés jadis de ces archives. Et cependant il y a dans la deuxième partie des inégalités qu'on ne peut toutes attribuer à la pénurie des sources, et d'autre part « des lectures plus étendues eussent enrichi la généalogie des membres les plus anciens de la maison de Ferrières et plus facilement encore les chapitres consacrés aux différents Broglie »[3]. Mais le principal défaut de cette œuvre, malgré tout suffisamment complète, est dans sa distribution : la première partie par son plan rigoureusement chronologique prend trop souvent la forme d'éphémérides, suspendant à chaque instant l'intérêt qui ne se soutient vraiment que dans les chapitres consacrés à la Révolution.

Les mêmes qualités d'investigation consciencieuse,

[1] Devise de la maison de Broglie.

[2] L'abbaye de l'Estrée était sous le patronage de Notre-Dame.

[3] Rapport de l'un des membres.

Digitized by Google

les mêmes défauts de mise en œuvre se retrouvent dans le second mémoire auquel les circonstances imposaient également une division en deux parties : l'abbaye de l'Estrée, fondée par les Cisterciens, fut en effet abandonnée par eux et occupée en 1691 par des religieuses du même ordre, chassées du prieuré de la Colombe que l'on venait d'englober dans les fortifications de Longwy. L'histoire du monastère de femmes est traitée avec abondance et bien présentée malgré les préférences que l'auteur marque toujours pour l'ordre chronologique, qui fait perdre de vue l'importance respective des événements et le développement logique des diverses fonctions de l'abbaye. Mais la première partie du mémoire relative au monastère d'hommes transportant l'auteur à une époque moins connue de lui, au milieu d'institutions et de personnages moins familiers, manque parfois d'information directe et par conséquent d'exactitude, un peu de variété et par conséquent d'intérêt.

En dépit de ces critiques de détail, il y a lieu de féliciter l'auteur des nombreux documents qu'il a su réunir et qu'il a heureusement complétés par la reproduction de dessins de statues, de tombes et d'une vue du monastère empruntés à la collection Gaignières. De l'avis de tous les membres de la commission, l'ensemble de ce mémoire et du précédent eût été digne du prix, car il constitue probablement le résumé du labeur de toute une vie, tant il a dû nécessiter de recherches désintéressées.

Mais il a trouvé meilleur que lui, et la commission s'est laissé séduire par les qualités d'exposition ordonnée, de rédaction littéraire, qui font du dernier mémoire, classé sous le n° 4, une œuvre réellement achevée, mettant

Digitized by Google

pleinement en valeur l'érudition de l'auteur et le véritable sens critique apporté par lui dans l'emploi de ses sources. C'est l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Taurin jusqu'au* XIV^e^ *siècle*, devise : « *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israël !* » On y trouve avec plaisir la plupart des qualités que l'on peut demander à un travail de cette nature : elle est remarquablement comprise. Ce n'est pas une sèche nomenclature des faits les plus différents, quelquefois indifférents, groupés au hasard sous la rubrique d'un abbé mal connu, mais l'analyse par larges périodes de l'activité des moines.

L'auteur rappelle d'abord brièvement les incertitudes que laissent les légendes sur la vie de saint Taurin et les origines de son culte dans notre ville : peut-être n'eût-il pas été inutile de réfuter la dernière tentative faite par l'abbé Dô pour réhabiliter ces légendes si sévèrement condamnées par les Bollandistes avant l'abbé Duchesne, déjà suspectes à Le Brasseur. Il montre ensuite que les textes antérieurs au X^e^ siècle, mentionnant l'oratoire consacré à saint Taurin, ne permettent pas d'affirmer l'existence ancienne d'un monastère pour garder le tombeau du saint et que, jusqu'à preuve nouvelle du contraire, on doit conserver au duc Richard Sans Peur, dans le sens vrai du mot, l'honneur d'avoir *fondé* notre abbaye. Puis il suit le fécond développement de celle-ci jusqu'à la grande prospérité du XIII^e^ siècle, avec l'afflux des donations en tous lieux, mais aussi avec la diminution morale causée par le rattachement à Fécamp. Enfin le tableau que présente l'abbaye redevenue indépendante, au cours du XIII^e^ siècle, à l'apogée de la vie religieuse en France, forme la principale partie de l'œuvre et la termine. Deux chapitres donnent le détail des biens de

Digitized by Google

l'abbaye groupés par ordre de paroisses avec la notice de leur acquisition; un autre résume les manifestations de la richesse et de la puissance de l'abbaye et montre la place qu'elle tenait dans la cité ébroïcienne; le dernier nous en décrit la vie intérieure. Des cartes, des reproductions de sceaux, une bibliographie trop rigoureusement alphabétique et à laquelle des additions seront nécessaires, des appendices complètent le mémoire.

On ne saurait reprocher à l'auteur de nous soumettre un travail incomplet, parce qu'il l'arrête au début du XIV^e^ siècle. A cette date finit le mouvement ascensionnel de l'abbaye; après, c'est le déclin, qui peut former à lui seul la matière d'une autre étude. L'auteur nous annonce d'ailleurs qu'il ne se tient pas quitte et compte retracer plus tard la lente décadence qu'ont successivement précipitée la guerre de Cent Ans, la mise en commende, la réforme protestante et la décroissance générale de la foi. Tout en prenant acte de cette promesse que nul ne pourra mieux tenir, nous n'avons à considérer aujourd'hui que le mémoire tel qu'il est et nous estimons qu'il se suffit à lui-même.

Ce n'est pas qu'il ne soulève quelques critiques. On peut regretter que l'auteur, sans se départir de l'impartialité, n'ait pas recherché si l'on doit s'en prendre aux moines ou aux lacunes de leurs archives de ce que la partie spirituelle, charitable, éducatrice de leur activité paraisse tenir si peu de place en proportion des détails prodigués sur l'entente des abbés à une bonne gestion des affaires temporelles. La question du recrutement des moines, la nature du lien qui unit l'abbaye à Fécamp de 1035 à 1246, pourraient être plus complètement élucidées. D'autre part les recherches auraient pu être

Digitized by Google

plus étendues dans les collections de nos grands dépôts nationaux ; l'auteur s'est trop facilement résigné à la perte de sources importantes que de la persévérance et un peu de bonheur lui auraient peut-être fait partiellement retrouver : par exemple le nécrologe de Saint-Taurin, sauvé par Rever, décrit au Congrès archéologique de 1889 par M. le chanoine Porée et disparu depuis de la cure de Conteville. D'utiles renseignements se trouveraient sans doute dans les archives de nos autres abbayes normandes. Enfin la large culture de l'auteur devrait comprendre sur notre architecture religieuse nationale des notions plus exactes : il se reproche comme une témérité de dater l'église actuelle en ses parties les plus anciennes de 1194 par « la forme archaïque des piliers ronds de la nef » ! Je me permettrai de le rassurer. Il y a plus de pur roman que de gothique primitif dans notre église et cette fin du XII^e^ siècle qualifiée d'époque archaïque est la date de la cathédrale de Chartres comme de Notre-Dame de Paris !

N'oublions pas toutefois que nous n'avons pas à juger cette année un concours d'archéologie, mais bien une œuvre historique dont l'auteur a réuni les éléments essentiels. Il a connu et utilisé les principaux documents relatifs à l'abbaye de Saint-Taurin et la difficulté d'interprétation de ces documents est certainement comparable à la difficulté que peuvent présenter la recherche, la découverte et l'agglomération de fragments inédits plus nombreux, mais d'un moindre intérêt.

Nous n'avons d'ailleurs pas à apprécier le mérite respectif de deux efforts, l'un appliqué à la réunion d'une masse considérable de renseignements, l'autre à l'utilisation intelligente des rares témoins subsistants d'un

Digitized by Google

passé plus lointain. Le désir de M. Lucien Fouché était, comme nous le disions tout à l'heure, de récompenser le meilleur résultat produit par ces efforts. A cet égard, sans discussion possible, le meilleur mémoire sur un sujet historique concernant le département qui nous ait été soumis est l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Taurin*, parce qu'intéressante, nouvelle, basée sur des recherches vraiment personnelles et scientifiques, elle est de plus, ce que n'est aucun des travaux concurrents, aussi heureusement ordonnée que possible. Nous vous proposons, Messieurs, de lui décerner le prix, n'ajoutant qu'un vœu, celui de voir bientôt entre les mains de nos concitoyens l'histoire entière de notre vieille abbaye aussi bien terminée qu'elle est bien commencée.

De plus, nous estimons l'ensemble des mémoires sur la Baronnie de Ferrières et l'Abbaye de l'Estrée digne de recevoir la récompense que vous vous êtes déclarés disposés à donner au travail jugé le second en mérite et nous serions heureux qu'il pût être accordé à l'auteur, sur le budget de la Société, un prix exceptionnel de deux cents francs [1].

[1] Les conclusions du rapporteur ont été adoptées et l'ouverture des enveloppes cachetées renfermant les noms des lauréats, a fait connaître que l'auteur de l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Taurin* était M. Debidour, professeur d'histoire au Lycée d'Évreux et celui des mémoires sur la Baronnie de Ferrières et l'Abbaye de l'Estrée, M. Veuclin à Mesnil-sur-l'Estrée.

Digitized by Google

LES

CONFRÉRIES DE CHARITÉ

EN NORMANDIE

PAR M. S. CAUËT, AVOCAT, ANCIEN BATONNIER,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Les confréries de Charité, naguère si florissantes, en Normandie, doivent-elles disparaître dans un temps plus ou moins rapproché? On le dirait presque, en voyant leur nombre diminuer d'une façon très sensible et leur recrutement devenir dans les campagnes, dans les villes surtout, de plus en plus difficile; l'affaiblissement de la foi d'un côté et, d'autre part, cette haine inexplicable dont on poursuit tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à une association religieuse, à une congrégation ou simplement à une confrérie, ne présagent rien de bon pour les institutions dont nous avons à nous occuper dans ce travail.

Si nous croyons leur vie menacée, c'est une raison de plus pour fixer, quand il en est temps encore, la physionomie curieuse qu'elles présentent, non seulement par le côté humanitaire qu'elles poursuivent, mais encore par le côté pittoresque que présentent leur extérieur et leur costume.

Digitized by Google

Le costume, hélas! disparaît comme bien des choses à notre époque; là, encore, on ne veut rien du passé; on supprime ce qui permettait de reconnaître la nationalité, le pays ou simplement la compagnie à laquelle on appartient et, dans quelque coin du globe que l'on se trouve, les hommes, bientôt, ne porteront plus qu'un uniforme banal qui effacera toute originalité de caractère et de race.

En parlant de nos Charités normandes nous n'aurons garde de négliger cette question qui paraît d'ordre secondaire mais sur laquelle nous insisterons cependant, parce qu'elle présente des questions historiques d'un réel intérêt. Toutefois, il nous paraît indispensable de nous occuper, avant tout, de l'origine même de ces associations pieuses, de l'époque où on les vit s'organiser, des causes qui les ont fait surgir de toutes parts dans notre pays et cela nous conduira, comme on le verra par la suite, à examiner comment elles ont composé leur costume mi-partie laïque, mi-partie religieux, et quel développement elles lui ont donné pour rendre leur tenue plus imposante et plus brillante.

*
* *

ORIGINE DES CHARITÉS

Les écrivains qui ont traité de ces intéressantes sociétés n'ont pas craint d'en faire remonter la création à une très haute antiquité. C'est à l'époque du Bas-Empire qu'ils placent leur fondation et ils appuient leur thèse sur des textes qui visent certaines associations ayant, parmi leurs attributions, celle de procéder à

Digitized by Google

l'inhumation des morts ; telle, par exemple, la Novelle 43 *et Sancimus* de l'empereur Justinien qui, en les autorisant, les dispensait du paiement de l'impôt.

Augustin Thierry, dans ses « Considérations sur l'histoire de France », cherche de son côté à établir une analogie entre les anciennes ghildes scandinaves, anglo-saxonnes et germaniques qui existaient au nord de l'Europe avant l'extinction du paganisme et les Confréries de Charité normandes.

Sans doute, on trouve, dans certains passages des statuts de la ghilde Danoise, des dispositions qui ont des rapports assez étroits avec les confréries dont nous nous occupons. — On lit ce passage dans la ghilde du roi Eric, mort en 1203 :

« Si *quelque confrère* tombe malade, que les frères « le visitent et, s'il est nécessaire, qu'ils veillent près de « lui. S'il vient à mourir, quatre frères, nommés par « l'ancien, feront la veillée, porteront le corps en terre « et tous les confrères l'accompagneront et l'assisteront « à la messe en chantant et chacun, à la messe des morts, « mettra un denier à l'offrande pour l'âme de *son frère*. »

On trouve encore dans une ghilde saxonne établie à Cambridge au IX^e^ siècle l'article suivante : « Si un *con-* « *frère* vient à mourir, que *tous ses confrères* l'accom- « pagnent au lieu de sa sépulture qu'il aura choisi et « que celui qui ne sera pas venu l'accompagner paie un « setier de miel » (Augustin Thierry, *Pièces justifica-* « *tives*, n° 2).

Les analogies sont évidentes, mais ces associations anciennes n'ont pas le caractère d'universalité qui se rencontre dans les confréries établies à la fin du Moyen Age ; les ghildes signalées par M. Augustin Thierry

Digitized by Google

contiennent un ensemble de dispositions, concernant l'assistance mutuelle, matérielle et morale des *membres de l'association*, mais ce n'est pas là le but exclusif que veulent atteindre les frères de charité qui sont spécialement organisés pour *inhumer les morts*, non pas seulement les défunts de leur société mais tous ceux qui, de leur vivant, habitaient la ville, le bourg, le village compris dans leur circonscription ; ils se substituaient, pour ainsi dire, aux règlements de police communale ; la charge qu'ils s'imposaient était générale et ne comportait aucune exception.

Notons encore ce point particulier, c'est que la ghilde anglo-saxonne présente certains caractères qui donnent à ces associations une influence qui a beaucoup de rapports avec celle qu'ont exercée certaines sociétés secrètes, ainsi que le fait très justement observer M. Bourbon, l'archiviste très regretté du département de l'Eure, dans son « Introduction à l'Inventaire sommaire des archives départementales (série G) ».

Dans cette ghilde, citée par lui, « les confrères doivent jurer *sur les saintes reliques* d'être sincèrement fidèles à tous les *confrères*, aussi bien dans les choses qui regardent Dieu que dans celles qui regardent le monde et l'association tout entière viendra *en aide* à celui qui aura la *cause la plus juste* ».

Toutes ces dispositions démontrent que ces associations tendaient tout à la fois vers un but plus agrandi de la charité chrétienne, mais aussi plus restreint, puisque leur action ne s'exerçait que parmi les confrères qui se soumettaient à leurs règles.

Disons encore qu'aucun document précis ne vient attester l'existence de sociétés semblables à celles que

Digitized by Google

nous possédons, dans la Gaule Mérovingienne. — Sous les Carlovingiens, des textes, d'ailleurs très brefs, révèlent l'existence de certaines confréries appelées *Collectæ*, *Confratriæ*, *Consortia*, *Geldoniæ;* mais nous n'apercevons, chez aucune, ce caractère particulier, exclusif, que présentent nos Confréries de Charité de Normandie, n'ayant qu'une mission, celle de procéder à l'inhumation, non seulement de leurs frères, mais de tous leurs concitoyens.

C'est aux pestes du Moyen Age, suivant un certain nombre d'historiens et selon, d'ailleurs, les plus hautes probabilités, qu'il convient d'attribuer le mouvement de piété et de fraternel dévouement qui se propage dans notre contrée vers la fin du XIV^e^ siècle; il aboutit, pendant cette période et plus encore pendant la première moitié du XV^e^ siècle, à la création d'innombrables Confréries de Charité, formées dans le but que nous venons d'indiquer.

Sans parler de Florence, où cent mille de ses habitants succombèrent, on vit, à ce moment, la peste noire, après avoir ravagé le midi de la France, se jeter sur Paris, Rouen et toute la Normandie. « Sitôt, dit le con-
« tinuateur de Nangis, qu'une tumeur se levait à l'aisne
« ou à l'aisselle, on était perdu. On n'avait jamais
« entendu, ni vu, ni jamais lu que, dans les temps passés,
« une telle multitude de gens ait péri. Des hameaux
« entiers disparaissaient jusqu'au dernier homme; les
« cadavres restés sans sépulture ajoutaient encore à
« l'infection pestilentielle de l'air; on oubliait les liens
« du sang et de l'amitié! »

C'est alors que des hommes courageux prirent l'engagement de braver la contagion, de surmonter le dégoût et l'effroi qu'inspiraient les victimes de l'horrible fléau :

Digitized by Google

ils se chargeaient souvent d'ensevelir les pestiférés, mais, à tous, ils rendaient les derniers devoirs, ils allaient les prendre chez eux, les portaient à l'église, puis les inhumaient en les accompagnant de leurs chants et de leurs prières.

Sans doute, nous n'apportons aucun document positif qui établisse péremptoirement la cause primordiale d'où sortit la création de ces associations charitables. — On nous l'a reproché, non sans quelque vivacité ; — mais de quels documents veut-on parler, quand on est en présence de mouvements populaires qui prennent naissance dans l'émotion ressentie par des foules entières ? Les récits que l'on se transmet de génération en génération, la tradition qui lentement se forme et se propage, ne sont-ils pas des preuves qui équivalent souvent à certains documents dont on tire, trop facilement, des conséquences erronées ?

La peste, la contagion, les calamités qui pèsent sur toute une contrée n'expliquent que trop les préoccupations constantes dont sont pénétrés les membres de ces Confréries quand ils invoquent, dans leurs statuts, la nécessité d'assurer l'inhumation des morts « *spécialement* au *temps de peste* et *de contagion* ».

Lorsque plus tard, par suite de certains abus qui s'étaient introduits dans leur corporation, on en appela à l'autorité diocésaine du soin de les réprimer, les évêques réunis en Concile ne proclamèrent-ils pas « les *services éminents* qu'elles rendent aux époques de calamité » et ne rejetèrent-ils pas les propositions qu'on leur faisait d'en prononcer l'abolition ?

Le concile provincial tenu à Rouen en 1581 s'est occupé de la question ; il n'omet, dans ses décisions, rien

Digitized by Google

des griefs que l'on impute aux Confréries de Charité, mais il souligne aussi ce qu'on leur doit, les services qu'elles sont toujours disposées à rendre et qui doivent les préserver des mesures de rigueur qu'on pourrait prendre contre elles.

Voici la décision du concile : comme on le verra, les reproches ne leur sont pas ménagés.

« Ces confréries et ces associations qui, sous le nom de *Charités* ou autres, ont eu pour but originaire la piété et la dévotion, oppriment et altèrent dans l'Église les intérêts spirituels pour s'occuper des intérêts temporels et rendent les hommes déraisonnables. En effet, dans chaque église, elles dressent autel contre autel, sacrifice contre sacrifice, prêtre contre prêtre, paroisse contre paroisse ; nous ne *jugeons pas, il est vrai*, qu'il y ait lieu de les abolir en raison *de l'excellence des œuvres pies* et des prières auxquelles elles s'adonnent et *à cause de leur nécessité en temps de peste et de calamité publique*, mais nous désirons réformer les abus dont elles sont l'occasion. Nous ordonnons, avant tout, que leurs titres de fondation et leurs statuts soient soumis à l'examen des évêques, au cours de leurs visites ; qu'à l'avenir aucune ne soit érigée sans l'autorisation expresse et une confirmation écrite de l'évêque ; nous jugeons convenable que les offices sacrés qu'elles font célébrer soient réglés et dirigés par les curés des paroisses où a lieu leur célébration et non par un autre prêtre, à moins que les curés, sans le concours desquels nous estimons que rien ne peut être fait régulièrement, ne donnent leur consentement. Nous défendons que les bâtons, ornés de représentations figurées, soient portés dans les églises par des femmes et nous voulons que tout se passe avec

Digitized by Google

piété et décence. Nous condamnons la multiplicité et le luxe des festins qui se font aux frais de l'association entre les frères de charité et autres réunis ou séparés, aussi bien que les excès de boisson, les plaisanteries et les amusements grossiers qui en sont la conséquence et nous anathématisons ceux qui y prendront part. Nous ordonnons que les sommes provenant des quêtes et cotisations des membres de l'association qui ne seraient pas absorbées par la célébration de l'office divin soient employées à faire dire des prières pour les morts et affectées aux fabriques, aux ornements des églises et autres œuvres pies » (Bessin, *Concilia*, p. 223).

Le concile de Rouen, au milieu des sévérités de ses appréciations pour les abus qui s'étaient introduits, avec le temps, dans ces religieuses associations, leur rend donc la justice qui leur est due quand il fait ressortir la *nécessité* de les conserver pour les services qu'elles rendent en *temps de peste et de calamité publique*.

Tout, comme on le voit, les rattache à ces fléaux terribles qui sévissent de temps à autre sur l'humanité et rien ne peut mieux justifier l'opinion profondément enracinée dans la croyance populaire que c'est aux pestes du Moyen Age qu'il faut faire remonter leur création. Cette tradition vaut bien un document positif.

* * *

Il ne peut entrer dans le cadre de cette étude de donner quelque développement à l'histoire particulière de ces nombreuses confréries ; nous nous contenterons de citer les principales dont les dates de création justifieront ce

Digitized by Google

que nous avons dit de leur éclosion rapide dans notre contrée.

Nous empruntons à la collection des documents recueillis, sur ce point, par M. Veuclin, de Bernay, les indications suivantes :

La « Confrérie de Saint-Jean-aux-Chapiaux » de Saint-Lô, fut fondée en 1381 ; c'est la première que l'on rencontre parmi celles qui furent organisées à ces époques reculées ; puis celles de Sainte-Croix de Bernay en 1397, de la Couture de Bernay en 1398, des Jacobins de Rouen à la fin du XIV^e^ siècle, de Menneval en 1407, de la cathédrale de Rouen en 1410, d'Évreux en 1421, de Saint-Jacques de Lisieux en 1442, de Notre-Dame de Froiderue en 1443, de Vaucelles en 1446, de Saint-Étienne le Vieux et de Notre-Dame des Carmes en 1449, etc., etc[1].

Nous devons dire, toutefois, pour ne rien céler des critiques que l'on peut élever contre la thèse que nous soutenons, que la date de la fondation de la Charité de Saint-Jean-aux-Chapiaux de Saint-Lô a été mise en doute par certains historiens normands. Ils ont même poussé leur critique jusqu'à prétendre qu'il n'est pas établi qu'elle ait jamais constitué une *Charité*. Il semble bien cependant que M. Veuclin, qui a fait tant de recherches sur ces compagnies, n'ait pas hésité à la regarder non pas seulement comme une association pieuse, mais comme une confrérie ayant mission d'inhumer les morts. Ses statuts nous sont connus par la transcription qui en fut faite au XVIII^e^ siècle, dans un manuscrit conservé aux archives du Calvados.

La date de 1381, tout d'abord, ne peut être récusée :

[1] V. *Recueil de la Société libre de l'Eure*, page 47, année 1891.

Digitized by Google

à la fin de la pièce que nous venons d'indiquer, on lit, en effet, ceci :

« Les dits quarante jours de vray pardon furent don-
« nés de notre dit sieur l'Evesque de Coutances *l'an*
« *mil trois cent quatre vingt et un*, le 7e jour d'aoust.

« Faict et confirmé par le dit Evesque, l'an et le jour
« dessus dits. »

Or le prélat qui était à la tête du diocèse de Coutances, à cette date, se nommait Sylvestre de la Cervelle; c'est bien à lui qu'il faut attribuer la concession des jours de Pardon qu'on vient de relater, en même temps que la confirmation du règlement de la confrérie.

Mais, nous dit-on, si on s'en rapporte au début du document, il faudrait bien se garder de prendre la date de 1381 comme étant celle de *la fondation de la Charité*, par cette excellente raison que, très vraisemblablement, la confrérie existait depuis une époque assez reculée puisqu'elle avait été confirmée par un des prédécesseurs de Sylvestre de la Cervelle.

On lit, en effet, dans le premier paragraphe du règlement de 1381 : « La dite confrérie fut confirmée par notre révérend père en Dieu, Messire Hüe, jadis evesque de Coutances, que Dieu pardoint. »

Il faut remonter alors jusqu'à la première moitié du XIIIe siècle pour trouver un prédécesseur de Sylvestre de la Cervelle dont le nom puisse se traduire par Hüe. Ce serait, dans ce cas, *Hugues ou Hugo de Morville* qui occupait le siège de Coutances de 1209 à 1245.

Comme on le voit, à cette date certaine de 1381, on cherche à en substituer une autre; on attribue à un évêque très ancien des statuts que lui-même encore n'aurait fait que confirmer, ce qui recule considérable-

Digitized by Google

ment l'époque de la fondation de la confrérie; mais le malheur veut qu'il n'y eût pas d'évêque du nom de Hüe; qu'importe? L'ingéniosité des historiens ne sera pas mise en défaut pour si peu, et on trouve un Hugo de Morville qui pourrait bien être le premier évêque confirmateur que l'on cherche, ou tout au moins dont le nom de Hugo se rapproche le plus de celui qui est contenu dans le document!

C'est assez léger comme argument, dirons-nous. Tout d'abord même, nous nous demandons si le nom de Hüe a été exactement copié? Les scribes qui transcrivent, sur des manuscrits, des documents datant de plusieurs siècles ne se trompent-ils pas quelquefois? Par erreur, inattention ou ignorance, ne commettent-ils pas d'énormes bévues et ne doit-on pas se mettre en garde quand il s'agit, surtout, de l'orthographe d'un nom propre?

Nous approuvons hautement, quant à nous, la conclusion à laquelle arrive le rédacteur des documents publiés par la Société, quand il dit :

« Il serait téméraire d'affirmer que le compilateur a correctement lu le nom du prélat approbateur et que la confrérie fut fondée sous Hugues de Morville. Les confréries remontant authentiquement à cette époque sont, en effet, fort rares et rien ne nous permet de supposer que la grande confrérie Notre-Dame de la ville de Paris, dont les titres les plus anciens datent de 1257, doive céder le pas à la pieuse association des bourgeois de Saint-Lô. »

Pour nous, la vérité peut se trouver entre des opinions si différentes; il n'est pas impossible de faire accepter à ceux qui les représentent une transaction

Digitized by Google

qui n'exige pas un sacrifice trop considérable de leurs convictions.

Que la confrérie, dirons-nous, ait des origines plus anciennes que 1381, nous l'admettrons volontiers ; elle constituerait alors une de ces associations qui se formaient jadis dans un but de solidarité chrétienne, mais qui n'avait rien de commun avec la mission spéciale dans laquelle les frères de charité s'étaient enfermés. L'évêque qui, le premier, en aura approuvé les statuts s'appellera Hüe, ou Hugues ou Hugo de Morville, soit ! Elle conservera, si l'on veut, pendant un certain temps, le caractère primitif qu'elle s'est donné ; mais, plus tard, un mouvement dans les idées se produit, l'humanité souffre cruellement, il faut reculer les limites du dévouement chrétien, la confrérie alors se transforme, elle devient vraiment une *Charité*.

Cette modification que nous supposons s'est produite dans un grand nombre d'associations pieuses pour lesquelles l'entreprise était facile ; on avait le cadre, les chefs, il n'y avait plus qu'à reviser et refondre les statuts anciens. Il est présumable que c'est ce qui est arrivé aux *Chapiaux* et que c'est Sylvestre de la Cervelle qui a été le consécrateur de cette nouvelle organisation, puisque c'est lui qui approuve le règlement de 1381.

Un changement dans la mission que les confréries s'étaient donnée n'est pas chose rare ; on peut attester qu'il y en a de nombreux exemples. M. l'abbé Lebeurier, dans son histoire de la commune d'Ambenay, cite une confrérie du saint nom de Jésus qui existait depuis un temps fort ancien ; « cette confrérie, dit-il, fut *transformée en charité* par Henry-Marie Boudon, grand archi-

Digitized by Google

diacre d'Évreux ; ses statuts ont 35 articles. Les frères en charge se composaient d'un échevin, d'un prévôt, de 12 *frères servants*, d'un clerc et d'un crieur... »

A Saint-Lô même, nous trouvons un exemple de ces changements qui étaient dans le vœu des associations pieuses de cette époque. Dans la paroisse Notre-Dame de cette ville, il existait cinq pauvres confréries dont l'origine était très ancienne ; elles végétaient et parvenaient à peine à soutenir leur misérable existence quand l'idée leur vint de se réunir et n'en former qu'une seule qui prit le nom de « Charité de Notre-Dame de Saint-Lô », avec la mission de pourvoir à l'inhumation des morts. Dans le document qui la fonde, les bourgeois auteurs de cette réorganisation « remontrèrent et exposèrent et donnèrent à entendre qu'en la dite église de Notre-Dame de Saint-Lô, sont fondées et établies de antiquité cinq confrairies, lesquelles, à cause de la mortalité ou povreté de la dite ville, ne sont de si grande valleur comme le temps passé, mais tournoient en diminution et ne pouvoient subvenir aux frais, coûtages et charges qu'il convient de faire par les ordonnances des dites confrairies. Pour considération desquelles choses, nous déclarèrent accordablement avoir communiqué les statuts de cette *présente Charité* et avoir proposé faire recommencer entr'eux une compagnie charitable, en réduisant en une union toutes les confrairies sous le titre de *Charité* ».

C'est là probablement aussi l'histoire de Saint-Jehan-aux-Capiaux et ce qui explique qu'ayant une existence fort ancienne, comme confrérie ordinaire, elle a, en 1381, fait consacrer par son évêque une charte nouvelle qui en fit une Charité.

Digitized by Google

Si le titre n'apparaît pas, si le mot de transformation n'est pas employé, son caractère de confrérie vouée à la sépulture des morts, bien qu'il ait été l'objet de doutes et de critiques de la part de quelques-uns, apparaît de telle façon qu'on ne peut la confondre avec une association de piété se réduisant à faire l'aumône, à dire des prières isolées ou collectives, ou bien à entreprendre des voyages auprès des autels privilégiés, mais qu'on y voit, au contraire, l'obligation de remplir des devoirs envers les défunts qu'elle se charge d'inhumer.

On voit ceci, par exemple, dans ses statuts : « Chacune personne qui *trespassera* aura une messe et à deux souls de pain donné aux posvres. . . . . Item, les amys du trespassé le doivent faire assavoir au dit procureur pour en faire leur debvoir et pour le faire assavoir au sonneur de clocquer leur patenostre quand ils oëns sonner la clocque pour *les trespassés*... »

Ne sont-ce pas là des devoirs généraux à remplir envers tous et pourra-t-on soutenir que, dans ces termes, le règlement ne s'est occupé que des frères et sœurs de la confrérie ? Quand il ne s'agit que des membres de l'association, le langage est différent et ne prête pas à l'équivoque :

« Item, quand un *des frères ou des sœurs* se trespassent, il doit laisser de ses biens à la dite confrarie, selon sa puissance. »

Les statuts de cette confrérie sont bien intéressants à étudier, car non seulement on y trouve cet esprit de dévouement admirable qui pousse des chrétiens à s'associer pour combattre les maux dont souffre l'humanité, mais on y voit encore comme un reflet de la naïveté de

Digitized by Google

ces temps de foi où la croyance donnait une vie si intense à toutes les légendes et aux saints personnages que la piété vénérait.

Voici comment il est expliqué que la confrérie fut mise sous la protection de saint Jean et pourquoi elle fut dénommée : *aux Capiaux*.

« Cy ensuivent les institutions et ordonnances de la confrarie *Monseigneur Saint-Jehan-aux-Chapiaux*...

« Premièrement...

« Item, les dits frères et sœurs doivent aller à Saint-Jehan-d'Agneaux le dimanche après la Saint-Jehan, ensemble, ou à une autre église, à la volonté des dits frères et sœurs, pour estre au service des trépassés et doivent aller offrendre et avoir chacun un chapel de trois fleurs sur la teste. La cause pourquoy l'on porte le dit chapel est parce que l'on trouve que les anciens bourgeois qui fondèrent la ditte confrarie la nommèrent *Saint-Jehan-aux-Capiaux* et aussi que Monseigneur Saint Jehan fut le plus digne homme qui oncques fut né de mère de semence d'homme. Ils établirent que, en l'honneur et vénérence de M. Saint Jehan, chacun frère porterait un chapel de fleurs sur le plus [noble] membre que homme ait, c'est la teste. Lequel chapel signifie noblesse — dignité — joye — honneur — beauté — liesse — vertus — proesse — sens et entendement — charité — amour — force et vigour. La quantité des fleurs qui sont au dit chapel signifient les très grandes vertus, miracles et bonnes mœurs, paroles de Monsieur Saint Jehan. La couleur des fleurs qui sont au dit chapel signifie la benoiste Trinité de paradis et signifient les trois grandes dignitez que a Monsieur Saint Jehan : il fut patriarche et fut prophète et fut la fleur du baptême. »

Digitized by Google

Nous avons insisté un peu longuement sur cette Charité à cause surtout de sa grande ancienneté et des caractères originaux qu'elle présente ; c'est la première, nous le répétons, nommée par M. Veuclin, et la première aussi dont les statuts sont reproduits en entier par le rédacteur des *documents* déjà cités.

Nous ajouterons, d'ailleurs, pour conserver quelque valeur aux objections qui ont été proposées par nos adversaires, que, fallût-il refuser à cette confrérie le titre de Charité et ne voir dans son agrégation qu'une association de dévotion, notre thèse ne se trouverait pas pour cela sérieusement affaiblie. C'est une Charité de moins à faire entrer dans notre énumération, dirons-nous, mais il en reste un nombre assez considérable, dont le caractère et la mission ne peuvent être mis en doute, pour justifier encore le remarquable élan de piété et de dévouement qui se produisit, dans notre contrée, à la fin du XIV^e^ siècle et surtout aux premières années du XV^e^.

* * *

L'œuvre se continua avec une ardeur inlassable jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, mais à partir du XVIII^e^ et à plus forte raison du XIX^e^, au moment où les pratiques religieuses furent moins suivies, et les populations plus rassurées au sujet des fléaux qui avaient terrorisé les siècles précédents, elles furent notablement délaissées ; on ne s'empressa plus de s'enrôler dans leurs rangs ; elles parurent s'acheminer vers leur déclin ; la Révolution éclata et les anéantit en 1790.

Au bout d'un certain temps, cependant, l'indignation

Digitized by Google

éprouvée par les populations, en voyant le scandale produit par la conduite des employés de l'administration chargés des inhumations, porta quelques habitants d'Évreux à se former en société pour enterrer les morts.

« Le dimanche 10 avril 1796, lisons-nous dans les « *Souvenirs et Journal d'un bourgeois d'Évreux*, il se « présenta à la municipalité un certain nombre de « citoyens pour former une société pour inhumer les « morts, fondée sur l'indécence avec laquelle ceux qui « avoient cette mission s'en acquittoient ; ces concitoyens « furent agréés et enregistrés sur le champ. »

Est-il besoin d'ajouter que ces hommes dévoués n'étaient autres que les anciens frères de charité, toujours fidèles à leurs engagements d'autrefois.

Lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée, les frères se hâtèrent de reprendre leur costume, leurs usages et leur service, oubliant les violences dont ils avaient été ou les témoins ou les victimes.

La date de cette reprise nous a été conservée par le même chroniqueur :

« Le dimanche 4 octobre 1801, dit-il, les frères de « la charité mirent pour la première fois leurs robes « pour assister à leur messe que l'on dit à la cathé- « drale. »

A partir de cette époque, les confréries retournèrent à leurs antiques coutumes ; un règlement de Mgr Bourlier, du 3 floréal an XII, approuvé par M. Savoye-Rollin, préfet de l'Eure, détermina les conditions d'existence qui leur étaient faites sous le nouveau régime.

Aujourd'hui encore, malgré des influences contraires, les Charités, bien qu'elles aient diminué comme nombre,

Digitized by Google

sont encore debout, les populations désirent généralement leur maintien ; elles ne verraient pas sans regret disparaître pour toujours une institution qui se lie si étroitement à l'histoire de leur passé.

*
* *

ORGANISATION DES CHARITÉS

Après avoir esquissé rapidement l'histoire de ces confréries, nous devons maintenant jeter un coup d'œil sur leur organisation intérieure. En parlant de ce qu'elles furent jadis, nous aurons dit ce qu'elles sont encore aujourd'hui, car leurs statuts sont sensiblement les mêmes ; ils sont un peu copiés les uns sur les autres et c'est avec beaucoup de raison que M. Bourbon dit : « L'organisation des Charités est assez simple et presque « toujours la même. »

Elles sont indépendantes en principe et jouissent d'une liberté à peu près absolue ; elles ne demandent à l'autorité diocésaine que l'approbation de leurs statuts. Mais elles restent soumises, toutefois, à la censure ecclésiastique pour ce qui concerne la discipline et la conduite à tenir tant à l'église que dans leurs réunions privées.

La seule prérogative qui leur soit accordée, c'est d'occuper, après le clergé, une place d'honneur dans le chœur de leur église paroissiale. Ils possèdent, ordinairement, un lieu de réunion appelé *chambre de Charité*, bâtiment modeste, édifié, presque toujours, sur le terrain avoisinant l'église et où sont déposés leurs costumes, leurs ornements et leurs archives.

Digitized by Google

La composition d'une confrérie comprend : les frères servants qui sont généralement au nombre de 12 à 14 ; ils font, pendant un an, le service des inhumations.

Deux dignitaires les président et les dirigent. Le premier appelé *Échevin* et le second *Prévôt*.

Quand l'échevin sort de charge, ses confrères lui décernent le titre d'*Antique*. — C'est la plus haute et la plus respectée des dignités parmi eux.

Un clerc, un porte-croix, un porte-bannière, enfin un crieur appelé aussi *clocheteur*, *cliqueteur*, *tintenellier*, *campenellier* ou *patenostrier*, à cause des clochettes ou campenelles, qu'il agite aux enterrements, complètent, avec un ou plusieurs chapelains, le personnel de la Charité. (Bourbon, *loc. cit.*)

Pour faire partie de la confrérie active, il y a certaines règles à observer, et des conditions imposées à ceux qui sollicitent des grades et des honneurs.

La Charité d'Évreux nous montre la procédure que l'on suit quand il s'agit d'élire et d'investir un échevin, le chef véritable de la Charité.

« Les antiques, prévost et frères congrégés s'assembleront, disent les statuts, en la salle de ville pour eslire ung eschevin et prévost, le Dimanche d'après la feste de monsieur Sainct Martin d'hyvers ;

« L'élection faite, on yra quérir l'échevin qui sort de fonction pour le convoyer de sa maison à l'église, pour assister ausd. (sic) vespres à son lieu ordinaire, jusqu'à ce que l'on chante *Magnificat* et quant à l'endroict où l'on chante *Deposuit* (l'application ne manque pas d'à-propos), il se partira de sa place pour prendre la croix et se agenouillera devant le grand aultel, puis mectre la croix sur le dit aultel et advocquer et appeler

Digitized by Google

l'eslu échevin en mectant la main sur la croix et dire telles paroles :

« Puisqu'il a pleu à Dieu le Créateur vous faire la « grâce de vous avoir appelé par élection à l'office d'es- « chevin, prenez-vous pas l'élection pour agréable ?

(Ajouté) : « Je la prends pour agréable. »

« Vous jurez votre foy et le serment que avez faict à « la Charité, de justement et loyaulment exercer et « vous gouverner audict office et estat, l'espace d'un an « ou plus sy métier est.

(Ajouté) : « Je le jure. »

« Aussi vous jurez de laisser vos propres affaires « pour le faict d'icelle, faire payer les rentes et aultres « deniers deubz et avancer, si mestier est, pour les « affaires de la dicte Charité.

(Ajouté) : « Je le jure. »

« Vous promectez n'abandonner la dicte Charité, ny « les frères, pour quelque maladye qui puisse advenir, « soit *peste* ou aultre maladye contagieuse.

(Ajouté) : « Oui. »

Les simples frères avaient aussi des engagements de même nature à prendre devant l'assemblée. Voici le passage qui les concerne :

« Le serment que doit faire ung frère, quand il se « présente pour faire le service de la Charité :

« Frère, vous vous présentez ici pour faire le service « de la Charité.

« Êtes-vous poinct en sentence d'excommunication ?

(Ajouté) : « Non. »

Digitized by Google

« Vous jurez et faictes serment que bien et deuement « vous servirez et ferez le service de la Charité le temps « et espace de deux ans, ou plus, si mestier est?

(Ajouté) : « Oui. »

« Aussi que, à la semonce qui vous sera faite ou « au son de la cloche, vous viendrez pour faire iceluy « service?

(Ajouté) : « Oui. »

« Que vous délaisserez vos propres affaires pour faire « service à la Charité?

(Ajouté) : « Oui. »

« Le serment qui doit se faire, en la salle, par le « dict frère :

« Monsieur le prévost lui fera mettre la main sur la « croix, en lui disant ses (sic) parolles :

« Frère, vous jurez que vous porterez honneur et « obéissance à vostre eschevin, prévost, et frères « aysnez?

« Que tout ce qui sera *fait et dict en la salle et assem-* « *blée ne sera par vous dit ni revelez à personne?*

(Ajouté) : « Je le jure. »

N'y a-t-il pas là comme une réminiscence des sociétés qui cachent leurs pratiques humanitaires ou autres et qui s'assurent, avant tout, du secret que leurs affiliés doivent garder sur les résolutions des assemblées auxquelles ils assistent? Assurément il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'aux ghildes scandinaves pour en trouver des exemples.

Avons-nous besoin d'ajouter que, outre la mission

Digitized by Google

spéciale qui est le but de leur institution, les frères se livraient aussi à la pratique des bonnes œuvres et qu'ils se faisaient les intermédiaires de ceux qui avaient des secours à donner ; leur esprit charitable les portait encore à visiter les captifs, les prisonniers de droit commun et à les aider de leurs aumônes et de leurs prières.

Une demoiselle Georgette Legras avait légué à la Charité d'Évreux une certaine somme destinée à donner du secours aux condamnés détenus dans la prison et même à ceux qui devaient subir la peine capitale pour expier leurs crimes. — On trouve la mention suivante sur le registre de cette confrérie :

« Ce qui convient de dire à un pauvre criminel que l'on maine au supplice de la mort (Ajouté : en lui présentant le pain et le vin bénist) :

« Mon amy, vous aurez mémoire et recordation de « défuncte noble damoyselle Georgette Le Gras, laquelle « de son vivant a laissé à chacun criminel que on maine « exécuter par justice, pain et vin bénist. — Il vous « *plaira* en prendre. Et après en avoir prins vous prierez Dieu pour l'âme de la dicte défunte, et nous « prierons Dieu qui luy plaise avoir la vostre et vous « donner *patience*... »

Nous ne pouvons entrer dans le détail des prescriptions imposées par les statuts des confréries ; tout y est prévu, depuis le cérémonial à suivre pour les inhumations, jusqu'aux prières que la liturgie impose, jusqu'aux services commémoratifs qui se célèbrent après la mort.

Le matériel même de la confrérie nécessite des mesures d'ordre et d'économie qu'on se garde bien d'oublier.

Digitized by Google

En voici un exemple, tiré des statuts de la Charité d'Alençon :

Dans ces temps de grande gêne que nos aïeux eurent à traverser, il n'appartenait pas à tout le monde d'avoir, au moment de la mort, le moyen de se procurer un cercueil qui n'eût pas servi. La Charité, presque toujours, fournissait ce lugubre appareil, sauf à le reprendre, en toute hâte, aussitôt que la cérémonie était finie ; l'article 79 de cette Confrérie porte textuellement ceci :

« Devoirs du porte-bière : Le porte-bière sera tenu, quand l'avertissement luy en aura esté donné par le clocheteur, de porter, *sans perte de temps*, la bière en la maison du deffunt, pour y estre mis son corps ; cela fait, s'en revenir promptement en la chapelle retrouver les frères, pour prendre et porter la bannière pour aller au convoy du dit deffunt ; après l'inhumation, on *resserrera la dite bière en son lieu...* »

Il n'est pas besoin de commentaire pour comprendre que la Charité, si généreuse qu'elle fût, ne tenait pas à laisser bien longtemps la bière commune en contact avec les restes des défunts ; on ne l'utilisait qu'au moment de s'en servir, aussi devait-elle être portée *sans perdre de temps* ; l'inhumation faite, le pauvre frère servant n'avait plus qu'à la *resserrer* en son lieu, jusqu'à... la prochaine occasion. Il recevait pour cette triste besogne un bien mince salaire.

« Aura, dit l'article en question, de chacune sépulture le dit porte-bière, *deux sols*, et sera tenu d'assister à tous convois et processions et porter la bannière ! »

* * *

Digitized by Google

LA CHARITÉ EN MARCHE

Rien n'est imposant comme le cortège qui se forme au moment où la Charité s'avance vers la maison mortuaire, pour prendre le corps du trépassé et se diriger ensuite vers l'église ; le service des frères ne cesse que quand ils ont fait disparaître sous terre celui qu'ils viennent de conduire à sa dernière demeure.

Le tintenellier sonne une marche infiniment triste. Il tient de chaque main une campenelle dont il fait entendre deux coups, à chacun des pas qu'il fait. Les deux tintenelles sont accordées à l'intervalle de seconde et donnent : la, la, sol, sol. Le crieur qui précède ainsi la confrérie porte un costume couvert d'or qui le fait ressembler à un héraut d'armes du Moyen Age ; il est revêtu d'un *tabar* ou tunique d'une grande richesse. Au XVIII^e^ siècle, le « cliqueteur » de la Charité de Sainte-Croix de Bernay avait deux tuniques, l'une de drap vert garnie de galons avec des fleurs de lys et l'autre de velours vert. « Chaque frère, vêtu d'une robe noire, la tête couverte d'une toque galonnée d'or ou d'argent, une chausse ou chaperon rehaussé de broderies étincelantes sur l'épaule, tient à la main une torche bariolée de diverses couleurs, ou de cire jaune façonnée de bizarres dessins, de figurines représentant la Sainte Vierge et le patron. Les détails de ce costume ne sont pas partout les mêmes ; tantôt les frères portent un rabat comme les gens de justice, tantôt ils ont le cou entouré d'une fraise à la Henri IV. Ici la toque ressemble à celle des avocats ; là, à la Bonneville, par exemple, c'est un véritable mortier de président ; plus loin,

Digitized by Google

l'usage séculaire a voulu que ce fût un bonnet carré avec sa houppe ou une barrette comme celle du clergé ; ailleurs, c'est le simple petit bonnet de soie noire. Telle Charité porte des chaperons noirs ou rouges comme la magistrature ; telle autre les a bleus et scintillants d'étoiles, de paillettes, de broderies d'or et d'argent, chargés d'inscriptions en lettres d'argent, comme celles-ci : *Dieu soit loué*, *Dieu soit béni*, *Gloire à Dieu*, *Paix aux vivants*, *Repos aux morts*. (De Bouclon, *Histoire de M^gr^. Olivier*, p. 507.)

* * *

LA ROBE DES FRÈRES

La robe des frères de Charité mérite d'attirer notre attention ; non qu'elle sollicite le regard par un décor plus ou moins riche (elle est au contraire d'une simplicité extrême), mais parce qu'elle représente une tradition qui remonte plus haut que la date de fondation des confréries elles-mêmes ; elle est plus ancienne qu'elles ; c'est, en effet, un emprunt qu'elles ont fait à la magistrature et au barreau qui, depuis un temps immémorial, avaient adopté la robe longue ; l'ordre des avocats, surtout, était resté fidèle à la tradition de se vêtir de la *toga* antique pour paraître en justice.

C'est ainsi qu'à Rome même ils sont représentés dans l'exercice de leur profession ; mais en se rapprochant des temps modernes, ils apportèrent à la forme de leur vêtement une modification digne de remarque, ils y ajoutèrent... des manches. A une époque plus reculée, en effet, la toge n'en comportait pas et l'avocat qui avait

Digitized by Google

besoin d'accentuer, par les mouvements du bras ou de la main, les différentes parties de son discours, était obligé de la relever jusqu'à la ceinture.

« L'habillement ordinaire des orateurs, chez les Romains, dit Boucher d'Argis, était la *toge* (*toga*) qui était commune à tous les citoyens Romains. C'était un habit long fermé par-devant et *sans manches ;* de sorte que quand on voulait faire paraître les mains, il fallait hausser la toge par les côtés ou par-devant. Il y avait même, anciennement, une loi qui défendait de hausser la toge pendant la première année où on l'avait prise, qui était ordinairement dix-sept ans. » (Boucher d'Argis, *Histoire de l'ordre des Avocats*, p. 82.)

L'attestation d'un tel usage, soit dit en passant, a besoin d'être appuyée de l'autorité de jurisconsultes aussi savants que Boucher d'Argis et Fournel ; le plaidoyer de l'avocat consiste en effet à discuter et à donner à ses arguments un tour oratoire qui ne peut se passer du geste qui les scande et souvent de la déclamation qui leur donne tant de chaleur.

Cependant l'usage de porter la robe longue dut se modifier plus tard ; pendant les premiers siècles de notre histoire nationale nous voyons, en effet, les avocats revêtir les costumes que portaient généralement les membres du clergé. « Vers le milieu du XIV^e^ siècle, dit encore Boucher d'Argis, à l'imitation des magistrats, les avocats portèrent la soutane et le manteau long, de sorte qu'ils étaient habillés comme le sont présentement les ecclésiastiques ; et la plupart l'étaient, en effet. Comme dans ces siècles d'ignorance les ecclésiastiques étaient presque les seuls qui eussent quelque connaissance des lettres, le barreau n'était rempli, pour la plus

Digitized by Google

grande partie, que de prêtres, de curés, d'archidiacres et d'officiaux.

« Vers le *milieu du* XIV^e^ *siècle* les Français quittèrent l'habit long et prirent les pourpoints courts, mais les magistrats, les avocats et autres officiers de justice conservèrent longtemps l'usage de l'habit long et du manteau, principalement dans l'exercice de leur profession. »

Vers *la fin* de ce siècle cependant, ceux-ci modifièrent encore leur tenue; ils abandonnèrent l'habit long et le manteau pour reprendre la robe qu'ils avaient portée de toute ancienneté.

C'est à la mort de Charles V, en 1380, que cette révolution dans le costume se produisit; en France on quittait pour toujours la robe que portaient même les gens de guerre de l'époque; on prenait le justaucorps, en laissant la toge aux gens de justice. Or, c'est à ce moment, précisément (1380-1386), que les confréries de Charité, poussées par la nécessité de se constituer un costume et ne se mettant pas en frais d'imagination, se contentèrent de copier la forme des robes qui venait d'être rétablie par les membres du barreau.

* * *

LES CHAPERONS DE CHARITÉ

Comme les avocats aussi, les frères de Charité ont un chaperon. C'est la pièce la plus brillante de leur costume; c'est au même ordre encore qu'ils l'ont empruntée, en y apportant, toutefois, des changements notables; ils se sont écartés, avec le temps, de la simplicité de ceux qu'ils imitaient.

Digitized by Google

La chausse de l'avocat, comme on sait, est noire ; un cercle assez étroit détermine le point où elle s'attache sur la partie la plus élevée de la robe ; elle n'est pas très développée et cela pour une raison bien naturelle, c'est qu'à l'origine cet ornement n'était qu'une coiffure ; la partie la plus ample était destinée à servir de bonnet ; elle n'avait d'autre dimension que celle du pourtour de la tête ; il fallait toutefois encore y conserver la place d'une large calotte que les avocats portaient en même temps que le chaperon fourré.

Au moment où, comme nous venons de le voir, le costume civil en France subissait de si complètes modifications, à la fin du règne de Charles V, les gens du Palais qui reprenaient la robe longue renoncèrent à faire de leur chausse un couvre-chef, mais ils voulurent la conserver comme une marque de leur dignité et au lieu de la porter comme un bonnet, ils l'abattirent sur leurs épaules.

Depuis 1380, le chaperon du barreau est resté le même et, chose curieuse, le petit cercle qui repose sur le haut de la robe n'a peut-être pas varié d'un centimètre ; on peut le vérifier sur certains vitraux des églises de Paris et sur des portraits conservés dans quelques familles d'anciens parlementaires.

Les frères de Charité, au contraire, sans se préoccuper du contraste choquant qui résulte d'un vêtement dont la simplicité est extrême et d'une chausse luxueuse, s'orientèrent, insensiblement, vers un décor de plus en plus brillant et ils sont revêtus maintenant de chaperons dont les broderies les plus compliquées, toutes en rondes bosses, se mêlent à des inscriptions et à des invocations pieuses ; au bas, dans un cercle démesurément agrandi,

Digitized by Google

on voit sur un fond relevé de paillettes l'image du saint sous le patronage duquel ils se sont placés. C'est souvent un saint Sébastien, une sainte Catherine, un saint Jean-Baptiste, un saint Pierre et très fréquemment, une Notre-Dame portant l'enfant.

Au milieu de ces transformations, on sent combien il était désirable de retrouver les formes primitives de ces chaperons et de pouvoir ainsi remonter à l'époque de la fondation des Charités.

J'avais toujours pensé que les traditions anciennes avaient été complètement oubliées pendant cette longue période, au cours de laquelle cette partie du costume s'était agrandie, puis ornée, puis couverte d'or et d'argent.

Mais la preuve de ces modifications successives où la trouver ? Dans les documents écrits qui font mention des confréries dont nous nous occupons, dans les estampes anciennes, sur les vitraux des églises, nulle part on ne voit la reproduction exacte des chaperons des premiers temps.

Quant à en découvrir un spécimen matériel, il fallait y renoncer et cela pour deux raisons principales : la première c'est qu'étant d'une valeur intrinsèque assez minime à l'origine, ceux qui les possédaient n'étaient guère portés à les conserver précieusement ; la seconde c'est qu'il était de tradition dans toute la région normande que les frères se fissent inhumer avec leur chaperon.

Au moment de leur ensevelissement, on l'étendait sur leur corps comme un témoignage de leur attachement éternel à leur Charité bien aimée.

Or, il y a peu de temps, me trouvant dans un port de

Digitized by Google

mer en Normandie, j'achetai, dans une vente publique, un chaperon qui me donnait, à n'en pas douter, la forme exacte que devait avoir cette partie du costume, à l'époque de l'apparition des Charités.

Le fond était de damas rouge et d'un fort beau dessin ; c'était du Louis XIV le plus pur et j'ajouterai le plus riche d'invention. Je craignais bien de ne pouvoir obtenir la date précise de sa confection, lorsque je remarquai, tout auprès, un fragment d'ornement qui était de la même époque et qui provenait d'un drap mortuaire ; l'étoffe était entièrement semblable et devait provenir de la même pièce de soie ; au milieu se trouvait une image de la Vierge entourée d'une légende qui se terminait par ces mots : Anno 1698. Le dessin était pareil ; les roses du fond avaient le même épanouissement et portaient huit grands pétales chacune.

Donc aucun doute n'était possible, le chaperon était bien du temps, c'est-à-dire de la fin du XVII^e^ siècle.

Ravi de cette trouvaille, je cherchai de nouveau à me documenter sur la question de la forme primitive de la chausse des confréries.

Je savais qu'un savant de Rouen, artiste d'ailleurs très distingué, M. Pelay, qui avait relevé et copié, tant sur d'anciens vitraux que sur certains ornements de manuscrits, des dessins d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art, s'était spécialement occupé de tout ce qui intéresse les sociétés charitables ; je lui fis part de ce que j'avais trouvé et de ma conviction que je tenais enfin une reproduction de la forme adoptée à l'origine par les Charités.

Il me répondit ceci : « Je n'ai jamais rencontré de *document* indiquant la forme exacte des chaperons de

Digitized by Google

Charité et je partage votre opinion sur leur dimension qui devait être primitivement beaucoup moins importante que de nos jours ;... je pourrai vous montrer des gravures représentant des costumes de frères de Charité dont l'une remonte aux premières années du XIX^e^ siècle et, enfin, une peinture du XVIII^e^ siècle, dans laquelle figure une Charité, etc., etc. »

Ainsi, rien dans cette collection, pas plus que dans celles qui sont connues de nous, ne nous révèle cette forme primitive que nous avons aussi vainement cherchée dans les gravures, dessins et miniatures des XIV^e^ et XV^e^ siècles, pas plus que dans les sculptures sur bois, toujours si intéressantes à consulter quand il s'agit de costumes du temps passé.

Le chaperon de 1698 est de la forme la plus simple du monde ; *il est pareil à celui du barreau qui n'a jamais varié* et que les avocats portent encore de nos jours. Pour être d'une époque comparativement récente, il n'est que la reproduction du patron qui avait été adopté par les Charités au XIV^e^ siècle. Voilà notre thèse.

Les dimensions sont identiques dans les deux pièces comparées. Du petit cercle de l'épaule au bas du chaperon de Charité, la longueur est de 38 centimètres. Elle est également de 38 centimètres pour le chaperon d'avocat. Quant au cercle lui-même, véritable épaulette, dans les deux ornements le diamètre est sensiblement le même ; à l'intérieur de la bordure, il est, pour la figure 1, de 8 centimètres et pour la seconde de 5 centimètres et demi. (Voir la planche ci-jointe.)

La seule différence qui existe entre eux n'est que dans l'étoffe et la couleur ; l'un est en laine noire, l'autre en soie rouge.

Digitized by Google

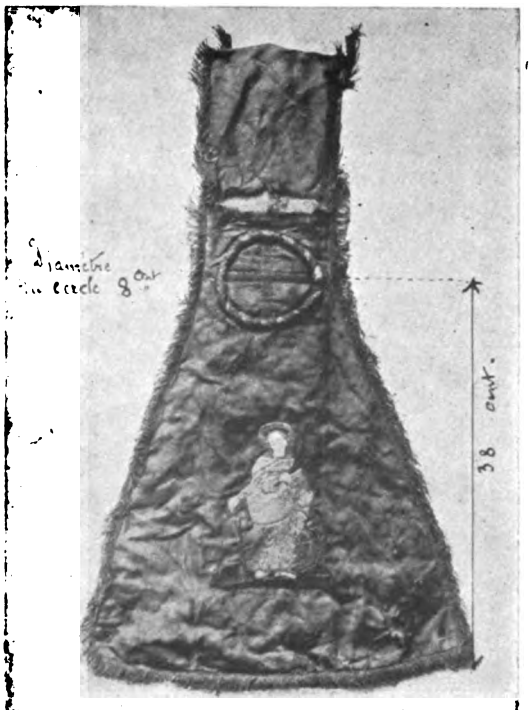

Fig. 1. — Chaperon du XVII[e] siècle.

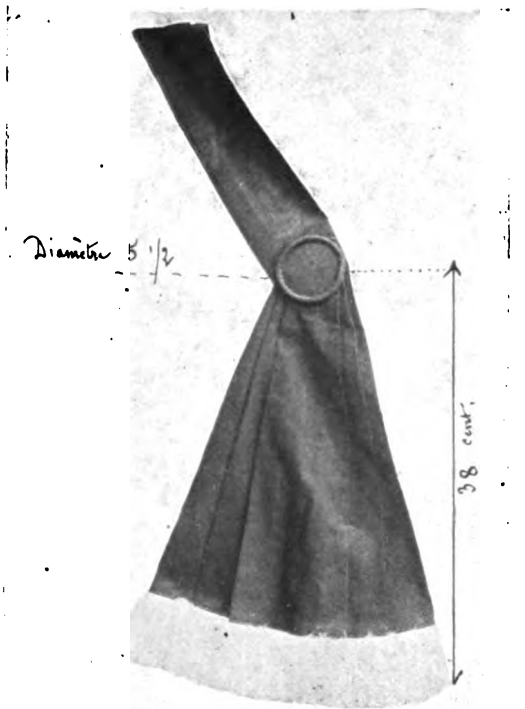

Fig. 2. — Chaperon des avocats.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il ne faut pas s'étonner que les Charités aient souvent adopté l'écarlate pour leurs ornements. De nos jours, tout ce qui se rapporte au deuil est invariablement noir ou blanc, mais l'idée de la mort n'a pas toujours inspiré les mêmes décors, ni l'emploi des mêmes couleurs : au Moyen Age et, plus récemment, au XVII^e^ siècle, les espoirs de la vie future, le *Spem beatæ resurrectionis* ne donnaient pas un aspect aussi lugubre aux cérémonies religieuses. Nous avons vu dans la cathédrale d'Amiens, parmi les célèbres représentations qui entourent le chœur, l'image, en relief, d'un catafalque, recouvert d'un drap mortuaire entièrement rouge et parsemé de fleurons d'or du plus riche effet.

Une raison particulière, d'ailleurs, a dû déterminer dans l'espèce, le choix de cette couleur éclatante, c'est que, pour célébrer la mémoire de ses martyrs, l'Église ne se sert que d'ornements rouges ; or, la Charité, d'où provient celui que représente la figure 1, s'était mise sous le vocable de sainte Catherine qui subit le martyre aux premiers siècles de l'Église. Auprès de la sainte, on voit la roue qui fut l'instrument de son supplice ; de la main droite elle tient une épée, dans la gauche la palme des confesseurs de la foi. La tunique est brodée *au passé* avec des fils de soie de différentes couleurs et rappelle la robe sous laquelle la Sainte Vierge est ordinairement représentée.

Ainsi, il n'y a pas seulement analogie, mais identité entre les deux chaperons ; l'un n'a été que la copie de l'autre. Quel est celui qui a servi de modèle ? La réponse n'est pas douteuse ; c'est celui du barreau ; il faisait partie du costume des avocats depuis une antiquité très reculée et le seul changement qu'il ait subi date de

Digitized by Google

la fin du XIVe siècle, quand, de couvre-chef, il devint épitoge.

Or les Charités, comme nous l'avons démontré plus haut, datent également de cette époque ; la première, celle que M. Veuclin donne comme la plus ancienne, est celle de Saint-Jean-aux-Chapiaux, de Saint-Lô, qui fut fondée ou tout au moins transformée, de confrérie simple, en Charité proprement dite, entre 1381 et 1386 ; d'un autre côté, à cette date, la réforme du chaperon est accomplie, depuis quelque temps déjà, pour les avocats et, au moment où le siècle finit, nous voyons les Charités revêtir un costume qui n'est que la reproduction de celui que portaient les gens de justice à cette époque.

C'est donc au barreau qu'elles ont emprunté la forme du chaperon porté sur l'épaule ; elles n'en ont rien retranché, elles n'y ont rien ajouté, et nous voyons encore, en 1698, les deux ornements des deux compagnies présenter les mêmes formes et les mêmes dimensions. Les deux ornements ont traversé près de quatre siècles sans perdre rien de leur état primitif et de leur forme.

Pour conclure autrement il faudrait admettre, ce qui est illogique et invraisemblable, que les Charités, dès leur création, se sont laissées envahir par le luxe et qu'elles se sont couvertes de fastueuses décorations qui auraient été en se simplifiant de plus en plus, jusqu'au point d'arriver, au XVIIe siècle, à présenter un ensemble qu'il serait impossible de concevoir plus élémentaire et moins chargé de détails.

* * *

Digitized by Google

Digitized by Google

Chaperon moderne (devant).

Chaperon moderne (côté opposé).

Digitized by Google

Mais que de chemin parcouru par les confréries depuis la fin du siècle dont nous parlons !

Le bien-être, la richesse, le goût de l'ornementation qui avaient envahi la société moderne, pénétrèrent jusqu'à elles ; la modestie du décor fut abandonnée ; aujourd'hui le luxe des fonds ne pourrait être poussé plus loin, il n'y a plus un coin de libre où les broderies pourraient s'étaler dans l'invention de nouveaux sujets.

Nous donnons comme spécimen de ce qui se fait de nos jours (voy. la planche II), la reproduction d'un chaperon moderne qui permettra de juger à quel point les traditions ont été délaissées ; il provient de la confrérie de la Bonneville, près Évreux.

Mais, dans l'exagération du costume actuel, on a perdu de vue les justes proportions qu'on avait adoptées autrefois. On en est arrivé à déplacer complètement la partie centrale qui, d'étroite qu'elle était à l'origine, comme il convient pour cette espèce d'épaulette, s'est agrandie démesurément jusqu'au point de devenir un très grand rond qui descend jusqu'à la partie inférieure des reins.

Le chaperon que nous donnons offre un exemple de cette déformation ; le saint patron lui-même n'est plus représenté sur le fond de la chausse ; il est remplacé, dans le grand cercle, par un énorme soleil brodé sur un fond d'argent.

On ne s'est pas ressouvenu davantage de la destination primitive du bas du chaperon ; si les frères de Charité devaient se servir aujourd'hui de leur chausse, pour s'en faire un bonnet, en voyant cette lourde machine et ces gros glands qui retomberaient fatalement sur la figure

Digitized by Google

de ceux qui les portent, on ne serait que trop disposé à trouver, comme le disent certains sceptiques malveillants, que décidément, on est en présence d'une véritable mascarade.

Enfin, dans une dernière épreuve (planche III), nous donnons l'image de la compagnie tout entière. C'est encore la société de la Bonneville qui nous en fournit le sujet ; la renommée dont elle jouit lui assurait la place que nous lui donnons dans notre travail.

* * *

L'histoire des Charités méritait d'être contée, sinon avec tout le développement qu'elle comporte, au moins dans une courte notice qui permît d'en apercevoir les lignes principales ; traitée plus complètement d'ailleurs, elle serait loin de présenter un intérêt toujours soutenu ; les statuts, les traditions qu'elles suivent sont partout les mêmes et nous avons suffisamment appuyé nos affirmations sur des exemples dignes de remarque pour que l'on puisse porter un jugement éclairé sur leur institution.

Le costume lui-même ne pouvait être oublié dans le détail de ce qui constitue leur organisation. C'est un emblème, c'est un signe extérieur qui doit dire le but que poursuivent ces hommes toujours prêts à se sacrifier, quand il s'agit d'accomplir des devoirs sociaux. En lisant, sur leurs luxueux chaperons, les pieuses maximes et les pressantes invocations qu'ils y font broder, en voyant aussi la date de leur fondation qui rappelle tant de calamités supportées par l'humanité dans ces

Digitized by Google

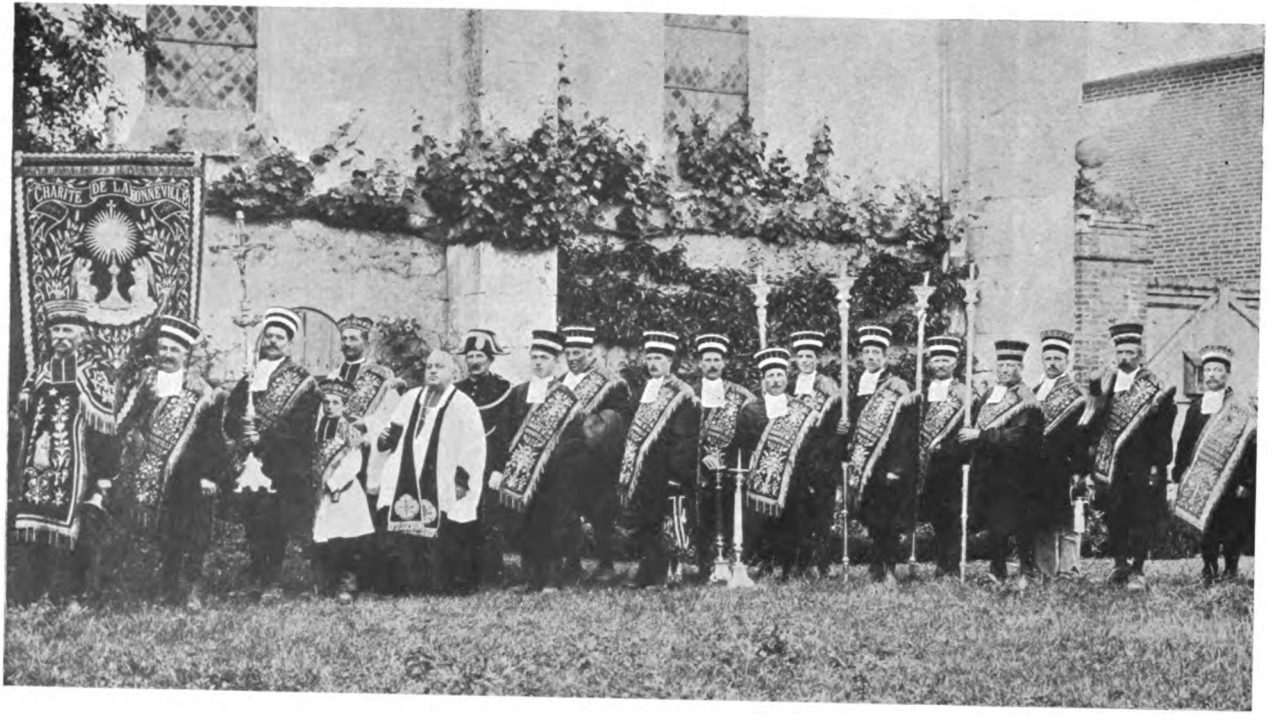

Confrérie de la Bonneville.

Digitized by Google

Digitized by Google

cruelles années du Moyen Age, on reste pénétré de cette idée qu'elles sont prêtes à montrer encore le dévouement et l'héroïsme dont elles ont fait preuve dans le passé.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur la « Monographie de la Cathédrale d'Amiens »

Par M. Georges BESNIER, archiviste du département, membre de la société,

Lu à la séance du 31 janvier 1904.

Messieurs,

Lorsque M. Louis Régnier vous rendait compte des magnifiques publications que les antiquaires de Picardie nous envoyaient en échange de notre modeste bulletin, il terminait son rapport par la mention du joyau de la collection : la *Monographie de l'église Notre-Dame Cathédrale d'Amiens*, dont le haut prix de revient n'avait pas jusqu'alors permis l'envoi aux sociétés correspondantes.

Ce beau livre est aujourd'hui dans votre bibliothèque. Et vous voudrez bien me permettre de vous faire mesurer la reconnaissance que nous devons à nos confrères par la simple indication bibliographique suivante : La monographie de la Cathédrale d'Amiens, par M. G. Durand, comprend deux volumes in-4° de x-536 et viii-664 pages, ornés de 274 figures dans le texte, avec un atlas de CXI planches, la plus grande partie des illustrations étant des reproductions de photographies obtenues par le procédé d'héliogravure de M. Dujardin.

Digitized by Google

Il a semblé à votre conseil d'administration que pareil don méritait plus qu'une inscription à votre catalogue et il a décidé qu'un rapport spécial vous serait présenté sur cette œuvre capitale.

J'ai accepté de faire cet examen critique qui n'a jamais été plus facile : il y aurait plus que de l'outrecuidance à instituer une discussion quelconque avec M. Durand, qui a appliqué pendant vingt années une compétence archéologique reconnue de tous à l'étude de la basilique orgueil de sa cité d'adoption.

La cathédrale d'Amiens n'est d'ailleurs pas qu'une gloire locale. « Elle est ce que l'art gothique a produit à la fois de plus grandiose, de plus complet et de plus parfait, elle est le monument dans lequel cet art a manifesté la plénitude de son système et de ses ressources, où il s'est le plus rapproché de son idéal, où les dernières solutions décisives ont été trouvées, celui où finit le progrès et après lequel commencent l'exagération et la décadence. Elle est en un mot l'édifice gothique type[1]. » Et d'autre part l'étude que M. Durand lui a consacrée, trop modestement qualifiée de monographie, est non seulement un modèle d'ordonnance et de documentation, mais on peut dire qu'elle donne enfin, dans la plénitude de son information historique, architectonique et symbolique, la vision vraiment complète de la cathédrale du moyen âge laissant loin derrière elle, même au seul point de vue de l'art, les évocations romantique ou mystique que des auteurs d'une très riche imagination ou d'un raffinement maladif avaient pu proposer jusqu'ici.

C'est dire que ce compte rendu n'est pas déplacé dans

[1] Introduction, page II.

Digitized by Google

votre bulletin où la préférence est justement acquise à l'histoire de notre province mais qui ne veut pas rester fermé aux manifestations principales du mouvement historique national.

L'ouvrage de M. Durand est divisé en trois parties inégales consacrées à l'histoire et à la description du monument, puis aux mobilier et accessoires. Je me bornerai le plus souvent à citer l'auteur lui-même, car il a résumé en quelques phrases saisissantes les résultats principaux de ses recherches.

L'étude des documents comme l'archéologie lui ont permis de marquer avec certitude les étapes historiques connues déjà superficiellement. En 1220, sous la double action de l'évêque Évrard de Fouilloy et de Jean d'Abbeville, doyen du Chapitre, plus tard cardinal de Sabine, et l'un des principaux personnages de l'Église au XIII^e^ siècle, avec les énormes ressources que mettait à leur disposition la grande prospérité de la ville, un architecte de génie, Robert de Luzarches, jetait le plan de l'immense basilique et en quelques années construisait la façade, la nef et les parties basses du transept. De 1238 à 1245, on y ajouta les parties basses du chœur et la chapelle absidiale qui devait servir de modèle à la Sainte Chapelle du palais de saint Louis[1]. Puis, de 1259 à 1264, à grande hâte, car l'argent commence à manquer, malgré les fructueux voyages des reliques de saint Honoré, on termine chœur et transept. On peut donc considérer la cathédrale d'Amiens comme élevée d'un seul jet pendant la plus heureuse période du XIII^e^ siècle.

Il y aura dans la suite des embellissements, des restaurations, mais qui ne modifieront pas sensiblement la

[1] Tome I, pages 34 et 275, note 3.

Digitized by Google

structure générale et tout l'honneur de la construction revient au premier architecte et à ses deux successeurs dont nous connaissons aussi les noms, dignes d'être retenus à l'égal des plus grands en dépit de l'obscurité qui s'est faite sur leur personne, sur tout ce qui n'était pas leur grande œuvre commune : Thomas de Cormont et Renaud son fils. Aucun document ne permet de leur faire à chacun leur part, il faut les unir dans la même admiration.

Sans entrer dans le détail, retenons l'ouverture des chapelles entre les contreforts de la nef de 1292 à 1302, l'élévation de la tour Sud de 1366 à 1377, de la tour Nord avant 1401, la reconstruction de la flèche foudroyée en 1528 et deux restaurations d'ensemble, l'une de 1501 à 1526 appliquée particulièrement au chaînage du transept qui n'a pas bougé depuis, l'autre en 1760.

Et pendant ce temps, chacun veut contribuer à enrichir le mobilier du bel édifice. Au début du XVI^e^ siècle, on sculpte les clôtures de pierre et les stalles de bois du chœur. Les rois de la confrérie du Puy-Notre-Dame déposent chaque année un nouveau tableau sur quelque pilier. L'église est lentement encombrée.

En 1723, par un vrai coup d'état, le Chapitre la débarrasse au grand scandale des familles donatrices. C'était bien, mais on voulut remplacer ces décorations hétérogènes peut-être, mais traditionnelles, par une ornementation « dans le grand goût » d'alors. Plusieurs chanoines y consacrèrent leur vie et leur fortune. Les anciens autels, le jubé, la clôture du sanctuaire, celles des chapelles, d'innombrables mausolées et tableaux furent détruits. Mais il faut reconnaître à la décharge du Chapitre qu'il défendit l'architecture même du monu-

Digitized by Google

ment, empêcha tout placage ou retaille des piliers, corrigea les effets du badigeon entrepris à la mode italienne et sauva les stalles. Pour les nouvelles décorations nous n'aurions pas le droit d'être trop sévères : nos industriels modernes, orfèvres, statuaires et verriers, feraient bien pis.

Cette histoire, sauf les dates, est celle de beaucoup de nos cathédrales. M. Durand y ajoute le détail des événements qui ont eu celle d'Amiens pour théâtre et l'indication des ressources qui permettaient au Chapitre propriétaire de l'édifice de mener à bien les travaux de constructions et de réparations.

Pendant la Révolution, le vandalisme indéniable des lois fut presque toujours corrigé par l'amour éclairé que les citoyens des villes portaient à leurs basiliques. A Amiens, le maire Lescouvé, l'architecte Rousseau, le proconsul Dumont lui-même unirent leurs efforts pour tenter d'arracher au gouvernement les dépenses nécessaires à l'entretien. Néanmoins l'église resta douze années sans réparations, deux ans fermée au culte, mais sous la surveillance fidèle de l'ancien suisse qui demeura à son poste pendant toute la tourmente.

Le détail des restaurations, qui ne soulevèrent pas de polémique grave, importe peu : plus de quatre millions y furent consacrés, de 1850 à 1896. Viollet-le-Duc évaluait son devis au 1/20 de la valeur totale de l'édifice s'il avait fallu le reconstruire tel quel en entier.

C'est qu'Amiens est la plus vaste église française. Elle couvre une surface de 7.700 mètres carrés s'étendant sur 145 mètres de long et 70 de large; la hauteur sous voûte atteint $42^{m},30$. Mais « les proportions de cette énorme masse sont si heureuses qu'elles semblent toutes

Digitized by Google

naturelles et trouvées sans effort. On ne peut rien imaginer de plus beau et à la fois de plus simplement et de plus largement conçu. On y respire à l'aise, dit Viollet-le-Duc, c'est à peine si l'on songe aux piles, aux constructions, on ne voit pas pour ainsi dire le monument, c'est comme un grand réservoir d'air et de lumière[1]. »

Elle a été tracée en forme de croix latine qui demeurera longtemps l'idéal classique de la grande église, comprenant : une nef à sept travées avec bas côtés simples, un transept de trois travées sur chaque croisillon, flanqué lui-même de bas côtés; quatre travées de chœur à double collatéral et un chevet à sept pans pourtourné par le premier collatéral sur lequel s'ouvrent sept chapelles rayonnantes; deux tours sur la façade, une à la croisée du transept[2].

La description qu'en donne M. Durand rompt avec le procédé qui sépare arbitrairement l'extérieur de l'intérieur. Une église gothique n'est qu'une combinaison de forces dans laquelle la construction, l'architecture et l'ornementation se pénètrent. C'est un corps organique dont il faut décomposer les diverses parties. Après le plan, point de départ, il faut étudier les voûtes dont le système commande l'ordonnance générale, puis la coupe transversale, c'est-à-dire les piles et les butées, enfin la coupe longitudinale c'est-à-dire les étresillonnements et les remplissages[3].

En appliquant cette méthode à chacune des trois parties que nous avons distinguées dans l'ordre des cons-

[1] Tome I, page 198.
Ibid., page 196.
[2] Introduction, page IX.

Digitized by Google

tructions, nous commençons par cette nef merveilleuse qui a été le plus sûr artisan de la gloire d'Amiens.

Imaginez « des voûtes en pierre aussi légères et aussi solides que possible, élevées à une hauteur qui n'avait encore jamais été atteinte ; pas de murs, la solidité de l'édifice assurée par un jeu de poussées et de résistances ; une ossature d'arcs et de points d'appui aussi minces, aussi rares que possible ; les arcs-boutants portés exactement à la place qu'il faut pour contrebuter la grande voûte ; les arcs doubleaux ouverts au maximum ; le collatéral contribuant pour beaucoup à donner à l'intérieur cette impression d'immensité qui saisit d'une façon si étrange dès qu'on y a pénétré. En même temps le sentiment de la ligne n'est pas perdu, l'œil se repose sur des divisions verticales et horizontales bien tranchées et admirablement proportionnées.

« La mouluration, l'ornementation sont largement conçues et toujours à l'échelle du monument [1] », elles ne sont là que pour remplir une fonction : ce n'est que de la construction embellie mais avec quelle variété, quelle souplesse, quelle entente de l'effet, et en même temps quelle simplicité et quelle unité ! Dans les parties hautes, dans toutes celles qui sont essentielles à l'ordonnance générale, c'est un feuillage largement traité, de fantaisie mais « se détachant en masses vigoureuses, bien tranchées et facilement saisissables de loin ». Dans les parties accessoires les plus rapprochées de l'œil, la plante est traitée avec plus de délicatesse, copiée exactement sur la nature, elle est seulement arrangée de la manière la plus naturelle pour remplir l'espace à décorer.

A la hauteur du triforium un large bandeau de feuil-

[1] Tome I, page 209.

Digitized by Google

lage fait tout le tour de l'édifice à l'intérieur; il évite l'impression de rétrécissement que donnerait la hauteur de l'édifice, en accusant vigoureusement la ligne horizontale, nécessaire à toute bonne architecture et dont l'abandon systématique a été une des principales causes de la décadence du style gothique. Cette ligne horizontale est d'ailleurs habilement arrêtée aux groupes de colonnettes qui composent les grands piliers de la croisée et de cette opposition ces énormes massifs, s'élevant d'un seul jet jusqu'aux voûtes, prennent une grande légèreté[1].

Les mêmes qualités essentielles se retrouvent dans la façade occidentale jusqu'à la grande rosace : « lignes principales franchement et nettement marquées dans les deux sens vertical et horizontal, décoration scrupuleusement maintenue à l'échelle, manière simple et large qui accuse les moindres parties sans désordre et sans confusion. Rien de ces détails multiples qui s'agitent en tous sens sans souci des proportions, où l'œil s'égare et ne perçoit plus rien, mais la ligne franche et pure, d'une sévère élégance et toujours commandée par la construction[2]. » C'est merveille de voir quels subterfuges, quels trompe-l'œil d'une audace incroyable l'artiste a dû employer pour composer ce magnifique ensemble.

Nous ne pouvons suivre M. Durand dans sa minutieuse analyse architectonique que les figures prodiguées rendent si claire. Laissons-lui encore la parole pour juger le chœur où il retrouve la même disposition que dans la nef, mais avec un bas côté double, la même mouluration, à peine un peu plus de recherche dans

[1] Tome I, pages 232-233.

[2] *Ibid.*, page 250.

Digitized by Google

l'ornementation. « Les chapelles sont de véritables merveilles de pureté de style, d'élégance, de légèreté de composition, de proportions et de simplicité tout à la fois[1]. » Mais les parties hautes du chœur et du transept marquent une toute autre manière : la science développée y étouffe déjà le sentiment artistique ; on devine aussi la hâte d'en finir et la nécessité de l'économie ; on ne tient plus le même compte de l'échelle, l'ornementation se refouille à l'excès, « les profils deviennent plus fins, plus compliqués, plus maigres, plus secs ; la légèreté tourne à la mignardise. Et néanmoins, quel joli tumulte dans ce chevet hérissé de pinacles, d'arcs-boutants et de gâbles[2] », qui fait presque oublier la puissante proue de la métropole parisienne s'enlevant dans l'azur sur la robuste pression de ses arcs nus.

Mais nous voici ramenés à la façade occidentale, que les exigences de l'exposition d'ensemble nous avaient fait dépasser. « Il est peu d'édifices où le programme iconographique soit plus clair, mieux conçu et développé d'une façon plus logique et plus grandiose. Il en est peu où la statuaire se combine avec la ligne architecturale d'une façon plus disciplinée[3] » ; elles se font valoir mutuellement et forment un tout d'une harmonie incomparable. C'est leur apogée commune : les tailleurs d'images atteindront un dessin plus correct, un sentiment plus vif, mais jamais plus on ne verra à l'époque gothique cette vérité d'expression unie à l'ampleur et à la majesté qui est le propre de cette première période. Le détail si prodigué au XII^e^ siècle est mis de côté, l'ef-

[1] Tome I, page 280.
[2] *Ibid.*, page 282.
[3] *Ibid.*, page 300.

Digitized by Google

fet n'est demandé qu'aux grandes lignes, par des gestes sobres, des draperies naturelles. Par la simplification à l'extrême des traits du visage, l'artiste lui confère l'impassible majesté des statues égyptiennes ou grecques primitives, mais cette attitude hiératique est réservée aux personnages principaux qui trônent au centre de chaque porche : le Christ, la Vierge et saint Firmin, contrastant avec l'expression variée des statues qui garnissent les piédroits des portes, le sentiment dramatique, l'entente de l'effet des médaillons sculptés sur le soubassement et la délicieuse fantaisie des culs-de-lampe. Dans tous d'ailleurs l'aisance qui manquait à la période précédente, faite de souplesse, de grâce et de naturel, n'exclut ni la clarté, ni le calme, ni la sérénité : dans beaucoup on sent la recherche heureuse du caractère personnel. « Suffisante pour produire une exécution satisfaisante, l'habileté du ciseau n'a pas encore étouffé l'inspiration idéale et divine. »

La réunion de ces sculptures n'est pas le résultat d'une fantaisie, mais la base de tout un enseignement voué au Christ et aux saints patrons de l'Église; nous laisserons ceux-ci de côté, leur légende ayant un caractère trop local, et ne nous arrêterons qu'au porche central qui résume tout le catéchisme. Jésus y tient sa cour entouré de ses douze apôtres; il donne au visiteur par sa bénédiction les grâces nécessaires pour profiter des enseignements qu'il vint apporter sur la terre et que rappelle l'Évangile posé dans sa main gauche. En avant, au droit des contreforts qui séparent les trois porches, les seize prophètes annoncent sa venue et la Rédemption. A hauteur des yeux, les bas-reliefs du soubassement représentent les vertus qu'il faut pratiquer, les vices qu'il

Digitized by Google

faut haïr pour voir s'ouvrir les portes de la Jérusalem céleste; sur les chambranles, à droite, les vierges sages offrent à l'Époux les lampes qui brûlent l'huile de leurs bonnes actions; à gauche, les vierges folles étalent vainement leur coquetterie: leurs lampes renversées sont vides. Enfin le tympan développe la glorification du Christ par le Jugement, sanction suprême des vertus et des vices et l'Église triomphante, anges, élus, martyrs, confesseurs, vierges, vieillards, patriarches, se déploie dans les voussures.

Dans un étage supérieur, au-dessus des trois porches, en une galerie unique embrassant toute la façade, s'alignent les Rois, rois de Juda d'après la nouvelle école, rois de France d'après les vieilles traditions que M. Durand préfère aux arguments trop spécieux.

Chaque statue, chaque bas-relief, la moindre figurine de chaque support sont minutieusement décrits et interprétés dans leur sens mystique. M. Durand nous donne les mêmes renseignements pour les deux autres porches, puis pour la porte de la Vierge dorée, aux sculptures plus récentes, si mièvres et si charmantes. Sans laisser dans l'ombre le moindre détail, il nous arrête devant chaque contrefort où quelque saint patron monte l'éternelle faction, mais surtout devant les deux chapelles du cardinal de la Grange où l'habileté consommée d'un artiste anonyme a représenté avec une admirable fidélité le roi Charles V et ses conseillers. A travers le monde des charpentes nous escaladons enfin le couronnement des tours, moignons suppliants qui semblent marquer du sceau des déceptions humaines l'impassibilité jusque-là trop superbe de la majestueuse cathédrale.

La description du mobilier intérieur n'est pas moins

Digitized by Google

minutieuse. M. Durand résume d'abord ce qu'il a recueilli sur les objets détruits au XVIIIe siècle et nous en donne une idée très complète. Les parties les plus importantes de ce qui a été conservé sont évidemment les clôtures du chœur avec leurs sculptures si naïves, si amusantes, joliment restaurées par les frères Duthoit : physionomies individuelles, foules grouillantes habilement distribuées, le tout traité avec un naturalisme moins effrayé par la laideur qu'attiré par la beauté. La légende de saint Firmin, la passion de Jean-Baptiste dont le chef est vénéré dans la cathédrale d'Amiens, la vie de saint Jacques, Jésus chassant les vendeurs du temple, tels sont les sujets reproduits avec une verve qui semble intarissable.

Puis les merveilleuses stalles au nombre de 110, 62 hautes, 48 basses, dont les chanoines du XVIIIe siècle eux-mêmes se faisaient honneur. « Elles sont aussi remarquables par la variété des détails, l'extrême élégance de la composition, le nombre prodigieux des figures, que par la délicatesse achevée du travail et la perfection des assemblages dont pas un ne s'est démenti, chef-d'œuvre de menuiserie comme de sculpture sur bois[1]. » L'ornementation est d'une extrême richesse : d'incomparables motifs de décoration végétale sont répandus à profusion le long de tous les principaux motifs d'architecture, leur donnant des allures de plantes grimpantes; la végétation traitée au naturel est délicieusement échevelée, souvent mêlée de quelques animaux fantastiques qui augmentent sa vie exubérante. Et cependant les lignes restent suffisamment accusées, l'échelle générale scrupuleusement observée. Sur les miséricordes se développe l'histoire de l'Ancien Testament; sur les rampes

[1] Tome II, page 158.

Digitized by Google

des passages, la vie de la Vierge; sur les appuie-mains, des sujets de genre; aux pendentifs, des bouquets de feuillage ; un peu partout, une foule de figurines, le tout traité avec la même fougue, le même esprit gaiement satirique, la même discipline qui surprend lorsque l'on songe au travail énorme que ces détails infinis supposent. Et tous les accessoires, tous les costumes, tous les types sont empruntés au temps où les stalles ont été exécutées, offrant ainsi sur la vie extérieure du début du XVI^e^ siècle une mine inépuisable de renseignements.

Le mobilier du chœur et de la nef, statues, tableaux, pierres tombales, châsses, etc., enrichirait un musée : chapelle par chapelle, pilier par pilier, nous en suivons le long inventaire, toujours complété par l'indication de ce qu'on sait de l'état ancien.

Il ne reste plus à dire qu'un mot des vitraux aujourd'hui presque complètement disparus et qui n'avaient survécu aux orages, aux explosions de la poudrière du château, aux chanoines et à la Révolution que pour être détruits par le premier plan de restauration d'ensemble. Mais la nef d'Amiens peut être vue au grand jour et les flots de lumière crue qui tombent de ses larges fenêtres la grandissent sans la refroidir. D'ailleurs, pour regrettable que soit la disparition d'une si considérable suite, aujourd'hui que chacun sait lire, plus n'est besoin des gigantesques enluminures qui servirent longtemps de missel aux ignorants.

Telle est cette merveilleuse basilique d'Amiens dont tous les aspects si divers revivent sous la plume de M. Durand et dans l'incomparable série de planches qui accompagnent son beau livre. Ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas encore en prendront là une

Digitized by Google

première idée. Et cependant il est quelque chose d'indéfinissable que l'artiste le plus habile, l'historien le plus pénétrant ne peut rendre. C'est que, dit M. Male dans la belle conclusion de son étude sur l'art religieux du XIII^e^ siècle : « La cathédrale comme la plaine, comme la forêt, a son atmosphère, son parfum, sa lumière, son clair-obscur, ses ombres. » Il faut entrer dans la grande nef d'Amiens pour goûter la grandiose impression de paix qui émane de toute sa structure. Il faut voir du haut du beffroi municipal l'énorme masse flamboyer au soleil couchant, dominant toute la ville dont elle a résumé si longtemps les pensées et dont elle abrite les éternels besoins. Il faut gravir les degrés du porche central pour recevoir l'accueil du Christ majestueux dont le geste bénissant désigne aussi les mystères essentiels magnifiquement développés autour de lui. Puissiez-vous alors avoir la bonne fortune de rencontrer sur votre chemin l'érudit auteur qui vous a déjà si parfaitement préparé à la visite que vous rendez à *sa* cathédrale, et qu'il se transforme en le plus aimable des cicérones. Ce fut un grand bonheur pour moi de voir d'abord Amiens avec un pareil guide, c'est un plaisir dont on ne se rassasie de retrouver sa science inépuisable et son goût si sûr dans son admirable livre.

Qu'il me soit permis, Messieurs, en terminant, d'exprimer le vœu que les deux volumes et l'atlas de planches actuellement en portefeuille, reçoivent promptement une reliure digne d'eux; un accident trop facile à prévoir dans le fréquent maniement de ces feuilles volantes ne serait pas aisément réparable.

Digitized by Google

NOTICE

SUR M. LÉON LABBÉ [1]

M. Léon Labbé, un des membres les plus estimés et les plus aimés de la Société d'Agriculture de l'Eure, est décédé à Évreux le 2 août 1903, après une existence consacrée au devoir et au bien. Ses obsèques ont eu lieu

[1] M. Labbé (Léon) né à Paris en juillet 1832, Conseiller municipal d'Évreux le 23 juillet 1865, Adjoint au Maire d'Évreux (Décret du 26 août 1865), Conseiller général de l'Eure, le 12 juin 1870, Membre de la Société libre d'Agriculture de l'Eure le 28 mai 1865.

Par ses dispositions testamentaires M. Labbé a légué une somme de 2.000 francs à chacune des trois sociétés dont il était membre honoraire (Sociétés de secours mutuels « l'Ébroïcienne » et « l'Union des Ouvriers », et Compagnie des Sapeurs-Pompiers).

Parmi les nombreux services que M. Labbé a rendus à la ville d'Évreux et au département de l'Eure, on ne saurait oublier que notre honorable compatriote fut chargé d'une mission qui lui fait le plus grand honneur et qui prouve combien le pays avait confiance dans son patriotisme et dans son dévouement. C'était en 1871, au moment de l'armistice, il fut délégué avec MM. le comte de Barrey, Trutat, Conseillers généraux et David, Conseiller municipal d'Évreux, pour solliciter à Versailles la réduction de la contribution de guerre imposée au département de l'Eure. Cette démarche accomplie au milieu d'excessives difficultés eut un complet succès. Après une conférence avec M. de Bismarck, en présence de l'Amiral de la Roncière, la rançon fut réduite de 15 millions à 5 millions et à la suite d'un second voyage cette somme fut réduite à 3 millions en y comprenant les contributions en nature déjà versées, se montant à dix-neuf cent mille francs environ. Et il ne fut, en définitive, payé aux Allemands que 166,367 fr. 60, le préfet allemand ayant sur les instances de M. Labbé, accepté pour 833.633 francs un engagement signé par le Conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

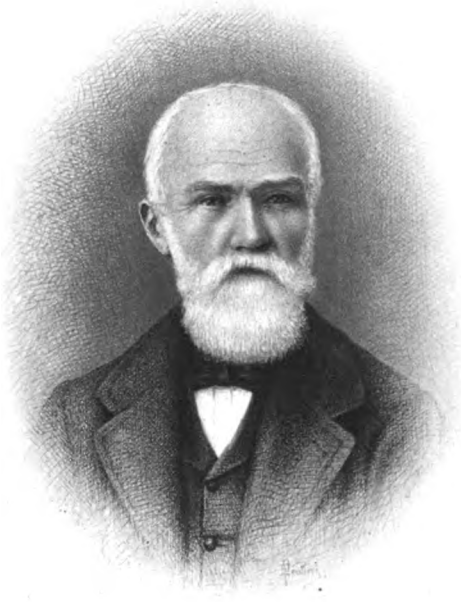

Digitized by Google

Digitized by Google

à Évreux le mercredi 5 août, au milieu d'une assistance très nombreuse et très recueillie.

La levée du corps s'est faite à 11 heures au domicile mortuaire. Des délégations des enfants de l'École des Frères, de la Compagnie de sapeurs-pompiers, des Sociétés de Secours mutuels « l'Ébroïcienne » et « l'Union des Ouvriers » avec leurs bannières, précédaient et escortaient le char funèbre.

Les cordons étaient tenus par MM. Ferray, maire d'Évreux; Lautour, avocat, conseiller municipal; Joseph l'Hopital, président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux; Marais, avoué à Paris; le marquis de Boury et Tardiveau, directeur du *Courrier de l'Eure*.

Le deuil était conduit par son fils, M. Joseph Labbé, avocat à la cour d'appel de Paris, et par MM. Ernest Rigault, Charlie Dehais et le vicomte de la Croix-Vaubois, capitaine au 22e régiment de dragons.

L'office des morts a été célébré par M. l'archiprêtre Demarest, assisté de MM. les vicaires de Saint-Taurin.

Monseigneur Meunier, évêque d'Évreux, était présent ainsi que la plupart des membres du chapitre.

L'absoute a été donnée par Mgr Fillion, vicaire général.

Puis le cortège s'est dirigé vers le cimetière d'Évreux.

Après les dernières prières, M. Ferray, maire d'Évreux, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Le conseil municipal d'Évreux a décidé de suspendre lundi soir sa première séance de la session ordinaire d'août. Cette décision était motivée par la mort inattendue d'un de ses membres, M. Labbé.

« Convoqué comme ses collègues à assister à cette

Digitized by Google

séance, M. Labbé, souffrant, avait chargé son fils de l'excuser ; mais rien ne faisait prévoir un dénouement aussi rapide. Mais la mort est inexorable.

« Le conseil municipal actuel l'a bien éprouvé. C'est ainsi qu'il n'y a pas encore un an, nous perdions M. Piedfer-Quesney ; qu'au mois de janvier dernier, M. Planchard était enlevé prématurément à l'affection des siens. Aujourd'hui, le conseil municipal accompagne à sa dernière demeure son doyen.

« En effet, non seulement M. Labbé était, par son âge, le doyen du conseil municipal, mais il l'était aussi par la date de son entrée en fonctions à l'hôtel de ville, où ses concitoyens l'avaient appelé à siéger.

« Il nous faut remonter bien loin dans la lecture des procès-verbaux du conseil municipal pour trouver l'indication, pour la première fois, de la présence de M. Labbé au sein de notre assemblée communale.

« Lors des élections du 5 août 1865, il était nommé conseiller ; le 26 août suivant, conformément à la législation de cette époque, il était chargé des fonctions d'adjoint. Ces fonctions il les conserva jusqu'au 21 septembre 1870.

« Dans cette période si malheureuse, si troublée, les assemblées communales ont traversé des passages bien difficiles. Il fallait un réel dévouement pour accepter des fonctions municipales.

« M. Labbé fut de nouveau conseiller municipal du 6 décembre 1870 au 11 juillet 1871, et ne manqua pas de siéger en cette qualité à l'hôtel de ville et d'y rendre de nombreux services. A cette dernière époque, il reprit les fonctions d'adjoint, qu'il abandonnait par démission le 21 mars 1872.

Digitized by Google

« Il restait néanmoins conseiller municipal jusqu'au 29 décembre 1877, époque à laquelle il cessa de siéger à l'hôtel de ville pour n'y revenir qu'en 1884.

« Et depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a continué de représenter, au sein du conseil, les intérêts de ses commettants.

« C'est là une vie publique bien remplie.

« Nous n'avons pas à rechercher de quel côté siégeait M. Labbé, s'il appartenait à la majorité ou à la minorité du conseil. A ce sujet, nous ne pouvons que proclamer que chacun doit agir suivant sa conscience, et que ce que l'on peut exiger de chacun, c'est la sincérité, sincérité qui oblige au respect.

« En outre de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint, M. Labbé a représenté au conseil général de l'Eure les intérêts des communes du canton nord d'Évreux.

« Nous devons ajouter que ces fonctions qu'il avait acceptées, M. Labbé les remplissait avec le plus entier dévouement.

« Tous, membres du conseil municipal, nous savons qu'il assistait toujours à nos réunions, soit celles des commissions, soit celles du conseil; nous savons qu'il prenait toujours la plus grande part à nos discussions, défendant les opinions qu'il croyait devoir défendre.

« Tout récemment encore, déjà souffrant, ne pouvant assister à la séance du conseil, il faisait à la ville des propositions dans le but de faciliter l'exécution d'une décision antérieurement prise. Ses collègues, usant des moyens à leur disposition, purent lever la difficulté et remercièrent bien sincèrement M. Labbé de son offre généreuse.

Digitized by Google

« Par une dernière disposition, M. Labbé a légué à notre compagnie de sapeurs-pompiers une somme de 2.000 francs pour les arrérages devant servir à assurer le montant de sa cotisation.

« Merci, monsieur Labbé !

« Tel est le collègue, Messieurs, que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure. En votre nom à tous, je le remercie de son active collaboration à l'expédition des affaires communales ; en votre nom à tous, je lui dis le dernier adieu. Je prie sa famille éplorée de croire, dans sa douleur, à la grande part que nous prenons tous au deuil qui vient de la frapper. »

Les nombreux assistants se sont retirés profondément émus, car la mort de M. Labbé est un véritable deuil pour ses compatriotes qui ont toujours rencontré en lui un homme de bien, au caractère sympathique, qui s'associait dans toutes les circonstances et avec la générosité la plus large, aux œuvres utiles et charitables.

Dans la séance générale de la Société d'Agriculture de l'Eure du 28 août 1903, M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, en rendant hommage à la mémoire des membres décédés, a rappelé le souvenir de M. Labbé en ces termes.

. . . . . .

. . . . . .

« Cette épreuve n'était pas la dernière qui vous fût « réservée. Au milieu des regrets unanimes s'éteignait « le 2 août, M. Léon Labbé, un homme de bien dans « toute la véritable acception du mot. Je ne vous rap- « pellerai pas les services si nombreux que notre hono-

Digitized by Google

« rable compatriote a rendus ; ils sont gravés dans le « cœur de chacun de nous. Nous ne saurions oublier « que M. Labbé nous laisse de grands exemples : nous « honorons l'homme bienfaisant, nous pleurons l'ami « sincère. Je vous propose de mentionner sur le registre « de vos délibérations l'expression de tous nos regrets. » (*Marques unanimes d'approbation.*)

. . . . . .

Extrait du *Courrier de l'Eure*, en date du 4 août 1903.

« C'est avec un profond regret et une véritable consternation que nous venons d'apprendre et que tous nos concitoyens apprendront la mort d'un homme en qui s'incarnaient, à Évreux, au plus haut degré, toutes les œuvres de bienfaisance et de charité, tous les actes d'une vie probe, droite et essentiellement consacrée au bien public.

M. Léon Labbé s'est éteint hier soir, à la suite d'une maladie d'épuisement, à l'âge de soixante-douze ans.

Notre honorable concitoyen était né à Verneuil. Il avait épousé en 1854 M^lle^ Fernet et avait alors fixé définitivement sa résidence à Évreux, où, pendant près d'un demi-siècle, il a été la providence des victimes du sort et des déshérités de la fortune.

Il entra au conseil municipal en 1865, et la même année il fut appelé aux fonctions d'adjoint au maire d'Évreux, qui était alors le président Huet. Cinq ans après, le 18 juin 1870, il était élu conseiller général par le canton nord d'Évreux. Sa grande complaisance et son inépuisable générosité ne trouvèrent dans la pratique de ce double mandat que de nouvelles occasions de s'exercer, en même temps que son esprit d'ordre et de

Digitized by Google

travail, sa laborieuse activité et son dévouement infatigable se manifestaient largement, au profit surtout de la ville d'Évreux et de ses habitants.

Ce qu'on ne doit pas oublier, et ce que le conseil général de l'Eure a solennellement consacré dans une de ses délibérations, c'est la part énorme que prit M. Labbé dans les démarches faites par lui et ses collègues, pendant l'invasion, auprès de l'état-major allemand; dans les sacrifices personnels qu'il consentit pour libérer le département de l'énorme impôt de guerre, et dans le succès qui couronna les efforts des principaux représentants de nos cantons.

Aux élections du 8 octobre 1871, les électeurs du canton nord lui maintinrent son mandat de conseiller général, qu'ils lui renouvelèrent encore, pour six ans, le 4 octobre 1874.

Il avait tenu à rester conseiller municipal, il avait été constamment réélu, presque toujours dans les premiers de la liste.

Il était attaché aux idées religieuses, qui réglaient sa conduite et qui inspiraient et éclairaient son inépuisable charité.

Dans sa vie privée, il était le modèle de l'époux et du père de famille. Le mariage de son fils Joseph et la naissance de ses petits-enfants ont été, on peut le dire, les plus grandes joies de son existence.

Sa mort est un vrai deuil pour la ville d'Évreux; c'est une grande affliction pour ses amis; c'est un malheur irréparable pour les pauvres gens. »

Extrait de la *Croix de l'Eure*, en date du 8 août 1903.

« Mercredi ont eu lieu, en présence d'une immense

Digitized by Google

assistance, les obsèques de M. Léon Labbé, doyen des conseillers municipaux d'Évreux et ancien membre du Conseil général de l'Eure.

Le défilé de l'offerte à la cathédrale, bien que commencé en même temps que le chant du *Dies iræ*, s'est à peine terminé avec la messe, et une foule compacte a suivi le corps du regretté défunt jusqu'au cimetière où M. Ferray, maire d'Évreux, lui a dit au nom du conseil municipal un dernier adieu.

Il est peu d'hommes dont on puisse dire, à la fin de leur carrière terrestre, qu'ils avaient beaucoup d'amis, pas du tout d'ennemis et qu'ils ne laissent après eux que des regrets sans aucune amertume. M. Labbé était de ceux-là.

Durant les longues années qu'il a passées dans cette ville d'Évreux où son mariage l'avait fait entrer et lui avait assuré les plus honorables et les plus fidèles amitiés, il n'a pas un instant cessé de se mettre au service de tous avec une bienveillance, un oubli de lui-même, une bonté simple et spontanée qui lui ont concilié tous les cœurs et ont fait de la plupart de ses concitoyens ses obligés; jusqu'à son dernier jour il a pensé aux autres, et la mort seule a pu suspendre le bien qu'il faisait.

C'était un homme aimable, accueillant, modeste comme tous ceux qui sont foncièrement bons; et en même temps un homme de valeur. Il avait acquis par un travail assidû une très grande expérience que son esprit clair, précis, méthodique avait rendue utilisable et pratique; toutes les questions d'ordre municipal et administratif lui étaient familières. Les assemblées dans lesquelles il a siégé, lorsqu'elles ont suivi les conseils de son lumineux bon sens, s'en sont bien trouvées.

Digitized by Google

Sa générosité, sa charité envers les pauvres et les blessés de la vie étaient proverbiales à Évreux. Nul n'a jamais su donner ni obliger avec plus de tact, avec plus de délicatesse discrète. Aussi était-il populaire dans la plus belle acception du mot ; et tandis que tous ses concitoyens se rappelaient les services de toutes sortes rendus par lui à la ville, notamment lors de l'occupation allemande en 1871, ceux qui s'étaient adressés plus particulièrement à sa bourse et à son cœur lui gardaient une profonde reconnaissance pour ses bienfaits, dont il avait su ne jamais les humilier.

D'autres journaux ont raconté la vie si bien remplie de M. Léon Labbé. Nous avons voulu simplement dire dans celui-ci combien était bon l'homme que nous avons connu.

Il a fait du bien à beaucoup ; il n'a jamais fait de mal à personne : voilà ce qu'on pourrait inscrire sur son tombeau. Peut-on rêver pour un honnête homme, pour un chrétien, un plus bel éloge? »

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Aux obsèques de M. Auguste HÉBERT, agriculteur, membre de la Société

le 7 septembre 1903, à Villers-en-Vexin.

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Il m'appartient de venir aujourd'hui sur la tombe entr'ouverte d'Auguste Hébert apporter les regrets de ses contemporains, de ses vieux amis, et l'hommage de notre Vexin.

« Auguste Hébert fut en son temps le premier cultivateur de notre pays, car, quand je dis en son temps, je dis il y a quarante ans.

« Je me rappelle très bien le jour où je fis connaissance avec les deux Hébert, il y a un peu plus d'un demi-siècle, dans une réunion à Etrépagny. Florimond Defontenay nous présenta les uns les autres et nous dit simplement : « Je veux absolument que mes amis soient de bons amis », ce qui fut fait. Une dizaine d'années après, Auguste Hébert recevait la prime d'honneur. La joie fut sincère et générale dans le Vexin.

« Avec Florimond Defontenay, les Doré, de Gamaches,

Digitized by Google

Toutain, de Doudeauville, Monet, Saintard, nous résolûmes de faire une manifestation et de lui donner un banquet. Sous l'Empire, le coup était audacieux. Il réussit et je regarde la date du 17 juillet 1864 comme un des meilleurs souvenirs de ma vie, comme un des plus beaux jours de la sienne. J'ai relu hier avec émotion les compliments que j'eus le bonheur de lui faire. On pourrait aujourd'hui, dans ce triste jour, les redire, car je traçais son portrait et faisais l'éloge de son talent comme il convenait de le faire au moment où la récompense venait à la fois honorer ses parents et lui-même.

Oui, je ne peux pas oublier, sur la terre et dans la ferme de Villers, sous l'autorité de M. et de Mme Hébert, l'union de cette belle et bonne famille, qui devait puiser dans l'héritage paternel la prime d'honneur en 1864 pour Auguste et la prime d'honneur en 1870 pour Narcisse. Je lui disais, à ce banquet, ce qu'on disait de lui à cette époque : « Votre mérite est d'aimer votre état, vous ne craignez ni la peine, ni la fatigue ; vous êtes réfléchi et résolu, vous ne faites rien à la légère ; vous faites tout avec énergie. Ce qui domine en vous, c'est la volonté. L'histoire agricole du Vexin est comme un beau livre dont chaque génération a écrit un chapitre à coups de charrue. Vous avez saisi et vous tenez dignement la plume sur la terre de Villers, vous avez tracé votre page, et d'autres et vos proches voisins poursuivront cet ouvrage. » Tel fut Auguste Hébert dans tout l'éclat de sa vie de cultivateur. Mais qui pourrait mieux que moi parler de ses bons sentiments et du charme de sa fidélité?

« Quand il se retira des affaires, je fis appel encore à son dévouement, et il fut le premier président de notre

Digitized by Google

Syndicat agricole, il fut le vice-président de notre Société d'agriculture, il était correspondant de la Société nationale d'agriculture de France. Nous n'avons pas cessé, pendant un demi-siècle, de nous donner mutuellement, en toutes occasions, les marques d'une parfaite confiance et d'une sincère amitié.

« Conservons le souvenir des jours heureux où Auguste Hébert régna sur cette terre de Villers qui lui donna sa renommée et qui lui rendit la fortune.

« Tout passe, tout change et l'heure de la retraite sonne pour les heureux de la vie qui n'ont pas été surpris par la maladie ou la mort. Le voilà donc installé à Villers, non plus dans sa ferme, mais dans sa maison. L'âge arrive, il faut se résigner aux douleurs de la vieillesse ; il résiste. Grâce à des soins dévoués, il se survit à lui-même, et il finit par nous offrir le lamentable spectacle d'un homme qui ne peut pas mourir et qui, plein de cœur et d'intelligence, lutte en vain contre la fatale destinée.

« Enfin, le jour des derniers adieux arrive ; c'est aujourd'hui. C'est, mon cher Auguste, avec toute l'émotion d'un homme qui a vécu pour ainsi dire votre vie agricole, que je vous dis un suprême adieu. »

Digitized by Google

NOTICE

SUR M. PIÉTON[1]

Le 3 octobre 1903, la Société d'Agriculture de l'Eure a eu la douleur de perdre son vénéré doyen, M. Piéton, ancien directeur du Jardin des Plantes d'Évreux, ancien professeur d'agriculture et d'horticulture à l'Ecole normale, qui a, pendant plus de quarante années, professé à Évreux un cours d'arboriculture sous le patronage de la Société et organisé les expositions d'horticulture qui ont été tenues dans cette ville depuis 1856. M. Piéton était un assidu des concours organisés par la Société, et grâce à sa compétence incontestée, il a rendu d'excellents services comme membre du jury de ces concours.

La Société lui avait en plusieurs circonstances témoigné de sa gratitude pour les nombreux services qu'il lui rendait; une médaille d'or lui était offerte en 1857 et, en

[1] M. Piéton (Prosper-Arthur) est né à Evreux le 23 mars 1816. Professeur d'Agriculture et d'Horticulture à l'Ecole Normale d'Evreux de 1850 à 1882. Nommé Directeur du Jardin des plantes d'Evreux le 3 janvier 1856. Officier d'Académie le 30 avril 1879. Chevalier du Mérite agricole le 19 juillet 1893. Officier d'instruction publique le 8 juin 1900. Auteur, avec la collaboration de M. Lecointe, d'un Manuel d'Agriculture et d'Horticulture du département de l'Eure.

Digitized by Google

1892, lors du Congrès pomologique d'Évreux, elle lui a décerné un bronze d'art.

Pour perpétuer le souvenir de M. Piéton, la Société a décidé qu'une notice nécrologique serait publiée dans son bulletin.

Le 5 octobre 1903, le bureau de la Société et de nombreux membres accompagnèrent M. Piéton à sa dernière demeure où il pourra reposer en paix après une existence si honorable et si bien remplie. Une couronne offerte par la Société a été déposée sur son cercueil.

Au cimetière, après les dernières prières, M. le comte de Boury, député, Vice-Président de la Société, s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Je tiens à accomplir, sur le bord de cette tombe, un triste devoir. Au nom de la Société libre d'agriculture de l'Eure, j'adresse un suprême adieu à l'homme de bien, à l'honnête homme, à l'homme modeste, respectable et respecté qui vient de mourir.

« Pendant plus de quarante ans, M. Piéton, avec une consciencieuse ponctualité, avec une incontestable compétence, avec un succès toujours égal, s'était chargé de professer, pour notre Société, à l'amphithéâtre du jardin botanique, un cours d'arboriculture très suivi par les professionnels et les amateurs.

« Il a contribué ainsi, pour une large part, à la diffusion dans notre région de cette science très spéciale qui fut la passion de sa vie et l'objet de ses études constantes.

« C'était, du reste, pour lui une tradition de famille qui s'est heureusement et honorablement perpétuée dans sa descendance.

Digitized by Google

« Parmi les récompenses et les distinctions dont il fut l'objet, il en est une qui, j'en suis sûr, toucha tout particulièrement son cœur. En 1892, la Société libre d'Agriculture lui décerna, en séance solennelle, un objet d'art, comme témoignage de respectueuse et vive gratitude.

« C'est que nous avons, Messieurs, dans notre Société, le culte du labeur désintéressé et fécond, ainsi que la reconnaissance des services rendus.

« C'est donc un tribut de reconnaissance, qu'au nom de la Société libre d'agriculture, je viens apporter sur cette tombe, en même temps que l'expression de ma douloureuse condoléance pour la famille à qui M. Piéton laisse l'exemple d'une longue vie de travail et d'honneur. »

Puis, M. Lecointe prononce les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Une voix bien autorisée vient de rappeler les titres de M. Piéton à la reconnaissance publique.

« L'un de ses anciens collègues de l'Ecole Normale d'Instituteurs, son élève des cours publics d'arboriculture, voudrait aussi rendre un suprême hommage à l'homme de bien dont on a pu dire qu'il « a obligé tout le monde, et n'a jamais, sciemment, causé la moindre peine à personne ».

« Professeur d'Arboriculture fruitière à l'École Normale d'Instituteurs de l'Eure, de 1850 à 1882, M. Piéton a exercé sur ses élèves, et par ceux-ci, sur le département tout entier, une action bienfaisante. Il a puissamment contribué à faire occuper à notre région

Digitized by Google

l'un des premiers rangs au point de vue de la production fruitière. Il n'a jamais cessé d'être le conseiller autorisé et respecté de tous ceux qui, dans cette région, s'intéressaient au progrès de la science horticole.

« C'est qu'il fut un maître, par les actes, par la parole et par la plume.

« Pour ses élèves de l'École Normale, M. Piéton était le professeur dévoué, l'observateur et l'expérimentateur patient et consciencieux. Il captivait ses jeunes auditeurs par sa prodigieuse mémoire, par sa parole facile et convaincue, par la justesse de ses réflexions, par une habileté consommée.

« Pour ses chefs et pour ses collègues, aujourd'hui bien décimés par le temps, il était la personnification vivante de l'exactitude, du dévouement, de l'obligeance, de l'amitié fidèle.

« Pour tous, il était l'homme droit, à l'heureux caractère, au cœur généreux, aux sentiments élevés, à l'esprit large et sincèrement libéral.

« L'administration supérieure avait sanctionné les appréciations de l'opinion publique en le nommant : Officier d'Académie en 1879; Chevalier du Mérite agricole en 1893; Officier de l'Instruction publique en 1900.

« Les cours de M. Piéton au Jardin Botanique, cours toujours suivis avec une grande attention, par de nombreux auditeurs, présentaient le plus vif intérêt.

« Bien que rompu à l'enseignement de l'Arboriculture, le maître ne voulut jamais, dans ses leçons, rien laisser aux hasards de l'improvisation. Ces leçons étaient soigneusement préparées à l'avance, avec des plans rigoureusement tracés et fidèlement suivis. Sa parole élégante, convaincue, claire et persuasive, don précieux

Digitized by Google

du professeur, entraînait les plus indifférents, forçait l'attention des plus distraits.

« Il savait d'ailleurs admirablement éclairer la théorie par la pratique, et fortifier la pratique par la théorie dont il suivait avec soin toutes les évolutions.

« Sous sa main, comme par enchantement, sans tâtonnements et sans méprises, un arbre difforme ou improductif prenait un aspect agréable, symétrique, et devenait fertile.

« Son orgueil, bien légitime d'ailleurs, était de nous montrer les résultats d'opérations faites sous nos yeux les années précédentes. Ses arbres, comme ses belles plantes, étaient, pour lui, des élèves dociles, et aussi de véritables amis, dont il était fier.

« Un enseignement, plus élevé encore, se dégageait de ses leçons comme de ses exemples : il nous montrait comment on peut, par le travail, source pure de tous biens, transformer ses devoirs en plaisirs, et, par une vie d'honneur et de dévouement, attendre le repos mérité du soir.

« On devinait, là aussi, le secret de cette remarquable vieillesse, écoulée heureuse, dans une atmosphère de calme, d'affection et de respect, près d'une épouse personnifiant la bonté et le dévouement affectueux ; d'enfants, de petits-enfants dont il était si légitimement fier, qu'il aimait et dont il était adoré.

« On comprenait aussi comment M. Piéton a su conquérir la considération, l'estime et l'affection de tous, et, selon l'expression d'un profond penseur, mériter qu'une foule émue forme aujourd'hui, autour de son cercueil, la plus belle des couronnes funèbres.

« Adieu, cher maître ; votre nom vénéré éveillera tou-

Digitized by Google

jours en nous le respect profond, le regret durable, la piété du souvenir. »

Ces discours ont vivement impressionné les nombreux assistants.

La Société d'Agriculture de l'Eure conservera longtemps le souvenir de cet homme de bien.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

PAR LES AUTEURS

MM.

BARBE (Lucien), membre de la Société. Louviers décoré au XV^e^ siècle. Ses armoiries. Ce qu'elles étaient. Ce qu'elles sont. Armoiries des drapiers. Louviers, imp. Izambert, 1903.

— Le Couvent de Saint-Louis et de Sainte-Élisabeth et les possédées de Louviers. Louviers, imp. Izambert, 1903.

— Histoire de l'industrie du drap à Louviers. Louviers, imp. Izambert, 1895.

BONJEAN (Georges), membre de la Société. Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable. 22^e^ assemblée générale tenue le 27 avril 1902.

— M. Georges Bonjean et ses fondations charitables. Paris, imp. Gustave Picquoin, 53, rue de Lille.

BOULANGER (Émile). Germination de l'Ascospore de la Truffe.

BRETON, président du Syndicat pomologique de France. Une leçon de choses. Résultats comparatifs de la Protection et du Libre échange.

CHANOINE-DAVRANCHES, membre de la Société. Le Parlement de Normandie. Sa suppression. Son rappel (1771-1774). Sotteville-les-Rouen, imp. Lecourt, 1903.

Digitized by Google

CHANOINE-DAVRANCHES, Les dîners de l'Ascension au temps de la levée de la Fierte. Sotteville-les-Rouen, imp. E. Lecourt, 1904.

CHOURET, éleveur à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). Notice sur la race ovine charmoise. Nevers, imp. Nivernaise, 1904.

DESLOGES (Amand), membre de la Société. Les forges de Normandie. Origine de la fabrication du fer en Normandie (2e édition revue et augmentée d'après des documents nouveaux). Verneuil, imp. Aubert, 1903.

— Les Ages de la pierre ou introduction à l'histoire de Rugles.

Discours prononcés à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la gloire de Pasteur à Chartres, le 7 juin 1903. Chartres, imp. de *la Dépêche d'Eure-et-Loir*, 1903.

DOUCERAIN (Albert), avocat, membre de la Société. Essai critique sur le socialisme, d'après les conférences de M. Challaye. Avant-propos de M. Maurice Hervey. Evreux, imp. du Commerce, 1904.

FOUQUET (Camille), député, membre de la Société. Les dépenses du département de l'Eure de 1888 à 1900, avec rappel des dépenses de 1827 à 1887. Évreux, imp. du Commerce, 1903.

— Carte agronomique du canton de Breteuil et notice explicative.

GACHOT (Edouard). Histoire militaire de Masséna. La campagne d'Helvétie (1799). Paris, librairie académique Perrin et Cie.

GENDRON (Eugénie). A côté du bonheur. Paris, librairie Périsse frères.

GOSSELIN (l'abbé), membre de la Société. Un bon patriote d'autrefois, le Dr Labrie. Québec, Dussaulx et Proulx, imprimeurs, 1903.

— Un épisode de l'histoire de la dîme au Canada (1705-1707).

GRANDMAISON (Geoffroy de), membre de la Société. Madame Julie Lavergne et sa correspondance (1823-1886). Paris, Taffin-Lefort, 30, rue des Saints-Pères, 1903.

GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée d'Évreux, membre de la Société. Les Commanderies dans le département de l'Eure (Renneville, Chanu, Bourgoult). Évreux, imp. de l'Eure, 1903.

Digitized by Google

GUÉRY (l'abbé). Panégyrique de Saint-Taurin et description de sa châsse. Évreux, imp. de l'Eure, 1903.

— Huit lettres inédites de M. Rouault, curé de Saint-Pair-sur-Mer, à M. Adam, curé de Saint-Thomas, d'Évreux, imp. de l'Eure, 1903.

— L'abbé Le Galloys, docteur-médecin (1697-1763). Brionne, imp. Amelot, 1903.

JOURDAIN, secrétaire général de l'Association française pomologique. Annuaire de l'office des renseignements cidricoles.

L'HOPITAL (Joseph), membre de la Société. Notice sur Pierre-Adolphe Huard (1829-1902). Évreux, imp. Hérissey, 1903.

MALHERBE (Émile), membre de la Société. Le passage de Mme de Sévigné par Pont-Audemer (23 mai 1689).

MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux, membre de la Société. Allocution prononcée dans la cathédrale d'Évreux le 11 décembre 1902 au service funèbre de Mme la baronne de la Roncière-le-Noury, présidente d'honneur, et de M. Chauveau, président de la Croix rouge française. Évreux, imp. de l'Eure.

PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, membre de la Société. L'Agriculture devant la science. Paris, lib. Guillaumin et Cie, rue de Richelieu, 14, 1904.

PERELLE (Morand de la), membre de la Société. Calcul des primes des principales combinaisons aux Compagnies françaises et étrangères, mis à la portée de tous.

PESCHAUD (Marcel). Réseaux d'État et tarifs. (Extrait de la Revue politique et parlementaire (juin-juillet 1903.)

PITOISET, proviseur du Lycée d'Évreux, membre de la Société. L'école centrale du département de l'Eure.

PRÉVOST (Gustave), membre de la Société. Note sur deux ventes sur saisie de la seigneurie du Bosgouet au XVIe siècle.

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Notre-Dame de Louviers. Quelques remarques.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletin de l'année 1903.

Le Souvenir français. Rapports des assemblées générales de 1899 à 1903. Siège social, 229, faubourg Saint-Honoré, Paris.

VERMONT (Henri). Le Projet des retraites ouvrières obligatoires et la solution des mutualistes.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Missions archéologiques françaises en Orient aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Documents publiés par Henri Omont, membre de l'Institut (1^re^ et 2^e^ parties). Paris, imp. nationale, 1902.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. Tome IV, 2^e^ livraison.

Comptes rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Paris en 1902. Section des Sciences.

PRÉFECTURE DE L'EURE

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1903.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1904.

Département de l'Eure. Compte au 1^er^ mars 1902 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1901.

Département de l'Eure. Compte au 1^er^ mars 1903 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1902.

Conseil général. Session d'août 1902. Rapport du Préfet.

Procès-verbal des délibérations :

— — Session d'avril 1903.

— — Session d'août 1903.

Budget supplémentaire des recettes et des dépenses départementales. Exercice 1903.

NOTA. — Le bureau exprime ici toute sa reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la bibliothèque de la Société.

La présente liste ne comprend que les ouvrages nouvellement édités. Il serait trop long d'énumérer les autres, recueillis dans le courant de l'année par suite de dons et legs. Ils font toujours l'objet d'une mention spéciale dans le rapport de fin d'année du secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

Digitized by Google

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).

Digitized by Google

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.
1902. Vilmorin (Maurice de), membre de la Société nationale d'agriculture.
1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France, membre du Conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1903.

Président	MM. Louis PASSY, député de l'Eure.
Vice-président	Le Comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

Abbadie d'Arrast (d'), propriétaire.
Alaboissette, avoué.
Anquetin (Modeste), propriétaire.
Anseaume, propriétaire.
Auger, propriétaire.
Bagot, avocat.
Beaujean (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
Bellenger, avoué.
Belleville, professeur au lycée.
Bertin, propriétaire au Clos-Hutin.
Besnier, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Besnier, archiviste départemental.
Beverini-Vico, préfet de l'Eure.
Bidault (Mme vo), propriétaire.
Blot, rentier.
Boissière (de la).
Bonnenfant (l'abbé), vicaire à la Cathédrale.
Bonnet, propriétaire.
Bouquelon, ancien magistrat.
Bourgne, professeur départemental d'agriculture.
Boursier, vétérinaire.
Brunet, propriétaire.
Burel, propriétaire.
Canal, secrétaire général de la préfecture de l'Eure.
Cartier, propriétaire.
Cauet, avocat.

Digitized by Google

MM.

Chauvin, propriétaire.
Cochin, manufacturier.
Corbin, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement.
Cordier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Courcelle, avocat.
Cyr, directeur de la laiterie.
Debidour, professeur au lycée d'Évreux.
Dehais, propriétaire.
Demarest (l'abbé), curé de la cathédrale.
Denesle, propriétaire.
Deverre, directeur de la succursale de la Banque de France.
Doucerain, avocat.
Dubreuil, banquier.
Ducasse, professeur de philosophie au lycée.
Duchesne, entrepreneur de travaux publics.
Echalard, directeur d'assurances.
Eparvier, receveur d'enregistrement.
Ermenault, négociant.
Fauchet, directeur des usines de Navarre.
Féret (l'abbé), chanoine.
Fourcade, procureur de la République.
Gabiolle, professeur à Saint-François de Sales.
Gastineau, commissaire priseur.
Gaudin, caissier à la trésorerie générale.
Gelin (l'abbé), curé de Saint-Taurin.
Godard (Paul), propriétaire à Navarre.
Goldschmidt (M^me^), au château du Plus-que-tout.
Gossart, architecte du département.
Gros (l'abbé), chanoine.
Guely (M^lle^), professeur à l'École normale d'institutrices.
Guérard (l'abbé), professeur au Petit Séminaire.
Guery (l'abbé), aumônier du lycée.
Guest, avoué.
Guest, président du tribunal civil.
Guillemare (Ernest), propriétaire.
Helloco (L'abbé Le), professeur à Saint-François de Sales.
Hérissay, juge honoraire.
Hérissey, imprimeur.
Hersent, boucher.

Digitized by Google

MM.

IDEVILLE (comte D'), au Pavillon de Navarre.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LAIGNEL-LAVASTINE, vice-président du conseil de préfecture.
LAMIOT, agriculteur à Cambolle.
LAMOTTE (Mlle), économe de l'École normale d'institutrices.
LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence.
LAPELTEY père.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LA RONCIÈRE-LE-NOURY (Mlle la baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY (Léon), ingénieur agronome.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, cultivateur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LEFEBVRE-METTOL-DIBON, ancien officier d'artillerie, au Buisson-Hocpin.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MARCHAND (Georges), employé d'assurances.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LEMESLE, négociant.
LEMPÉRIÈRE, notaire.
LENORMAND (l'abbé), vicaire général.
LEROY (docteur), médecin aliéniste à l'asile de Navarre.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LESORT, président du Tribunal de Commerce.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PÉTEL, ancien conseiller de préfecture.
LEVASSEUR (l'abbé), curé de Navarre.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
LUCAS (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire.
MALATIRÉ, manufacturier.

Digitized by Google

MM.

MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
MATHIEU, professeur au lycée.
MÉRY DE BELLEGARDE (Robert).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MORÉ (baron), directeur de la succursale de la Société générale.
MOUTON, négociant en grains.
MOUTIER, principal clerc de notaire.
NŒTINGER, inspecteur des contributions directes.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme vve).
PESCHET, maître d'hôtel.
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.
PORTEVIN, banquier.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
QUESNE (LE), directeur de *la République de l'Eure*.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER, propriétaire.
RÈVEILHAC (Mme), à Navarre.
RIBAUD, ancien vétérinaire.
ROHAUX, juge.
ROUGÉ (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
ROUSSEAU, ancien notaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, fabricant de coutils.
SAVOURÉ-BONVILLE, inspecteur des Enfants Assistés.
SOUTY (Paul).
TARDIVEAU, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
TARISSAN, professeur au lycée.
TASTEMAIN, ancien notaire.
THAURIN (buffet de la gare).
THIÉRARD, directeur des contributions directes.
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
TYSSANDIER, avocat.
VÉDIE, propriétaire.
VION, propriétaire,

Digitized by Google

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

MM.

Duclos (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
Gazan (Raoul), au Nuisement, commune de Huest.
L'Hopital (Joseph), à Angerville.
Penciolelli, au château de Bérou (Guichainville).
Philippe (l'abbé), à Saint-Aubin du Vieil Évreux.
Thonissen (de), au château de Melleville.
Thoury (comte de), à Arnières.
Rostolan (comte de), à Guichainville.

Evreux-Nord.

Barre de Nanteuil (baron de la), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
Bertin, conseiller d'arrondissement, au Tilleul-Lambert.
Champigny (marquis de), à Normanville.
Clérisse, cultivateur, maire de Gauville.
Courcy (de), à Saint-Germain-des-Angles.
Crévecœur (de), au château d'Irreville.
Duméril, à Émalleville.
Lanéelle, horticulteur à Gravigny.
Lestanville (François de), au château du Boulay-Morin.

Canton de Breteuil.

Bonald (Mme de), à Breteuil.
Jarnac (comte de), à Condé-sur-Iton.
Olry (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
Pillard-Soulain, conseiller général à Breteuil.
Rousseau, industriel à Breteuil.

Canton de Conches.

Blanvilain fils, marchand de bois au Fidelaire.
Clermont-Tonnerre (marquis de), à Glisolles.
Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel, près Conches.
Lepaulle, notaire, à Conches.
Letaud, maire, à Conches.
Mare (comte de), au château d'Orvaux.

Digitized by Google

MM.

PIJON, maire de Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

FIRMIN-DIDOT (Paul), ancien conseiller général, à Mesnil-sur-l'Estrée.
SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.

Canton de Pacy.

EBEL, agriculteur à Boisset-les-Prévanches.
ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
HALAY (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris, à Pacy et 48, rue de Moscou, Paris.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.
CRESPEL (Roger), à la Lesmeval (Chéronvilliers). (30, avenue de Villiers, Paris.)
DESLOGES (Amand), à Rugles.
GIRARD DE LA CHAISE (DE), château de la Chaise, près Rugles.
MANOURY, régisseur à la Haye-Saint-Sylvestre.
MARQUIS (Calixte), manufacturier à Rugles.
MORGON, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
GUILBERT (l'abbé), doyen de Saint-André.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.

Digitized by Google

MM.

Reiset (comte de), à Marcilly-sur-Eure.
Verville fils, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

Avenel (Raoul), à Verneuil.
Barrey (comte de), à Verneuil.
Cadou (Léonce), propriétaire, à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
Le Vaillant de Glatigny, à Verneuil.

Canton de Vernon.

La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Le Marchand (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.
Schickler (baron de), au château de Bizy, près Vernon.
Toussaint (l'abbé), curé de Bois-Jérôme-Saint-Ouen.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président	MM. Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire	Pithon (Charles), cultivateur à Mainneville.
Trésorier	Coulouma, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

Coulouma, propriétaire aux Andelys.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instr. publ., aux Andelys.
Dechaumont, cultivateur, à Boisemont.
Delahaye, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
Dupas fils, cultivateur, à Hennezis.
Fessart, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
Fleury, cultivateur, à la Bucaille.
Rousselin, cultivateur, à Roncherolles.

Digitized by Google

Canton d'Écos.

MM.

Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Hébert (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
Levé, propriétaire, à Tilly.
Pithon père, cultivateur, à Tourny.
Sarrazin, propriétaire, à Écos.
Vitet, propriétaire, à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

Chéron fils, cultivateur, à Gamaches.
Doré (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
Le Coulteux de Canteleu (le comte), conseiller général à Étrépagny.
Quillet (Alexandre), cultivateur, à Doudeauville.
Raban, cultivateur, à Ostreboscq.
Raban, propriétaire, aux Thilliers.
Rouget, propriétaire, à la Broche-Étrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Colboc, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
L'abbé Cresté, supérieur du collège d'Écouis.
Defontenay, cultivateur, à Houville.
Delesque, cultivateur, à Marcouville.
Lebrun, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
Milliard, propriétaire, à Écouis.
Peynaud, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

Caffin (Amédée), propriétaire, à Gisors.
Gavignot, cultivateur, à Authevernes, château du Bois-d'Ennemets.
Guesnier (Mme), propriétaire, à Vesly.
Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Pithon (Charles), cultivateur à Mainneville.

Digitized by Google

Canton de Lyons-la-Forêt.

MM.

Boulanger, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
Colombel, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
Humblot (l'abbé), curé de Lisors.
Valon (comte de), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président.	MM. le duc de Broglie, député.
Secrétaire	Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil.
Trésorier.	Mignon (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

Adam, marchand-grainetier, à Bernay.
Albinet (Augustin), à Menneval.
Alix, horticulteur, à Bernay.
Ameline, ancien agent voyer, à Bernay.
Aumond (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
Bailly (René), régisseur, à Serquigny.
Bernays (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
Bordeaux (René), propriétaire, à Bernay.
Borel, propriétaire, à Bernay.
Bouttéville (de), filateur, à Bernay.
Buat, escompteur à Bernay.
Buisson aîné, propriétaire-cultivateur, à Bernay.
Cauchepin, négociant, à Bernay.
Cauchepin (Louis), à Bernay.
Chapron, marchand-mercier, à Bernay.
Charette (de), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.

Digitized by Google

MM.

Clerc, conseiller à la cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
Cordier (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
Cordier (Raymond), conseiller d'arrondissement, à Bernay.
Coudriet (le colonel), à Bernay.
Coupey, agent voyer en retraite, à Bernay.
Daufresne, avocat, à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire, à Menneval.
Dauger (le vicomte Guy), à Menneval.
Delapille (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
Dubois (l'abbé), curé de Menneval.
Durand (Gustave), avocat, à Bernay.
Durand (René), à Bernay.
Egalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Eloy, avoué, à Bernay.
Firmery, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
Focet (Jules), éleveur, à Bouffey.
Fresne (Léon), limonadier, à Bernay.
Fresne (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
Fromentin, chef de culture, à Menneval.
Gardin (Charles), propriétaire, à Bernay.
Guilbert, négociant en vins à Bernay.
Guillemin, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
Hagron (Aimé), agriculteur, à Valailles.
Helot, filateur, à Menneval.
Laignel, propriétaire à Bernay, rue de l'Équerre.
Lebas, limonadier, à Bernay.
Legerf, ancien pharmacien, à Bernay.
Ledoux, à Serquigny.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Leprestre, pharmacien à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge, à Bernay.
Lesens, propriétaire, à Bernay.
Levain, à Caorches.
Loquet (Albert), agriculteur, à Plasnes.
Merle (du), commissaire de surveillance administrative, à Bernay.
Miaulle-Duval, imprimeur, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
NIEL, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
NOINVILLE (le comte DE), capitaine au 24e régiment d'infanterie, rue de Ponthieu, 58, à Courbevoie (Seine).
PANCHOUT, négociant, à Bernay.
PEULEVEY (Émile), architecte, au manoir de Bouffey, à Bernay.
PHILIPPE DE LA LONDE, avocat, à Bernay.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
PORTE (Adrien), négociant, à Bernay.
POTTIER, notaire, à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROLIER, à Serquigny.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROUSSEAU, président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
SEMENT (Pierre), ancien président du tribunal de commerce à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
VASSAL, tanneur, à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
ISABEL, régisseur, à Beaumesnil.
MAISTRE (le comte DE), à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire, à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.

Digitized by Google

MM.

Boisgelin (le comte de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Bruno de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte Georges de), à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chenevarin, propriétaire, à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Danloux-Dumesnil (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
Gouverneur, maire, à Goupillières.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Moutardier (Achille), à Barc.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Fumechon, à Thibouville.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Ramier fils, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Rousset (Théophile) père, au Plessis-Sainte-Opportune.
Turquet, propriétaire, à Écardenville-la-Campagne.

Canton de Brionne.

Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Duroncerey, propriétaire, à Boisney.
Béranger, propriétaire, à Berthouville.
Cesselin, propriétaire, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Laisné (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Babois (l'abbé), curé à Melicourt.

Digitized by Google

MM.

Bellais, propriétaire, à Saint-Aubin du Thenney.
Bance, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bligny (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.
Blin (Victor), propriétaire, à Broglie.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Henri de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), député, au château de Broglie.
Broglie (le prince de), au château de Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
Fouquet (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Protoy (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
Seigneur, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Vigan (le baron Jacques de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Augé (Louis), propriétaire, à Duranville.
Dabin (l'abbé), curé à Giverville.
Dumontier, ancien percepteur, à Thiberville.
Furet, maire de Faverolles.
Maillet (Ernest), agriculteur, à Giverville.
Manoury, propriétaire, à Folleville.
Pelcat (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
Porée (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
Salaberry (le comte de), à Giverville.
Sayve (le comte de), à Saint-Germain-la-Campagne.
Vauquelin, industriel, maire de Thiberville.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. BOURY (Ch., comte DE), conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . FONTAINE, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . . DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint . WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

MM.

ASSIRE (Philémon), propriétaire au Gros-Theil.
BELLEST (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (marquis DE), à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (Charles, comte DE), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
DELANDEMARE, propriétaire, à Thuit-Anger.
DELAQUAIZE, agriculteur, à Thuit-Signol.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
HERMIER (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
LESAGE, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.
METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

BANCE fils, cultivateur, aux Noës.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.

Digitized by Google

MM.

CHAPLAIN, maire de Bernières.
COVILLE, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
DELAVIGNE, propriétaire, à Jeufosse.
DESBRIÈRES (Mme ve), aux Rotoirs.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GIBLAIN, ancien maire, à Autheuil.
DE GRAVERON, propriétaire, à Heudreville.
HÉBERT (ve), propriétaire, à Aubevoye.
HÉBERT, maire de Muids.
HÉBERT, maire de Venables.
HUART (Mme ve), à Ailly.
JACQUIN, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
JUMEL fils, propriétaire, à Autheuil.
LEMARIE (Vital), propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
LE VILLAIN (Mme ve), à Aubevoye.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire, à Aubevoye.
MOGUAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
MULOT, maire à Aubevoye.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PILLET-WILL (Mme la comtesse), à Gaillon.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
POUSSIELGUE-RUSAND, propriétaire, à Fontenettain.
PREVOST, adjoint à Gaillon.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.

Digitized by Google

MM.

Angérard, notaire honoraire, à Louviers.
Audresset, manufacturier, à Louviers.
Barbe, propriétaire, à Incarville.
Beaucousin, maire des Planches.
Biocâe, docteur en médecine, à Louviers.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Bourgeois (l'abbé), vicaire, à Louviers.
Breham (Augustin), meunier, à Acquigny.
Breton, manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Caron, avoué, à Louviers.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Castillon (vᵉ), à Louviers.
Chandellier, propriétaire, à Surville.
de Coquereaumont, propriétaire, à Incarville.
Corneville, filateur, à Louviers.
Crouzet-Hildebrand, à Louviers.
Dagommer, propriétaire, maire, à Pinterville.
Damvy, maire, à Quatremare.
Damvy fils, à Quatremare.
Darrax (marquis de), à Pinterville.
Delapille, banquier, à la Haye-Malherbe.
Dhamelincourt, maire, à Heudebouville.
Duflot, ancien notaire, à Louviers.
Dugard (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
Dumoulin (Philippe), cultivateur, à Incarville.
Ferrand (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
Ferrand (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
Fortier, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
Fournier, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
Gence, notaire à Louviers.
Godard-Ragault, bijoutier, à Louviers.
Grégoire, constructeur, à Louviers.
Guilbert, maire d'Amfreville-sur-Iton.
Havard-Marquais, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
Hennebert (Mᵐᵉ vᵉ), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
Henriet (Henri), à Mesnil-Jourdain.
Hézon, vétérinaire, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

JEUFFRAIN (Auguste) (vᵉ), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN-DUCHOLLET, fabricant, à Louviers.
LABELLE, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
LANGLOIS, maire d'Acquigny.
LAMAURY, à Surville.
LEBOURG, maire, à Hondouville.
LEVIGNERON (René), agriculteur, à Surtauville.
L'HERMITTE, conseiller d'arrondissement.
LOISON, minotier, à Louviers.
MAILLARD, imprimeur, à Louviers.
MALCAPE, banquier, à Louviers.
MALLET, avoué à Louviers.
MANOIR (Mᵐᵉ la comtesse DU), à Acquigny.
MIGNOT, fabricant de fromages, à Louviers.
MIQUEL, manufacturier, à Louviers.
MONTEILLE (baron DE), Amfreville-la-Campagne.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (vᵉ), propriétaire, à Louviers.
PLANTEROSE, maire à Incarville.
PLUMEY, banquier, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (vᵉ), propriétaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
POUSSIN (Léon), à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
REVEILHAC, propriétaire à Louviers.
RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ROGER, hôtel du Grand-Cerf, à Louviers.
ROSTAND (Mˡˡᵉ), à Pinterville.
SÉE, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Louis), entrepreneur, à Louviers.
VAILLANT, grainetier à Louviers.
YVERT (Mᵐᵉ vᵉ), à Saint-Étienne-du-Vauvray.

Digitized by Google

Canton du Neubourg.

MM.

ALLIX, maire d'Ecquetot.
ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture, au Neubourg.
AUZOUX (le docteur), à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
CRÉTEY, adjoint, à Marbeuf.
DANNET (Mme ve), au Tremblay.
DELAMARE, ancien maire de Crestot.
DELAMARE (Auguste), cultivateur, maire, au Tremblay.
DROUET (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, notaire, au Neubourg.
DUVAL, propriétaire, au Neubourg.
HARCOURT (comte DE), au Neubourg.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HOUSSAYE (général DE LA), la Villette.
JORET, md. de bestiaux, au Neubourg.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LARCIER (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, maire de Crosville-la-Vieille.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LE MERCIER, avocat au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire au Troncq.
LENOBLE, ancien maire d'Iville.
LETOURNEUR, maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire au Troncq.
POLIGNAC (duc DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BARBET, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BOURDON, propriétaire, aux Damps.
BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), maire, à Alizay.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.

Digitized by Google

MM.

FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
FROMONT, maire, à Pont-de-l'Arche.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
HUET, maire, à Tostes.
LANQUEST, Herqueville.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
LOUÉE, maire de Léry.
MAULDE (comte DE), Igoville.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme Ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la section.

Président . . . . . MM.....
Secrétaire . . . . . DAVID (Jacques), ancien notaire, à Lisieux.

Digitized by Google

MM.

Trésorier . . . . . TOUFLET-DUMESNIL (Emile), conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Trésorier honoraire . . . MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.

Canton de Pont-Audemer.

BERTRAND, notaire honoraire, à Pont-Audemer.
DUCABLE, ancien avoué, à Pont-Audemer.
GOIN, ancien avoué, propriétaire, à Toutainville.
GRUEL (Amédée), tanneur, à Pont-Audemer.
LEGENDRE (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, au château des Préaux.
LUARD, au château de Siglas, à Tourville.
MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
MANN, manufacturier, à Pont-Audemer.
PICOT, marchand de fers, à Pont-Audemer.
POMMARE (DES), au château du Calvaire, à Campigny.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUFLET-DUMESNIL (Henri), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUZÉ-QUILLET, tanneur, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

AUZERAIS, propriétaire, ancien maire de la Lande.
BOIS-GUILBERT (le marquis DE), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
SAINT-PIERRE (le marquis de Grosourdy DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), au château de Bosc-Roger, par Bourgtheroulde.
GRUEL (Léon), conseiller général, maire de Bourgtheroulde.
LAINÉ-CONDÉ, propriétaire, à Boissey-le-Chatel.
PELLETIER, propriétaire, ancien maire, à Bosbénard-Commin.
POSTEL (DE), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.

Digitized by Google

Canton de Cormeilles.

MM.

Bouchard, géomètre, à Epaignes.
David (Jacques), ancien notaire, propriétaire, à Cormeilles.
Hébert (M^me^ Emile), château de Saint-Gervais-d'Asnières.
Julien (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
Thiron (Alfred), notaire à Cormeilles.
Touflet-Dumesnil (Emile), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Canton de Montfort-sur-Risle.

Caillot (Lucien), manufacturier, maire de Saint-Philbert-sur-Risle.
Join-Lambert, conseiller général, à Authou.
Ozanne (Raoul), notaire à Rouen, propriétaire, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf.

Boulouze, propriétaire, maire de Bourneville.
Castel (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
Le Gonidec de Penlan, propriétaire, au château de Saint-Urien.
Maquaire, propriétaire, maire de Saint-Urien.
Topsent, propriétaire, adjoint, à Bourneville.
Trouplin (Paul), propriétaire, à Bourneville.

Canton de Routot.

Cossé-Brissac (comte de), propriétaire au château de Brumare, à Brestot.
Goudet, propriétaire, ancien maire de Barneville-sur-Seine.
Guénifey (baron de), propriétaire et maire, au château du Landin.
Power (Georges), propriétaire et maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

Cabourg (Georges), propriétaire, au château du Coudray.
Ferey du Coudray (Henri), propriétaire, au château de la Thillaye, maire de Saint-Christophe-sur-Condé.
Naguet de Saint-Vulfran (Edouard), au château de Launay.

Digitized by Google

PARIS

MM.

Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique.*
Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
Bonnin (René), ingénieur civil.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chatel (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
Colombel (M^me^ v^e^), rue de Prony, 77.
Delineau, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
Desrues, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
Dieulafoy (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
Flammarion (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
Fortier (Charles), 6, rue Roquepine.
Grangez (Ernest).
Lallemand (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
Laurent, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
L'Hopital (Henri), rue de Logelbach, 4.
Morand de la Perelle, lieutenant-colonel en retraite, rue de Rennes, 144.
Mulot, homme de lettres.
Nouvel (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
Omont, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 30.
Parville (Henri de), ingénieur et homme de lettres, villa des Pins, Parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
Peltier, inspecteur des finances.
Pérouse (de la), général en retraite, 6, rue Bigot.
Picquenot, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite.
Prétavoine (Charles), rue Lepeletier, 10.
Raynal, membre de la Société de géographie.

Digitized by Google

MM.

SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.
YVES ALBERT, 5, rue Victor-Masse.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
D'ALVIMARE (le marquis), à Dreux.
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.
BENET (Armand), archiviste départemental, à Caen.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.
BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
BRIAND (Georges), horticulteur, à Poitiers.
CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
CHANOINE-DAVRANCHES, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.
COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
DARDÉ, avoué, à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine, à Rollot (Somme).

Digitized by Google

MM.

DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
DRAMARD, conseiller honoraire à Boulogne-sur-mer.
DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier, à Lisieux.
DUPUIS (André), juge, à Dreux.
FLEURIOT, membre du conseil général, à Lisieux.
FRÉMY, ancien magistrat, à Senlis.
GEORGET, propriétaire, à Orbec.
GIRARD, conseiller à la cour d'Amiens.
GRAVERON (DE), au château de Maisoncelles-les-Jourdan, par Vire (Calvados).
GUÉNÉE (Achille), avocat, à Châteaudun.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
HAIME, docteur en médecine, à Tours.
HAUTIN (Mgr), archevêque de Chambéry.
HOMBRE-FIRMAS (baron D'), propriétaire, à Alais.
HOUZEAU (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LAMOTTE (le docteur DE), médecin, à Pont-l'Evêque.
LEGRAND, propriétaire, à Orbec.
LERMIER, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
LETELLIER, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
MARYE, ancien conseiller, à Rouen.
MÉRY DE BELLEGARDE (Louis), rue de Bretagne, 34, à Alençon.
MÉRY-SAMSON, manufacturier, à Lisieux.
MESLIER, propriétaire, au Havre.
MIGNON, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
NOURY, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
ORÉ (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
OURSEL, propriétaire, à Elbeuf.
OZANNE (Raoul), notaire, à Rouen.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
REY, sous-bibliothécaire, à Montauban.

Digitized by Google

MM.

Ropiquet, professeur, à Elbeuf.
Sallion, docteur en médecine, à Nantes.
Samson (Jean), manufacturier, à Lisieux.
Vermont, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Emulation chrétienne*, à Rouen.
Viala, percepteur, à Duclair.
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Voitellier, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

Barruel-Beauvert (de), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).
Braekeler (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
Drapiez, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
Gosselin (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint-Charles de Bellechasse (Canada).
Hart, graveur, à Bruxelles.
Kuyper (de), sculpteur, à Anvers.
Lautour, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
Thielens (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
Westreenen (le baron de), à la Haye.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).
Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.
Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.
Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.
Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.
Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21; — M. Henri Johannet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.
Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.
Musée Guimet (le), 30, avenue du Trocadéro.

Départements.

Ain	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)	à Bourg.
Aisne	Société académique	à Laon.
Allier	Société d'horticulture	à Moulins.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

ALPES (BASSES-)..	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.....	à Digne.
ALPES (HAUTES-).	Société d'études.....	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes.....	Ibid.
ALPES-MARITIMES.	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation, de Nice et des Alpes-Maritimes.....	à Nice.
AUBE	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
BASSES-PYRÉNÉES.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Académie de Marseille.....	à Marseille.
CALVADOS	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des amis de l'Université de Normandie.....	Ibid.
—	Société des Beaux-Arts.....	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société française d'archéologie.	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux.
—	Société historique de Lisieux.	Ibid.
CHARENTE	Société archéologique et historique de la Charente	à Angoulême.
CORRÈZE.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
CÔTE-D'OR..	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.

Digitized by Google

Côtes-du-Nord...	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.....	à Saint-Brieuc
Deux-Sèvres....	Société d'agriculture.....	à Niort.
Eure.....	Société des Amis des Arts du département de l'Eure.....	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique.....	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
Eure-et-Loir....	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société archéologique	Ibid.
Finistère	Société académique de Brest..	à Brest.
Gard.....	Académie.....	à Nimes.
—	Société d'étude des sciences naturelles	Ibid.
Gironde.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.
Haute-Garonne..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France.....	Ibid.
Haute-Vienne....	Société d'horticulture et d'arboriculture de la Haute-Vienne.	à Limoges.
—	Société des Amis des sciences et arts.....	à Rochechouart
Hérault	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers	Ibid.
—	Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault..	à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
Indre.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
Indre-et-Loire...	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.

Digitized by Google

Indre-et-Loire....	Société archéologique de Touraine.....	à Tours.
Ille-et-Vilaine ..	Syndicat pomologique de France.....	à Rennes.
—	Société des hospitaliers-sauveteurs Bretons.....	Ibid.
Isère.....	Société de statistique de l'Isère.	à Grenoble.
—	Académie delphinale.....	Ibid.
Loire-Inférieure.	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Société d'agriculture de la Loire-Inférieure	Ibid.
Loiret.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts....	à Orléans.
—	Société horticole du Loiret...	Ibid.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers.....	à Pithiviers.
Loir-et-Cher....	Société des sciences et des lettres	à Blois.
Manche..... ..	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
Marne.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale	à Reims.
Mayenne.....	Comice agricole de Laval.....	à Laval.
Meurthe-et-Moselle.	Académie de Stanislas	à Nancy.
—	Société des sciences de Nancy..	Ibid.
Meuse.....	Société d'apiculture de la Meuse.....	à Bar-le-Duc.
Nièvre	Société départementale d'agriculture de la Nièvre.....	à Nevers.
Nord.....	Académie et Université de Lille.	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société d'émulation.....	à Roubaix.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique	à Senlis.

Digitized by Google

ORNE.....	Société d'horticulture.....	à Alençon.
—	Société historique et archéologique de l'Orne.....	Ibid.
PAS-DE-CALAIS ...	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.....	à Boulogne.
PYRÉNÉES-ORIENT.	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
RHÔNE.....	Société d'agriculture, sciences et industrie.....	à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE ..	Société d'histoire naturelle de Mâcon.....	à Mâcon.
—	Académie de Mâcon.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône...	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire.....	Ibid.
—	Société éduenne.....	à Autun.
SARTHE.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
SEINE-ET-MARNE..	Société d'agriculture.....	à Melun.
SEINE-ET-OISE....	Société d'agriculture.....	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE.	Société centrale d'agriculture.	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.....	Ibid.
—	Société normande de géographie.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.....	au Havre.

Digitized by Google

Seine-Inférieure.	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles.....	Ibid.
Somme.....	Académie des sciences, des lettres et des arts.....	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie.....	à Amiens.
—	Société d'horticulture de Picardie.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
Tarn-et-Garonne.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.
Var.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
Vendée.....	Société d'émulation.....	à la Roc.-s-Yon.
Vienne.....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
—	Société des antiquaires de l'Ouest	Ibid.
Vosges.....	Société d'émulation.....	à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Digitized by Google

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Abbaye de Maredsous.

Danemark.

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

Norvège.

Université royale, Christiania.

Russie.

Société impériale d'agriculture à Moscou.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

États-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.
Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Institut géologique du Mexique à Mexico.

Uruguay.

Musée national de Montevideo.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS LITTÉRAIRE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1905, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet de biographie ou de critique littéraire intéressant le département.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant le 1^er^ avril 1905.** Ils porteront une épigraphe ou devise

Digitized by Google

répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 15 septembre 1903.

Le secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

ÉVREUX. IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

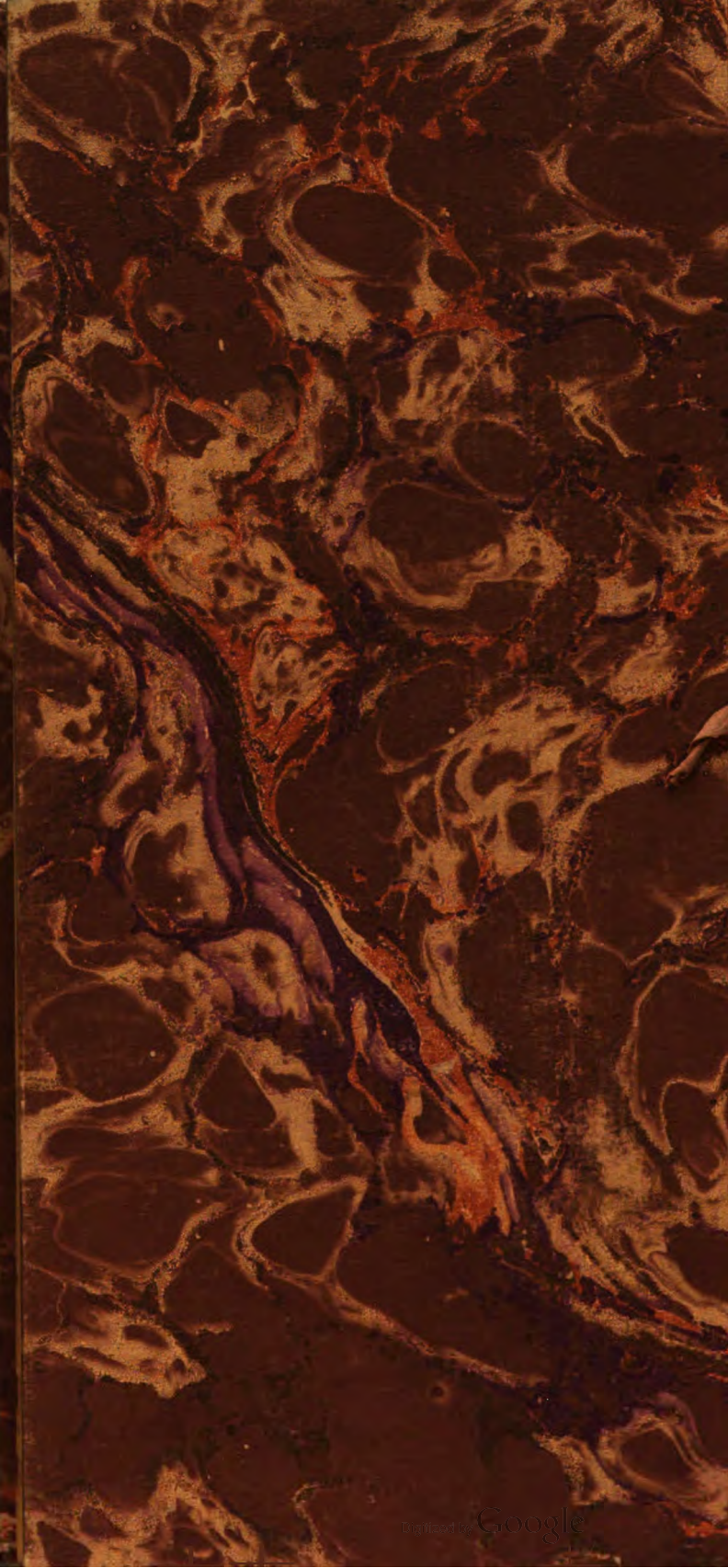
Digitized by Google